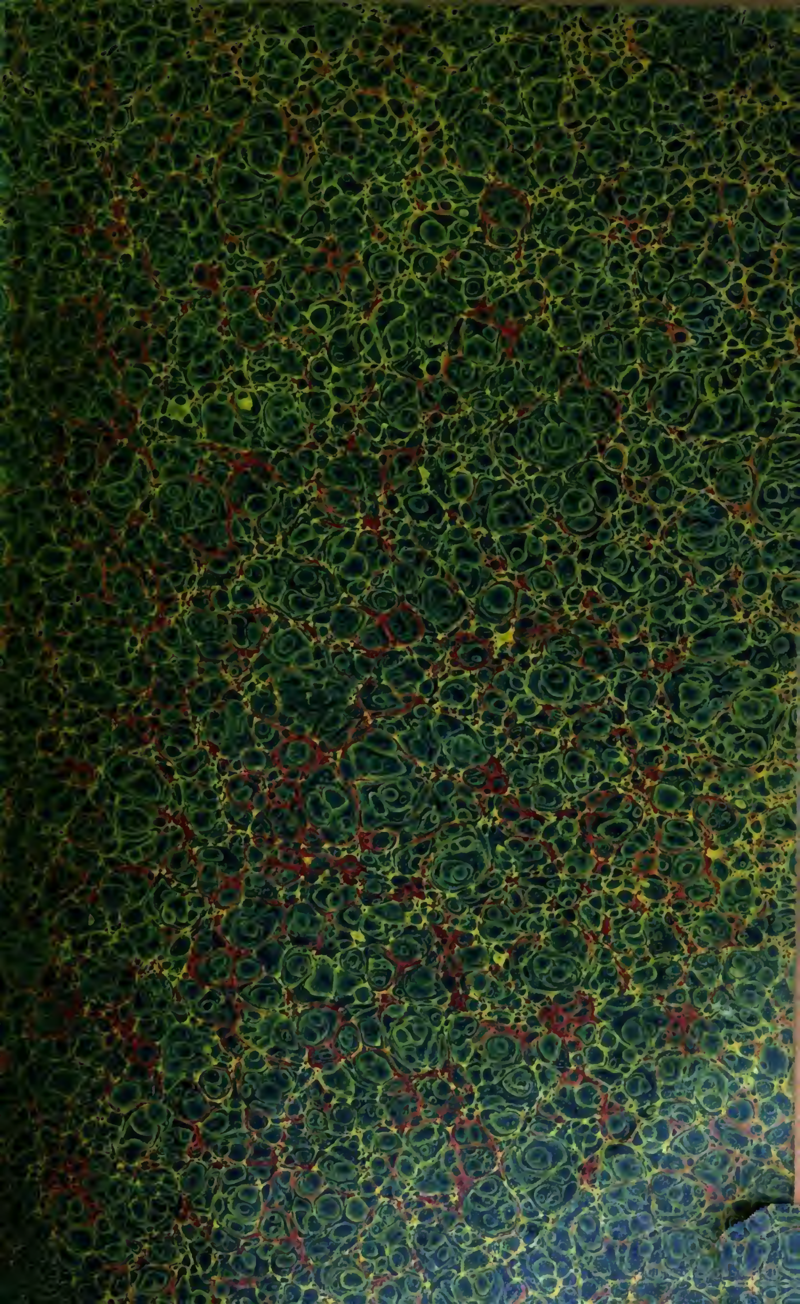
LES FLAMANDS DE FRANCE: ÉTUDES SUR LEUR LANGUE, LEUR...

Louis de Baecker









LES FLAMANDS

DE FRANCE.


INRI

LES

FLAMANDS

DE FRANCE.

ÉTUDES

SUR LEUR LANGUE, LEUR LITTÉRATURE ET LEURS MONUMENTS.

PAR

Louis De Baecker.

Gand,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

1850.



INTRODUCTION.

In de oude stad, waer 't vlaemsch eens bloeide,
Wie 't vlaemsche bloed in de aedren vloeide,
En die, gedrukt in franschen taleband,
Aen Vlaendren half nog blyft behooren,
Daer werdt ge, o Vriend der kunst, geboren,
Die gloeit voor 't oude vaderland.

Dat is de band der oude dagen,
Om onze zielen heengeslagen;
Waerdeer dien schat, veracht hem niet;
Maer brief hem, met uw lauwerloover,
Aen uw geliefde kinderen over;
Zie daer, wat wensch myn pen u biedt (1).

Prudens Van Duyse.

La Langue,
La Littérature,
Les monuments des Flamands de France,
Voilà la matière et la division de ce livre.

Nous avons frayé un chemin inconnu; d'autres pourront l'élargir.

(1) Ces vers improvisés ont été adressés à l'auteur par le poète Prudent Van Duyse, qui les a inscrits sur un exemplaire de ses *Kindergedichtjes* (Poésies pour l'Enfance). En voici la traduction : « Dans » cette cité antique où florissait la langue flamande, où le sang flamand coulait dans les veines, et qui appartient aujourd'hui à la » France, tout en restant attachée à la Flandre, là, vous êtes né, ami, » mais votre cœur est à l'ancienne patrie.

» C'est là le lien des anciens jours qui lie nos âmes; ne le rejetez » pas, mais transmettez-le avec votre amour à vos chers enfants. Tel » est le vœu que trace ici ma plume. »

Prudent Van Duyse à Louis De Baecker.

Notre œuvre n'est pas complète sans doute, mais pour la mener au point où nous l'avons laissée, nous pouvons nous rendre cette justice que nous ne nous sommes épargné ni peines ni démarches.

Ainsi, nous avons fait plusieurs voyages pour consulter des ouvrages qui ne se trouvaient qu'en Belgique, ce pays avec lequel la Flandre de France a tant de conformité de mœurs et de langage, et dont elle n'est détachée que depuis environ cent quatre-vingts ans. Des hommes qui portent un nom honoré dans les lettres et dont l'affabilité égale la science, y ont bien voulu faciliter nos recherches. Nous nous plaisons à témoigner ici notre vive gratitude à MM. le baron de Saint-Genois, Snellaert, Carton, Van de Putte, Van Duyse et Kervyn de Lettenhove.

Nous avons parcouru ensuite chacune de nos villes, chacun de nos villages, nous informant des productions littéraires locales, des noms des rhétoriciens, explorant leurs archives, examinant les églises, recueillant les chansons, visitant les fermes, interrogeant le clergé et les vieillards. Partout nous avons reçu bon accueil, au presbytère et sous le toit de chaume du villageois flamand, car tous comprenaient que, dans nos investigations, il y avait quelque chose qui tenait du patriotisme.

En effet, que voulons-nous? Constater qu'à l'extrême-nord de la France, les lettres et les arts y ont eu de tous temps des adeptes intelligents et dévoués, et que si leurs noms sont restés ignorés jusqu'à ce jour, c'est parce qu'ils parlaient une langue dédaignée de la France.

Que voulons-nous encore? Prouver, selon la belle expression d'un académicien belge, M. de Saint-Genois, qu'en fesant cette publication, nous désirons apporter notre part de travail à cet immense édifice historique, auquel se livrent presque tous les peuples de l'Europe, jetant ainsi un regard en arrière, « comme pour assurer, forts de leurs » souvenirs, plus de stabilité, plus de vigueur à leur » possession d'État, pour établir surtout que leur » nationalité n'est pas née d'hier, et que le présent » n'est pour eux qu'un chaînon qui réunit les siècles » écoulés à l'avenir (1). »

(1) Préface de l'*Inventaire des chartes des comtes de Flandre.*

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA LANGUE DES FLAMANDS.

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA LANGUE FLAMANDE EN FRANCE.

I.

La seule région de France où, de nos jours, existent encore des Flamands, c'est-à-dire une population parlant la langue flamande ou le *Nederduitsch,* est cet angle du territoire français, baigné au nord par l'Océan; à l'ouest, par la rivière d'Aa et le canal de St-Omer à la Lys; au midi, par la Lys, et borné à l'est par la Belgique.

Cette région, appelée avant 89 la Flandre maritime, ayant une superficie de soixante kilomètres de longueur et de quarante kilomètres de largeur, était primitivement un pays couvert de *moeres,* de broussailles et de forêts; et, à l'époque de l'invasion romaine, habité par des peuplades belges, originaires pour la plupart de Germanie (*plerosque Belgas esse ortos à Germanis*) (1).

Quand les légions de César eurent subjugé cette contrée avec le reste des Gaules, Rome imposa aux vaincus non seulement ses lois, ses mœurs et ses magistrats, mais encore sa langue. C'est ce qui a fait dire à St-Augustin, dans sa *Cité de Dieu,* liv. XIX, chap. 7 : « *At enim opera data est ut imperiosa civitas non solùm jugum, verùm etiam linguam imponat.* » Ce que voyant, Strabon s'écria : Les

(1) Ces., *De bell. gall.*, lib. II.

Gaulois ne peuvent plus être appelés des barbares, puisqu'ils ont changé de langage, de coutumes et de mœurs.

Cependant, au moment où Rome dispose en souveraine de l'empire gaulois écroulé, un mouvement de nations éclate tout-à-coup du côté du Rhin et de l'Elbe, là précisément où cinq ou six cents ans auparavant, des tribus germaniques s'étaient donné rendez-vous pour venir envahir les Gaules. Ce sont des hordes barbares qui s'agitent au fond de la Scandinavie, et qu'on désigne d'abord vaguement, tantôt sous le nom de Franks, tantôt sous celui de Saxons. Mais dès le IVe siècle, ces hommes du Nord ont déjà fondé un établissement sur les côtes de la Frise et poussé leurs barques de peaux cousues, à travers la mer de Bretagne, sur celles des Gaules. Autant de rameurs, dit Sidoine Apollinaire, autant de pirates. Au milieu des flots et des écueils périlleux, ils se réjouissent des dangers, soutenus par l'espérance (1).

Au Ve siècle, de nouveaux Saxons dressent leurs tentes sur le rivage de l'Océan, qui s'appellera LITTUS SAXONICUM. « *Saxones, gentem in Oceani littoribus et paludibus sitam, virtute atque agilitate terribilem*, dit Orose, liv. VII (2). » Ce sont des fugitifs ou des bannis, qui dans leur nouvelle patrie, prendront le nom de *Flamings* (3).

Il y eut aussi de ces aventuriers qui se fixèrent sur les rives de l'Escaut et de la Meuse, dans les terres de ces Ménapiens qui avaient constamment refusé d'être les *socii*

(1) *Quin et aremoricus piratam Saxona tractus*
Sperabat, cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.
SID. APOLL., *Carm. VII*, v. 369.

(2) Voyez la belle *Histoire de Flandre*, par Kervyn de Lettenhove.

(3) Saxon : *flema, flyma, flyming;* islandais, *flaeming*, fugitif, banni. Flyman, id est, forbannitum. *Lex Edw. ap. Bronton*, p. 838. Flyman, id est, fugitivum. *Lex Athelst. ibid.*, p. 845. — V. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I, p. 110.

populi romani. Ils y formèrent cette fameuse ligue de *Francks* ou d'*hommes libres,* qui sous Clodion s'emparèrent de Tournay et de Cambray. Suivant Olivier Devrée, ce pays des confédérés fut nommé dans d'anciennes chartes *terra franca* ou *Francia* (1), et l'historien Meyer fait observer que les terres ménapiennes furent presque toutes comprises dans la Flandre. *Tota propè Flandria pagus menapiscus nominabatur* (Rer. Flandric. t. II). Dans ce pays, ancien berceau des Franks, a dit admirablement Chateaubriand, s'est maintenu jusqu'à nos jours, ce feu d'indépendance et de courage qui animait les compagnons de Klovig. Ce sont ces Franks qui, poussés par la Providence, chassèrent les Romains des Gaules et fondèrent le royaume de France, VRANCK-RYK, le royaume des Franks, des hommes libres.

Avec les Franks pénétra dans la Gaule la langue d'outre-Rhin, la langue de Germanie, d'où étaient issus ces nouveaux envahisseurs. « Toutefois, remarque le professeur » Moke, ni Clovis, ni ses successeurs ne se proposèrent » d'abolir la civilisation que les Romains avaient introduite » dans la Gaule, ni de proscrire leur langage qui semblait » la représenter. C'était l'idiome de la religion, des lois, de » l'administration municipale encore toute puissante à l'intérieur des cités, et il aurait été impossible de lui substituer celui des tribus conquérantes qui ne savaient guère » que combattre. Aussi les rois mérovingiens s'en servirent-» ils constamment dans leurs actes publics et dans leurs » rapports avec leurs sujets, avec l'église, avec les princes » étrangers. Ils allèrent jusqu'à donner une forme latine » aux anciens codes des nations germaniques et aux décrets » qui devaient les modifier; mais la langue dont ils adop-» taient ainsi l'usage, et que leurs guerriers s'efforçaient

(1) De Seghels van Vlaenderen.

» d'apprendre, n'en dépérit pas moinsautour d'eux, comme » elle s'était naguère altérée parmi les populations rurales, » et comme elle se dénatura bientôt en Espagne et en » Italie, sous la domination des Goths et des Lombards. » Chacune des provinces romaines que la victoire avait » livrées à de nouveaux maîtres vit le latin s'éteindre pour » faire place à d'autres dialectes, composés presque entiè- » rement de ses débris (1). »

C'est au VII° siècle, que la langue de Rome commence seulement à perdre de sa pureté; alors son ortographe change. Vers 630, Dagobert, roi des Franks, expédie un diplôme écrit en latin, dont les termes attestent déjà la corruption de cet idiome : « *Dagobertus, rex francorum, vir inluster etc. — De omnes negotiantes in regno existentes, vel de ultrà mare venientes in illâ stradâ quie vadit ad Parisiis etc. — Cœteri pagenses de alias civitates persolvant de illos navigios de unaquaque puarradâ etc.* »

Cent vingt ans après, vers 753, un autre roi frank, Pepin, s'exprima ainsi : « *Vir inluster rex Francorum,* etc. — *De omnis necutientes tam Saxones quam Frisones vel alias naciones promiscuas de quâcumque pages vel provincias ad festivitate St-Dionisii martyris,* etc. »

Par ces deux documents, celui qui comprend le latin se fera facilement une idée de l'état d'altération où se trouve cette langue aux VII° et VIII° siècles, altération causée par le contact du teuton. Un auteur du X° siècle fait remarquer que le nom de St-Ursmar, qui a vécu au VII° sur les côtes ménapiennes, était composé de deux mots usités dans les Gaules, l'un latin, et l'autre teutonique : *Ursmarus,* formé du latin *Ursus,* ours, et du teuton *meer,* mer, — ours des bords de la mer (2).

(1) Moke, *Hist. de la litt. française.* Bibl. nat. Brux., 1849.
(2) Folc., *ap d'Ach. in specil.*, II, 732, in-fol. — Reiffenberg, *Introd. à la chron. rim. de Phil. Mouskes.*

S[t]-Eloi, évêque de Noyon et de Tournay, parcourant en 646 les dunes où se trouve Dunkerque, y prêche en langue teutonique : « *Ad vos simplici et rusticano utentes eloquio convertemur* (1). »

Baudemond, moine d'Elnon, dans la vie de S[t]-Amand, dit aussi que ce saint s'énonça en idiome rustique ou tudesque, quand il parcourut les rives de la Lys : « *Rustico ac plebeis sermone, propter exemplum et imitationem, memoriæ, contemptâ verecundiâ, tradere curabo* (2). »

Après la mort de S[t]-Éloi, S[t]-Momelin, qui s'était établi sur la rivière d'Aa, fut élu à la place de cet évêque, non-seulement à cause de ses éminentes vertus, mais encore à cause de sa connaissance de la la langue tudesque. « *Cujus in loco famâ bonorum operum, quià prævalebat non tantùm in teutonicâ sed etiam in romanâ linguâ Lotharii regis III, ad aures usque perveniente. præfatus Mummolinus ad pastoralis regiminis curam subrogatus est episcopus* (3). »

Les Saxons Willebrod et Winoc enseignent l'Evangile en teuton; le premier, auprès d'un hâvre qui prend d'abord le nom du saint missionnaire, et plus tard celui de Gravelines; le second, sur la verte colline du Groenberg.

Au VIII[e] siècle, la langue du Nord était déjà parvenue jusqu'aux rives de la Seine; car un religieux de S[t]-Wandrille au pays de Caux, écrivait à un de ses amis qui venait de recevoir une mission du pape Boniface : « *Memento saxonicum verbum,*

Ost dead lata domœ :
Foreldit sigi
Sitha gahuem
Suurltit thiana. »

(1) Tom. I, *in Bibl. patrum.* — Reiffenb., ibid.
(2) *Acta Sanct. Belgii,* IV, 245.
(3) *Acta Sanct. Belgii,* IV, 413.

« Un peuple est-il ruiné, abandonnez ses maisons ; ses affaires sont-elles prospères, soyez là promptement pour servir les gens. »

Mais le religieux ajoute aussitôt : ce n'est pas que je vous attribue un pareil sentiment. *Sed tamen tale quid in te haud scio,* etc. (1).

En 730, un moine de Fontenelle, Paschase, disciple d'Adelard, abbé de Corbie en Picardie, dit en parlant de son supérieur, qu'il était aussi éloquent en teuton, qu'en latin et en roman. « *Quem si vulgò* (en roman) *audisses, dulcifluus emanabat, si verò idem barbara quam teutiscam dicunt, linguâ loqueretur, præeminebat charitatis eloquio; quod si latinè jam alterius, prae aviditate dulcoris, non erat spiritus* (2). » Ce passage prouve qu'à cette époque une troisième langue avait déjà pris naissance, la langue romane qui fut propre aux populations méridionales. Aussi voit-on les prêtres, suivant les prescriptions d'un décret du concile de Rheims, prêcher en latin pour les clercs, en langue rustique romane pour le peuple, en idiôme teutonique pour les hommes d'origine franque.

En 812, la ligne de démarcation du roman et du tudesque était si prononcée, que le concile de Tours ordonna que les évêques traduisissent leurs instructions, les uns, en tudesque pour les églises du côté de la mer germanique; les autres, en roman pour celles du pays de France.

Louis-le-Débonnaire fit mettre la Bible en vers teutons. Charles-le-Chauve envoya des moines de Ferrières à Pruym, pour se familiariser avec la langue germanique (3).

En 851, le concile d'Arles exigea que les prières et les

(1) Desroches, Expl. d'une lettre difficile, *Mém. de l'Académie de Bruxelles,* I, 509.

(2) Surius, t. I, 2 janv. — Raoux, *Orig. des lang. wallonne et flamande.*

(3) Chateaubriand, *Étud. hist.*

homélies fussent traduites en roman et en thiois, afin que tout le monde pût les comprendre. « *Et easdem homelias quisque transfere studeat in romanam ac theodiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* »

Mais la distinction des deux idiomes apparaît de la manière la plus solennelle et la plus officielle, à cette fameuse cérémonie qui eut lieu à Strasbourg, pour la prestation du serment de coalition des rois de France et de Germanie contre Lother.

Klodewig le prononça en roman : « Pro Deo amur, dit-» il, et pro christian poblo et nostro commun salvament, » dist di in avant in quant Deus savir et podir me dunat, » si salvari eo cist meon fradre Karlo, et en adjudha, et in » cadhuna cosa, si com om perdreit son fadra salvar dist, » in o quid il mi alæ si fazet, et ab Lud-her nul plaid nun-» quam prendrai, qui meon vol cist fradre Karle, in damno » sit. »

En français moderne : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut de ce jour et en avant en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karl ici présent par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, et jamais avec Lother je ne ferai aucun accord qui, de ma volonté, soit préjudiciable à mon frère Karl. »

Karl répéta ces paroles en langue franke ou teutonique : « In Godes minna ind um tes christianes folches ind unser bedher gealtnissi fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizei indi mahd furgibit, so hald ih tesam minam Bruodher, soso man mit rechtu sinan Bruder seal, inthiu thaz ermig soso ma duo; indi mit lutheren inno kleinnin thing ne geganga zhe minam willon imo ce scanden werden (1). »

(1) Nithard, *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débon-*

Voilà donc le tudesque devenu la langue de nos rois! Ce triomphe, hâtons-nous de le dire, ne fut pas de longue durée; car, dès 876, cette langue commença de se retirer devant sa rivale, la romane. *Lingua teutonica*, dit Ferri de Locre, d'après Du Tillet, dans son *Chronicon belgicum, quae abs Pharamundi regis aetate in Gallias penetrarat, sensim pedem refert, atque infrà Flandriae terminos sese continere jubetur*.

Déjà, en 912, le tudesque n'est plus compris à la cour. Lorsque Rollon, à qui Charles-le-Simple avait cédé le duché de Normandie pour avoir la paix avec les Normands, se présenta devant le roi de France, il prononça les mots teutoniques *By got*. Le monarque et ses courtisans, pour qui ces paroles étaient inintelligibles, se prirent à rire. Charles et Rollon ne purent s'expliquer qu'au moyen d'un interprète (1).

Toutefois, la connaissance du teuton et du roman conduisait encore, au XI[e] siècle, aux dignités écclésiastiques, s'il faut en croire le Spicilége d'Achery, II, 674 : « *Idoneus illis videbatur ad regendam abbatiam, quoniam theutonica et gualicana lingua expeditus, liberalibus artibus egregiè eruditus, in prosâ et versu nulli esset, suo tempore, secundus dulci et altissimâ sonorus vocalitate*.

Pour soutenir que la langue teutonique n'était pas inconnue au XI[e] siècle dans la Picardie, nous pourrions répéter ici avec M. de Roquefort (2), Dom Bouquet (3), Des

naire. — Serments prêtés à Strasbourg, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique et leurs armées respectives, traduits en français, avec des notes et un spécimen du manuscrit. Paris, Didot, 1815, in-8°.

(1) Dom. Bouquet VIII, p. 316. — Reiffenb., *Intr. à la Chron. de Ph. Mouskes*, CX.

(2) Mémoire couronné sur l'état de la poésie française dans les XII[e] et XIII[e] siècles.

(3) *Recueil des hist. de France*, t. IX.

Roches (1), l'abbé De la Rue (2), l'abbé Le Beuf (3), M. Raoux (4), M. Grigny (5) et Lebroussart (6), que des vers teutoniques, composés en l'honneur de Louis-le-Germanique, étaient chantés à cette époque par tout le Ponthieu. Mais M. Willems, si prématurément enlevé aux lettres, a démontré de la manière la plus victorieuse que le *Chronicon centulense,* sur lequel les auteurs que nous venons de citer se sont appuyés pour avancer ce fait, ne renferme rien qui rappelle un chant tudesque, un chant de victoire. M. Willems pense même que la chanson de Louis-le-Germanique, qu'il attribue à un moine d'Elnon ou de St-Amand dans le Hainaut, n'a jamais été chantée dans le Ponthieu (7).

Dans son introduction à la Chronique rimée de Philippe Mouskes, M. le baron de Reiffenberg, cette grande gloire littéraire de la Belgique, qui vient de s'éteindre aussi il y a quelques semaines, affirme en s'étayant sur un texte latin de 1119, que la langue tudesque n'était plus en usage au XIIe siècle dans les provinces wallonnes et qu'elle avait alors les mêmes limites que de nos jours. Il est vrai que dans ce temps on rédige déjà dans le Hainaut et le Cambrésis des actes en langue romane; ainsi, on possède un testament conjonctif de Renaud seigneur de Haucourt, et de Eve des Eries, sa femme, fait en 1133; des lettres de 1197, contenant vente d'une rente de six deniers lœnisiens par Gérard de St-Amand à Henri Wanbe; une dona-

(1) *Epitome Hist. Belg.*, t. I, p. 214.

(2) *Essai hist. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères.*

(3) Mémoire inséré dans le XXIVe vol. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

(4) *Ancienne démarcation des pays flamands et wallons*, p. 447.

(5) État des villes de la Gaule belgique, avant le XIIe siècle, avec des recherches étymolog.

(6) Annotations sur les *Annales d'Oudegherst.*

(7) Nous renvoyons à la savante dissertation de M. Willems, intitulée : *Elnonensia.* Gand, 1837, in-8°.

tion en 1198, d'une pièce de terre aux religieux de Femy par le seigneur de Haussi et sa femme (1). Mais il ne résulte pas de là que le peuple de ces contrées ne comprenait plus le tudesque au XIIe siècle. M. Willems conclut au contraire du document invoqué par M. le baron de Reiffenberg, que l'idiome teutonique était compris en 1119 à Valenciennes, dans le Hainaut. Voici ce document; c'est la relation faite de la prédication de St-Norbert dans ce pays : « *Cum tribus venit* (Nortbertus) *Valentias sabbato palmarum. In crastinum ergo fecit sermonem ad populum, vix adhuc aliquid sciens vel intelligens de linguâ illâ, romana videlicet, quia numquam eam didicerat. Sed non diffidebat quin, si materna lingua verbum Dei adoriretur, spiritus sanctus, qui quondam centum viginti linguarum erudierat diversitatem, linguae teutonicae barbariem, vel latinae eloquentiae difficultatem, auditoribus habilem ad intelligendum faceret.* » — Si j'entends bien ce récit, dit le savant linguiste, il signifie que St-Norbert était hors d'état de faire un sermon dans la langue parlée par le peuple de Valenciennes, parce qu'il n'avait jamais appris cette langue. Cependant par le peu qu'il en savait, il avait été à même de remarquer qu'il existait une grande affinité entre elle et le latin; et comme le peuple entendait tant soit peu le tudesque, il n'hésita pas à prêcher dans cette dernière langue, qu'il lui rendit compréhensible en s'exprimant dans des termes très-vulgaires, et en intermêlant son discours de quelques citations latines (2). Au surplus, le tudesque n'a jamais entièrement disparu du Hainaut; car cinq villages y parlent encore aujourd'hui le flamand, qui n'est autre que la langue modifiée des Teutons (3).

(1) Voyez *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles*, en langue romane du nord de la France, par Taillar, in-8°. Douai, 1849.

(2) *Elnonensia*, par Willems, p. 14 et 15.

(3) Ce sont Enghien, Marcq, St-Pierre-Capelle, Blevene et Deux-Akres. — *Die vlaemische Bewegung*, von Gustaf Höfken. Stutgart, 1845.

Il y a cinquante ans à peine, tout le monde parlait flamand dans la partie du village de Comines, qui est aujourd'hui à la France; les épitaphes de ce temps sont toutes dans cet idiome, qui y est maintenant oublié (1). Avant la révolution française, on imprimait des livres flamands à Lille; en 1790, on y prêchait en flamand dans certaines communautés religieuses (2).

Et puis, dans les provinces wallonnes dont parle M. De Reiffenberg, faut-il comprendre celle de l'Artois? Au temps des comtes de Guines, un d'eux qui, près de rendre le dernier soupir, entendait un de ses neveux lui adresser la parole en français, lui répondit qu'il n'avait plus le temps de s'adonner aux jeux et aux plaisanteries. *Nugis aut jocis non posse vacare respondit.* Lamb. d'Ardres. Il n'y a pas quatre-vingts ans qu'on a vu arriver les premiers curés et maîtres d'école français dans le pays de Bredenarde. Moi-même, j'ai ouï dire à des vieillards qu'ils ont assisté à des sermons flamands à St-Omer, et j'ai vu quantité de livres flamands sortis des presses audomaroises, datés du dernier siècle.

En 1843, M. l'avocat Jottrand, de Bruxelles, étant venu étudier le caractère et les mœurs des provinces limitrophes de la Belgique, s'arrêta à St-Omer. Il alla visiter les ruines de St-Bertin, au moment où l'on y pratiquait des fouilles. Il remarqua que parmi les ouvriers employés à ces travaux, il y en avait qui parlaient le flamand. « En nous adressant à un d'eux dans sa langue, dit ce publiciste, l'idée nous vint de lui manifester notre regret de ce que la tour de St-Bertin fût aussi abandonnée sans restauration aux injures du temps. Il en est autrement en Belgique, ajoutions-nous; et nous songions en parlant ainsi, qu'on exagé-

(1) Grigny, *État des villes de la Gaule Belgique*, etc., déjà cité.
(2) V. Derode, *Hist. de Lille*, t. I, p. 136.

rait même quelquefois, chez nous, la sollicitude pour la conservation des monuments antiques, témoin notre porte de Hal, à Bruxelles.

» L'ouvrier nous répondit naïvement : « *Wy zyn geen' meesters hier* (nous ne sommes pas les maîtres ici); » ce qu'il entendait très-certainement de sa position et de celle de ses camarades comme simples subordonnés de ceux qui dirigeaient leurs travaux. Mais le langage dans lequel cette réponse nous était faite, et la comparaison entre la Belgique et la France qui avait terminé notre interrogation firent d'abord jaillir à notre esprit un tout autre sens pour cette réponse : « Nous ne sommes plus maîtres ici, pauvres Flamands ! Notre langue est opprimée. On ne tient aucun compte de nos mœurs et de nos sentiments. Nos ancêtres nous avaient transmis aussi le goût des arts, et le respect pour les grandes choses du passé que tant de beaux monuments avaient écrites sur notre sol. Mais, dans ces provinces détachées de l'ancienne et commune patrie, on ne laisse plus d'élan à notre caractère national. Nous ne nous gouvernons plus nous-mêmes : *Wy zyn geen' meesters hier !* »

Aujourd'hui, l'idiome des anciens Franks, la langue tudesque ou flamande (ce qui est la même chose, ainsi que nous l'établirons plus bas) s'est concentréee en France dans cette région septentrionale, qui fut l'ancienne Flandre maritime et qui comprend maintenant les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

II.

« L'idiome germanique, écrit M. Snellaert dans son histoire de la littérature flamande, se divise en deux branches principales, aussi distinctes l'une de l'autre par la forme et par l'accent que les contrées où on les parle ont un aspect différent, et que sous le rapport du goût, les peuples germains de l'est ressemblent peu à ceux de l'ouest. On pourrait les nommer, l'une aux inflexions plus molles, la langue maritime; l'autre à l'accentuation plus rude, la langue montagnarde.

» A la première de ces deux langues, outre les dialectes scandinaves qui, de bonne heure, constituèrent un groupe à part, appartiennent l'anglo-saxon, le saxon et le frison. L'anglo-saxon forma insensiblement la langue moderne des Anglais. Moins cultivé dans le nord de l'Allemagne et mêlé au haut-allemand, le saxon dégénéra bientôt en *platduitsch,* tandis que dans les Pays-Bas, il resta l'élément principal de la langue du pays, du flamand ou *nederduitsch.* » Plus loin, l'auteur dit encore que le saxon diffère peu du *frank.*

Des passages de l'ancienne littérature franque, mis sous les yeux du lecteur, prouveront mieux que le raisonnement, l'affinité qui existe entre la langue des Franks et le flamand ou *nederduitsch.*

Un écrivain nommé Béat de Rhein (*Beatus Rhenanus*), étant en 1530 à Fressinghe, en Bavière, pour faire des recherches historiques sur Tite-Live, découvrit dans la bibliothèque de St-Corbian une traductien paraphrasée de l'Évangile, écrite sept cents ans auparavant, en dialecte frank, par le moine Otfried.

Le religieux dédie son œuvre au roi Louis-le-Pieux; voici les premiers vers de l'épitre dédicatoire :

Frank.	*Flamand.*
Ludowig ther snello	Lodewyk den snellen
Thes wisduames follo	Van wysheid vol
Er Ostarrichi rihtit al,	Die Oostenryk beregtet,
So franckono kuning scal.	Alzoo een frankischen koning zal.
Er hiar in thesen redion	Hy hier in dezen redenen
Mag horen Evangelion,	Mag hooren 't Evangelium,
Waz Christus in then gebiete	Wat Christus daer in gebied
Franeono Thiete.	Aen 't frankische volk.
Manega waron	Menige waren
The sia ira mod gespon	Die hunnen moed spanden
Thas sia bigunnun	Dat zy begonnen
Word Godos reckean	't Woord Gods uyt te reiken,
That girum that thi ricco Christ	Dat geroemde dat den ryken Christ
Undat mancunnea	Onder mannen-kunnen
Maritha, gifrumde	Vermelde, en gevroomde
Mit wordun endi mid wercun.	Met woorden en met werken.
Nu wil ick schriban onser heyl	Nu wil ik schriven onze heilige
Evangeliono deyl,	Evangelie deel,
Zo wir nu hiar begunnen	Zoo gaen nu hier beginnen
In Franckigsa zungun.	In Franckigs zangen.

Traduction française : « Au brave Louis, doué de sagesse, qui règne en Austrasie comme doit le faire un roi des Franks.... Qu'il apprenne en ce discours l'Évangile et tout ce que Jésus-Christ y ordonne au peuple frank.... Plusieurs ont osé entreprendre la publication du verbe de Dieu; cette parole admirable que Jésus-Christ annonça au genre humain et qu'il confirma par ses paroles et ses actions.... Je veux maintenant écrire une partie de notre saint Évangile. Ainsi, je vais le commencer ici en chants franks. »

Autre spécimen : c'est le commencement du dialogue d'Hervare, au moment où elle évoque le mânes de son père Angantyr, pour lui demander l'épée fatale qu'il avait emportée au tombeau.

Frank.	*Flamand.*
Waknadu Argantyr	Ontwaek Angantyr
Veky dig Hervor	Hervor wekt u
Einka dotter	Uw eenige dochter
Ykar Suufu.	En ook van Suufu.
Sel du mer ut hange	Geeft my uit uw graf
Hardan nuekir	Het harde sweerd
Van er Suafurlama	Dat voor u sloeg
Logu duergar.	Suafurlam den dwerg.

Traduction : « Sors, Angantyr, du sommeil de la mort! C'est Hervore qui t'éveille du fond de ce tombeau, ta fille unique, la fille de Suafa. Donne moi ce glaive tranchant, que fit jadis pour toi le nain Suafurlame (1). »

Mais le plus ancien monument connu de l'idiome teutonique, dit M. Lebrocquy dans ses *Analogies linguistiques,* pag. 52, est une formule d'abjuration rédigée en 743, au concile de Leptines, en Hainaut. Des auteurs le citent comme appartenant particulièrement au dialecte des Franks, parce que les Belges et les Bataves avaient formé une notable partie de la race franque.

Nous copions cette formule :

1° Forsachistu diabolæ? Ec forsacho diabolæ.	1° Verzaekt gy den duivel? Ik verzake den duivel.
2° End allum diabolgelde? End ec forsacho allum diabolgelde.	2° En alle duivelsgilde? En ik verzake alle duivelsgilde.
3° End allum diaboles wercum? End ec forsacho allôm diaboles wercum, end wordum, Thunaer ende Woden, end Saxonote ende allem them unholdum, the hira genotas sint.	3° En alle duivels werken? Ik verzake alle duivels werken, en woorden, Thor en Wodin, en Saxonot, en alle de onheiligen die hunne genooten zyn.
4° Gelobis tu in Got alamehtigan fadaer? Ec gelobo in Got alamehtigan fadaer.	4° Gelooft gy in God almagtigen vader? Ik geloof in God almagtigen vader.
5° Gelobis tu in Crist Godes suno? Ec gelobo in Crist Godes suno.	5° Gelooft gy in Christus zynen zoon? Ik geloof in Christus zynen zoon.
6° Gelobis tu in halogan Gast? Ec gelobo in halogan Gast.	6° Gelooft gy in den heiligen Geest? Ik geloof in den heiligen Geest.

(1) Des Roches, *Mém. de l'Académie de Bruxelles,* t. I, 1780.

Traduction.

1° Renonces-tu au démon? — Je renonce au démon. 2° Et à toutes les volontés du démon. — Et je renonce à toutes les volontés du démon. 3° Et à toutes les actions du démon. — Et je renonce à toutes les actions du démon et à ses paroles, à Thor et Wodin, et Saxonot, et à tous leurs serviteurs. — 4° Crois-tu à Dieu tout-puissant? — Je crois à Dieu tout-puissant. 5° Crois-tu à Christ son fils? — Je crois à Christ son fils. 6° Crois-tu au Saint-Esprit? — Je crois au Saint-Esprit.

Ces deux fragments prouvent suffisamment combien le flamand a des rapports intimes avec l'ancienne langue du Rhin. Le flamand, écrit aussi l'historien O. Vredius, est la langue de notre pays, elle est la même que la teutonique, qui est toujours en usage parmi nous. Mais ce ne fut qu'au XIII[e] siècle, qu'elle entra dans les discours et actes officiels des magistrats de la Flandre. En 1251, la comtesse Marguerite de Constantinople rendit ses décrets en flamand; avant elle, les chartes des comtes de Flandre étaient rédigées en latin. *Naer de voordaet van Margriete, hebben voortaen gebruyckt de vlaemsche ofte de duytsche, eyghen tale van het land, die alhier was ende altyd gebleven heeft* (De Seghels van Vlaenderen, pag. 29).

On a remarqué peut-être qu'un de ces fragments littéraires remonte à la première moitié du VIII[e] siècle. M. Ampère se trompe donc lorsqu'il avance, dans ses *Études scandinaves,* que le plus ancien monument des langues teutoniques est un fragment épique du VIII[e] ou IX[e] siècle, conservé dans un manuscrit contenant le Livre de la Sagesse et quelques autres traités religieux, manuscrit originaire de l'abbaye de Fulde, maintenant déposé dans la bibliothèque de Cassel en Allemagne. « Il nous intéresse à » double titre, ajoute le savant professeur, car ce monument » germanique est pour nous un monument national. La » langue dans laquelle il est écrit est le haut-allemand,

» dont l'idiome des Francs était un dialecte. » Ce document intéresse sans doute comme tout ce qui touche à notre nationalité; mais assurément ce n'est pas le plus ancien des langues teutoniques. Car, outre la *formule d'abjuration* que nous avons citée plus haut, il existe une traduction mœsogothique de l'Evangile, laquelle date de l'an 360. Cette traduction est de l'évêque Ulphilas, que l'empereur Valens avait envoyé chez les Goths de la Mæsie pour les attirer à l'arianisme. Son manuscrit, rapporte Des Roches dans son histoire ancienne des Pays-Bas, est connu sous le nom de *Codex argenteus,* parce qu'il est écrit en lettres d'argent sur parchemin violet avec des initiales en or. Ce beau morceau fut trouvé lors du pillage de l'abbaye de Werden au XVIIe siècle pendant les guerres d'Allemagne, et les Suédois l'emportèrent avec le reste du butin. Il passa ensuite en Hollande on ne sait comment. Le comte Magnus de la Gardie, l'ayant acheté en dernier lieu 600 écus, le rapporta en Suède et le déposa à la bibliothèque d'Upsal, où on l'a conservé jusqu'à ce jour.

Le philologue Lebrocquy qui a vu cette œuvre d'Ulphilas, prétend que sous le rapport lexique, le méso-gothique est une langue essentiellement teutone, et qu'il n'est peut-être pas un seul de ses mots qui ne se retrouve dans l'un ou l'autre des dialectes germaniques modernes. Dans ses formes verbales, il tient à la fois du haut-allemand et du *Nederduitsch,* beaucoup plus cependant du second que du premier.

Voici quelques lignes de l'*Ulphilas,* avec une traduction interlinéaire flamande ; c'est le chap. V, vers. 34 et suivants de l'Évangile selon St-Mathieu :

« *Aththan ik quitha izwis, ni swaran allis. ni*
« Echter ik zeg u : niet zweer geheel en al ! niet

bi himina. unte stols ist Goths. ni bi airthai.
by (den) hemel, omdat (de) stoel is Gods; niet by aerde,

unte fotubaurd ist fotiwe is. nih bi Jairusaulymai.
omdat voetbank is van voeten van hem; niet by Jerusalem,

unte baurgs ist this mikilins thindanis. nih bi haubida
want burg is des grooten konings; niet by hoofd

theinamma swarais. unte ni magt ain tagl hweit
dyn (uw) zweer; want niet moogt een haer wit

aiththau swart gataujan. syaith than waurd izwar. ja.
of zwart doen (maken): zy dan woord uw: ja!

ja. ne. ne. ith thata managizo thaim us thamma
ja! neen! neen! want dat meerdere (dan) dit uit den

ubilin ist. »
euvel is. »

Traduction française : « Mais moi, je vous dis : ne jurez en aucune manière : ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu ; — ni par la terre, car c'est le marche-pied de ses pieds : ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. — Tu ne jureras point non plus par ta tête : car tu ne peux faire un cheveu blanc ou noir. — Mais que votre parole soit : oui, oui; non, non : car ce qui est de plus est du malin (1). »

Au travers de la rouille d'une ancienne orthographe qui emploie les *a* pour les *e*, les *au* pour les *o* et quelques *s* ou *z* inutiles, on aperçoit ici bien clairement notre langue. Toute cette tirade ne présente que quatre ou cinq mots maintenant inusités, mais qu'entendent facilement ceux qui ont étudié le flamand de nos anciens manuscrits. Ce passage d'Ulphilas est un exemple frappant du peu d'altération qu'a souffert la langue flamande depuis tant de siècles (2).

Nous, Flamands de France, nous avons donc conservé intacte la langue de nos ancêtres franks, la vieille langue des fondateurs de la vieille monarchie française. Cet idiome

(1) Lebrocquy, *loco citato*.
(2) Des Roches, *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*. Anvers, 1787.

germanique est resté persistant parmi nous, toujours vivace sur le sol de notre pays essentiellement germanique, malgré tous les changements de circonscription territoriale que la politique lui a fait subir

Notre Flandre a toujours eu sa langue particulière, le *nederduitsch* ou le flamand ; elle l'a toujours conservée intacte malgré les déchirements de son territoire, malgré les pouvoirs d'origine diverse qui ont pesé sur ses destinées.

Lorsque Louis XIV s'empara de cette portion de la Flandre, qui s'appelait *Flandre maritime,* la Flandre maritime conserva, après la conquête, sa langue maternelle, la langue de l'ancienne patrie. Et depuis deux siècles, elle n'y a pas renoncé !

Le peuple parle toujours le flamand dans cette partie de la France ; tout y est encore flamand, ses mœurs, ses usages, ses fêtes ! Les noms de ses villes, de ses hameaux, sont des noms teutoniques, et on les écrit et les prononce encore, comme si les soldats de la France n'avaient pas passé par là (1) !

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rechercher la signification de tous ces noms de lieux. Ce travail pourra aider à éclaircir bien des doutes historiques. MM. Willems et De Smet l'ont fait pour les communes de la Flandre orientale belge, dont Gand est le chef-lieu. Nous le tenterons pour la Flandre maritime française.

Chez nos ancêtres germains, dit M. Willems, les noms propres étaient tous *significatifs.* Ces braves gens, à l'exemple de notre premier père, nommaient chaque chose par son vrai nom, par un nom compréhensible. Il faut inférer de là que la désignation la plus naturelle est celle qui se rapporte à l'aspect physique du lieu, une montagne, un

(1) A l'exeption toutefois des noms de Merville, Estaires et Lagorgue qui sont francisés.

bois, une rivière, un ruisseau, voire même un arbre ou une plante.

C'est d'après ces principes posés par le savant philologue belge, que nous tâcherons d'expliquer le nom de chacune des communes de l'ancienne Flandre maritime, à laquelle correspond de nos jours, comme nous l'avons déjà dit, le territoire formé des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

CANTON DE BERGUES.

Aremboutscappel.

Ce village tire son origine d'une chapelle fondée par un seigneur Arembald, *Arembaldi-capella.* Un Arembald figure dans l'acte de donation faite en 1067, par Baudouin de Lille à Romuald, abbé de St-Winoc à Bergues. On montre encore à Aremboutscappel, l'endroit, où, d'après la tradition, aurait été anciennement le château du seigneur Arembald. Cependant Gramaye, dans ses *Antiquités de la Flandre,* appelle ce village *Arnoldi Fanum.*

Bergues.

St-Winox-berg, Winociberga, Winoci-mons, ces divers noms trouvés dans d'anciennes chartes, indiquent que la ville de Bergues doit sa naissance a St-Winoc, qui bâtit un monastère sur la colline de *Groenberg;* d'où Bergues-St-Winoc.

Bierne.

Bierne n'est autre que *Beernhem, Bernardi domus,* séjour de Bernard. Le nom de ce village figure dans l'acte de donation de Baudouin de Lille à Romuald, abbé de St-Winoc en 1067. Voy. *Opera diplomatica Aub. Miræi.*

Bissezeele.

Les Flamands de l'endroit disent *Bussezeele.* Ne faudrait-

il pas dire *Busch* ou *Boschezeele,* ce qui signifierait *résidence dans le bois,* de *Bosch,* bois, et de *zeele,* résidence, synonime de *sala,* expression latine du moyen-âge qui veut dire : *manoir.*

Malbrancq appelle Bissezeele *Bissinglisella.* En décomposant ce mot, nous y trouvons le verbe teuton *besingelen, environner, entourer,* et le substantif *sella* ou *sella, chapelle* ou *manoir.* J'ai ouï dire aux anciens du village que leur église était primitivement entourée de bois.

Crochte.

Ce mot correspond à notre terme *cabaret, taverne;* c'est le *krocht* des Flamands, qui signifie aussi *église souterraine.*

Crochte est cité dans la donation de Charles-le-Bon, en 1121, à l'abbaye de Bergues, et dans un acte de 1150 inséré dans le *Chronicon abbatiæ sancti Nicolaï,* p. 81.

Eringhem.

Demeure de la famille du seigneur. Pour trouver cette signification dans le mot Eringhem, nous le décomposons ainsi : *Hem - her - ing.* On sait que le *hem* germanique se traduit par *séjour,* et *heer* par *seigneur.* La terminaison *ing* signifie famille ou descendance (du seigneur). C'est ainsi, dit M. Willems, que les descendants de *Bode* d'Anvers, sont nommés *Bodingers* dans un acte scabinal du 8 octobre 1476. Cependant, d'après la *Grammaire de Grimm,* t. II, p. 349 et suiv., la terminaison *inghe* veut dire *champ* et *pré.* Si nous adoptons l'explication du célèbre linguiste d'Allemagne, il nous faudra traduire *Eringhem* par *séjour champêtre du seigneur.*

Hoymille.

Hameau qui doit son nom à un *moulin situé au milieu de prairies à foin,* nom formé de *hoy,* foin, et *mille* ou *molen,* moulin. Il figure déjà au XI[e] siècle, dans la donation de Baudouin de Lille, rapportée par Miræus.

Pitgam.

Au milieu de ce village est un *fossé* ou *puits,* en latin *puteus,* en flamand *put,* qui est la propriété de la commune. Autour de ce *put* se sont groupées quelques maisons. De là *Pitgam,* qui signifie *résidence* ou *hameau* près d'un puits. En Belgique, dans la Flandre orientale, nous voyons plusieurs communes qui ont nom Peteghem, et Willems donne à ce nom la même étymologie.

Quaedypre.

En décomposant ce mot, nous y trouvons *quaed,* mal, mauvais, et *ypen,* ypereau, ormeau. Quaedypre aurait donc été primitivement un endroit bien pauvre où croissaient avec peine quelques ormes rabougris.

Baudouin de Lille donna, en 1067, la dîme de ce village à l'abbaye de St-Winoc.

Socx.

Dans cette même donation de 1067, le nom de Socx est écrit *Oxhem*; ce qui signiferait *demeure d'en haut,* de *hem,* manoir, séjour, résidence, et de *ox,* haut, élevé. Socx est en effet situé sur une légère élévation de terrain.

Peut-être le fond des mots *Socx* et *Oxhem* est *os,* bœuf.

Steene.

Steen est synonime, d'après Willems, de *maison forte bâtie en pierres, forteresse, château.* Il y dans ce village un antique château, bâti peut-être sur l'emplacement d'un vieux donjon. Il est fait mention de Steene dans un diplôme de 1121, délivré par le comte de Flandre Charles-le-Bon.

Westcappel.

Chapelle à l'ouest, telle est la signification de Westcappel, par opposition à Oostcappel, qui veut dire *chapelle à l'est.* Pour comprendre cette orientation, il faut se pla-

cer à Rexpoede; alors Westcappel est à l'ouest, et Oostcappel à l'est de ce village.

Wylder

Lieu *sauvage* ou *désert* (peut-être du flamand *wild*). Drogon, évêque de Thérouanne, y fit ériger en 1096 un autel pour le salut de l'âme du roi de France, Robert, et de son fils, Henri.

CANTON DE BOURBOURG.

Bourbourg.

Cette ville, une des plus anciennes de la Flandre maritime, a son berceau dans un *château-fort situé dans un marais*. Son nom s'écrivait primitivement *Broucburg*, formé de *broek*, marais, et de *burg*, château-fort, forteresse.

On voyait encore, il y a quelques années, des restes du vieux château de Bourbourg.

Brouckerque.

Église au marais est la traduction fidèle de Brouckerque, qui se décompose en *broek*, marais, et *kerke*, église.

Cappellebrouck.

Chapelle au marais; de *cappelle*, chapelle, et *broek*, marais.

Dringham.

Ce mot, composé de *drink* et de *ham*, désigne un *endroit où l'on boit*, une hôtellerie peut-être, ou bien une résidence dans un lieu aquatique.

Guillaume de Drincham figure comme témoin dans un acte de 1172, fait par Baudouin, châtelain de Bourbourg.

Holque.

Charles-le-Chauve, dans un diplôme de 877, appelle ce village *Hilquinum;* ce qui voudrait dire manoir d'Hildegard; car d'après le *Dictionarium belgico-latinum* de

François Pomey, *hil* est le diminutif du nom propre Hildegard. Cependant, il est très-possible qu'on ait retranché (ce qui est très-souvent arrivé) la lettre *m* de *Holquehem;* dans ce cas il faudrait traduire par *demeure d'Odilia*. En effet, *Oolken, Odelken,* toujours d'après Pomey, signifie Odilia ou Aldegonde.

Loobergue.

Suivant Willems, *Loo* désigne un bois, *lucus,* bois sacré. *Loo-bergues;* bois sacré près de Bergues ou dans le Bergambacht, pour le distinguer de *Loo* près de Furnes. Le chemin de Loo, qui existe encore de nos jours, conduit de l'un à l'autre de ces endroits.

Millam.

Philippe d'Alsace fit dessécher un immense marais qui s'étendait de Watten à Bourbourg, et le donna en 1169 aux chanoines de St-Pierre d'Aire, avec le moulin de Watten, porte la donation; *cum molendino de Watenes* (*Oper. dipl. Aub. Mir.*).

Ce moulin, qui se trouvait à deux ou trois kilomètres de Watten, à l'endroit où est aujourd'hui situé Wattendam, à peut-être donné naissance au village de Millam qui en est proche; *Meulen-ham,* hameau du moulin (*meulen,* moulin, et *ham,* hameau, résidence, séjour).

St-Momelin.

Le lieu où St-Momelin aborda est devenu le village qui porte aujourd'hui son nom, sur la colline baignée par la rivière d'Aa.

St-Pierrebrouck.

Marais de St-Pierre (de *brouk,* marais). L'église de ce village est sous le patronage de St-Pierre.

Spycker.

En allemand et en flamand *Spyker,* signifie *grenier*

d'abondance. Sanderus dit que ce village reçoit son nom d'une famille seigneuriale de l'endroit; mais M. Willems pense au contraire que les familles seigneuriales portaient plutôt le nom des terres qu'elles habitaient ou possédaient.

Watten.

« Du cap Blancnez, près de Calais, dit M. Baude dans sa » notice sur les côtes de Flandre, jusqu'au-dessus d'Anvers, » la mer du Nord et l'Escaut sont bordés d'une zône de » tourbières et d'alluvions dont le niveau est supérieur à » celui de la basse mer, mais inférieur à celui de la haute. » Cette formation récente est appuyée sur des terrains ter- » tiaires, sortis du sein des eaux à une époque géologique » éloignée : des dunes et des levées faites de main d'homme » les protègent aujourd'hui contre les marées, et leurs eaux » intérieures s'écoulent à la mer par des écluses qui s'ou- » vrent lorsqu'elle baisse, et se ferment lorsqu'elle remonte. » Ce pays est celui dont Pline disait, à l'époque où, délaissé » par l'homme, il était alternativement découvert et sub- » mergé, qu'on ne savait s'il appartenait à la mer ou à la » terre, et sa transformation en campagnes fécondes est, » après la création du sol de la Hollande, la plus grande » entreprise qu'ait jamais accomplie l'esprit d'association.

» La partie occidentale de ce territoire appartient aux » départements du Pas-de-Calais et du Nord, et la ligne qui » la sépare du sol plus ancien et plus élevé, qui servit lui- » même autrefois de rivage à l'océan, commence à Sangate » et passe par Ardres, Audruick, Watten, Bergues et Hond- » schote. Tout ce qui est au nord de cette ligne constitue la » région des *Wateringues* ou des écoulements d'eau. Le » domaine de la mer s'est même étendu au sud jusqu'au- » delà de St-Omer. Les eaux pénétraient *dans le goulet de » Watten* et formaient en arrière une rade intérieure dont » l'ancien niveau se reconnaît encore à l'horizontalité des

» dépôts qui en ont pris place; c'est par là qu'en **1633**, les » Espagnols attaqués dans S[t]-Omer n'eurent pour en inon- » der les alentours, qu'à barrer, à dix kilomètres plus bas, » le vallon de Watten. »

Eh bien! ce *goulet de Watten,* que l'ancien conseiller d'État de France a constaté géologiquement, est précisément ce qui a donné naissance au nom de ce village; car, suivant Jean-Jacques Chiffliet, Watten s'appelait, tout au commencement de notre ère, *vatenum,* formé du teuton *vat,* vase; c'est-à-dire, que le lit des eaux qui coulaient de la mer à Watten avait la forme d'un vase, dont le goulet était à cette ancienne station romaine. Cette opinion est aussi celle du général Vallongue : « Le golphe se rétrécit à » Watten, dit-il, qui devient ainsi une espèce de *porte;* c'est » en effet ce que ce nom désigne; on y reconnaît facilement » le mot *gate* (trou), car, le G et le W se permutent faci- » lement (1). »

Le chroniqueur Ebrard, qui vivait au XI[e] siècle, appelait les habitants de Watten *Guattinenses.*

Wulferdinghe.

Wolffertinghe, champ ou pré de Wolffert (de *inghe,* champ ou pré, et de *Wolffert,* Wolfardus). *Wolf,* en flamand, signifie loup; Wulferdinghe pourrait donc avoir été primitivement un séjour hanté des loups.

CANTON DE DUNKERQUE-EST.

Coudekerke.

Froide église (de *koud,* froid, et de *kerke,* église). Il est fait mention, pour la première fois, de ce village dans un diplôme de Charles-le-Bon de 1121, rapporté dans les *Oper. diplom. Aub. Miræ.*

(1) M. Hermand dans sa notice sur Watten fait dériver ce nom de *Woestynen,* en latin *Wastinæ,* désert.

Dunkerque.

Vers l'an 646, St-Éloi prêcha l'Évangile et donna le baptême aux Diabintes, peuple de pêcheurs, qui vivait autour d'un hâvre destiné à devenir célèbre. Il bâtit au milieu d'eux l'*église des Dunes* (*Duyne-kerke*).

Leffrinckhouke.

Leffrinck-hoeck, coin de Leffrinck (de *hoek,* coin, et *Leffrinck,* nom propre). D'anciennes cartes géographiques portent *Lafernouk.* Le nom de ce village figure encore dans un diplôme de 1241, émané de Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, où il est othographié ainsi : *Lefringhehoeck.* Dans un autre diplôme de 1269, délivré par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, il est écrit tout à la fois *Leffringhehoec* et *Lefringhenhouke.*

Teteghem.

Malbrancq dit *Tetingahem*, que Gramaye traduit par *demeure de Théodoric,* parce que là séjournait le *miles* Théodoric; *à Théodorico milite olim nuncupatus locus est.* Ce village est nommé dans un titre de 1182, signé du cardinal Guillaume, archevêque de Rheims.

Uxem.

Ukesham d'après Malbrancq; ce nom signifie *demeure d'Udon* (de *Ukes,* Udon, et de *ham,* demeure); c'est du moins l'interprétation que lui donne Gramaye, *Udonis domicilium.*

Uxem est cité en 1121 dans la charte de Charles-le-Bon, par laquelle ce prince accorde la dîme de ce village à l'abbaye de St-Winoc à Bergues.

Zuydcoote.

Dans le diplôme de 1121 que nous venons de désigner, on lit *Soutcota,* cabane au sel (de *sout,* sel, et de *kot,* cabane, *cella.*) Zuydcote, baigné par la mer, devrait donc

son origine à une saline. Il ne serait pas surprenant, dit Des Roches dans ses *Recherches sur l'ancienne Belgique,* qu'il y eût eu dès la plus haute antiquité des sauneries établies chez les deux peuples habitants de la côte de Flandre, les Morins et les Ménapiens. Ce qui est incontestable, c'est que les uns et les autres en eurent sous la domination romaine. On a trouvé à Rimini deux belles inscriptions en l'honneur de Lepidus, brave officier qui mérita sous Vespasien plusieurs récompenses militaires. La première lui est dédiée par le corps des sauniers établis dans le pays des Ménapiens, *salinatores civitatis Menapiorem;* la seconde par les sauniers de la nation des Morins, *salinatores civitatis Morinorum.* On peut les voir dans le recueil de Gruter, pag. 1096, édition de Grævius.

M. Raymond de Bertrand, dans sa notice sur Zuydcoote, fait dériver le nom de ce village de *zud* et de *kot,* cabane, chaumière du sud. Cette opinion est partagée par M. de Saint-Genois.

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST.

Mardick.

Fossé de la mer (de *mar* ou *meer,* eau, lac, et de *dyk,* fossé). On prétend que Mardick est une ancienne station romaine sur la mer. Sa dîme est donnée en 1121 par Charles-le-Bon, comte de Flandre, à l'abbaye de Bergues.

Grande-Synthe.

Ce village doit son nom à une précieuse relique, dont son église était dépositaire, à une parcelle de la croix sur laquelle mourut le Sauveur du monde, le SAINT par excellence; *Synthonis,* suivant une charte de Baudouin de Lille de 1067; *sancti templum,* suivant un manuscrit de l'évêché de Thérouanne.

Petite-Synthe.

La guerre exerçant ses ravages dans les environs de

Grande-Synthe, on transporta la sainte relique à quelque distance de là, et on la cacha dans un puits. L'eau en devint limpide; les malades qui en burent furent miraculeusement guéris. Une chapelle, érigée en cet endroit, donna naissance à Petite-Synthe, *sancti capella,* dont l'existence ne remonte pas au-delà du XVe siècle.

CANTON DE GRAVELINES.

Craywick.

Séjour aux corbeaux (de *kraei,* corbeau, et *wyk,* demeure, bourg, du latin *vicus*). *Mont d'Escouffles,* près Cassel, et *Ravensberg,* près Bollezelle, étaient aussi des lieux hantés par des corbeaux.

St-Georges.

Une église bâtie par des Anglais et dédiée à St-Georges, voilà l'origine du nom de ce village, qui date du XIVe siècle.

Gravelines.

Cette ville s'appela d'abord *St-Willebrod,* parce que ce saint missionnaire saxon y aborda au VIIe siècle. Ensuite, lorsque le cours de l'Aa, devenu plus libre, y eut creusé un hâvre, elle prit le nom de *Nieuport,* nom qu'elle conserva jusqu'au XIIIe siècle. Depuis, elle eut celui de *Gravelines* qui, d'après Hennebert, serait une contraction de *grand ravelin.* D'autres pensent que Gravelines, en flamand *Grevelinghe,* signifie *canal du comte* (de *graef,* comte, et *linghe,* canal) ou bien *champ aux cailloux* (de *graveel,* gravier, caillou, et de *inghe,* champ).

Loon.

Sanderus, d'après l'Espinois, dit que Loon fut ainsi nommé par la noble famille de Planques qui y avait son château. Il est probable qu'elle lui donna le nom d'un de ses membres *Loon,* qui est le diminutif d'*Apollonia,* selon Pomey, *Dict. belg. lat.*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bambecque.

Ne faudrait-il pas écrire *Brambeque?* Ruisseau aux ronces, entouré de ronces (formé de *braem,* buisson, ronce, et *beke,* becque, ruisseau), ou bien *Bombeque,* du flamand *boom,* arbre, ruisseau qui coule au milieu d'arbres.

M. de Saint-Genois remarque qu'il y a une grande similitude entre *Bambecque* et *Bambrughe,* village dans la Flandre orientale, pont banal, de *bam* mis pour *ban.*

Ghyvelde.

Ghys-velt, champ de Gys, diminutif de *Gysbrecht, Gisbertus.* Gramaye appelle Ghyvelde *Ægidii campus, Gillis-velt.*

Ce village est cité dans la donation de Baudouin de Lille (1067).

Hondschoote.

On pense que l'origine de cette ville remonte au IXe ou Xe siècle. Son nom désigne un *enclos aux chiens* (de *hond,* chien, et de *schoot, schote, scheut,* enclos (*beschutting*).

Killem.

Formé de *Kyl, Kilianus,* Kilian, et de *hem,* séjour, manoir, signifie : *Demeure de Kilian.* J'avais pensé d'abord que *Kilhem* voulait dire : *Froide demeure* (de *kil,* froid).

Les Moëres.

C'est le nom d'un village bâti au milieu d'un vaste marais, divisé en *grandes et petites moëres* (de *moer,* marais, étang).

Oostcappel.

Chapelle à l'est de Rexpoede.

Rexpoede.

Sanderus écrit *Rexpoele,* mot flamand qui désigne une *suite de marais,* étant formé des composants *reeks,* suite, et *poel,* marais, étang, flaque d'eau.

Warhem.

Dans la Flandre occidentale, province de Belgique, il y a un village du nom de *Waereghem,* qui signifie *demeure du garde* (de *waren,* garder, et *hem,* manoir). Il est très-possible que Warhem ne soit qu'une contraction de Waereghem. Au Xe siècle, il y avait un seigneur de Warhem, qui était châtelain ou gardien de Bergues.

CANTON DE WORMHOUT.

Bollezeele.

Guichardin raconte que de son temps *s'est trouvée, près Bollezeele, en terre par un laboureur une cruche blanche avec une gueule estroite, dans laquelle y avoit* 2000 *deniers ayant l'effigie et superscription* POSTHUMI IN GALLIA CÆSARIS A LOLLIANO DEVICTI ATQUE CÆSI. C'est peut-être à ce Lollianus que Bollezeele doit son nom. Dans la suite des temps la lettre L aura été remplacée par B et on aura dit *Bolliani-sella,* demeure de Bollianus.

Toutefois *Bolle* et *Boule* sont le diminutif d'un nom propre du moyen-âge, qui se traduit en latin, suivant Pomey, par *Babolenus*. Dans ce cas, Bollezeele serait synonime de *séjour de Boule* ou *Babolenus.* Il y a Bollebeck en Brabant.

Broxeele.

Résidence au marais (de *broek*, marais, et *zeele,* résidence). Broxeele est cité dans la Chronique de Balderic (XIe siècle); *cum œgrotaret* (*B. Vindicianus*) *apud Brosellam, diœcesis suœ territorium.* St-Vindicien est tombé malade à Broxeele, au diocèse de Cambrai.

Esquelbecq.

Ekels-beke, ruisseau aux glands (de *eekel,* gland, fruit du chêne, et de *beke,* ruisseau, bèque). Ainsi nommé des chênes qui croissaient sur ses bords.

Herzeele.

Heeren-zeele, résidence des seigneurs. Gramaye dit que ce village est ainsi nommé, parce que *messeigneurs* les chanoines de Thérouanne y avaient une habitation.

Il y a aussi un Herzeele dans la Flandre orientale (Belgique).

Lederzeele.

Ledera-zeele, résidence sur le Leder, petit ruisseau qui donne son nom, suivant Sanderus, à plusieurs villages : *Ledera pluribus ab ortu suo pagis nomen communicat.*

Rodolphe de Lederzeele partit en 1096 pour la Palestine, avec Robert de Jérusalem. Baudouin de Lederzeele signa en 1142 des lettres de Thierry d'Alsace. Fernand et Jeanne de Flandre accordèrent des priviléges à Lederzeele en 1232.

Ledringhem.

Sanderus dit que Ledringhem, appelé par Malbrancq *Leodringas,* situé entre les ruisseaux la Peene et la Leder, reçoit son nom, comme Lederzeele, de ce dernier courant d'eau.

Merckeghem.

Marke-ghem, demeure sur la frontière (de *marke* ou *merk,* frontière, limite).

Nieurlet.

Les Français appellent ainsi cette paroisse par corruption, du flamand *Nieuwerledt,* mot formé de deux mots flamands *nieuw,* nouveau, et *verlaten,* abandonner.

Avant le XIIe siècle, Nieurlet était un lieu couvert d'eau. Les travaux de canalisation de la rivière d'Aa exécutés depuis le XIIe siècle, ont fait que les eaux s'en sont retirées. C'est cette transformation du sol qu'indique *Nieurlet,* mot qui signifie *nouvel attérissement, un relais des eaux.*

Il est fait mention de Nieurlet dans la charte de Guillaume Cliton, 1127 (1).

(1) *Essai sur les chartes confirmatives des institutions communales de St-Omer,* par L. de Givenchy. — *Mém. des antiq. de la Mor.*, t. IV.

Volkerinkhove.

Volckert-hof, ferme, jardin, lieu de plaisance de Volckert ou Folquin (formé de *Volckert,* Volquerus, Folquinus, Folquin, et de *hof,* ferme, jardin).

L'église de Volkerinkhove est dédiée à St-Folquin, et une portion de cet édifice paraît contemporaine de cet évêque de la Morinie.

Wormhout.

Worom-holt (bois vermoulu) paraît déjà dès le VIIe siècle dans un acte de donation, faite par le seigneur Heremare à St-Winoc, commençant par ces termes : *Omnibus præsentibus et futuris, qui Christiana censentur,* etc., et finissant par ceux-ci : *Actum in Sithiu monasterio, kalendis novembris, anno primo Hildebertis Regis.*

Zegerscappel.

En remontant le cours des âges, nous voyons le nom de Zegerscappel (*Fanum Sigeri,* chapelle de Siger) figurer pour la première fois dans une charte du XIIe siècle. Un Gislebert de Zegerscappel signa en 1186 des lettres, par lesquelles Guillaume, châtelain de St-Omer, et sa femme, Ida d'Avesnes, cédèrent aux moines de St-André, une certaine redevance sur le vin, *foragium vini* (*Opera diplom. Aub. Miræi,* t. I, p. 551).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Bailleul.

En flamand *Belle.* Meyer dit que cette ville a été fondée par des Belges qui, poursuivis par les Romains, se sont réfugiés dans cette partie de la Gaule-Belgique qui devint la Flandre. Au temps des romains, Bailleul s'appelait *Belgiolum,* siége des Belges. Depuis, on l'a nommé *Baliolum,* et enfin *Bellula,* Belle. *Habeo authores qui hos progeniem*

fuisse confirment eorum Belgarum, qui ex Nerviis ab Romanis olim pressis in sylvas et æstuaria dimittebantur, eosque, ad Odoacris usque adventum, littora Morinorum, ubi nunc Flandria est, incoluisse; ac Belgiolum pro montibus condidisse, id quod nunc Baliolum dicimus, quanquam et Bellula idem nominetur in memoriis vetustis (*Rerum Flandricarum,* tom. tertius).

M. le chanoine De Smet, dans son *Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre orientale,* dit que *Belle* dérive du nom d'un arbre, le tremble, *populus alba.* Mais M. le baron de Saint-Genois, dans son rapport sur ce travail, n'admet pas ce sentiment et pense au contraire que *Belle* (en latin *Balliolum*) signifie *petit baillage, baillie, baillagium.*

Nieppe.

La forêt de Nieppe, *het bosch van Ypen.* L'*n* finale d'une préposition ou d'un article placé devant le mot *Ypen*, fesait entendre dans la prononciation : *Nypen;* d'où *Nieppe* en français.

Forêt de Nieppe est donc synonime de *forêt d'ormes,* arbres qui en sont en effet la principale essence.

Le village de Nieppe, en flamand *Niep-kerke,* doit sa naissance à cette forêt. Il y a encore un hameau appelé *den Ypen* ou *den Nypen.*

St-Jans-Cappel.

Chapelle dédiée à St-Jean, ou *chapelle de St-Jean.*

Steenwerck.

Ouvrage en pierre, fortification en pierre. Steenwerck est peu distant de Bailleul; c'était peut-être quelque forteresse élevée pour protéger cette ville nouvelle contre les attaques des Romains; Sanderus écrit : *Quem a saxeo opere sive mole vocant.* — Steenwerck reçoit en 1160 des priviléges de Thierry d'Alsace.

Berthen.

Bert-hem, résidence de Gisbertus. En Flandre, *Bert* est encore le diminutif des noms propres Gisbert, Robert, Lambert, Libert, etc. Dans une charte de Philippe d'Alsace (1182), il est fait mention d'un ruisseau, nommé *Bertine,* qui a son cours sur le territoire de Bailleul, *intra parochiam de Belle.*

Vleteren et *Meteren.*

Nous venons de voir que Bailleul a été fondé par des Belges pourchassés par les Romains. Nous pensons que *Vleteren* et *Meteren,* éloignés l'un de 6 kilom. et l'autre de 3 kilomètres de Bailleul, ont eu aussi pour fondateurs des émigrés belges. Plusieurs villages du nom de *Vleteren* se trouvent en Belgique, et dans l'arrondissement d'Audenarde, il y a le village de *Maeter,* dont le nom s'écrivait en 998 *Materna,* en 1224 et 1227 *Meterne.* Par une bulle du pape Alexandre III, Milon, évêque de Thérouanne, est confirmé dans la possession de *Meternes* près Bailleul (1158). Au IXe siècle, Fletre est désigné *Fletrinium*; à la fin du XIe siècle, *Fleternes.*

Merris.

Sanderus rapporte qu'il a vu des actes extraits des archives de Thérouanne, où le nom de ce village était écrit : *Mernes.* — Suivant M. Snellaert, la terminaison *nes* ou *nesse* doit se traduire par *lieu humide. Merris* signifierait donc : *marais très-humide* (de *meer,* marais, et *nes* ou *nesse,* lieu *humide*).

Vieux-Berquin.

En Belgique et en Allemagne, il y a grand nombre de lieux qui portent le nom de *Berchem,* lequel était écrit en 1042 : *Berchem,* que M. de Saint-Genois croit être synonime de *séjour* hanté de *sangliers* (*beeren*).

Berquin ne dériverait-il pas de *Beer-ghem,* demeure du

seigneur? On sait que des barons de Flandre étaient anciennement qualifiés de *Beer.*

Berquin est cité dans une charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre (1160). *Ego Theodoricus Dei gratiâ Flandriæ Comes, et Philippus unà filius meus, hominibus nostris de Berkin et de Steenwerc usque ad calceam d'Estaires, triticum annuatim nobis solventibus eadem concedimus libertatem, quam comes Robertus et Uxor ejus Clementia eis concesserunt.*

CANTON DE CASSEL.

Arneke.

Aren-eke, chêne-sec ou bien chêne aux aigles (de *aren,* sec ou aigle, et *eke,* chêne). Ce village était déjà connu au Xe siècle, époque à laquelle St-Godehard en était pasteur.

Bavinchove.

Cour, courtil, jardin de Bavon (de *Baef, Bavo,* Bavon, et *hof,* cour, jardin)? Il y a en Belgique un *Baveghem,* qu'on écrivait en 976 *Bavingehem,* en 1230, *Bevinghem.* M. Willems se demande si ce nom peut être traduit par *demeure de Bavon?* Le monastère de St-Bavon de Gand avait la dîme de Bavinchove. Il est possible que Bavinchove doive son origine à une ferme qu'avait là la célèbre abbaye. — Il y aussi un Bavinchove près de Courtrai.

Buysscheure.

Bosch-schuer, grange au bois.

Cassel.

Castellum Morinorum ou plutôt *Menapiorum; casteel,* château fort, bâti par les Romains. Un ancien auteur écrit *Castletum,* et dit que ce nom dérive de *Cast-Leydt,* colonie de Cattes.

Hardifort.

Hard-voorde, chemin dur, empierré (de *voorde,* chemin,

passage, et de *hard,* dur). Hardifort est situé près d'une voie romaine qui descend de Cassel à la mer.

Sainte-Marie-Cappelle.

Chapelle dédiée à Sainte-Marie ou *Chapelle de Sainte-Marie.* C'est un village qui s'est formé autour d'une chapelle dont la Mère de Dieu était la patronne. On voyait encore, il y a quelques années, des restes du monument primitif.

Noordpeene.

Au nord de la Peene. Ce lieu est ainsi nommé à cause de sa situation topographique au nord du ruisseau la *Peene.*

Ochtezeele.

Dans un diplôme de 1267, par lequel Égide de Havreskerke vend la dîme d'Hondeghem à l'église de Thérouanne, on voit écrit : *Ostingesele,* ce qui veut dire : *demeure à l'est*, de *oost,* est, et *zeele,* séjour. Ochtezeele est à l'est de Cassel.

Rubrouck.

En flamand on dit : *Roubrouck,* ce qui signifie : *Marais inégal, raboteux* (de l'allêmand *ruh* ou *ruhe,* ou bien du flamand *rou* ou *rouw,* mal-uni, inégal, raboteux, et de *broek,* marais). M. Hermant, de St-Omer, dans sa notice sur le château de Rihout (*Ruholt*), explique de même le nom de cette ancienne résidence des comtes de Flandre.

Oxlaere.

Ox-laere, terrain inculte aux bœufs (de *osse,* bœuf, et *laere,* que Willems traduit par *terrain inculte, terrain vague*). Oxlaere est près le mont Cassel, et Malbrancq l'appelle *Osclara,* eau limpide, d'un petit ruisseau, connu sous le nom de *Schoubeque.*

Wemaerscappel.

Chapelle de Wemaere, fondée par Wemaer ou Wene-

maer. — Ce nom patronimique existe encore en Flandre. Ce village est aussi appelé, en flamand, *Blauw-cappel.*

Zermezeele.

Lazius, dans son *Traité de la république romaine,* dit qu'il existait une colonie du nom de *Zarmis, colonia zarmis.* Zermezeele serait-il une réminiscence de cette ancienne colonie italienne? Ce n'est guère admissible. Notons toutefois que Zermezeele est situé sur une voie romaine, qui va de Cassel à Mardyck.

Zuytpeene.

Village au sud du ruisseau *la Peene.*

CANTON D'HAZEBROUCK.

Blaringhem.

Il y avait sur la rive gauche de la Meuse une ancienne station romaine connue sous le nom de *Blariacum.* Cet endroit est aujourd'hui *Blerick,* d'après Desroches (*Recherches sur l'ancienne Belgique,* p. 86).

Blariacum était au pays des Ménapiens, et l'on sait que des Ménapiens se sont réfugiés dans la Morinie. Il est donc très-possible qu'une colonie ménapienne ait fondé *Blaringhem* (résidence de Blerick).

Blaringhem est mentionné dans la bulle d'Alexandre III, par laquelle ce pape confirme, en 1159, l'évêque de Thérouanne, Milon, dans la possession de cette terre donnée en 1126.

Caestre.

Il y avait en Belgique beaucoup de lieux qui s'appelaient *Castra,* c'étaient des emplacements de camps romains. La plupart de ces *castra* ont été détruits au cinquième siècle.

Ainsi, l'endroit où fut bâtie la ville de Mons était nommé *Castri-locus : Montem illi quemdam, qui nunc Castrilocus*

dicitur, designavit (Act. SS., tom. I, april., pag. 839. — *Waldetrudis.... elegit sibi locum in proprio allodio suo, qui Castrilocus dicitur, ad habitandum* (Chron. Gisbert., pag. 15).

Castre reçoit aussi son nom d'un *castrum* des Romains, situé près d'une voie romaine, encore visible dans les environs de la *Chapelle.* On prétend que l'emplacement du camp était à peu de distance du terrain sur lequel on a construit l'église.

Ebblinghem.

D'après un traité intitulé : *Vérité de l'église de St-Omer,* cité par l'abbé Lefebvre, la terre de *Sithiu* était appelée, au temps d'Adroald, *Hebbingahem.* Il est possible que, lorsque cette terre fut nommée *Sithiu,* le nom d'*Hebbingahem* fut donné à une autre terre, désignée aujourd'hui par celui d'*Ebblinghem,* village éloigné d'environ un myriamètre de la ville de St-Omer, l'antique Sithiu.

Hazebrouck.

Marais du seigneur de Haze (le Lièvre). Un des bâtards du comte Louis de Nevers s'appelait le *Haes* de Flandre.

Hondeghem.

Séjour de chien, canis-villa, kien-ville (de *hond,* chien, et *ghem,* séjour, demeure).

Lynde.

Tilleul, arbre qui croît dans ce lieu; *à tilia nomen,* dit Sanderus. Le tilleul qui a donné naissance à Lynde existe encore. C'est un beau vieillard qui a traversé huit à dix siècles.

Renescure.

En flamand *Ruisschuer,* grange qui bruit, bourdonne (de *ruisschen,* bruire, bourdonner, et *schuer,* grange). Mais une charte de 1159 porte : *Renescura;* peut-être ce mot

signifierait-il : *grange de Réné?* une pierre tombale de 1428 porte *Ruwerschuere*.

Adolphe de Pamele, dans son manuscrit sur la généalogie des comtes de Flandre, dit que Ruyschuere ou Rutschuere reçoit son nom des *Ruthènes,* peuple qui habita des premiers la Flandre maritime. *Cœterum Ruyschuere quasi Ruytschuere, et alia quœdam his familia deducit à Ruthenis quos Maritima prœsertim Flandriœ incoluisse olim non ambigitur.*

Sercus.

Zerk-huis, maison de la tombe, mausolée (de *zerk,* tombe, pierre tombale, et *huis,* maison?) Sur des cartes géographiques, Sercus est désigné par *Sekele,* qui signifie *faucille.* Sanderus écrit *Zerkele;* en 1240, il est fait mention de *Sarcus* dans un acte de vente.

Staple.

Stapel, chantier ou amas, en flamand. Les archives de St-Pierre de Lille citent Staple en 1238.

Walloncappel.

En flamand *Waelscappel,* chapelle des Wallons (de *Wael,* Wallon, et de *kapelle,* chapelle).

CANTON D'HAZEBROUCK (sud).

Boeseghem.

Résidence au bois (de *bosch,* bois, et *ghem,* demeure).

Borre.

Fontaine, source, ruisseau, en flamand. Ce village est situé sur le ruisseau *la Borre.* La dîme de Borre est donnée en 1220 à l'évêque de Thérouanne.

Morbeque.

Ruisseau au marais, de *moer,* marais et *beke,* bèque, ruisseau. Sanderus rapporte qu'il y en avait qui appelaient

ce village *ruisseau des Morins*, MORINORUMBEKA, parce que les Morins ont occupé ce pays (1).

Pradelles.

Origine inconnue. Il est fait mention d'un Jean de Pradelles dans un traité de paix de 1198.

Steenbeque.

Ruisseau près du château-fort (de *steen*, château, forteresse, maison bâtie en pierres, et de *beke*, ruisseau, becque).

Strazeele.

Straet-zeele, demeure près de la voie (de *straet*, chemin, voie, route, et de *zeele*, séjour, résidence).

Une voie romaine passait à Strazeele. Le nom de ce village figure dans une charte de Thierry d'Alsace (1160), où signe Chrétien de Stracelles.

Thiennes.

Il y a dans le Brabant la ville de Tirlemont, qu'on appelle en flamand *Tienen*. Une colonie brabançonne serait-elle venue se fixer à Thiennes, qu'elle a ainsi nommé en souvenir de la patrie absente? ou bien Thiennes indiquerait-il un lieu planté de *tilleuls* ou *tilles?*

CANTON DE MERVILLE.

Estaires.

Ætii terra, la terre d'Ætius. On suppose qu'Estaires est l'ancien *Miniriacum* des Romains, parce qu'on y a trouvé des vases et des monnaies qui datent du temps de ces conquérants des Gaules. Estaires est appelé en flamand *Stegers*.

On lit dans le calendrier des saints de la Morinie que

(1) Le prince de Morbecque s'appelait *Princeps Morinorum*. Cela résulte d'une inscription qui se trouve sur le clocher de l'église de Morbecque : *Princeps Morinorum conficit.*

S[t]-Vaast bénit, au sixième siècle, un autel à Cofort, *dans la terre d'Ætius; In Ætii terrâ, Covordo vico, memoria S. Vedasti qui altare ibi consecravit.*

Aëtius était un chef de Gaulois qui se battit, en 453, contre les Huns (Voy. *Flandria illustrata,* III, 98).

Haverskerque.

Il y a un village en Belgique, dont le nom s'écrivait en 1208 : *Havesdunc* (aujourd'hui Haesdonc). M. Willems, dans son mémoire sur les noms des communes, dit que *Haves* signifie *vautour,* oiseau de proie. En suivant cette interprétation, *Haverskerque* désignerait une église située dans un champ hanté d'oiseaux carnassiers.

Haverskerque était déjà connu au XII[e] siècle. La famille seigneuriale de ce nom a été très-célèbre (1).

Lagorgue.

Le nom de ce village signifie *gouffre,* de *gurgis.*

Le cours de la Lys a nécessité à cet endroit des travaux hydrauliques. — Je n'ai pu découvrir le nom teutonique de Lagorgue, qui a été de bonne heure en la possession des Wallons.

Merville.

En flamand *Meerghem,* séjour au marais (de *meer, moer,* marais, et de *ghem,* demeure). Au VII[e] siecle, ce lieu s'appelait *Broyle* (terrain marécageux). Ce fut là que S[t]-Maurant bâtit un monastère, vers l'an 678. Des maisons se groupèrent bientôt autour de cette sainte retraite ; puis, il y eut une ville qu'on nomma *Morandghem, Morantivilla, Merghem, Merville.*

Neuf-Berquin.

Voyez *Vieux-Berquin,* dont l'existence est antérieure à celle de *Neuf-Berquin.*

(1) Voy. *Not. hist. sur Watten,* par M. Hermand.

CANTON DE STEENVOORDE.

Boeschepe.

Juridiction sur le bois (de *bosch,* bois, et de *schepe,* juridiction), ancienne résidence peut-être de quelque personnage préposé à la surveillance des forêts. Boeschepe est cité dans la bulle du pape Alexandre III (1158).

Eecke.

S[t]-Vulmar, s'étant réfugié du Boulonnais en Flandre, se cacha dans le creux d'un chêne, où il fut pendant trois jours privé d'aliments. A sa mort, qui arriva en 697, les habitants de la forêt devenus chrétiens, érigèrent une eglise à sa mémoire, et le village qui se forma autour, fut appelé *Eecke* (chêne), du nom de l'arbre où le saint avait séjourné (Meyerus, *Rerum Flandric.*, tom. III).

Godewaersvelde.

Godehards-veld (champ de Godehard). Nous avons déjà vu que le nom de *Godehard* ou *Goewart* était connu au X[e] siècle. Suivant le *Christianum Cameracum,* c'est *Godefridi* ou *Godoaldi campus,* champ de Godefroy.

Houtkerque.

Avant le IX[e] siècle, la plupart des églises étaient construites en bois. Au témoignage de Gramaye, *Houtkerque* a été ainsi nommé parce que son église était de bois; *à veteri ligno ecclesia;* peut-être mieux église dans la forêt. Cette église a été bénie, ajoute Gramaye, par S[t]-Amé, le compagnon de S[t]-Maurant.

En 1047, le *miles* Jean assigne au monastère de Broyle certaine part des revenus de son comté de *Holtkerke* (de *holt* ou *hout,* bois, et de *kerke,* église).

Oudezeele.

Oude-Zeele, ancienne résidence (de *oude,* vieux, ancien,

et de *zeele*, demeure, résidence). Mais dans un acte de 1308, on lit *Boudens-Zeele;* ce qui signifierait demeure de Baudouin.

Steenvoorde.

Steen-voorde, chemin de pierre (de *steen,* pierre, et de *voorde,* passage, chemin, voie). Une voie romaine passe à Steenvoorde; le nom de ce bourg est mentionné, en 1158, dans la bulle du pape Alexandre III.

St-Sylvestre-Cappelle.

Chapelle de St-Sylvestre.

Terdeghem.

Ter-ding-hem, à la maison des plaids, prétoire où se rend la justice (de la préposition *ter,* à; de *ding,* plaid, et de *hem,* maison, demeure).

Winnezeele.

M. Degrave, dans sa *République des Champs élysées,* dit (tom. I, pag. 196), que *Winendaele* signifie : *vallée consacrée,* parce que ce mot est formée de *wyen,* consacrer, et de *dael,* vallée. Si nous appliquons cette explication du mot *Winendale* à celui de *Winnezeele*, nous dirons que ce dernier désigne *un lieu consacré*. Toutefois *wyn* est aussi le diminutif de *Winocus,* et dans ce cas Winnezeele correspondrait à l'expression : *demeure de Winoc.*

III.

Au point de vue de la statistique, tous les noms des lieux que nous venons d'énumérer, peuvent être classés en sept catégories :

I[re] *Catégorie. — Noms qui se rapportent à l'aspect physique des lieux.* — Bergues, Bissezeele, Pitgam, Socx, Wylder, Dringham, Watten, Mardick, Gravelines, Bambecque, les Moëres, Rexpoede, Broxelle, Esquelbecq, Wormhout, Merris, Ochterzeele, Oxlaere, Rubrouck, Boeseghem, Pradelles, Merville.

II[e] *Catégorie. — Noms patronimiques ou de famille.* — Aremboutscappelle, Eringhem, Holque, Wulverdinghe, Leffrinckhouke, Teteghem, Uxem, Loon, Ghyvelde, Killem, Bollezeele, Herzeele, Volkerinkhove, Zegerscappel, Bailleul, Berthen, Bavinchove, Wemaerscappel, Hazebrouck, Estaires, Godewaersvelde, Winnezeele, Bierne.

III[e] *Catégorie. — Noms de situation par rapport à d'autres lieux.* — Westcappel, Looberghe, Petite-Synthe, Oostcappel, Lederzeele, Ledringhem, Merckeghem, Neuf-Berquin, Noordpeene, Zuydpeene, Borre, Morbecque, Steenbecque, Strazeele, Thiennes, Steenvoorde, Hardifort.

IV[e] *Catégorie. — Noms dérivés d'anciens établissements, cours, églises, couvents,* etc. — Hoymille, Steene, Bourbourg, Brouckerque, Dunkerque, Zuydcoote, Warhem, Nieppe, Steenwerck, Ruysscheure, Cassel, Caestre, Renescure, Sercus, Staple, Haverskerke, Boeschepe, Houtkerque, Terdeghem, Crochte.

V[e] *Catégorie. — Noms dérivés de saints de paroisse.* — S[t]-Momelin, S[t]-Pierrebrouck, Grande-Synthe, S[t]-Georges, S[t]-Jans-Cappel, S[te]-Marie-Cappelle, S[t]-Sylvestrecappel.

VI[e] *Catégorie. — Noms empruntés au règne animal et végétal.* — Quaedypre, Craeywick, Hondschoote, Arnecke, Hondeghem, Haverskerque, Eecke, Lynde.

VII[e] *Catégorie. — Noms importés par des immigrations.* — Flêtre, Meteren, Zermezeele, Blaringhem, Ebblinghem, Wallon-Cappel.

Nous eussions peut-être pu former une huitième catégorie avec les noms empruntés à la mythologie germanique, et y classer *Oudezeele* et *Winnezeele;* car il est très-possible que le premier de ces villages ait été un lieu où l'on adorait la divinité *Wode,* le dieu du commerce, le Mercure des Germains, et que *Winnezeele,* tout proche et limitrophe d'Oudezeele, ait été la place où l'on trafiquait, un marché public (de *winnen,* gagner).

IV.

Nous avons dit plus haut que les noms de la plupart des villes et villages de l'ancienne Flandre maritime, sont la preuve que nos ancêtres étaient d'origine germanique. Après l'explication que nous venons de donner de ces noms de lieux, nous osons penser qu'il n'existera aucun doute sur l'exactitude de notre assertion. Ce qui va suivre en sera la confirmation.

Tacite raconte que nul peuple de la Germanie n'habitait des villes, ni même des villages où les maisons se touchaient. Tous préféraient des demeures isolées; et chacun allait se loger, comme il lui plaisait, ou près d'une fontaine, ou dans le voisinage d'un champ, ou au milieu d'une forêt. « *Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis* » *notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt* » *discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit* (Tac. Germ., 16).

Les noms de *Borre,* d'*Ekelsbecque,* de *Ledringhem,* de *Bambecque,* de *Ghyvelde*, de *Godewaersvelde,* de *Lederzeele,* de *Boeseghem,* de *Busscheure,* de *Bussezeele,* de *Wormhout,* ne constatent-ils pas cette habitude des Germains de se fixer, soit près d'une fontaine ou ruisseau, soit près d'un champ ou pré, soit dans un bois?

Quand on lit les historiens romains, dit Des Roches dans ses recherches sur l'ancienne Belgique (pag. 196), on voit clairement que les provinces payaient des contributions en grains; que cette imposition en nature emportait la dixième partie de la récolte; que le gouvernement établissait des magistrats et des officiers chargés de faire la collecte. Ils amassaient ces blés *dans les greniers* publics,

veillaient à leur conservation, présidaient au transport dans les lieux où la distribution en était nécessaire, ainsi qu'à la vente du superflu, et ce commerce exclusivement réservé au fisc, produisait encore un revenu considérable.

Ces greniers publics, connus dans le pays flamand, sous la dénomination de *Schuere* (1), ont donné naissance aux villages de *Ruysscheure, Buysscheure, Spycker.* On les connoissait encore, ces greniers, sous le nom de *Voudemont;* c'est ainsi qu'ils sont désignés dans un acte de 1308, où nous voyons qu'un Jean le Moine rend compte des revenus du *Voudumont* d'Hondschoote, Killem, Hoymille, Rexpoede, Wormhout, Quaedypré, Sox, Chrochte, Bergues, Bavinchove, Looberghe, Bessezeele, Brouckerque et Boudens-zeele (2).

Un autre acte du XIVe siècle prouve encore combien les mœurs germaniques ont été tenaces et profondément enracinées dans la Flandre maritime.

Les Germains, au témoignage de Tacite, avaient coutume de compter l'espace du temps par *nuits,* au lieu de le compter par jour; *numerum noctium computant* (3). Chez eux, le jeu de dés était une passion; les dés et les osselets étaient pour eux une occupation sérieuse et importante; après avoir joué tout leur bien, ils finissaient par jouer leur personne et leur liberté. *Aleam sobrii inter seria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeritate, ut, quùm omnia defecerunt, extremo ac novissimo jactu de libertate et de corpore contendant* (Tacit. Germ., cap. 14). Eh bien! cette habitude de compter par nuits, cette pas-

(1) *Scuria.* — *Lex sal.*, tit. XVIII, §§ 1, 3.

(2) *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre,* déposées anciennement au château de Rupelmonde, par le baron Jules de St-Genois.

(3) Tacit. *Germ.*, II. — Cæs. VI, 18.

sion pour le jeu de dés se sont perpétuées chez nos pères jusqu'au XIVe siècle. Déjà Jeanne de Constantinople avait défendu aux habitants de Bergues et de Bourbourg, par sa *Keure* de 1240, de jouer aux dés et aux osselets sous peine de vingt sols d'amende(1). Un acte scabinal de 1336, conservé aux archives de la ville d'Hazebrouck, mentionne la vieille division du temps par nuits et défend aussi sous peine d'amende le jeu de dés.

Ce document, écrit en langue flamande, est très-curieux et du plus haut intérêt. Aussi, croyons-nous devoir en éditer la traduction :

Ici suivent les statuts du marché d'Hazebrouck, faits et ordonnés à la requête du Bailli et des Échevins de la ville, pour l'amélioration du commerce, l'an de notre Seigneur, mil trois cent trente-six, le lundi après la fête de St-André.

Et les Échevins peuvent, chaque jour de séance, corriger tous les points qu'il leur plaira.

Article 1er. Donc, il est ordonné que personne ne puisse acheter ni vendre du vin, à moins que cela n'ait été déclaré à l'aman et à deux échevins, ou à trois échevins sans aman, sous l'amende de 50 sous parisis.

Art. 2. Donc, que personne n'expose de cercle, sans avoir du vin à vendre, sous une amende de 59 sous parisis; dont il est tenu envers les échevins.

Art. 3. Donc, que personne ne puisse débiter du vin au marché d'Hazebrouck, à moins qu'on ne soit bourgeois ainsi que l'acheteur, sous une amende de quarante-neuf sous parisis; et s'il y avait quelqu'un qui fût son associé, l'amende serait de 60 sous parisis.

(1) Voyez mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, in-8°. Bruges, 1849.

Art. 4. Donc, que personne ne vende du vin dans des pièces qui soient vides de plus de cinq pouces, à moins que ce ne soit déclaré, sous une amende de 49 sous parisis.

Art. 5. Donc, que personne ne puisse débiter du vin dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, à moins qu'on ne soit bourgeois libre, et qu'on n'y ait demeuré les deux quarts de l'année, et qu'on ne souffre sort et impôt avec la ville (1), sous une amende de 59 sous parisis chaque fois qu'on le fait, à moins que ce ne soit du vin bourru, et qu'on ne le débite sur sa voiture sans décharger.

Art. 6. Donc, que personne n'empire son vin, après qu'il a été déclaré aux échevins, sous une amende de 59 sous parisis; et d'être privé un an de sa profession, dont il est tenu envers les échevins.

Art. 7. Donc, que personne ne renouvelle son cercle, ni mette un autre signe à sa maison plus d'une fois, à cause de la même pièce de vin, sous une amende de 10 sous parisis; dont il est tenu envers les inspecteurs.

Art. 8. Donc, celui qui veut débiter nouvellement du vin, qu'il le mette en vente par autorisation des Échevins au jour de St-Martin; sous une amende de 49 sous parisis.

Art. 9. Donc, quand la ville a mis à débiter une pièce de vin ou deux ou trois ou davantage, pendant l'année, que personne alors ne vende du vin, ni apporte à boire au marché du vin du dehors. Tout ce vin doit être débité consécutivement sous une amende de 59 sous parisis, et d'être privé un an de sa profession. On ne peut non plus donner d'autre vin à boire, ce dont on est tenu sur le bon témoignage de la ville ou des échevins.

Art. 10. Donc, si quelque homme ou femme tenait cabaret, qu'ils ne gardent chez eux aucune mesure qui ne tienne suffisamment sa capacité, sous une amende de 59 sous parisis.

Art. 11. Donc, qu'aucun boulanger ne puisse gagner plus de huit sous parisis à une rasière du blé; et qu'il ne fasse point de pain blanc plus grand que de quatre deniers et de deux deniers;

(1) En dat hy doet schot en lot met de stad.

et chacun doit l'avoir ainsi à vendre à la halle et à sa fenêtre, sous une amende de 10 sous parisis ; et quand les autorités veulent examiner le pain, il doit peser toute sorte de pain que l'on trouve.

Art. 12. Donc, que chaque personne qui fait du pain de froment y marque quel en est le prix, ainsi qu'au pain blanc, sous une amende de 10 sous parisis, et que ce soit bien et suffisamment cuit et marqué d'une marque.

Art. 13. Donc, qu'aucun fabriquant n'apporte des mesures de capacité ni des demies qui ne soient assez grandes et suffisantes, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 14. Donc, quand les autorités veulent peser du pain, et que le boulanger ou cabaretier ou autre personne renie son pain, et que l'on trouve alors du pain, le pain est confisqué et l'amende est de 10 sous parisis. Et quand les autorités veulent peser du pain, il doit prendre le premier auquel il met la main.

Art. 15. Donc, que personne ne puisse renchérir ses légumes, après qu'il les a mis à vendre, quelques légumes que ce soient, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 16. Donc, que personne ne puisse mettre du bois ni autre chose à la halle qui puisse l'obstruer, excepté la bourgeoisie, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 17. Donc, que personne ne mette en vente de l'étoffe ni de la toile, ni en dépose dans un cabaret pour y vendre, à moins qu'il n'ait payé bien et suffisamment son tonlieu, ainsi que le droit de mesurage, sous une amende de 20 sous parisis, dont il est tenu envers les échevins ou envers les inspecteurs, par la vérité.

Art. 18. Donc, qu'aucun boucher ne puisse tuer des bêtes ni vendre des veaux mort-nés, sans qu'ils aient été estimés par deux warandeurs sous une amende de 10 sous parisis; et le veau doit valoir 36 sous parisis ou au-dessus, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 19. Chaque mouton doit être de la valeur de 15 sous parisis ou au-dessus, sous une amende de 10 sous parisis et estimé bon et suffisant; et s'il n'y a point de warandeurs dans la bourgeoisie, deux échevins peuvent l'estimer, ou deux bourgeois.

Art. 20. Donc, qu'aucun boucher n'expose en vente, là où on

vend aucune viande qui soit du taureau ou de bélier ou de truie ou qui soit ladre, ou qui ne soit pas suffisante, ce qu'il ne peut vendre hors de la halle, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 21. Donc, que personne ne mette du sang sur la viande, sous une amende de 5 sous parisis.

Art. 22. Donc, qu'aucun bourgeois qui est cabaretier ou traiteur, ne puisse avoir de la viande ladre, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 23. Donc, que personne ne puisse battre du lin à la halle ni sous la halle, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 24. Donc, que personne ne puisse mettre du linge, à blanchir, ni du cuir sur la haye de la fosse de la place, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 25. Donc, qu'aucun boucher ne puisse tuer des bêtes hors de la ville pour débiter au marché, sous une amende de 49 sous parisis; à moins que ce ne soit de la viande cuite.

Art 26. Donc, qu'aucun poissonnier ne puisse vendre du poisson au marché avant qu'il soit estimé par les warandeurs ou par les échevins, sous une amende de 20 sous parisis : et tous les poissonniers qui vendent du poisson, doivent l'exposer en vente pour débiter le même jour, sous une amende de 10 sous parisis : et ils ne peuvent laisser leur poisson dans la ville; et si ce poisson était trouvé mauvais, ce serait sous une amende de 20 sous parisis; et le poisson serait transporté hors de la bourgeoisie.

Art. 27. Donc, que personne ne mette au marché des légumes qui soient pires en dessous qu'au dessus, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 28. Donc, qu'aucun homme ni aucune femme ne puissent vendre de l'ouvrage en étain, à moins qu'il n'ait été estimé par des estimateurs ou par des échevins, sous une amende de 10 sous parisis, et l'ouvrage devrait être transporté hors de la bourgeoisie.

Art. 29. Donc, si quelque personne, Juré ou *Keurheer*, révélait quelque chose qui regardât la *Vérité* ou le conseil des *Keurheers*, pourvu qu'il fût du nombre des Échevins ou des *Keur-*

heers, ou qu'il fût membre des *Vierschaere*, où il faut garder le secret, ce serait sous une amende de 59 sous parisis, et d'être banni pendant un an de la ville; s'il entrait dans la ville pendant cette année, ce serait aux dépens de sa hoirie.

Art. 30. Donc, que personne ne puisse laisser courir des truies dans la bourgeoisie, sous une amende de 59 sous parisis; ou les truies seront confisquées, quand on les poursuit, dont on est tenu envers les jurés ou les *Keurheers*.

Art. 31. Donc, que chaque homme et femme qui font commerce dans la bourgeoisie, paieront demi-taille, s'ils souffrent tort et impôt avec la ville; s'ils s'y opposaient, ce serait sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 32. Donc, aucune personne ne peut débiter de la viande dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, à moins qu'on n'y ait demeuré les deux quarts d'une année, et qu'on ne soit bourgeois, et on doit souffrir sort et impôt avec la ville, sous une amende de 59 sous parisis.

Art. 33. Donc, que personne ne puisse faire partie dans l'écot des échevins, à moins que ce ne soit avec leur permission, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 34. Donc, le mesureur est tenu de frapper, avant les dix heures, contre le vase de chaque personne qui vient au marché avec des grains du printemps pour les vendre; et s'il ne le fait pas, les gens peuvent vendre sans amende; le mesureur paie l'amende de 10 sous parisis.

Art. 35. Donc, le mesureur est tenu de frapper contre le vase de chaque personne qui vient au marché avec du blé, et s'il ne le fait pas, les gens peuvent vendre sans amende et sans faute, et le mesureur paie l'amende de 10 sous parisis, dont il est tenu envers les échevins ou envers les *Keurheers*. Il doit le faire avant midi.

Art. 36. Donc, si le mesureur mesurait le grain d'une autre personne, ce serait sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 37. Donc, si quelque homme ou quelque femme mesurait du grain sans avoir prêté serment devant le bailli et la loi, ce serait sous une amende de 40 sous parisis.

Art. 38. Donc, que personne ne puisse marchander ses propres marchandises qu'on apporte au marché, pour exciter par là les amateurs, sous une amende de 20 sous parisis; chaque personne à l'amende de 10 sous parisis.

Art. 39. Donc, que personne n'apporte à vendre des harengs frais sur sa voiture; ce serait sous une amende de 39 sous parisis, quand ils sont trouvés mauvais, et les harengs transportés hors du marché.

Art. 40. Donc, que personne n'aille à la rencontre des marchandises qu'on apporte à vendre au marché, avant qu'elles soient en ville où il appartient de les vendre, sous une amende de 10 sous parisis : à moins qu'il ne vienne à temps par devant les échevins et qu'il ne démontre sous serment qu'il ne le savait pas.

Art. 41. Donc, qu'aucun cordonnier ni aucune autre personne ne vende des souliers de bazane avec d'autres souliers, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 42. Donc, que personne n'insulte une autre par des paroles injurieuses, sous une amende de 20 sous parisis; et celui qui se défendra aura sa défense.

Art. 43. Donc, que personne ne porte les armes dans la bourgeoisie; ce qui est défendu sous une amende de 20 sous parisis, à moins qu'on ne soit bourgeois libre ou fils de bourgeois, qui peuvent les porter librement dans la bourgeoisie.

Art. 44. Donc, que personne n'achète des marchandises au marché, sans qu'il ait le consentement du marchand. L'acheteur doit s'acquitter dans l'après-midi, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 45. Donc, que personne ne corrompe les marchandises d'autrui, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 46. Donc, que personne n'étale ses marchandises sur les chaussées, sous une amende de 5 sous parisis, entre la fête de St-Bavon et le jour de Pâques, c'est-à-dire dans l'hiver.

Art. 47. Donc, que personne ne vende de la moutarde, si ce n'est de sénevé et de bon vinaigre, sous une amende de 5 sous

parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 48. Donc, que personne *ne joue aux dés* en aucune manière sous une amende de 60 sous parisis; et l'hôte chez qui on joue est à l'amende de 60 sous parisis, à moins qu'il ne fasse connaître bien et suffisamment à deux bourgeois que c'est par force et contre son gré, dont il est tenu envers les Échevins ou envers les jurés.

Art. 49. Donc, que personne ne mesure au marché avec aucune mesure, à moins qu'elle ne soit marquée de la marque de la ville, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 50. Donc, que personne ne transporte des mesures hors du marché ou hors de la bourgeoisie, à moins que ce ne soit avec le consentement du mesureur ou que l'on ne soit bourgeois, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 51. Donc, que personne, en aucune manière, ne mesure du grain ni autre chose chez des particuliers, si ce n'est avec des mesures poinçonnées de la ville, sous l'amende de 10 sous parisis.

Art. 52. Donc, si le mesureur mesurait le grain d'autrui, ce serait sous une amende de 10 sous parisis, et d'être privé un an de sa profession. Et si le mesureur prenait plus qu'il ne lui revient, c'est sous une amende de 10 sous parisis, dont il est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*. Et de plus le mesureur est tenu de mesurer chaque quartier de grain pour un denier, et un quartier et demi aussi pour un denier, et de moindre quantité pour rien; et quand il manque des mesures, c'est alors quatre deniers. Et si les gens veulent donner leur grain sans mesurer, le mesureur doit avoir son droit de mesurage, et si le mesureur ne mesure pas bien et suffisamment, l'amende est de 20 sous parisis. Et le mesureur est tenu de prêter serment de mesurer bien et suffisamment, au milieu de l'hiver, devant les Echevins.

Art. 53. Donc, que personne ne frappe aucun bourgeois chez lui, sous une amende de 10 livres parisis, à quoi on est tenu sur assertion de témoins.

Art. 54. Donc, que personne ne fasse huée, dans la bourgeoisie sur un bourgeois, sous l'amende de 6 livres parisis; et tous

ceux qui contribuent à la huée, sont tous à l'amende de 10 livres parisis; et l'hôte chez qui la huée sortirait, est à l'amende de 60 sous parisis, et ensuite à modifier à la discrétion des Echevins.

Art. 55. Donc, que personne ne fasse huée dans la maison d'un bourgeois sur aucune personne, sous l'amende de 10 livres parisis; et si l'hôte ou hôtesse pouvait démontrer avec vérité, jurant par les choses sacrées, avec trois autres personnes, que ni lui ni elle ne savaient rien de la huée, ils peuvent être acquittés de l'amende.

Art. 56. Donc, que personne ne fasse commerce sur la place pendant la nuit, ni en vivres, ni en boisson, ni en aucune autre chose que ce soit : et si cela devient notoire le lendemain aux Échevins et à deux bourgeois, quand on ne trouve pas des traces, on peut être aquitté de l'amende pour 5 sous parisis; ce qui est compté au profit des Échevins.

Art. 57. Donc, que personne n'enlève des pierres sur la place, ni qu'on en prenne de ses voisins, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 58. Donc, que personne ne puisse laisser courir des cochons sur la place, sous une amende de 5 sous parisis; à moins qu'ils ne soient annelés, dont on est tenu envers les *Keurheers*.

Art. 59. Donc, que personne ne tienne cabaret en cachette, c'est-à-dire, des hommes avec les femmes d'autrui, ni des filles avec d'autres hommes; et de plus qu'aucun homme ni aucune femme ne tiennent cabaret en cachette, ce qui serait dommageable à la ville, sous une amende de 49 sous parisis, et d'être bannis à la discrétion des Échevins; dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 60. Donc, que personne ne se tienne à la halle avec de l'étoffe sur les bras, sans qu'il paie tonlieu, ou qu'il se retire de la halle, sous une amende de 10 sous parisis; dont on est tenu envers les *Keurheers* et qu'on ne tienne point d'étoffe sur les bras, qui soit de plus de dix aunes, sous une amende de 10 sous parisis, quand on n'a pas payé le tonlieu; à moins qu'on ne le sache pas et qu'on veuille jurer devant les Échevins : alors on serait acquitté.

Art. 61. Donc, que personne ne mesure de l'étoffe ni de la toile, sans qu'il en ait la permission du mesureur, sous une amende de 10 sous parisis; dont on est tenu envers les *Keurheers.*

Art. 62. Donc, que personne ne vende de l'étoffe comme s'étant déjà retirée; et si l'acheteur vient au premier jour de séance et qu'il le déclare sous serment par-devant les Echevins, le vendeur est à l'amende de 10 sous parisis, et le vendeur doit dédommager l'acheteur à la discrétion des Echevins, et si l'étoffe se retire de plus d'un pouce par aune, le vendeur est à l'amende de 20 sous parisis.

Art. 63. Donc, que personne ne puisse mettre des chandelles à aucune maison, ni dans aucune étable, ni dans aucune chambre, ni à aucun mur, si ce n'est avec une plaque ou dans une lanterne; sous une amende de 10 sous parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers.*

Art. 64. Donc, que chaque bourgeois qui veut être exempt d'impôt dans la bourgeoisie, doit être inscrit, et faire connaître aux Échevins où il est inscrit, et si quelqu'un veut être exempt d'impôt à cause du droit de bourgeoisie, il doit avoir une propriété de la valeur de 60 sous parisis, pour être bourgeois.

Art. 65. Donc, que personne ne laisse aller, ni ne conduise son bétail à abreuver à la fosse de la place, sous l'amende de 3 sous parisis; dont on est tenu envers les *Keursheers.* Et que personne ne laisse aller ses oies ni ses canards dans la fosse de la place, sous une amende de 10 sous parisis; ou les oies sont confisquées.

Art. 66. Donc, que personne ne laisse courir des cochons, entre la St-Jean en été et la St-Jean à la fin d'août, sous une amende de 10 sous parisis.

Art. 67. Donc, que personne ne se tienne pendant la nuit contre la maison d'autrui pour écouter, sous une amende de 9 sous parisis.

Art. 68. Donc, qu'aucun homme ni femme ne puissent verser de la saumure dans la halle hors de leurs vases, sous une amende de 5 sous parisis, dont on est tenu envers les *Keurheers.*

Art. 69. Donc, que personne ne dérobe ce qu'il est imposé, et on doit le payer selon le rôle partout où il appartient, sous une amende de 3 sous parisis, et si on doit exiger l'impôt, l'amende est de 60 sous parisis; on y est tenu par la vérité.

Art. 70. Donc, que personne ne jette du bois ni autre chose dans la fosse de la place, sous une amende de 10 sous parisis, et le bois ou les autres choses seront confisquées.

Art. 71. Donc, que personne ne fasse des tas de bois ni de fagots sur la place, sous l'amende de 49 sous parisis.

Art. 72. Donc, qu'aucune autre personne ne puisse se promener dans la bourgeoisie pendant la nuit après la retraite, à moins qu'on ne puisse dire d'où l'on vient et où l'on va, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 73. Donc, que personne ne s'ingère dans l'écot d'autrui, sans qu'il soit de la même maison ou qu'il ait des maîtres dans le même écot, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 74. Donc qu'aucune personne de mauvaise vie ne puisse vivre avec une femme de gens vivants ni la fréquenter au marché, ni aller, ni fréquenter avec elle pendant la nuit ni pendant le jour, au dépens de sa hoirie.

Art. 75. Donc, qu'aucun aubergiste ni cabaretier ne puisse acheter de la viande, si ce n'est dans les villes où on use de la viande par estimation, sous une amende de 20 sous parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 76. Donc, que personne ne demeure avec une femme plus d'une demi-année, sans qu'il l'ait épousée, sous une amende de 49 sols parisis. Elle en est tenue envers les Échevins de la *franche-vérité*.

Art. 77. Donc, qu'aucun boucher ne puisse tuer des bêtes, sur lesquelles il y a quelque chose à dire, qui soient pourries, ni des moutons qui ont la petite vérole ou qui tombent du mal de sang, sous l'amende de 49 sols parisis, et d'être privé un an de sa profession.

Art. 78. Donc, que personne ne vende de la graisse au marché, à moins qu'elle ne soit bonne et pure, sous l'amende de 6 sols parisis.

Art. 79. Donc, qu'aucun bourgeois ne puisse poursuivre un autre si ce n'est d'après les statuts de la ville, ou bien il perd son droit de franchise dans la ville, et ce sous l'amende de 49 sols parisis, et de plus à modérer à la discrétion des Échevins.

Art. 80. Donc, que personne ne puisse faire du feu dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, si ce n'est dans des endroits bien et suffisamment plaqués au gré des Échevins et des *Keurheers,* sous l'amende de 20 sols parisis.

Art. 81. Donc, que personne ne fasse des fosses sur la place du marché, ni y cherche de la terre, sous peine de 59 sols parisis.

Art. 82. Donc, que personne ne cherche du feu chez autrui, si ce n'est dans des vases ou dans des pots, à peine de 5 sols parisis.

Art. 83. Donc, que personne ne plante du bois ni des piquets sur la place, sans permission du receveur d'étalage, à peine de 5 sols parisis.

Art. 84. Donc, qu'un maquignon puisse avoir douze deniers par vache, et chaque maquignon doit prêter serment une fois l'an par devant les Échevins.

Art. 85. Donc, que personne ne puisse acheter le droit de bourgeoisie, pour une moindre valeur que de 60 sols parisis, et de 20 sols parisis au profit de la ville.

Art. 86. Donc, que personne ne puisse peser au-dessus du poids de dix livres dans la bourgeoisie, si ce n'est à la balance de la ville, et qu'il paie le droit de pesage, sous une amende de 60 sols parisis, et quelque chose qu'on achète au poids dans le marché, qu'on ne le transporte point hors de la bourgeoisie pour le peser, sous l'amende de 40 sols parisis. Et le peseur doit peser bien et loyalement sur son serment, pour les bourgeois à six deniers le cent, et pour d'autres à douze deniers le cent, et plus ou moins à proportion; et que le mesureur ne puisse percevoir davantage sous une amende de 10 sols parisis; et le peseur doit prêter serment par-devant les Échevins; et chaque peson ou romaine doit payer au peseur un denier par lundi, à moins qu'on ne soit bourgeois; et on doit avoir acquitté jusqu'au lendemain;

et celui qui ne paie pas chaque lundi est à l'amende de 10 sols parisis, dont on est tenu envers le peseur sur son serment.

Art. 87. Donc, que personne ne puisse être maquignon dans la bourgeoisie, à moins qu'il n'ait la permission des Échevins, à peine de 20 sols parisis, dont on est tenu envers les Échevins, et autant de fois qu'on contreviendrait c'est autant de fois 20 sols parisis.

Art. 88. Donc, que personne ne puisse mesurer de l'étoffe ou de la toile dans la ville, à moins qu'il ne soit mesureur juré, sous l'amende de 40 sols parisis, ou sans permission du mesureur juré, à moins qu'on ne soit bourgeois et qu'on ne mesure sa propre marchandise chez soi. Et le mesureur doit mesurer chaque aune d'étoffe pour un denier, et chaque aune de toile pour un demi denier; et si le mesureur prenait davantage et qu'on l'en trouvât coupable, l'amende serait de 10 sous parisis.

Art. 89. Donc, qu'aucun boucher ni fabricant de chandelles ne vende de la graisse ni vende du vin en débit, aussi longtemps que l'on fait son métier; à moins qu'on ne prouve aux Échevins qu'on a quitté son métier, sous une amende de 49 sous parisis.

Art. 90. Donc, que personne ne vienne ni entre dans des cabarets et y fasse du tapage au sujet de payer ce qu'il a dépensé, sous peine d'être banni avec surveillance, dont on est tenu envers les bourgeois.

Art. 91. Donc, qu'aucun bourgeois ne puisse prendre part à l'achat d'un autre et à son préjudice, à peine de 20 sols parisis d'amende.

Art. 92. Donc, qu'aucun bourgeois ne puisse prendre part à l'achat d'un autre bourgeois d'Hazebrouck dans nul marché, sous une amende de 20 sols parisis.

Art. 93. Donc, ceux qui auront en dernier lieu renchéri la halle recevront pour arrhes, la somme de 10 sols parisis.

Art. 94. Donc, que personne ne mette son fumier devant sa maison, sans l'ôter dans les *quinze nuits* après qu'on l'y a mis, sous une amende de 20 sols parisis.

Art. 95. Donc, que personne ne puisse débiter aucune boisson

au-dessus d'un denier, à moins qu'on ne l'ait déclaré à l'amman et à deux ou à trois Échevins, à peine de 20 sols parisis d'amende.

Art. 96. Donc, qu'aucun bâtard ni enfant illégitime ne puisse être bourgeois par prières ni par achat, si ce n'est par volonté de la loi.

Art. 97. Donc, que nulles bêtes ne puissent entrer dans la halle, sous une amende de 5 sols parisis.

Art. 98. Donc, qu'il ne puisse y avoir entre bourgeois et bourgeoises, nul différend d'où résulteraient des blessures ou des contusions. La loi est capable de mettre la paix; et celui qui s'y opposerait et qui ne voudrait pas observer la paix, ce serait sous une amende de 60 sols parisis; l'un tiers au profit du seigneur de la ville, l'autre au profit de l'état, et le troisième tiers au profit de la ville.

Art. 99. Donc, que personne ne vende de la bierre et de la petite bierre en même temps, sous une amende de 20 sous parisis, à moins que ce ne soit à la foire franche.

Art. 100. Donc, que personne ne puisse chasser dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, sans permission du grand bailli de Cassel et du bailli d'Hazebrouck et de l'amman de la bourgeoisie, sous une amende de 59 sols parisis, dont il est tenu envers les Échevins sur déposition de témoins.

Art. 101. Donc, que personne ne puisse surfaire un autre de plus de six deniers et 2 sols parisis, sous peine d'être banni pendant un an et d'être déshérité.

Art. 102. Donc, que personne ne puisse loger des fripons ou friponnes ou des gens semblables, à moins qu'ils ne partent avant l'heure de *prime*, sous une amende de 49 sols parisis, dont ils sont tenus envers les Échevins ou envers les *Keurheers,* et de pareille amende pour les fripons.

Art. 103. Donc, que personne ne puisse acheter quelque bien, et puis revendre le même jour, à peine de 20 sols parisis d'amende.

Art. 104. Donc, qu'aucun warandeur de porcs ne puisse percevoir plus de quatre deniers pour un porc maigre et de douze deniers pour un porc gras, à peine de 10 sols parisis d'amende.

Art. 105. Donc, que personne ne passe le long d'une chaussée avec des chariots ou avec des traîneaux ou avec aucune chose qu'on tire avec des chevaux, sous une amende de 20 sols parisis, mais seulement lorsqu'on charrie sur une longueur de 20 pieds.

Art. 106. Donc, que tout homme et femme qui sont bourgeois et que la loi regarde comme gens de bien, puisse rechercher moyennant de prêter serment, ce qu'ils ont donné à crédit au-dessous de 20 sols parisis.

Art. 108. Donc, qu'aucun boucher ne souffle de la poitrine dans son veau, à peine de 20 sols parisis.

Art. 109. Donc, que personne ne puisse vendre du lin ni du fil, qui soit pire en dedans qu'au dehors, sous l'amende de 10 sols parisis, dont on est tenu envers les *Keurheers;* et les *Keurheers* peuvent le warander quand il leur plaît.

Art. 110. Donc, qu'aucun warandeur de porcs ne puisse livrer des porcs gras comme bons, sans qu'il les garantisse pendant neuf jours, ni livrer aucun porc comme ladre qui soit bon et sain, sous l'amende de 10 sols párisis; et on doit garantir un porc maigre pendant 40 jours

Art. 111. Donc, que personne ne puisse rouir du lin moins de 40 pieds de distance de la bourgeoisie, à peine de 20 sols parisis d'amende.

Art. 112. Donc, que chaque personne puisse vendre du fer travaillé dans la bourgeoisie d'Hazebrouck quand elle voudra, et si on en trouvait qui fut travaillé autrement qu'au marteau, ce serait sous l'amende de 10 sols parisis; et les *Keurheers* pourront le warander quand il leur plaira.

Art. 113. Donc, que personne ne frappe contre la porte ou la fenêtre ou le mur d'un autre, pendant la nuit, à peine de 10 livres parisis d'amende, dont on est tenu envers la loi, ou envers les *Keurheers* ou envers les bourgeois.

Art. 114. Donc, que chaque homme ou femme demeurant dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, ait une échelle de la longueur de 20 pieds ou au-dessus, sous l'amende de 20 sols parisis. Et chacun doit l'avoir devant sa porte en cas de besoin, à peine de 5 sols parisis d'amende.

Art. 115. Donc, que chaque personne ait des pierres (*stapsteens*) devant sa porte, afin que, quand les autorités feront leur tournée et ordonneront d'avoir ces pierres, on en ait dans les trois jours jusqu'à vingt près de sa porte et au-dehors à la distance de 20 pieds de sa porte, et de la longueur du toit de la maison, à peine de 20 sols parisis.

Art. 116. Donc, que chaque personne qui demeure dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, ait un seau ou une cuvette ou un chaudron portatif, et se rende avec cela où le feu se sera déclaré, et si quelqu'un était chez soi et qu'il ne vint pas ou qu'il n'envoyât quelqu'un, ce serait sous une amende de 49 sols parisis, dont il est tenu envers les Échevins.

Art. 117. Donc, qu'aucun brasseur ne vende de la boisson dans la ville, si ce n'est qu'elle soit faite d'un jour et déclarée à l'Amman et à deux Échevins, ou à trois Échevins sans Amman, et qu'il ait mis sa marque derrière le tonneau, à peine de 20 sols d'amende, dont il est tenu envers les *Keurheers,* et que personne n'apporte du dehors dans la ville de la boisson qui soit de plus d'un denier, à moins qu'elle ne soit estimée, avant qu'il la vende, par l'Amman et deux Échevins, à peine de 10 sols parisis d'amende.

Art. 118. Donc, que personne ne vende des chandelles, à moins qu'elles ne soient bonnes et pures, et les *Keurheers* peuvent les estimer et peser le même jour, à peine de 10 sols parisis d'amende.

Art. 119. Et si quelque boucher achetait un porc, qui ne fût pas bon, ou qui fût pourri ou qui eût la soie, ou duquel il y eût quelque chose à dire, et qu'il l'apportât à vendre en ville, ce serait sous une amende de 69 sols parisis, dont il est tenu envers les Échevins.

Art. 120. Donc, qu'aucun boucher ne puisse tuer des avortons ni les écorcher hors de la ville, ni châtrer des chiens ou des chats, sous une amende de 49 sols parisis, dont il est tenu envers les Échevins.

Art. 121. Donc, que personne ne puisse danser à la halle, ni

y commettre des indécences, sous une amende de 5 sols parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 122. Donc, qu'aucun homme ni femme ne mettent des porcs à vendre, si ce n'est devant la demeure de Jacques Van den Boogaerde, assez loin de la chaussée pour qu'ils ne puissent l'endommager, à peine de 10 sols parisis d'amende.

Art. 123. Donc, que personne ne fasse des rigoles du côté de la place ni dans les rues, à peine de 20 sols parisis d'amende, dont on est tenu envers les Échevins ou les *Keurheers*.

Art. 124. Donc, que toute personne nettoye la place devant son trottoir, entre la S[t]-Bavon et la veille du carême, une fois *en quinze nuits*, à peine de 5 sols parisis d'amende.

Art. 125. Donc, que personne ne fasse du feu sous un fourneau pendant la nuit, à moins qu'il ne soit bon et suffisant, et si les gens de la maison étaient au lit ou absents du logis, ce serait sous une amende de 40 sols parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 126. Donc, que personne ne débite de la bierre avant d'en avoir fait la déclaration aux autorités, soit brasseur soit une autre personne, et si on vient pour de la bierre et qu'on en donne, et qu'ensuite on ne trouve point de bierre chez cette personne, c'est sous une amende de 40 sols parisis.

Art. 127. Donc, que personne ne vende de la bierre chez soi ni hors de chez soi, sans en avoir fait la déclaration à l'Amman et à deux Échevins, ou à trois Échevins sans Amman, et sans qu'on expose une enseigne, sous une amende de 40 sols parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 128. Donc, que personne ne vole le bois d'autrui, soit vert, soit sec, sous une amende de 59 sols parisis, et d'être banni à la décision des Échevins.

Art. 129. Donc, que personne ne laisse du bois dans les rues, ni sur les trottoirs, ni dans les endroits où on a coutume d'étaler des marchandises, sous une amende de 20 sols parisis, dont ou est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 130. Donc, que personne ne puisse augmenter le prix de son sel après l'avoir mis en vente, à moins qu'il ne vienne auprès de deux échevins et qu'il ne prouve que le sel est renchéri ailleurs, et qu'il n'obtienne alors permission de deux échevins de le renchérir ; sous une amende de 40 sols parisis.

Art. 131. Donc, que personne dans la commune d'Hazebrouck n'écangue ni fasse écanguer du lin à la chandelle, sous une amende de 5 sols parisis, dont on est tenu envers les Échevins ou envers les *Keurheers*.

Art. 132. Donc, si le feu se déclarait dans la maison d'un homme ou d'une femme, que cela fut notoire, et que la chose vint à un tel point qu'il fallût par nécessité sonner le tocsin, ce serait sous une amende de 3 livres, l'une moitié au seigneur et l'autre moitié à la ville.

Art. 133. Donc, que personne ne puisse jouir du droit de bourgeoisie par achat, ou bien on doit payer à la ville 20 sols parisis et une cannette de vin aux autorités.

Art. 134. Donc, il est ordonné par Bailli et la loi qu'aucun habitant de la ville ne louera sa maison à des gens du dehors, principalement les trois jours de foire, sous peine d'être puni par les autorités.

Art. 135. Item, est ordonné qu'aucun cabaretier ne tuera des bêtes ni fera tuer, ni acheter de la viande hors de la ville pour revendre selon l'ancien usage, et cela sous peine d'être puni.

Art. 136. Donc, que chaque boucher de la ville doit venir chaque samedi à la halle, et les dimanches jusqu'à dix heures, et cela sous pareille peine.

Art. 137. Est ordonné que tous les bourgeois de la ville viendront à la maison de ville, pour ensuite faire des tournées les trois jours de foire, et monter la garde en personne, chacun à son tour, à moins qu'on ne puisse alléguer, aux autorités susdites, des excuses admissibles, et cela sous peine d'être puni pour contravention à la disposition des autorités.

Art. 138. Item, que chaque homme et femme qui demeurent dans la bourgeoisie d'Hazebrouck ou qui sont propriétaires de

maisons louées, doivent avoir une échelle de huit pieds de hauteur ou davantage, sous une amende de 20 sols parisis, et que chacun doit l'avoir devant sa porte en cas de besoin, sans qu'il y manque des échelons, de sorte que l'on peut y monter en sûreté, sans exposer sa vie, sous une amende de 5 sols parisis pour chaque échelon cassé ou qui casserait.

Art. 139. Est ordonné par le Bailli et les Échevins de la ville d'Hazebrouck, que désormais aucun hôtellier ni cabaretier ne tiendront chez eux aucune assemblée pour *le jeu de dés* ou de hasard, ou de jeu de *Ponterem,* ni pour aucun autre jeu que ce soit, après la retraite de neuf heures du soir, et cela sous peine d'être puni premièrement par la loi et ensuite de l'interdit.

Art. 140. De plus, est encore ordonné par le susdit Bailli et Échevins que désormais personne ne se trouvera dans les rues, après la susdite retraite de neuf heures qu'on sonnera désormais tous les jours à l'hôpital, commençant à neuf heures et continuant pendant un quart d'heure, et cela sous pareille peine, à moins qu'on ne puisse alléguer tel prétexte au bailli et aux autorités, qu'on avait bonne raison pour sortir.

Art. 141. Donc, qu'aucun bourgeois ni cabaretier ne cherchent du vin hors de la ville, si ce n'est qu'il n'y ait point de vin dans la ville, ni qu'ils en fassent chercher pour apporter chez eüx, sous une amende de 20 sous parisis.

Art. 142. Donc, que chaque personne qui fait commerce dans la bourgeoisie d'Hazebrouck, puisse faire un autre commerce dans la bourgeoisie, pourvu qu'il se présente aux Échevins et aux trésoriers de son état ou commerce, qu'il cesse aussi de faire commerce l'espace d'un mois.

Art. 143. Donc, que personne n'aille à la chasse avec des cordes, à travers la ville, sous une amende de 10 sols parisis.

Art. 144. Donc, est ordonné par les autorités que personne ne coupera de l'herbe et l'apportera à vendre, à moins qu'il ne l'ait coupée dans l'endroit nommé *Haezhonden,* et cela avec connaissance de la part des autorités, à moins qu'il ne puisse faire bonne et valable preuve qu'il l'a coupée à l'endroit nommé *Haezhonden.*

Aujourd'hui qu'il n'y a plus en France une Flandre ayant une existence politique à elle, la langue flamande, exclue de l'enseignement public, des tribunaux, des administrations, des actes authentiques, ira s'appauvrissant jusqu'à ce qu'elle aura disparu de la surface de la France; car le français s'avance toujours, la pressant de l'occident et du midi et la chassant vers les frontières de Belgique.

Avec le système suivi contre la langue flamande, il arrivera un jour que le français régnera seul dans nos chaumières, dans nos églises, dans toutes nos relations sociales, dans ces quatre-vingt-douze communes de France (1), qui parlent encore le flamand, comme pour rappeler chaque jour qu'elles conservent religieusement l'idiome du frank, le dialecte primitif de la patrie.

Maintenant, y a-t-il intérêt, progrès à abandonner la langue flamande? L'étude de cette langue n'est-elle plus d'aucune utilité? Nous ne sommes pas assez versé dans les mystères de sa grammaire et de ses beautés littéraires, pour répondre convenablement aux questions que nous venons de poser. Nous nous contenterons de faire remarquer que le *Nederduitsch* commence à être regardé à l'étranger comme n'étant nullement indigne d'attirer l'attention. En effet, deux savants anglais, le docteur Bowring et le docteur Bosworth, ont récemment signalé son importance dans un écrit, que leurs compatriotes ont accueilli avec empressement. Mr Octave Delepierre, qui a longtemps habité Londres comme attaché à l'ambassade de Belgique en Angleterre, et qui a par conséquent été à même de constater la faveur dont jouit dans ce pays l'étude du flamand, s'exprime à cet égard dans les termes suivants : « Ce n'est pas seulement comme objet d'étude philologi-

(1) Voy. *Hist. de Lille,* par Victor Derode. — *Bullet. de la commis. hist. du Nord.*

que et à cause de sa grande affinité avec l'anglais et l'allemand, que la langue flamande acquiert du prix aux yeux de l'homme de lettres, mais encore parce qu'elle donne la clé des anciens auteurs allemands et anglais. Il y aurait un travail très-curieux à faire sur les passages de Chaucer et Shakespeare, au sujet desquels le flamand fournirait une explication que bien des Anglais mêmes sont réduits à chercher péniblement.

» Outre une revue succincte de nos siècles littéraires, on trouve dans l'opuscule du docteur Bosworth, des aveux précieux et bien propres à faire rougir ceux d'entre nous qui nourrissent des préjugés contre leur langue maternelle. Son caractère distinctif est l'énergie. Elle déploie une grande richesse dans la composition de ses mots et a le mérite d'une haute antiquité. »

SECONDE PARTIE.

DE LA LITTÉRATURE DES FLAMANDS DE FRANCE.

DE LA LITTÉRATURE CHANTÉE.

I

DE LA CHANSON FLAMANDE EN FRANCE.

La poésie est l'art que tous les peuples ont cultivé le premier. Elle était consacrée à chanter les dieux et les héros. Tacite enseigne que les Germains connaissaient cet art et qu'ils chantaient des vers en allant au combat. « *Ituri in praelia canunt. Sunt illis quoque sua carmina* (GERM. in initio). »

Avant le VIIIe siècle, leur poésie n'était pas rimée, suivant Des Roches. Elle ne différait de la prose que par la vivacité des expressions, la hardiesse des figures, les transpositions extraordinaires, et un certain nombre de syllabes, qui, sans être soumises à des règles invariables, ne laissaient pas de former des modulations, une cadence et quelque chose de chantant qu'on aperçoit avec plaisir, et qu'on préfère, si l'on ose ainsi parler, aux tintins insipides de nos rimes modernes, dont la scrupuleuse régularité étouffe le génie et ralentit le feu des passions.

Le IXe siècle vit naître les rimes. Otfried qui passe avec raison pour l'écrivain le plus élégant et le plus poli de son temps y mit assez d'exactitude. Les autres poëtes n'étaient pas aussi scrupuleux; dans les quatrains, ils se contentaient souvent de deux vers rimés, sans observer la moindre con-

6

sonnance dans les deux autres. Ils ne s'attachaient pas davantage au mélange des vers féminins et masculins. Otfried même y manque souvent (1).

Cette irrégularité règne encore dans les poésies du XIII[e] et XIV[e] siècle, comme il paraît par la bible rimée de Jacques Van Maerlant, la chronique de Louis Van Velthem et le *Dietsche doctrinael*.

On regardait comme une grande élégance, l'usage de finir une strophe par la lettre qui la commençait. Toute l'épître dédicatoire d'Otfried est dans ce genre.

Les premiers monuments de la littérature flamande sont des poèmes chantés, et nous les trouvons sur le littoral de la mer du Nord. C'est au milieu des dunes, entre Bruges et Dunkerque, dit le docteur Snellaert, de Gand, c'est sur les bords de la Lys, que jaillirent les étincelles d'une civilisation nouvelle. Celui de ces chants populaires qui paraît appartenir plus spécialement à la Flandre maritime, est la Goedroen, la Sacountala de l'Occident (2).

A Wulpen, près de Furnes, il y avait un vieux château; c'était la demeure du seigneur Hartmoed. Hartmoed aimait passionnément Goedroen, la fille du roi Hétel. Mais Goedroen n'aimait pas le seigneur Hartmoed, car elle était fiancée à Herwig. Irrité d'avoir un rival plus heureux que lui, le châtelain de Wulpen enlève la royale enfant, et la soumet aux travaux les plus vils de la domesticité. On la voyait, au milieu de l'hiver, à peine vêtue, les pieds nus, laver le linge au ruisseau. Un jour, son frère Ortwin et son fiancé Herwig passèrent par là; ce spectacle attrista leur cœur. Ils s'en retournèrent aussitôt chez le roi Hétel, et revinrent à la tête de ses serviteurs attaquer les gens et le château d'Hartmoed. Les uns furent tués, l'autre démoli; et Herwig

(1) *Dissertation académique* de Des Roches dans les Anc. Mém. de l'Acad. de Bruxelles.

(2) La Sacountala est l'héroïne d'un poème sanscrit.

vainqueur devint l'époux de la fille du roi Hétel, sa bien-aimée.

Tel est le sujet du poème, la Goedroen! D'abord modeste *saga* danoise, ce chant prend les proportions d'une épopée dans la langue flamande, œuvre malheureusement perdue pour nous. La littérature haut-allemande seule en a gardé des traces.

Mais la langue flamande nous a conservé un autre poème historique. C'est un souvenir de ce temps qu'on appelle *barbare,* où le faible tremblait devant le fort, devant l'homme puissant; où le christianisme n'avait pas encore répandu ses bienfaits dans le nord des Gaules. D'âge en âge, il est parvenu jusqu'à nous sur les ailes de la chanson populaire. Nos bardes flamands, les *vinders,* allaient le soupirant sous les créneaux des donjons, sous les fenêtres des châteaux du moyen-âge. Les belles châtelaines pâlissaient de peur au nom d'*Halewyn,* ce redouté seigneur qui fesait périr les jeunes vierges. Cette barbarie n'eut fin que lorsque l'une d'elles, nouvelle Judith, eût tranché la tête au monstre.

C'est sans doute le courage de cette jeune fille qu'ont voulu consacrer les poëtes de l'époque, tout en vouant à l'exécration de la postérité le nom du noble meurtrier.

On s'est demandé si Halewyn, le héros du poème, a jamais existé? — Écoutons ce que dit sur ce point l'historien Kervyn de Lettenhove. « M. Willems a inséré, dit-il, dans une publication éminemment utile à la littérature flamande, un chant de la plus haute antiquité; le héros s'appelle Halewyn. C'est, écrit l'éditeur, le fils d'un *iarl,* mais il s'empresse d'ajouter que son nom, immortalisé par la poésie, n'est pas un de ceux que peut revendiquer l'histoire.

» Pour nous, nous ne saurions jamais trop faire pour réconcilier l'histoire et la poésie, car il nous paraît que l'on ne saurait révoquer en doute que les souvenirs des peuples

se sont toujours perpétués aux temps héroïques sous la forme la plus vive, sous celle qui devait le mieux se conserver dans leur mémoire, en s'adressant à leur imagination.

» Si la Flandre du XIVe siècle prêtait l'oreille au poète qui lui disait : mes vers vous entretiendront des Karls :

» *Wy willen van den Kerels zinghen....*

» Pourquoi, à l'origine même de ces imaginations qui constituèrent ce qu'il y eut de grand et de national dans le génie de nos pères, n'y aurait-il pas eu sur le même rivage, des chants consacrés à quelque iarl dont les fils cessèrent de régner en cessant de combattre?

» Halewyn sait une chanson qui attire vers lui tous ceux qui l'écoutent.

» Elle a été entendue par la fille du roi qui est si chère à ses parents.

» Et voici qu'elle se présente à son père : O mon père, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Non, ma fille, non, tu ne le peux pas; ceux qui vont à lui, ne reviennent jamais.

» Puis elle se présente à sa mère : O ma mère, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Non, ma fille, non, tu ne le peux pas; ceux qui vont à lui, ne reviennent jamais.

» Puis elle se présente à sa sœur : O ma sœur, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Non, ma sœur, non, tu ne le peux pas; ceux qui vont à lui ne reviennent jamais.

» Puis elle se présente à son frère : O mon frère, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Peu m'importe où tu désires aller, pourvu que tu conserves bien ton honneur et portes droit ta couronne.

» Déjà, elle est entrée dans sa chambre; elle revêt ses plus beaux vêtements.

» Que prend-elle d'abord? Une chemise plus fine que la soie.

» Que met-elle à son corsage? Des bandes d'or pour le soutenir.

» Que met-elle à sa jupe rouge? De point en point, un bouton d'or.

» Que met-elle à son *Keirle?* De point en point une perle.

» Que met-elle sur ses beaux cheveux blonds? Une lourde couronne d'or.

» Elle se dirige vers l'écurie de son père et y choisit le meilleur coursier.

» Elle s'élance aussitôt à cheval, puis elle traverse, en chantant, la forêt.

» Mais quand elle arrive au milieu de la forêt, Halewyn s'offre à ses regards.

— » Salut, lui dit-il, belle vierge aux yeux étincelants, venez près de moi et dénouez votre chevelure.

» Autant la chevelure de la jeune fille en se dénouant, formait d'anneaux, autant ses yeux laissaient s'échapper de larmes.

» Ils arrivèrent bientôt près d'un champ où s'élevait un gibet peuplé d'images de femmes.

» Et Halewyn élevait la voix : Puisque vous êtes la plus belle des vierges, choisissez vous-même comment vous voulez mourir : le moment en est venu.

— » C'est bien : puisque vous m'en laissez le choix, je veux mourir par le glaive;

» Mais couvrez-vous d'abord de votre manteau, car le sang d'une vierge se répand si loin, qu'il pourrait rejaillir sur vous, ce qui m'affligerait.

» Cependant avant qu'Halewyn ait déployé son manteau, sa tête est tombée aux pieds de la jeune fille; mais sa bouche murmure encore :

— » Allez dans les champs, faites résonner mon cor, pour que tous mes amis l'entendent.

— » Non, je n'irai pas dans les champs; je ne ferai pas résonner votre cor; je ne suis pas les conseils d'un meurtrier.

— » Allez donc au gibet, cherchez-y un onguent pour en frotter mon cou rouge de sang.

— » Je n'irai pas près du gibet; je ne veux pas frotter votre cou rouge de sang; je ne suis pas les conseils d'un meurtrier.

» Elle prit donc la tête d'Halewyn par les cheveux et la lava dans les eaux limpides d'une fontaine.

» Puis assise sur son coursier, elle traversa de nouveau, en chantant, la forêt.

» Et quand elle fut revenue, elle sonna du cor comme si elle eût été un homme.

» Son père se réjouit en la revoyant et la tête d'Halewyn fut placée au milieu de la table du banquet. »

« La passion féroce d'Halewyn ne revit-elle pas dans la perfidie de Hugues d'Halewyn qui trahit Burchard, rejeté par les hommes, rejeté par les flots mêmes qui ont horreur de son crime?

» Un jour toutefois le nom d'Halewyn fut sanctifié par le christianisme. Un pieux hermite l'avait purifié par le jeûne et la prière sous le hêtre de Beyla et sur la pierre de Medmedung, mais l'hagiographe lui-même l'appelle avant sa pénitence, *Prædo impiissimus.* »

On a retrouvé depuis le nom d'Halewyn dans des familles de Bruges, de Polinchove, de Swevezeele, de Roulers, de Cassel et d'autres lieux de la Flandre (1).

Voici maintenant le poème en flamand moderne, tel qu'il a été recueilli par feu Mr Willems (2) :

(1) Voyez *Fragments généalogiques.* — Génève, 1776.
(2) *Oude vlaemsche liederen.* — Gent. 1846.

1. Heer Halewijn sanc een liedekijn ;
Al wie dat hoorde wou bi hem sijn.

2. En dat vernam eens conincs kint
Die van haer ouders so wert bemint.

3. Si ginc al voor haer vader staen :
« Och vader, mag ic naer Halewijn gaen? »

4. « O neen, mijn dochter, neen gi niet ;
Die derwaert gaen en keeren niet. »

5. Si ginc al voor haer moeder staen :
« Och moeder, mag ic naer Halewijn gaen ? »

6. « O neen, mijn dochter, neen gi niet ;
Die derwaert gaen en keeren niet. »

7. Si ginc al voor haer suster staen :
« Och suster, mag ic naer Halewijn gaen ? »

8. « Och neen, mijn suster, neen gi niet ;
Die derwaert gaen en keeren niet. »

9. Si ginc al voor haer broeder staen :
« Och broeder, mag ic naer Halewijn gaen? »

10. « 't Is mi al eens waer dat gi gaet,
Als gi u eer maer wel bewaert
En gi u kroon maer recht en draegt. »

11. Si is al op haer kamer gegaen,
Si deet haer besten kleedren aen.

12. Wat deet si aen haren lijve ?
Een hemdeken fijnder als zijde.

13. Wat deet si aen haren schoon korslijf?
Van gouden banden stond het stijf.

14. Wat deet si aen haren rooden roc ?
Van steke tot steke een gouden cnop.

15. Wat deet si aen haer schoon blond hair ?
Een croone van goude en die woeg swaer.

16. Wat deet si aen haren keirle ?
Van steke tot steke een peirle.

17. Si ging al in haers vaders stal
En koos daer tbesten ros van al.

18. Si sette haer schrilings op het ros,
Al singend en klingend reed si door tbosch.

19. Als si te midden tbosch mocht zijn
Daer vont si mijn heer Halewijn.

20. « Gegroet, » seid hi en quam tot haer,
« Gegroet, schoon maegt, bruin oogen claer. »

21. Si reden met elkander voort,
En op den wech viel menich woort.

22. Si quamen al bi een galgen veld
Daer aen hinc menich vrouwenbeeld.

23. Heer Halewijn heeft alsdan geseid:
« Mits gi de schoonste maget sijt
Soo kiest u dood, het is nu tijd. »

24. « —Wel, als ik dan hier kiesen sal
Soo kies ic tsweert noch boven al.

25. Maer trect eerst uit u opperstkleet,
Want maegdenbloet dat spreit soo breet
Soo tu bespriede dat ware mi leet. »

26. En eer sijn kleet getogen was
Sijn hooft al voor sijn voeten lach;
Sijn tong noch deze woorden sprac:

27. « Gaet ginder daer in het koren
En blaest daer op mijne horen,
Dat alle mijn vrienden dat hooren! »

28. « —Al in dat coren en gaen ic niet,
Op uw horen en blaes ic niet,
Moordenaers raet en doen ic niet.

29. « —Gaet ginder dan onder de galge
En neemt dar een potje met zalve,
En strict dat aen mijn rooden als. »

30. « —Al onder de galge en gaen ic niet,
U rooden als en strijk ic niet,
Moordenaers raet en doen ic niet. »

31. Si nam dat hooft al bi den haire
En waschtet in een bronne clare.

32. Si sette haer schrylings op haer ros :
Al singend en clingend reet si door thosch.

33. En toen si was ter halver baen
Quam Halewijns moeder daer gegaen :
« Schoon maegt, saegt gi mijn soon niet gaen? »

34.« —U soon, heer Halewijn, is gaen jagen,
Gi en sit hem weer u levensdagen.

35. U soon, heer Halewijn, is dood,
Ic heb sijn hooft in mijnen schoot,
Van bloet is mijne voorschoot root. »

36. En toen si aen de poorte quam
Si blaesde den horen als een man.

37. En als haer vader dat vernam
tVerheugde hem dat si weder quam.

38. Daer werd gehouden een banket,
Dat hooft werd op de tafel geset.

Ce poème se chantait avec l'intonation du *Credo;* ce qui prouve combien il est ancien. En effet, dans le principe de l'établissement du christianisme dans la Flandre, les chants les plus populaires étaient psalmodiés comme les mélodies religieuses. Le Franck marchait contre les Sarrasins du Midi et les païens du Nord, en répétant pour cri d'armes : *Alleluia* ou *Kyrie eleison!*

Voyez le fameux poème teuton qui a été composé pour célébrer la victoire, remportée à Vimeu sur les Normands, par le roi Louis le Germanique :

1. Einan Kuning uueiz ih.
Heizfit her Hluduig.
2. Ther gerno gode thionot.
Ih uueiz her imof lonot.

. . . .
. . . .

37. Giskerit ist thiu hier uuist.
So lango so uuili krist.

38. Uuili her unfa hina uarth
Thero habet her giuualt.
39. So uuer so hier in ellian.
Giduot godes uuillion.
40. Quimit he gisund uz.
Ih Gilonon imoz.
41. Bilibit her thar inne.
Sinemo kunnie.
42. Tho nam her skild indi sper.
Ellianlicho reit her.
43. Uuolder uuar errahchon.
Sina uuidarfahchon.
44. Tho ni uuas iz buro lang.
Fand her thia northman.
45. Gode lob Sageda.
Her sihit thes her gereda.
46. Ther kuning reit kuono.
Sang lioth frano.
47. Joh alle faman fungun.
Kyrrie leison.

« Je connais un roi, nommé le seigneur Louis, qui sert Dieu volontiers, et que Dieu récompense, je le sais. . . . .

. . . .

» La vie nous est donnée, aussi longtemps que Christ le permet; s'il veut notre trépas, il en est bien le maître. Quiconque viendra avec ardeur exécuter les ordres de Dieu sera récompensé par moi, dans sa personne, s'il survit, dans sa famille s'il succombe.

» Alors, il prit son bouclier et sa lance, poussa son cheval et brûla d'ardeur de se venger sur ses ennemis. En peu de temps il trouva les Normands et rendit grâce à Dieu, voyant ce qu'il cherchait. Le roi s'avança vaillamment, entonna un cantique saint, et toute l'armée chantait avec lui *Kyrie eleison* (1)! »

Ainsi on chantait en 881 ou 882. Depuis, le *Kyrie eleison* a servi de refrain à presque toutes les chansons flamandes. Quand S[t]-Bernard prêcha la croisade en 1147, le peuple en le suivant faisait retentir l'air de ce chant

(1) *Elnonensia*, par Willems.

tudesque : *Christ ons genade, kyrie eleison!* ou *Heiligen alle helpe ons!* Ce refrain est resté parmi nous; nos paysans flamands le redisent encore en rentrant les dernières gerbes de leurs moissons. A Morbecque, ils crient : *Kyri eleisen!* Dans les environs de Bergues, *Kyrioole!* « On voit dans un capitulaire de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, recueilli par Baluze, que le *Kyrie eleison* était non seulement la prière du peuple, mais aussi que les bergers le chantaient en fesant paître leur troupeaux. Le docteur Henri Hoffman a cité de nombreux documents historiques, desquels il résulte que ce chant était très-populaire avant le X[e] siècle (1).

Ne vous est-il jamais arrivé, en descendant le soir, les sentiers élevés de la montagne de Cassel, à l'heure où l'*angelus* tinte dans les églises des villages d'alentour, de vous arrêter tout pensif et de prêter l'oreille à ces accents mélancoliques des jeunes bouviers :

Elei! Alooi!

Ces petits enfants répètent par intervalle ce *ranz,* en conduisant à la ferme leurs troupeaux tout repus de l'herbe des gras pâturages. Ne serait-ce pas là un reste du *Kyrie eleison* dont parle Baluze, et qui fesait au moyen-âge la finale des chansons champêtres?

Au reste, il n'est pas étonnant que ces refrains des hymnes religieux aient terminé les couplets populaires. Au moyen-âge, le peuple était, pour ainsi dire, acteur dans les cérémonies de l'église. Il chantait les pseaumes avec le prêtre; et les cantiques sacrés, qui avaient été répétés en chœur dans le temple, restaient gravés dans la mémoire des masses, parce que les paroles et la mélodie en avaient été mises à la portée de leur intelligence.

(1) De Coussemaker, *Bullet. de la commis. hist. du Nord,* t. II.

Des fragments de ces curieuses poésies de notre Fleanderlant ont été conservés par Visscher (1). Nous en extrayons les versets du psaume 54, traduits vers la fin du VIIIe siècle :

V. 2. « Behore Got gebet min in ne furuuir » bida mina thenke te mi in gehore » mi. »

V. 2. Exaucez, ô mon Dieu, ma prière ; et ne méprisez pas mon humble supplication : regardez-moi, et exaucez-moi.

V. 3. « Bidruouit bi an tilogon minro in » mostrot bin fan stimmon fiundes » in fan arbeide sundiges. »

V. 3. J'ai été rempli de tristesse dans l'exercice ; et le trouble m'a saisi à la voix de l'ennemi, et sous l'oppression du pêcheur.

V. 4. « Uuanda geneigedon an mi unreht » in abulge unsuoti uuarom mi. »

V. 4. Car ils m'ont chargé de plusieurs iniquités, et dans leur colère, ils m'ont affligé.

V. 5. « Herta min gedruouit ist an mi in » forta duodis fiel ouir mi. »

V. 5. Mon cœur est troublé au-dedans de moi, et la crainte de la mort est venue fondre sur moi

Les préceptes les plus sévères de la religion étaient de même chantés au peuple en langue vulgaire. Des clercs récitaient aux assistants dans leur idiome national l'Évangile du jour que le diacre venait de lire en latin. C'est à cette fin que les conciles ordonnèrent la traduction des livres saints. Nous avons déjà dit que le moine Otfried, d'après les ordres du roi Louis le Pieux, a mis l'Évangile en vers francks ou teutoniques. Graff a consigné dans son important ouvrage : *Althochdeusch Sprachschatz,* le récit en langue teutonique du miracle de la multiplication des pains; c'est une œuvre littéraire que l'auteur allemand fait remonter au IXe siècle :

Abande gewortanemo, zuo gangente thie zuelivi quadan imo : furlaz theso menigi, thaz sio farento in burgi inti in thorf thiu thar umbi sint, sih gewenten inti finden phruonta. Bithiu wir hier in wosteru steti birumes.

Quand le soir fut venu, les douze allèrent à lui, disant : Engagez cette foule à se répandre dans les villes et les bourgs, où ils trouveront de quoi se nourrir. Car nous sommes ici dans une place déserte.

(1) *Bloemlezing uit de nederlandsche Dichters en Prozaschryvers,* 1e deel. Leuven, 1829, in-8°

Tho quad in ther Heilant : sie ni habent thurfti zi faranne, gebetir in ezzan.

Alors, le Seigneur leur dit : il n'est pas nécessaire que cette foule s'en aille. Donnez-lui à manger.

Tho antwurtita imo Philippus : zuei hunt phendingo brot ni gemugen in thaz iro einero luziles was inphabé.

Alors, Philippe lui répondit: deux cents panniers de pain ne suffiront pas pour donner un morceau à eux tous.

Tho quad Her in: wo managu brot habetir? Quad imo einer fon sinen iungiron, Andreas, bruoder Simones Petres : hier ist ein kneht ther habet finf leiba girstine inti zuene fisca; nobo was sint thisiu untar so managen ?

Alors le Seigneur lui dit : Combien de pains avez-vous ? André, frère de Simon Pierre, un de ses disciples, lui dit : Il y a ici un homme qui a quatre pains d'orge et deux poissons ; mais qu'est cela pour tant de monde ?

Il était donc assez naturel que le peuple qui fesait sa pâture intellectuelle des hymnes et des mélodies sacrées, eût contracté l'habitude d'en mêler des phrases aux poèmes qu'il chantait le long des chemins ou dans ses veillées d'hiver.

Des chansons à refrains empruntés aux chants d'église sont parvenus jusqu'à nous. A Bailleul, quand une jeune fille a passé de vie à trépas et que le prêtre l'a déposée dans sa couche d'argile, ses compagnes, après avoir effeuillé sur sa tombe les roses de sa couronne virginale, s'emparent du poêle qui couvrait sa dépouille mortelle, et s'en vont en l'agitant à travers les rues de la cité, et en chantant avec un élan extraordinaire ces simples paroles, qui sont tout l'éloge funèbre de la défunte :

In den hemel is een dans,
Alleluia !
Daer dansen alle de magdekens,
Benedicamus Domino !
Alleluia !
Al voor de heilige N...
Benedicamus Domino !
Alleluia !

« Lorsqu'une jeune vierge quitte cette vallée de larmes, il y a fête dans le ciel, car elle est sainte.... Ses compagnes ne s'affligent pas de sa mort, car elle revit dans le beau paradis. Toutes, elles chantent avec le chœur des anges un

cantique d'allégresse, *alleluia!* Toutes, elles n'ont à adresser au seigneur que des actions de grâces. *Benedicamus Domino!* »

Cette chanson, flamande et chrétienne à la fois, n'est-elle pas un vestige des anciens jours? N'est-elle pas la sanction de cet admirable discours que St-Ambroise tenait aux vierges et que Chateaubriand a traduit en ces termes magnifiques : « La pudeur, en colorant vos joues, vous rend » excellemment belles. Retirées loin de la vue des hommes, » comme des roses solitaires, vos grâces ne sont point sou» mises à leurs faux jugements; toutefois vous descendez » aussi dans la lice pour disputer le prix de la beauté, non » de celle du corps, mais de celle de la vertu; beauté » qu'aucune maladie n'altère, qu'aucun âge ne fane, et que » la mort même ne peut ravir. Dieu seul s'établit juge de » cette lutte des vierges, car il aime les belles âmes, même » dans les corps hideux.... Une vierge ne connaît ni les » inconvénients de la grossesse ni les douleurs de l'enfan» tement.... Elle est le don du ciel et la joie de ses proches. » Elle exerce dans la maison paternelle le sacerdoce de la » chasteté : c'est une victime qui s'immole chaque jour pour » sa mère. »

Nous pensons que la chanson bailleuloise n'a pas moins de six cents ans d'existence. En effet, M^r^ Fr. Michel a cité dans son rapport au ministre de l'instruction publique de France, une chanson romane du XIIIe siècle, qu'il a trouvée dans un manuscrit du Musée britannique, et dont les vers sont aussi entremêlés de mots latins et d'*alleluia!*

C'est une chanson bachique intitulée : *Letabundus* et commençant ainsi :

« Or hi parra
» La cerveyse vos chantera :
» *Alleluia !*
» Qui que aukes en beyt,
» Si tel seyt com estre doit,
» *Res miranda !*

Les cinq couplets qui suivent sont tous coupés par deux vers latins.

Au Xe ou XIe siècle, des *sagas* ou contes populaires, des fabliaux ou *bestiaires* prirent naissance aux quartiers de Furnes, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Dunkerque et sur tout le *littus saxonicum*. C'étaient des récits d'aventure, où maître Renard et Isangrin le Loup jouaient les principaux rôles, et que la tradition transmettait de génération en génération, jusqu'au jour où un prêtre d'Ardenbourg, nommé Guillaume Van Utenhove, les recueillit et les publia vers 1250, sous le titre de *Reinaert die Vos*.

Ce poème allégorique et satyrique parcourut bientôt tous les pays de l'Europe et pénétra jusque dans l'Orient. Jamais œuvre littéraire n'obtint succès si brillant; le roman du Renard fut conté, rimé et chanté dans toutes les cours, dans tous les manoirs. Des traductions en parurent dans toutes les langues (1); et il y eut même ceci de remarquable, c'est

(1) En langue Néerlandaise : 1° *Die historie van Reinaert die Vos*, imprimé à Gouden en Hollande chez Geeraert Leeu, le 17 août 1479. — 2° *Die historie van Reinaert de Vos*. Delft, in-4°, 1485. — 3° *Reynaert de Vos*, en français et neerlandais, petit in-8°. Anvers, chez Christophe Plantyn, 1566. — 4° *Reinaert de Vos*, Delft, 1603, 8°. — 5° *Een seer genoeglyke en vermakelyke historie van Reynaert den Vos*. Amsterdam, 1712. — 2° *Reintje de Vos van Hendrik van Alkmaar*, 8°. Haerlem, 1826. — *Reinaert de Vos*, naer de oudste berymming, door Willems, petit in-8°. Eecloo, 1834.

En anglais : 1° *Hyer begynneth thystorye of Reynard the foxe*, 1481. — 2° *The most delectable history of Reynard the fox*, 1671 et 1681, in-4°. — 3° *The shifts of Reynardine*, in-4°, 1684. — 4° *The crafty courtier, or the fabel of Reinard*, in-8°, 1706.

En bas-saxon : 1° *Reyncke de Vos*, Lubeck, in-4°, 1498. — 2° *Reyneke de Voss*, Rostock, in-4°, 1522. — 3° *Van Reyneken Voss den Olden*, Francfort, in-4°, 1550. — Le même à Rostock, in-4°, 1592. — 5° A Hambourg, in-8°, 1608. — 6° Hambourg, 1660. — 7° Lubeck, 1711. — 8° Eutin, in 8°, 1798. — 9° Brunswick, in-8°, 1825. — 10° Breslau, in-8°, 1834.

En haut-allemand : *Reinicken fuchs*. Francfort, 1544. — Rostock,

que dans la suite des temps, on ne sut plus dans quel idiôme avait été écrit l'original. Ainsi resta ignorée pendant des siècles la patrie de cette célèbre allégorie.

Aujourd'hui tous les doutes sont levés; Willems en Belgique, et Grimm en Allemagne, ont établi de la manière la plus solide que cette œuvre est née flamande et sur le territoire de la Flandre occidentale, dont une partie est enclavée dans la France. « *Einen thierfabel,* dit Grimm (1), *der » sich nichts anderswo zur seite stellen lasst. Die fulle » ihrer entstehung und ausbildung, uberbietet alles, was » das alterthum in der fabel hervogebracht hat. Mit der » ganzen kraft des epos, knospe anknospe schwellead, er» blüthe sie ans deutschen stamm in den Niederlanden, dem » Nordlichen Frankreich und dem westlichen Deutsch» land.* » Et Willems ajoute : « *Inderdaed, waer zou men » elders zulke gedichten kunnen aenwyzen als de* ISENGRI» MUS, REINARDUS VULPES *en* REINAERT, *alle drie op onzen » vlaemschen bodem voortgesprooten?* » Avant lui, Gauthier de Coinsy avait dit que rien n'était « plus délitout as bonnes » gens par S[t]-Omer que contes de Renart (2). »

Dans ces dernières années, le savant Bethman (de Berlin) a visité les bibliothèques du Nord de la France, avec la pen-

1650 et 1662. — Leipzig et Amsterdam, 1752. — Dresde, 1791. — Berlin, 1794. — Tubinge, 1817. — Berlin, 1803. — Brunswich, 1823. — Heilbron, 1822.

En danois : *En Raeffuebog,* Lubeck, 1555.

En suédois : *Reyncke Foss,* Stockolm, 1621. — *Reinick fuchs.* Stockolm, 1775.

En français : *le livre de Maistre Renard.* Paris, 1521. — *Le Renard* ou *le procès des bestes,* Bruxelles, 1739.

En latin : *Opus poeticum de admirabili fallacia et astuciâ,* Francfort, 1567, 74, 79, 80, 84 et 95.

(1) *Reinhaert fuchs,* p. XVI.

(2) Rien n'était plus agréable aux habitants du pays qui s'étend vers S[t]-Omer que les contes du Renard.

sée d'y trouver des vestiges de ces anciennes fables d'animaux. « Malgré les recherches auxquelles je me suis livré » à ce sujet, dit-il, je n'ai rien découvert, soit ici (St-Omer), » soit dans les autres bibliothèques du Nord de la France. » Ce qu'il y a de plus frappant, c'est que là où on devrait » s'attendre à en rencontrer, il ne s'en trouve pas, et que » dans un pays comme l'Italie, on trouve la fable du Renard, » représentée sur un bas-relief du XIIe ou du XIIIe siècle, » dans l'église de San Pietro in Spolito (1). »

Ces *sagas* devinrent populaires à l'époque où les factions des Blavoetins et des Ingrekins ensanglantèrent les châtellenies de Bergues, Furnes, Bourbourg, Cassel et Bailleul avec les territoires de Gravelines et Dunkerque. Ceux que les exactions de la veuve de Philippe d'Alsace, Mathilde de Portugal, avaient irrités, s'étaient groupés autour de Riquard, surnommé *Blavoet,* les partisans de la reine et de sa cour étaient appelés Ingrekins ou *Isangrins*. C'est, on le voit, un épisode de l'éternelle lutte des grands et du peuple.

Dans *Reinaert de Vos,* le renard est surnommé *Blafort,* ou pied bleu, bleu de froid et de faim comme le peuple qu'il représente; le loup, *Isangrin* ou *Isen-grim,* mine de fer, qui est la figure du grand seigneur toujours en colère contre le peuple. A qui, se demande Mr Van de Velde de Furnes, à qui les animaux de la saga peuvent-ils avoir emprunté de pareils noms, si ce n'est à ceux près de qui leur signification trouve une juste application, et qui leur ont donné pendant plus d'un siècle une popularité et une célébrité presqu'égales (2). Et cette signification, où se

(1) *Origine flamande du Roman du Renard,* par Van de Velde. — Broch. in-8°. Bruges, 1843.

(2) *Voyage hist. de M. Bethman dans le Nord de la France,* traduit par M. De Coussemaker. Paris, 1849.

trouvait-elle? Iperius nous l'apprend : dans les territoires de Furnes et de Bergues-St-Winoc, où étaient situés les biens de l'église de St-Bertin et que désolèrent pendant plusieurs années les combats désastreux des Blavoetins et des Isangrins.

Les Blavoetins assiégèrent Mathilde dans le château de Furnes, qu'elle avait choisi pour sa résidence. Elle eut à peine le temps d'échapper à leur vengeance, car déjà la flamme dévorait son palais. Elle s'enfuit à Bergues qui lui était resté fidèle. Ses ennemis la poursuivirent à travers les moëres jusqu'aux portes de cette ville. Là, un jour de lundi, il se livra une bataille si désastreuse aux rebelles, que ce jour fut appelé *den rooden maendag,* le lundi rouge, à cause de la quantité de sang versé (1). La reine, après cette victoire, fixa momentanément sa demeure à Bergues (2).

« Le témoignage le plus ancien et le plus durable de la communauté de patrie des héros de l'histoire et de ceux de la saga, dit Mr Henri Van de Velde, se trouve inscrit en lettres ineffaçables sur le sol même qui les a vu naître.

» Une tradition qui remonté sans doute jusqu'aux temps les plus reculés, avait consacré une division territoriale fort curieuse dans une partie séparée et distincte de la Flandre et tracé des limites entre le pays des *Blavoetins* et celui des *Isangrins*. Les Blavoetins habitaient l'est de la ville et de la

(1) Oudegherst, *Annales de Flandre.*

(2) Par une charte de 1207 datée de Bergues, Mathilde dispose de la dîme de Watou. On y voit figurer les noms de ceux qui forment sa cour : Philippe, marquis de Namur; Ingelram, abbé de Bergues; Bauduin, prévôt de Cassel; Adam, châtelain de Bergues; Herbert de Furnes; Willem Scolebone; Baraet de Green; Iwain de Lensele; Gillebert, châtelain de Lille; Nicolas d'Armentières; maître Daniel Pelage; Nicholas de Brabant; Nicholas, doyen de Bergues. — *Extrait du* REGISTRUM RUBRUM *de St-Martin d'Ypres*, p. 102, *où se trouve le texte en entier de la charte donnée par la Reine,* IN DOMO NOSTRA BERGIS. Je tiens cette note de l'obligeance de M. l'abbé Van de Putte.

châtellenie de Furnes, du côté de Keyem et de Pervyse; les *Isangrins* se trouvaient à l'ouest et au midi, dans la partie flamingante baignée par l'*Isère* (1). Il serait difficile d'indiquer l'origine de ce partage. Une nation conquérante est-elle venue se fixer dans ces derniers parages et asservir les indigènes qui sont restés du côté opposé? ou bien chaque région s'est-elle distinguée par une rivalité de partis qui trouvait chacune plus de sympathie dans une localité différente? Quoiqu'il en soit, quand les motifs de cette délimitation n'existaient plus, et que l'esprit d'indépendance des Blavotins s'était répandu par toute la Flandre et jusqu'en Zélande, les souvenirs de cette division géographique n'étaient pas éteints. On les retrouve dans les écrits de plusieurs auteurs du XIIe et XIIIe siècles.

» Guillaume le Breton explique cette singulière démarcation d'une façon remarquable :

Indè movens iterum classis legit æquoris undas,
Quod *Bloetinorum* candentia littora lambit,
Quoque marescosos extendit Flandria campos,
Et qua bellipotens media inter prælia terram
Sulcat *Ysangrinus,* gladio munitus et hasta,
Qua sol Furnus arat finibus vicina marinis,
Quaque ruinosos ostendit belga penates
Semirutasque domos regni monumenta vetusti,
Nervius armipotens ubi bella frequentia gessit.

« Partie de Gravelines, la flotte, sillonnant les flots de » la mer, parcourut successivement les lieux où elle ronge » les rivages blanchâtres des *Blavotins,* ceux où la Flandre » s'étend en plaines marécageuses, ceux où l'*Ysangrin* » puissant à la guerre, armé de son glaive et de sa lance,

(1) L'Isère passe dans les cantons d'Hondschoote, Wormhout et Cassel. C'est sur les rives fleuries de ce ruisseau que des auteurs placent le berceau de *Baldwin den Iseren,* comte de Flandre, *Balduinus Ferreus.* De là l'origine de son surnom.

» parcourt la terre combattant sans cesse; et ceux encore » où les habitants de Furnes labourent les champs voisins » de la mer et où le Belge montre maintenant ses pénates » en ruines. »

« Que l'on jette après cela un regard sur la carte du pays des *Isangrins* et des *Blavotins,* et l'on verra dans ce coin de terre représentés dans les noms des villes et des communes, et rangés comme sur un théâtre, la foule des héros qui figurent dans les poèmes de Renard : Wulveringhem et Isenberghe (1), qui se font remarquer dans le centre, rappellent *Isangrin* le loup; Hondscote, son ami *Courtois* le chien (2); Katsberg, *Tibert* le chat; Kemmelberg et Lombaertzyde, le chameau *Lombardus;* Lampernisse, *Lampreel* le lapin; Hazebrouck, *Cuwaert* le lièvre qui se tient à l'écart comme un poltron; Beveren, *Panser* le castor; Avecappelle, dame *Ave* la pie; Ramscapelle, le malheureux belier, qui semble attendre dans la proximité du pays de *Renard,* le message qu'il se chargera de porter au roi. On chercherait vainement ailleurs une collection de pareils noms circonscrits dans un espace aussi étroit.

» Il est facile de concevoir pourquoi le lion et sa cour n'y ont pas leur place. L'ours est aussi indiqué dans la *Saga* comme un étranger venant des Ardennes. Nous avons néanmoins les communes de *Beernem,* de *Beirelaere* et de *Beirevelde* en Flandre, mais éloignés du pays des Isangrins. *Blafot* le renard n'a pas tant de nobles adhérents à sa suite; il se tient seul, comme il convient au milieu des paysans sans nom, au Blaeuvoetswal à *Pervgse.*

» Ne serait-on pas tenté de reconnaître dans chaque héros du roman du Renard le seigneur d'un domaine qui portait

(1) Il y a aussi *Wulverdinghe* dans le canton de Bourbourg.

(2) On pourrait ajouter *Hondeghem,* Kien-ville, *Canis-villa.*

un nom correspondant, et dont le souvenir historique s'est malheureusement effacé (1)? »

La langue flamande se prête merveilleusement à la poésie populaire; c'est un instrument docile dont on peut tirer les sons les plus doux comme les plus graves; les notes les plus folles comme les plus tristes. Le génie de cette langue n'a pas vieilli; il a conservé la fraîcheur de la jeunesse, mais aussi une crudité d'expressions que la délicatesse et la politesse françaises n'approuvent pas toujours.

Y a-t-il quelque chose de plus suave, de plus tendre, que cette mélodie qui se chante dans des villages de l'arrondissement d'Hazebrouck?

1. Daer was een sneeuwit vogeltje,
Al op een steken dorntje.

2. Wilt gy myn heer de bode zyn?
— « Myn heer de bod wil ik wel zyn. »

3. Hy nam den brief in zynen bek,
Hy vloger mede tot over t'hek.

4. Hy vloeg er mee tot zyn liefs deur:
— « En slaepje, of waekje, of zyt gy dood? »

5. — « 'K en slape, noch 'k en wake niet,
Ik ben getrouwd al een half jaer. »

6. — « Zyt gy getrouwd al een alf jaer!
Het dochte my wel duizend jaer. »

Un petit oiseau, blanc comme neige, se balançait sur une branche d'aubépine.

— « Veux-tu te charger de ce message? »

— « De ce message je veux bien me charger. »

Il prit le billet dans son bec, et l'emporta en s'envolant.

Il s'envola jusqu'à la demeure de sa mie.

(1) *Origine flamande du roman du Renard.*

— « Dors-tu? veilles-tu? es-tu trépassée?

— « Je ne dors ni ne veille, je suis mariée depuis une demi-année.

— « Mariée depuis une demi-année! il me semblait que c'était depuis mille ans! »

Le poète Béranger ne s'adresse-t-il pas de même à l'oiseau voyageur?

« Nœris découvre un billet sous son aile;
» Il le portait vers des foyers chéris.
» Bois dans ma coupe, ô messager fidèle, etc., etc.

Comme le chansonnier français, la chanson flamande ne ménage pas davantage les travers de la société. Les inconvénients du mariage sont le point de mire de ses épigrammes et le but de ses satyres. Tous, nous avons entendu, le soir, dans les réunions de famille, de joyeux convives chanter assis autour d'une table :

'S avonds hebben wy geld by hoopen,
En 's morgens geen om brood te koopen.
En 's avonds, en 's avonds,
En 's avonds is het goed!

—

'S avonds zouden wy geeren trouwen,
En 's morgens, nugtens vroeg, berouwen.
En 's avonds, en 's avonds,
En 's avonds is het goed.

—

'S avonds zullen wy koeken bakken
En 's morgens tegen zyn ooren plakken;
En 's avonds, en 's avonds,
En 's avonds is het goed! etc.

Traduction : « Le soir, nous avons de l'argent par tas, et le lendemain matin nous n'avons pas de quoi acheter du pain.

» Et le soir, le soir, tout est bien.

» Le soir, nous voudrions bien nous marier, mais le lendemain dès l'aurore nous avons changé d'avis, etc. »

Depuis la Noël jusqu'à la fête des Rois, des individus

portant une étoile en carton au bout d'un bâton, parcourent les villes d'Hondschoote et d'Hazebrouck, en chantant cette complainte :

1. Daer kwamen drie koningen met een sterre
Uit vremde landen, het was al zoo verre;

2. Zy kwamen den nuwen berg op gegaen,
Zy zagen een sterre daer voor gaen.

3. Zy gingen met hunnen grooten trein,
Tot aen de stede van Jerusalein.

4. De sterre verdeide, men sagse niet meer.
'T Is een teeken van God onzen Heer.

5. Zy zonden hunne boden al in de stad
Tot den koning Herodes al zoo ras.

6. Soo haest als Herodes den bode zag,
Hy was verlegen, bedroevige dag!

7. Herodes heeft zyn raed vergaerd,
En de machten zyn binnen gehaelt.

8. Zy spraken vol van ootmoet :
Heer koning Herodes, wees van ons gegroet.

9. Wy zyn zoekende den grooten vorst;
Hemel en aerde heeft veel moeite gekost.

10. Geboren onder uw gebied,
'T Is zeker, wy hebben het teeken des hemels gezien.

11. Ons kamer was door engels verlicht,
Daer boven wy hoorden een bly gedicht.

12. Zy zongen al in koor : *Gloria;*
Gloria in excelsis Deo, wy hooren naer.

13. Zy hebben gezongen geheel den nacht,
Tot dat de zonne geresen was.

14. Wy hebben daer op ons raed vergaerd
En de oude bybels vooren gehaeld.

15. Wat datter daer in beschreven stond
Datter was geboren de arke van 't verbond.

16.. En dat al onder uw gebied ,
't Is seker , wy hebben weder het teeken des hemels gezien.

17. Een sterre tusschen hemel en aerd
Bragt ons tot uwe poorten onbevaerd.

18. Als wy uwe stad hebben gezien ,
De sterre kwaem van ons weg te vlien.

19. Wy zyn daerom in duizend gepeis
Dat hy is geboren in uw paleis.

20. Herodes heeft zyn raed vergaerd ,
En de oude bybels zyn vooren gehaeld.

21. Wat datter daer in beschreven stond
Datter was geboren de arke van 't verbond.

22. En dat, in zynen grooten trein
In de kleine stede van Bethleem.

23. Zy hebben vol eere en ootmoed
Den koning Herodes vriendelyk gegroet.

24. Zy gingen met hunnen grooten trein
Tot de kleene stede van Bethléem.

25. De sterre stond stille en zy en roerde niet meer,
Zy riepen : een teeken van God onzen Heer.

26. Tot Bethléem binnen de schoone stad
Waer Maria met heur kindeken zat.

27. Zy hebben vol eer en ootmoed
Het kindeken Jesus vriendelyk gegroet.

28. Zy leiden kroonen en scepter neêr,
En zy knielden voor hunnen koning neêr.

29. Goud en wierook en myrrhe voortaen
De koningen hebben gedaen.

30. Als zy de offrande hadden gedaen
Naer een ander land zyn ze gegaen.

Traduction.

« Il y avait trois rois, venus de terres lointaines; ils allaient, conduits par une étoile, à la ville de Jérusalem. Déjà l'étoile s'obscurcit, on ne la voit plus; c'est un signe du seigneur. Ils envoyèrent aussitôt quelqu'un au roi Hérode. Hérode en voyant ce messager fut troublé; il réunit son conseil et les monarques furent introduits. Ceux-ci le saluèrent avec respect et lui dirent : Au seigneur Hérode, salut. Nous nous donnons beaucoup de peine pour trouver le seigneur tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. Il est né dans votre royaume, c'est certain; nous avons vu un signe dans les cieux. Notre appartement était éclairé par les anges; nous entendîmes dans les airs des cantiques d'allégresse, ensuite un chœur chanter l'hymne *Gloria in excelsis Deo.* Ces chants durèrent toute la nuit jusqu'au lever du soleil. Là-dessus nous avons réuni notre conseil et consulté les anciennes écritures. Elles nous annoncèrent l'arche de la nouvelle alliance. Nous vîmes, du côté de votre royaume, un signe dans le firmament. Une étoile entre ciel et terre nous conduisit jusqu'aux portes de votre ville. Quand nous approchâmes, elle disparut. Cela nous fait penser que celui que nous cherchons est né dans votre palais. Hérode réunit son conseil, et consulte les anciennes écritures; elles lui apprennent que l'arche de la nouvelle alliance est apparue dans la petite ville de Bethléem. Les rois saluèrent avec respect le seigneur Hérode, et s'acheminèrent vers la petite ville de Bethléem, devancés par l'étoile qui s'arrêta là. A Bethléem, dans la belle ville, où Marie était assise avec le petit enfant, les rois s'inclinèrent pleins de vénération devant Jésus; ils s'agenouillèrent et déposèrent aux pieds du divin enfant leur couronne et leur sceptre, de l'encens et de la myrrhe. Et quand ils eurent fini leur offrande, ils partirent pour d'autres contrées. »

Les chanteurs qui ont ainsi chanté la naissance de Jésus-Christ, vont ensuite de cabaret en cabaret répéter une chanson bachique, laquelle raconte comment un buveur passe la semaine de Quinquagésime :

Den zondag . den zondag 't is dag van Heere ,
Me (1) doen ons mooi hemde aen
Daer bi ons mooije kleeren.
Violette des bons amis ,
Varidondeine , varidondé :
C'est tout doux , courage , ma femme ,
Draeit de pot spenage.

Den maendag , den maendag
Me gaen een pintie drinken ,
Een pintie, twee of drie of wel vijf en twintig.
Violette , etc.

Den dijssendag , den dijssendag ,
't Is te marcheren , wi liepen dan
Op den swier met boeren ende heeren.
Violette , etc.

Den woensdag , den woensdag ,
't Is een kruisken te halen ,
Wilt de pastor geen geven , ik zal 't by den koster halen.
Violette , etc.

Den donderdag , den donderdag , het is al vergeten ,
Wi zijn in een droevig gevaer ,
Wi en mogen bi naer niet eten.
Violette , etc.

Den vridag , den vridag ,
En ook den zaterdag mede ,
Wi en hebben al niet veel gevrogt ,
Wi hebben een slechte weke.
Violette, etc.

Den zondag , den zondag ,
Daer is miserie bi hoopen ,
Wi hebben al ons geld verteerd.
Wi konnen geen aerdappelen koopen.
Violette , etc.

Traduction : « 1. Le dimanche, c'est le jour du Seigneur; on met une chemise propre et ses beaux habits. Violette des bons amis; tout doux, courage, ma femme, tourne le pot aux épinars. —

(1) We.

2. Le lundi, on va boire une pinte, une, deux ou trois ou bien vingt-cinq. Violette etc. — 3. Le mardi, c'est se masquer; on court, on fait le fou avec les messieurs et les paysans. — 4. Le mercredi, c'est chercher la croix de cendres; le curé ne veut-il pas en donner, j'irai au sacristain. — 5. Le jeudi tout est oublié; nous sommes dans une triste situation; nous pouvons à peine manger. — 6. Le vendredi et aussi le samedi, nous n'avons guère travaillé; çà nous fait une mauvaise semaine. — 7. Le dimanche, il y a misère en masse, nous avons dépensé tout notre argent, nous n'avons de quoi acheter des pommes de terre. Violette etc. »

A Dunkerque, aux jours du carnaval, on promenait par les rues de la ville, un mannequin en osier représentant un géant, appelé *Reuse* dans le langage du pays. En l'accompagnant, le peuple chantait sur l'air d'une folie bien connue (1), ces paroles qui sont dans la mémoire de tous, des vieillards et des enfants :

« Die zeidt : Wy zyn van Reuzen gekomen,
» Die liegen daerom.
» Keert u eens om, reusken, reusken,
» Keert u eens om, reusken, reusken,
Reuseblom, etc. »

Ces rimes rappellent quelque événement grandiose sans doute, mais un événement lointain dont l'histoire n'a pas gardé souvenir. « La mythologie, dit M. le président Quenson, nous offre presque partout, à l'origine des peuples, des géants, une race primitive d'hommes rebelles, dont nous ne serions que la descendance dégénérée. Les fables scandinaves abondent surtout en images de géants; et la religion des Germano-Belges, d'après M. Schayes, était, quant au dogme, la même que celle des Scandinaves.

(1) Il est très-possible que cet air ait été emprunté à un chant d'église; car M. De Coussemaker nous a fait observer qu'il existe une grande analogie entre l'air du *Reuze de Dunkerque*, et celui du *Creator alme siderûm*.

» Dans les représentations des géants de la Gaule, l'Orient était venu mêler ses fictions à celles du Nord; et c'est surtout par les Arabes, assure M. de Reiffenberg, que ces aventures prodigieuses, où les géants interviennent, se sont principalement multipliées dans les productions littéraires, pour de là s'introduire dans les mœurs du moyen-âge et se perpétuer jusqu'à nous. Ainsi, a-t-on dépeint, dans nos romans de chevalerie, Charlemagne, Roland, Godefroy de Bouillon, le roi Artur, etc., etc., sous des formes gigantesques. Ainsi, dans nos poèmes religieux, S[t]-Christophe y est-il apparu comme un autre géant. Ainsi, plus tard a-t-on reproduit les formes de ces différents modèles dans les ouvrages de peinture, de sculpture et dans les représentations de nos fêtes publiques (1). »

La chanson dunkerquoise, elle aussi, semble faire allusion à des descendants de géants, *de Reuses :*

« *Die zeidt : Wy zyn van Reuzen gekomen :* »
Il y en a qui disent : Nous sommes les fils des Reuses.

Elle ne veut pas croire à l'existence de cette race :

« *Zy liegen daerom.* »
Ils ne disent pas vrai.

Cette chanson dunquerquoise ne nous reporte-t-elle pas à cette époque, où le *Fleanderland* est devenu la possesion d'un peuple de conquérants, de ces hommes du Nord, à haute stature, qui traversèrent la mer britannique et s'établirent sur le *littus saxonicum?* Tous les historiens ont dé-

(1) Quenson. — Gayant ou le géant de Douai, 1839. Notices politiques et litt. sur l'Allemagne, par S[t]-Marc Girardin. Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, 1837. Introduction au livre de Mouskes, par Reiffenberg. Origine gauloise par la Tour d'Auvergne. — Cesar de bèll. gall. Le Roman de Boncevals. Livre des légendes, par Leroux de Lincy. — Molan. de hist. ss. Imag. et Pictur. — Chateaub., Étud. hist.

peint l'intrépidité des *seekongars* et l'audace qu'ils montrent au milieu des mers et des tempêtes.

Ne semble-t-il pas que ce chant du *Reuse* atteste une lutte de races, une protestation des vaincus contre les vainqueurs?

Ils mentent ceux qui se disent les descendants des Reuses! Non, ils n'avoueront jamais les pêcheurs flamings que leurs dunes soient foulées par des hommes d'une plus noble origine que la leur! Cet aveu répugne à leur fierté nationale!

Ces luttes de races ont eté très-vives et tenaces dans la Flandre. M. Kervyn de Lettenhove en donne pour cause l'établissement dans ce pays des Karls saxons, établissement qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Suivant cet habile écrivain, les *Karls* forment avec les *Iarls* et les *Troelles,* les trois classes constitutives des sociétés septentrionales. Les *Iarls* étaient des rois ou des princes saxons, quelquefois même des chefs de parti, qui avaient su entraîner à leur suite des troupeaux d'esclaves pour les jeter sur les côtes du Nord des Gaules. C'est peut-être le souvenir d'un de ces *Iarls* qui nous est parvenu sous le nom de Reuse, et dont les habitants ont subi la puissance sans jamais la reconnaître?

Ainsi se perpétue la mémoire de grandes scènes historiques, qui seraient, sans la chanson, ignorées aujourd'hui! Pour être vrai, il faut dire cependant que les couplets chantés de nos jours, lors de la marche du Reuse, ne sont plus que la parodie de la chanson primitive :

« Géant, tourne-toi! regarde, petit géant!
» Mère, fais des tartines et du café
» Pour le géant. »

Voilà ce que débite de nos jours une population insoucieuse du passé! C'est que par ce temps d'indifférence na-

tionale, les *géants* n'ont plus ni caractère sacré ou profane, ni signification bonne ou mauvaise; ce sont les *géants,* s'écrie un historien moderne, c'est-à-dire, les poupées d'un peuple qui a oublié jusqu'à ses traditions.

Au XIVe siècle, le souvenir des Karls était encore vivant dans la Flandre maritime. Une chanson, qui se chantait depuis Bourbourg jusqu'à Bruges, en a conservé des traces. Ce document historique de la plus haute importance a été découvert par mon savant ami, M. l'abbé Carton, dans un manuscrit appartenant à M. le vicomte de Croeser. Nous sommes heureux de pouvoir le faire passer sous les yeux du lecteur :

Wy willen van den kerels zinghen :
Si syn van quader aert,
Si willen de ruters dwinghen,
Si draghen enen langen baert.
Haer cleedren die zyn al ontnait,
Een hoedekyn op haer hooft ghecapt.
'T caproen staet al verdrayt,
Haer cousen ende haer scoen ghelapt.
Wronghele ende wey, broot ende caes,
Dat heit hi al den dach :
Daer omme es de kerel so daes :
Hi hetes meer dan hys mach.

Henen groten rucghinen cant,
Es arde wel syn ghenouch,
Dien neimt hi in syn hant,
Als hi wil gaen ter plouch;
Dan comt tot hem syn wyf de vule,
Spinnende met enen rocke,
Een sleter omtrent haer mule,
Ende gaet syn scuetle brocken,
Wronghele ende wey, etc.

Ter kermesse wille hi gaen,
Hem dinct datti es een grave,
Daer wil hy 't al omme slaen,
Met sinen verroesten *stave.*

Daen gat hy drincken van den wine,
Stappans es hi versmoort;
Dan es al de werelt zine,
Stede, lant ende poort,
Wronghele ende wey, etc.

Met eenen zeeuschen *knive,*
So gaet hi duer syn tassche.
. . . .
. . . .
God gheve hem quade vaert,
Wronghele ende wey, etc.

Wi willen de kerels doen greinssen,
Al dravende over 't velt.
Het 's al quaet daet si peinzen.
Ic weetze wel bestelt;
Me salze slepen ende hanghen,
Haer baert es al te lanc;
Sine connens niet ontganghen,
Sine dochten niet sonder bedwanc.
Wronghele ende wey, etc.

« Les Karls sont le sujet de nos chansons; ils sont d'un caractère méchant et veulent se soumettre les chevaliers. Ils ont tous une longue barbe; ils portent des vêtements déchirés, leurs chaperons sont posés tout de travers sur leurs têtes, et leurs chaussures sont en lambeaux. Du lait caillé, du pain et du fromage, voilà ce que le Karl mange tout le jour, et plus qu'il n'en fàut pour appesantir sa raison.

» Un gros morceau de pain de seigle suffit à ses besoins : il le tient à la main en se dirigeant vers sa charrue, suivi de sa femme déguenillée, qui, la bouche à demi remplie d'étoupes, agite sa quenouille jusqu'à ce qu'elle aille préparer l'écuelle du repas. Du lait caillé, du pain et du fromage, etc.

» Il se montre aux kermesses aussi fier qu'un comte et prêt à tout renverser avec sa massue noueuse. Il s'y abreuve de vin et, s'enivrant bientôt, il rêve que l'univers entier, villes,

bourgs et domaines, lui appartient. Du lait caillé, du pain et du fromage, etc.

» Voyez marcher les Karls, laissant entrevoir dans leurs poches leurs *knives* zélandais. Ah! puisse le ciel les maudire à jamais! Nous saurons punir les Karls : nous lancerons nos chevaux à travers leurs champs. Ils ne nourrissent que de mauvais desseins... Nous les traînerons sur la claie, nous les pendrons. Ils ne peuvent nous échapper; il faut qu'ils retombent sous le joug. Du lait caillé, du pain et du fromage, etc. (1). »

Le commentaire le plus complet de la chanson des *Karls* est ce passage d'une ancienne chronique de Flandre :

« Rebellavit populus contrà curatores, scabinos et dominos in territoriis Brucburgensi, Brugensi, Furnensi et alibi, et facientes capitaneos, incedebant per turmas contumaces et captivabant omnes praedictos curatores, scabinos et dominos, fugientiumque dominorum domos illico destruebant... Comes superficialiter tumultum sedavit per hunc modum quod omnes conjurationes cessarent... haec concordia modico duravit tempore... Populares... audaciores effecti opposuerunt ignem in domibus nobilium. Tunc comes et sui posueront munitiones in villâ de Ardemborg, villam de Ghistellâ consimiliter munire volentes. Interim exibant milites, domus popularium incendendo, et quotquot inveniebant ex illis vel perimendo, vel in captivitatem ducendo et quos sic captivos abduxerant, vel decapitabant eos, vel absque redemptione aliqua supra rotas altas elevabant (2). »

(1) Kervyn de Lettenhove. — *Histoire de Flandre.*

(2) Il existe aux archives provinciales de Gand un acte d'enquête en français ouverte par Jn de Menin et Thierry Noethaet, à ce commis par le comte de Flandre : 1° Sur les violences et des outrages commis, bannière déployée, par ceux de Bergues-St-Winde, sur le bailli et le capitaine des villes et le territoire de ce nom, lorsqu'on voulut leur

Jadis, la pratique de l'hospitalité était une des vertus caractéristiques de nos ancêtres; aussi, aux fêtes communales, aux kermesses, on entendait chanter :

« *Wel gekomen, kermes-volk*, etc.
» Bien venus, gens de la kermesse, etc.

C'était de la générosité qui débordait du cœur! Depuis, on a ajouté :

« *Wanneer gaet gy dueren?*
» Quand partez-vous? »

Nos mœurs sont dépeintes par ces mots. Tient-on de nos jours à conserver des amis? Croit-on à l'amitié? Peut-on dire encore avec Cicéron : l'amitié n'est autre chose qu'un accord parfait sur les choses divines et humaines, accompagnée de bienveillance et de tendresse... Quel charme d'avoir quelqu'un à qui vous puissiez vous ouvrir comme à un autre vous-même! Dans la prospérité, jouirions-nous, si un autre homme n'en partageait le plaisir? Pour l'infortune, il faut un ami qui s'en afflige plus que nous-mêmes, afin que nous puissions la supporter (1)... Aujourd'hui le temps presse; il nous faut aller à toute heure au forum discuter les affaires de l'état, la patrie attend notre suffrage. Dans cette vie inquiète du citoyen, l'amitié tient peu de place. Nous n'avons pas le loisir d'aimer ceux qui nous aiment. O vous, qui venez de loin pour serrer la main de votre ami, quand partez-vous?

Ce sont là les plus anciennes chansons flamandes que nous ayons entendues dans notre Flandre maritime. Il nous serait difficile de fixer l'époque à laquelle la plupart d'entr'elles sont nées. Quoique nous en ayons cité une en vers

arracher des prisonniers; 2° sur le fait des alliances qu'ils firent pour tuer leurs magistrats. — *Invent. des archiv. du château des comtes de Flandre*, à Rupelmonde, par le baron de St-Genois.

(1) Cic. *De amicit.*

teutoniques du IXe siècle, cependant le recueil des chansons flamandes de Willems n'en renferme pas qui remontent au-delà du XIIe.

Les *lais* ou *chansons de geste* étaient chantés par les *vinders* ou *trouvères,* les bardes du Nord qui transmettaient ainsi au peuple les événements du jour, de la contrée, des régions lointaines. Leur répertoire était l'Iliade du pays. Quand ces artistes récitaient aux seigneurs, bourgeois et manants les aventures chevaleresques, ils accompagnaient souvent le débit de leurs poèmes d'une musique instrumentale. Les différentes sortes d'instruments en usage au moyen-âge ont été énumérées dans des vers, que Roquefort reproduit dans son livre de l'*État de la poésie française au XIIe et XIIIe siècles,* pag. 106 :

Viole, rubebe, guiterne
L'enmorache, le micamon
Citole et le psalterion ;
Harpes, tabours, trompes, nacaires,
Orgues, cornes plus de dix paires.
Cornemusus, flajos et chevrettes,
Douceines, simbales, clochettes,
Timbre, la flauste brehaingne,
Et le grand cornet d'Allemaingne,
Flajos de saus, fistule, pipe,
Muse d'Aussai, trompe petite,
Buisines, èles, monocorde (1)
Où il n'a qu'une seule corde,
Et muse de blet, tont ensemble.

(1) L'empereur Charles-Quint, dans son enfance, a appris à jouer sur le *Monicordiom;* c'est ce qui résulte d'un compte de 1508, inséré dans le tome II des Archiv. hist. du nord de la France et du midi de la Belgique : *à maistre Van Viven, organiste, demourant à Lierre, la somme de trente et une livres cincq solz dudit pris que par le commandement de mesdits seigneurs et de madite dame ledit receveur-général lui a baillé et délivré comptant pour un manicordiom monté et accoustré comme il appartient, que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour ladite somme par marchié faict avec lui pour icellui apprendre à jouer pour son desduit et passe-temps, pour ce icy par sa quictance, XXX liv. V. s.* 11.

Ailleurs, Roquefort cite encore le chalumeau, l'araine, la chifonie, le chorum, le clairon, l'estive, le frestel, la gigue, le glais, la graile, le luth, la loure, le moinel, l'orloges, la rote, la simphans, le triblère, le tube tympans.

Tels étaient les instruments de musique les plus usités parmi les *minnesangers* flamands, quand ils avaient à retracer les horreurs d'une bataille, ou l'ivresse d'une victoire, ou le trépas d'un chevalier chrétien. C'était un noble et beau métier que celui de chantre des grandes actions contemporaines! Par la bouche du ménétrier se propageait la sainte contagion des vertus sociales; cet homme du peuple en honorant les grands de son pays, en était honoré à son tour; pour lui s'abaissait le pont-levis du château et sa place était désignée à la table du châtelain!

Malheureusement, le coin de terre qui nous occupe n'a conservé aucun vestige de ces mœurs si naïves et si poétiques des âges qui ne sont plus. Les châteaux de Drincham, de Bourbourg, d'Eringhem, de Westcappel, de Millam, de Flêtre, de Steenwerck, d'Oudezeele, de la Motte-au-Bois ont disparu, et le temps a enseveli sous leurs ruines les souvenirs de ceux qui portèrent jadis la joie sous leurs voûtes sombres.

Les chants populaires que nous entendons encore dans la rue, à certains jours de l'année, sont des chansons où la poésie ne brille que par son absence, comme celle qui se chante à la fête de Ste-Anne :

I.

't Is van dage sint Anna-dag ,
Wy kyken al naer den klarendag
En wy kleen ons metter spoed
Om te gaen ter kerke toe.
Als de misse wierd gedaen
Wy zyn al blyde van deure te gaen.
Josephus is gekomen al hier
Met zynen wagen en zyn bastier :

De provianden
Koeken en manden,
De provianden
Dragen wy mèe.
Die willen met onzen meegaen
Moet geheel jaer een metsdag doen;
En die t'niet en hebben gedaen,
Moeten t'huis blieven en niet meegaen.

II.

Sint Anna-dag is deure,
'K ben myn geldeje kwyt,
Nu zit ik hier en treure
Met kleinen appetyt.
'K en heb geen zyn van werken,
Het werken doet my pyn;
Kwilde dat t'heele dagen
Sint-Anna mogte zyn.

Les jeunes dentelières chantent ces lignes rimées, chaque année, à la fête de leur patronne, comme les tailleurs d'habits et les couturières en robes en chantent de semblables au mois de septembre, le jour qu'ils appellent : *Braedappeldag*. Dans ces rimes, pas un mot qui rappelle un fait historique, qui indique un but moral; pas une idée, pas une expression poétique! on y parle de boire et de manger, voilà tout!

Cette chanson doit avoir été faite quand déjà la langue flamande dégénérait dans notre Flandre. Je préfère le refrain que chantent, la veille de la kermesse, les écoliers en promenant par les rues de Bergues, le front ceint d'une couronne de joncs, celui de leurs camarades arrivé le dernier en classe :

Kermes-kalf heeft een kroontjen op zyn hooft,
En heeft niet gestolen,
Maer heeft 't gewonnen met leeg te zijn
In de school van N....

Ici au moins il y a quelque chose, une peine infligée à la

paresse! et cette couronne de jonc est peut-être une réminiscence des *mystères,* ces drames du moyen-âge; une scène de la vie de notre Seigneur, celle où les Juifs le montrent au peuple couronné d'épines, en disant : *Ecce homo!*

En recherchant les vieilles chansons flamandes de France, nous n'avons été que peu secondé. Le recueil de Willems nous en a fourni une ou deux (1); pour le reste, il a fallu nous contenter de celles que notre mémoire a retenues. Les auteurs français qui ont écrit sur l'ancienne poésie nationale, ne se sont jamais préoccupés de la partie flamande de la France, et même ceux qui n'ont exploré que le Nord n'ont jamais dépassé la Lys.

Chez toutes les nations de l'Europe, a dit M. Leroux de Lincy, on trouve en plus ou moins grande quantité des chansons populaires. En France, chaque temps, chaque événement, chaque province en a produit plusieurs; mais elles n'ont jamais été l'objet d'un recueil ou d'un travail complet. Malheureusement cette tâche devient tous les jours plus difficile à remplir; le souvenir de ces vieux refrains s'efface, et les hommes de la génération du dernier siècle, qui en savaient encore quelques uns, disparaissent peu à peu.

Eh bien! Ce qui est vrai pour la France l'est à plus forte raison pour la Flandre flamingante; car jamais les chants de nos bons aïeux n'ont été recueillis! Et nous, les derniers venus dans la carrière, nous n'avons pu en saisir que les faibles notes que nous apportait la voix expirante d'un écho lointain.....

Indulgence donc pour notre travail, car les matériaux nous ont manqué!

(1) Celles de l'Oiseau-messager et de la Ste-Anne.

DE LA LITTÉRATURE ÉCRITE.

I.

SOUS LES COMTES DE FLANDRE.

« Pour faire une bonne histoire littéraire des Pays-Bas, écrit M. Leglay dans son *Nouveau programme d'études historiques*, il faudrait remonter jusqu'au VI° siècle, s'enquérir de ce que fut chez nous à cette époque l'Instruction publique, rechercher ce qu'étaient les écoles annexées aux églises et aux monastères, quels hommes ont laissé un nom comme instituteurs ou écrivains. » Si nous jetons les yeux sur notre ancienne Flandre maritime, à l'époque indiquée par l'auteur que nous venons de citer, nous la voyons couverte de forêts et de marécages, triste séjour d'habitants dont toute l'industrie est la pêche ou la chasse, et dont tout le génie s'applique à fendre un arbre ou dessécher un étang. Les hommes d'intelligence n'apparaîtront qu'un siècle plus tard sur cette terre qui sera un jour une des plus fertiles de France.

Ce fut au VII° siècle seulement que St-Winoc fonda un monastère au Groenberg; St-Eloi, une chapelle dans les dunes; St-Mauraut, un cloître près de la Lys, à Broïle où se trouve Merville. St-Momelin évangélisa les habitants des bords de la rivière d'Aa; St-Willembrod, ceux du littoral où s'élève Gravelines; St-Vulmare, ceux de la forêt d'Eecke. D'après ce que nous savons de la constitution générale des

monastères et de la direction des églises, tous ces saints apôtres étaient autant d'instituteurs du peuple. Sous le charme de leur parole enthousiaste et chaleureuse, se propagèrent des idées d'un ordre plus élevé que celles connues jusqu'alors.

Dans une excellente notice sur l'histoire de l'instruction primaire en France, M. le conseiller Taillar constate que, pendant la longue nuit du moyen-âge, c'est presque uniquement auprès du clergé que les classes moyennes et inférieure trouvent les éléments d'instruction. Les clercs sont les seuls éclairés, les savants par excellence ; le mot *clergie* devient synonyme de science. Les nobles dédaignant les lettres pour ne s'exercer qu'au métier des armes, laissent aux vilains à recevoir des prêtres des leçons de lecture et d'écriture. Dans les églises cathédrales et collégiales, un ecclésiastique, désigné sous le nom d'écolâtre, est pourvu d'une prébende à laquelle est attaché le droit d'institution et de juridiction sur ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse. Les anciennes églises épiscopales d'Arras et de Cambrai, déjà florissantes aux VII[e] et VIII[e] siècles, possèdent de bonne heure un écolâtre ; et dans nos vieilles collégiales de Saint-Pierre de Lille et de Saint-Amé de Douai, nous voyons également qu'un écolâtre est chargé de diriger l'école attachée à la collégiale et de surveiller les maîtres d'écoles établis dans le rayon de la paroisse (1).

(1) Van Maerlant dit qu'au XII[e] siècle on enseignait les distiques de Caton, traduits en flamands, et qu'on les mettait entre les mains des commençants :

Cato screef een boec van seden
Dien vint men in vele steden.
In dietsce gemaect, dies latic bliven
Hier dat icker af souden scriven.
. . . .
Een boec dat die clerken lesen
Als si eerst ter scolen gaen.

Remarquons de suite que notre compatriote du Nord garde le silence sur le mouvement intellectuel dans cette partie de la Flandre comprise entre la mer et la Lys; c'est qu'en effet nul monument contemporain des hommes de génie qui sont venus civiliser et christianiser ce pays, ne leur a survécu pour témoigner de l'état des lumières et des sciences à cette époque que douze cents ans séparent déjà de nous. Depuis, la même obscurité, la même privation de documents. Pour découvrir une production de l'esprit humain, écrite dans notre contrée, il faut descendre jusqu'au XI[e] siècle.

L'abbaye de S[t]-Winoc à Bergues cachait alors dans son sein (1040 à 1070), un religieux nommé Drogon. Ce moine a recueilli tout ce que la tradition avait conservé de la vie de S[t]-Winoc, patron de son monastère; de celle du roi breton S[t]-Oswald et de S[te]-Levinne; enfin, des miracles qui éclatèrent à la translation du corps de cette sainte au Groenberg, cérémonie qui eut lieu en 1058. Drogon a rassemblé toutes ces légendes en un volume auquel il a joint ses sermons, — beau manuscrit du XII[e] siècle, in-fol. de 156 feuillets sur vélin, orné de vignettes et de fleurons richement coloriés et rehaussés d'or, le plus curieux joyau de la bibliothèque communale de Bergues.

MM. Bethman, de Berlin, et Leglay, de Lille, l'ont vu et ils l'ont décrit avec quelques détails; le premier, dans les Annales de la Société d'émulation de Bruges, année 1848; le second, dans son mémoire sur les bibliothèques du département du Nord. Au bas du recto du feuillet 21, on lit ces hexamètres :

Pro nobis oret sub quo patre Flandria floret.
Ac me scribentem, te respiciatque legentem.

C'était une manie au temps de Drogon d'écrire des vers partout et sur tout. Au XI[e] siècle, fait observer M[r] Constans

Houillon, on avait employé la versification à faire des chroniques, à composer des légendes, des épitaphes ; on avait même été jusqu'à graver des vers sur les cachets, sur les sceaux et autres objets (1).

Le père Germain ou Gormar, second abbé de la célèbre abbaye où Drogon était moine, a laissé après sa mort, qui arriva en 1041, un livre d'Heures ou de Sequences et de Répons, dont on se servait à l'office divin (2).

Vers ce même temps vécut à Bergues un poète dramatique, appelé Gossin. En révélant ce nom dans sa description historique de la ville et châtellenie de Bergues (1770), l'imprimeur François Legros nous apprend, sans indiquer toutefois les sources où il a puisé ses renseignements, que Gossin était contemporain de Loyaert-le-Rhéteur (peut-être faut-il dire le rhétoricien), et qu'il s'est attiré l'attention par ses tragédies qui ont été goûtées, malgré leur proximité avec l'ignorance du X[e] siècle, mais dont il ne nous reste malheureusement aucun fragment.

L'abbaye de Watten possédait aussi, comme celle de S[t]-Winoc, un auteur qui a légué à la postérité un ouvrage du plus grand mérite pour l'histoire du temps où il vécut. Ebrard est son nom ; il a écrit une chronique de son monastère, que Dom Martène et Dom Durand ont publiée, d'après un manuscrit de l'abbaye des Dunes, lequel se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Bruges.

M. Hermand, de S[t]-Omer, a consacré au moine de Watten une notice biographique, que nous faisons passer sous les yeux du lecteur.

« Ebrard naquit vers l'année 1045, et selon les probabilités, dans l'Anjou ou dans la Touraine. Ses liaisons in-

(1) De la poésie latine dans le Nord de la France, depuis le VIII[e] jusqu'au XVIII[e] siècle. — *Arch. hist. du Nord*, t. III.

(2) Piers, *Notice sur Bergues*, pag. 72.

times avec Renaud de Bellai, archevêque de Rheims, lorsque celui-ci n'était encore que trésorier de St-Martin de Tours, font penser qu'il vit le jour dans une de ces deux provinces. Si Watten n'est pas le lieu de naissance d'Ebrard, c'est du moins celui où il plaça par choix sa résidence, c'est là, qu'après avoir quitté le monde, il reçut ses inspirations religieuses; c'est là qu'il a médité, qu'il a écrit, qu'il a vécu. Ses inspirations religieuses, il les doit au cénobite Alphume : celui-ci sut par ses conseils l'attacher irrévocablement au coteau sur lequel il avait prié. Ebrard, disciple d'Alphume, fit avec lui partie des premiers chanoines de la prévôté de Watten, établie en 1072; lui seul a fait connaître les circonstances détaillées de la fondation de ce monastère. La *Chronica monasterii Guatinensis* n'est pas le seul ouvrage sorti de sa plume; on lui doit encore la relation d'un miracle fait à Bruges en 1088 (*Miraculum per S. Donatianum*). Il est hors de doute, selon nous, qu'Ebrard soit l'auteur de cette relation. Son style si embrouillé et son latin si difficile à comprendre s'y retrouvent absolument; bien plus, des phrases de sa chronique y sont reproduites presque mot pour mot. Cette relation, publiée dans le *Thesaurus novus anecdotorum,* a été négligée par les auteurs du recueil des historiens des Gaules. Le motif qu'ils ont eu de ne pas la reproduire, a dû être celui du peu d'utilité dont elle était pour l'histoire. Ceci est vrai en général; cependant il s'y rencontre quelques lignes d'une utilité incontestable. On y trouve, par exemple, les limites si longtemps inconnues du *pagus mempiscus* au XIe siècle, ainsi que quelques détails topographiques fort précieux. En somme, les deux productions d'Ebrard, sans être remarquables, ont leur degré d'importance, et l'on y puise des renseignements historiques que l'on aurait peine à trouver ailleurs (1). »

(1) Voyez encore sur Ebrard : Paquot, *Mém. sur l'hist. litt. des Pays-Bas.*

Drogon, Germain, Gossin, Ebrard! ce sont les seules étincelles du génie, sortant de ce long assoupissement de l'intelligence qui précéda l'an mil, terme fatal que la crédulité publique avait assigné à l'existence du monde.

Mais, quoiqu'on ne craignît plus cet effroyable cataclysme, l'esprit n'était pas calme. Bien souvent le penseur était troublé dans sa solitude; les événements du dehors, les guerres désastreuses qui désolèrent nos contrées flamandes aux XIe, XIIe, XIIIe, XIVe siècles retentissaient jusques dans sa cellule et jetaient l'épouvante dans son âme. Ainsi, en 1071, Bavinchove et les environs de Cassel sont ravagés par les armées de Richilde et de Robert-le-Frison, qui avait dans son camp les milices de Bourbourg, Cassel et Bergues. En 1127, Philippe de Flandre, second fils de Robert, s'empare de Cassel et de plusieurs autres villes. En 1144 et 1206, les factions des Blavoetins et des Ingrekins ensanglantent les plaines de Furnes, de Bergues, d'Ypres et de Bruges. En 1211, les Français saccagent Gravelines:

« Le port de Gravelingues prennent
» Toute la ville anéantissent, »

comme s'exprime Guillaume Guiart. En 1214, ils détruisent de même Cassel, Steenvoorde et Bailleul. En 1297, Philippe-le-Bel se rend maître des villes de Bergues, Dunkerque, Furnes, Cassel et Bourbourg, à la tête d'une armée de 70,000 hommes. En 1301, Guillaume de Juliers met le siége devant Bergues. En 1327 et 1347, le sang coule de nouveau au pied du mont Cassel; les Français et les Flamands s'y étaient donné rendez-vous, après avoir mis le feu à Lagorgue et Merville. En 1383, Louis de Male attaque des Anglais sur le chemin de Gravelines; Charles VI réduit en cendres Bailleul, Hondschoote et Bergues.

Ne soyons donc pas étonné de ne pas rencontrer sur notre sol flamand des noms littéraires dans cet espace de

trois siècles. Comment l'ouvrier de la pensée, l'écrivain aurait-il pu se livrer à ses méditations, au milieu de ces cris d'alarme, de tout ce bruit des batailles, à la vue de ces lueurs sinistres que projetaient des villes incendiées? Pour se produire, les lettres et les arts ont besoin de paix et de liberté. Les armes effraient les muses.

D'ailleurs, indépendamment des guerres, il y eut encore d'autres causes qui empêchèrent la littérature de prendre racine parmi nous avant le XV° siècle. « Avant cette époque, dit M. Coomans dans son histoire des *Communes belges*, le goût national, le goût des Flamands ne s'appliquait pas à la culture des lettres et des arts. Toutes les intelligences étaient absorbées par les études guerrières, industrielles et commerciales. On dédaignait comme des choses frivoles, fruits d'une éducation trop raffinée, la poésie, la rhétorique, la peinture et la sculpture. On se bornait à perfectionner surtout ce qui paraissait le plus utile, et dans ce cas les dépenses de luxe n'étaient pas épargnées. On élevait des temples dont la hardiesse et la richesse architecturale nous étonnent encore. On fabriquait des armes magnifiques et parfaitement trempées, on confectionnait toutes sortes de tissus élégants et précieux que nos plus habiles ouvriers auraient de la peine à imiter aujourd'hui. Quant aux lettres, on lisait peu, parce que l'imprimerie n'était pas inventée; mais les seigneurs en qualité de capitaines, et les bourgeois en qualité de membres actifs de la communauté urbaine, n'étaient pas étrangers à l'éloquence des camps et de la place publique. »

Ainsi, d'un côté la guerre; de l'autre, l'établissement des communes, l'industrie et le commerce occupaient, avant le XV° siècle, toute l'activité intellectuelle. En ce temps, on voit en effet les princes concéder des *Keures* à la plupart des villes et villages du Nord de la Flandre.

Le comte Thierry d'Alsace et Philippe, son fils, accor-

dent en 1160, aux habitants de Berkin et de Steenwerk la même liberté et les mêmes priviléges, que le comte Robert leur avait donnés précédemment, savoir :

« Ils doivent être libres de toute œuvre servile et ne » doivent pas aller à l'armée.

» Personne ne pourra leur rien demander de la part du » comte, qu'il soit *préco* (maire), forestier ou châtelain.

» Ils pourront se choisir un ministre qui leur adminis- » trera la justice en présence du sénéchal du comte.

» Si ce ministre gouverne injustement, ils auront la li- » berté d'en élire un autre.

» Si le châtelain ou autre envoyé de la part du comte les » opprime, ils pourront en appeler.

» Ils seront tenus de payer le bois qu'ils iront chercher » dans la forêt pour faire du feu; mais si les habitants en » ont chez eux, le forestier ne pourra les inquiéter.

» Si les bestiaux vont paître dans la forêt, les habitants » paieront la valeur des herbes consommées (1). »

(1) In nomine sanctae et individuae Trinitatis, amen. Noverint tam praesentes quam futuri, quia ego Theodoricus Dei gratiâ Flandriae comes, et Philippus unà filius meus, hominibus nostris de Berkin, et de Steenverc usquè ad Calceam d'Estaires, triticum annuatim nobis solventibus, eadem concedimus libertatem, quam comes Robertus et uxor ejus clementia eis concesserunt.

Sint igitur, sicut fuerunt tempore comitis Roberti ab omni servitii opere liberrimi : videlicet ut non eant in exercitium : ut nullus ministrorum nostrorum ab eis aliquid petat, sive sit *praeco,* sive *forestarius,* vel etiam castellanus. Et ut sit ista libertas firmior, habeant potestatem eligendi sibi super se ministerium, qui eos manu teneat, cui respondeant, qui eos praesente dapifero nostro vel nuntio, si minister ille, quem elegerint, eos per violentiam injustè oppresserit licentiam eum depenondi habeant et alium substituendi, si autem aliquis castellanus vel alius nostrorum ministrorum eos oppresserit habeant licentiam appellandi nos, ut antè nos, quod injustè eis inferebatur, terminetur.

Quod si aliquis eorum in silvam ad ligna pro igne suo faciendo ierit : silvaticum suum persolvat, aliàs non. Si verò ligna ad gnem faciendum in domô suâ vel in curià suâ habuerit, nullus forestarius vel alius eos

En 1218, Cassel avait déjà des franchises communales :

« Le lendemain du premier de l'an, c'est l'usage, de temps immémorial, de renouveler la loi de la *halle* de Cassel (1).

» Et pour ce faire, le bourgmestre ou *poortmeester* et les hommes de loi sortant se rendront, après le signal donné par la cloche, à la halle, où ils choisiront quatre notables dignes de foi et connus par leur loyauté, lesquels choisiront à leur tour un nouveau bourgmestre et cinq hommes de loi.

» Ceux-ci étant élus, et le nouveau bourgmestre ayant été installé par les anciens bourgmestre, poortmeester et hommes de loi, le susdit nouveau bourgmestre installera les nouveaux hommes de loi après serment.

» Les mêmes bourgmestre et jurés ou hommes de loi choisiront et installeront après serment un poortmeester, un greffier et un appariteur, en observant que ces poortmeester et appariteur ne peuvent être pris parmi les hommes de loi (2). »

propter hoc inquietabit. *Prasnagium* dabunt, si porci in sylvam ierint, herbagium similiter.

Si autem forefactum evenerit, minister eorum ponet fidejussores us què diem per dapiferum nostrum vel per nostrum nuntium in causâ communi jus nostrum habeamus et compositio de forefacto fiat.

Si quis autem alienigena eorum aliquem de aliquo inquietaverit, in causâ secundùm morem patriae constituta illi respondeat : aliàs non. Quod ut ratum maneat, sigilli nostri auctoritate roboramus.

Actum anno Domini M. CLX apud Ariam, in camerâ comitis, his testibus : Ghilebert Dapifero de Ariâ, Christianus de Stracelles, Gualterus de Beverne, Walbertus de Broca, Will. Brochon filius comitis, Berengarius Notarius, Eustachius de Lardario, Dirolfus et Walterus Stillain et alii. (Warnkoenig).

(1) *Halle* est un mot germanique qui signifie bâtiments ou salles destinés aux assemblées publiques. — *Schergii gloss. germ. maedii aevi*, vo Halle. Quelquefois il signifie un lieu où les marchands exposent leurs marchandises en vente.

(2) Traduit d'une ancienne charte flamande qui ne se trouve plus à Cassel, mais dont un fragment a été conservé par Sanderus.

Le comte de Flandre, Fernand, et Jeanne, sa femme, comtesse de Hainaut, exemptent par lettres d'août 1232, les habitants de Lederzeele, et ceux qui en tiennent des terres à Bollezeele, ou qui viendront y demeurer, de toute taille, exaction, redevances et forfait, excepté de l'incendie, du viol des femmes et du vol, et promettent de les traiter suivant les lois, coutumes et priviléges établis par Philippe, comte de Flandre. (1)

Les villes de Bergues et de Bourbourg reçurent en 1240 du comte Thomas et de la comtesse Jeanne de Constantinople, une charte dont voici les plus curieuses dispositions:

« Le comte retient à lui la connaissance du meurtre, ainsi que l'incendie commis en plein jour, le délit commis

(1) Fernandus Flandriae et Hannoniae comes, et Johanna uxor ejus, Flandriae et Hannoniae comitissa, praesentes litteras inspecturis, salutem. Noverint universi quod nos universis in ministerio de Liderzeles, et eos qui censum in furagium nobis debens, terram etiam nostram in parochiâ de Bollizeele, et homines nostros ibidem manentes seu alios, quoscumque qui ibi venerint manere praeterquâm de dominio nostro, quitos clamamus perpetuum ergâ nos et haeredes nostros ab omni taliia exactione praecaria prece et omni injuriâ et de praeteritis forefactis mansurarum vacantium; debentium stationarias mansiones et etiam at omnibus forefactis quacumque evenerint in terrâ nostrâ usque ad deliberationem nostram, exceptis incendio, violentia mulieribus illata, morticidato et furto quod omnes praedictos perpetuò tractare debemus bonâ fide secundum jura, leges et consuetudines scabinatum temporibus bonae memoriae Philippi comitis approbata et conservata. Expeditionis et rescas tantum tales nos et successores nostri à dictis hominibus nostris habebimus, quales ipsi solebant exsolvere tempore principis antedicti. Praetereâ omnes baillivi nostri et praesentes et futuri debent jurare fidelitatem nobis et praedictis hominibus nostris super praedictis omnibus servandis coram scabinis in pleno placito, antequàm à nobis aliquam accipiant potestatem, similiter et clerici qui cum juretis terrae erant eamdem jurabunt fidelitatem jure domini et totius populi observandi, ut autem praedicta omnia rata et inconvulsa in perpetuum permaneant praesentem paginam vigillarum nostrorum munime fecimus roborari. Actum anno Domini M° CC° XXX° II°. — Warnkoenig.

en sa présence, les forfaits des dîmes et des forteresses, la dépouille du mort, la violence faite dans les églises, etc. — Celui qui battra une femme paiera au comte, trois livres et vingt sols à la femme. — Si un voleur est pris avec son vol, il sera amené devant la *Vierschare*, on entendra ses allégations, et il pourra être convaincu sur le champ par le serment de celui qui l'aura arrêté et par quatre prud'hommes. — Les *keur-heers* paieront le dommage des incendies qui se commettront dans la ville; si l'incendiaire est connu, il sera banni à perpétuité et ses biens paieront le dommage, le reste appartiendra au comte. Quiconque aura reçu chez lui un banni et en sera convaincu par les keur-heers et la franche vérité, aura sa maison brûlée, et il amendera au comte soixante livres; et dans le cas où la maison du banni aura été précédemment brûlée, on brûlera aussi celle de sa femme et de ses enfants. — Celui qui sera accusé de *nacht-brand* (incendie pendant la nuit) devra se justifier devant cinq keur-heers, autrement il sera pendu. — Si quelqu'un est accusé de vol devant la justice, il pourra se disculper la première fois en présence de quatre hommes de bien de son espèce, ou de cinq keur-heeren dans la vierschare; s'il est accusé une seconde fois, il se purgera en présence de cinq keur-heers seulement; s'il l'est une troisième fois, la keure ne prononcera rien, mais le seigneur en fera justice comme il lui plaira. — Celui qui aura fait tapage dans une église, paiera au comte trois livres. — Celui qui sera convaincu d'être entré avec violence dans une maison, paiera vingt sols, et le double du dommage à celui qui l'aura souffert; le surplus de ces biens appartiendra au comte. — Toute personne qui portera des armes défendues en-dedans la keure, paiera au comte trois livres. Il est cependant permis aux échevins, keurheers, chevaliers, fils de chevaliers et voyageurs, de porter des épées. Le comte permet aussi à tout chevalier qui ira à pied de porter une épée. — Celui qui

portera une épée à l'église paiera trois livres; s'il s'en sert pour faire mal, il en paiera six. — Si quelqu'un refuse la correction des keurheers, on y procédera par la loi. — Les juges ou officiers du seigneur ne pourront saisir la maison ni les biens de quelqu'un, si ce n'est par le jugement des keurheers. S'il le faut, il avertira les keurheers, et la keure cessera jusqu'à ce que la chose ait été réparée par les keurheers et le dommage restitué. — Celui qui occasionnera du tumulte dans la vierschare, paiera trois sols d'amende; s'il le fait dans une maison hors de la vierschare, il donnera deux sols. — Celui qui contredira un keurheer dans la vierschare, paiera à chaque keurheer présent 18 sols et trois livres au comte. — Personne ne pourra mettre assise ou autre imposition, soit générale, soit particulière. Celui qui l'aura fait, rendra ce qu'il aura reçu et paiera au comte une amende de dix livres. — Ce que quelqu'un fera en se défendant sera exempt de forfait, et l'agresseur paiera pour les deux, à moins que ce ne soit avec un poignard. — Si un banni revient avant l'expiration de son bannissement et avant d'être réconcilié avec le comte, il doit d'abord se réconcilier avec son adversaire et lui offrir un dédommagement proportionné au mal qu'il lui aura fait. Si le banni veut bien s'arranger et que l'autre n'en veuille rien faire, la keure doit les mettre d'accord, si le comte le permet. Un notaire doit avoir pour un banni dix sols et le maire autant. -- Celui qui donnera des cautions pour suivre sa plainte et ne l'aura pas suivie, paiera trois livres au comte et perdra sa demande. — Soit que quelqu'un ne veuille pas former de plainte ou qu'il l'abandonne, l'officier de justice n'en aura pas moins son droit. — Celui qui aura fait un accord secret, amendera au comte trois livres. — Un officier de justice ne peut ajourner quelqu'un de la keure à d'autre plaid qu'à la keure. — Celui qui levera ou fera lever le drapeau (*signum levaverit*), si ce n'est par néces-

sité, ou de nuit, lorsqu'il entendra du bruit, ou de jour, lorsqu'il sera attaqué dans sa maison, ou à cause de l'eau, paiera, s'il est convaincu, soixante livres au comte. — Si un étranger attaque quelqu'un qui appartient à la keure, celui qui l'aura secouru ne sera pas puni. — Ceux qui joueront aux osselets, paieront une amende de 20 sols au comte; il sera cependant permis de jouer aux échecs. — Ceux qui auront joué aux dés, paieront 3 liv. d'amende. — Celui dans la maison duquel on aura joué, paiera 3 liv. — On tiendra tous les ans, trois *vérités* générales pour tous les forfaits de 3 liv. — Chaque année, il y aura une vérité libre si le comte veut avoir connaissance de tous les forfaits. — Celui qui tiendra taverne hors de la ville de Bergues, paiera 3 liv. d'amende au comte, et sa maison sera brûlée. L'officier de justice ne peut donner à personne la permission de tenir taverne hors de la ville; les keurheers seuls peuvent le faire. — Celui qui aura un enfant mineur à sa garde et qui l'aura marié sans le consentement de ses proches parents, sera, s'il en est convaincu par la keure, privé de ses biens, qui demeureront au pouvoir du comte. — Celui qui sera convaincu d'avoir reçu quelque présent pour avoir fait un mariage, paiera 20 liv. d'amende au comte. — Celui qui sera convaincu d'avoir porté une cuirasse ou un bonnet de fer, le perdra et paiera 3 liv. au comte. — Celui qui sera arrêté pour forfait commis dans la keure, amendera où le forfait aura été commis; s'il n'est point arrêté et qu'il soit convaincu de l'avoir fait, on pourra le prendre partout où on le trouvera dans le comté de Flandre. — Si quelqu'un est accusé d'avoir enlevé une femme, la justice doit faire arrêter l'homme et la femme, les retenir et les ajourner au troisième jour; s'ils comparaissent, l'homme doit être d'un côté et la femme de l'autre avec ses parents. On dira à la femme d'aller avec cet homme; si elle y va, il sera libre et devra l'épouser, mais si elle refuse

d'aller avec lui et se plaint du rapt, on fera justice de l'homme. — Si quelqu'un ayant été ajourné ne comparaît pas, il sera regardé comme atteint. S'il comparaît et qu'il fasse voir un empêchement légitime, en offrant de faire serment, il restera en son action : s'il n'agit pas ainsi, il sera tenu pour atteint. — Celui qui sera pris pêchant dans les eaux d'autrui, paiera 3 livres d'amende au comte; il sera conduit à la justice, et les filets et autres instruments appartiendront à celui qui l'aura pris. Dans la commune vérité, il en sera tenu une pour tous ceux qui n'auront pas été pris. — Celui qui sera convaincu par la vérité d'avoir foui et creusé le chemin qui conduit à l'église, paiera au comte 4 liv. d'amende. — Les chemins seront réparés une fois l'année. On rendra une ordonnance en conséquence le dimanche précédent, et ensuite on en fera la visite la semaine suivante. Celui qui sera convaincu d'y avoir fait quelque tort, paiera 3 liv. au comte. — Entre l'Avent et la Toussaint, ou dans un autre temps plus commode, on fera la visite des eaux courantes. Celui qui sera convaincu d'avoir endommagé un aqueduc, paiera 3 liv. d'amende au comte; celui qui aura fait tort après l'inspection, paiera 6 liv. — Dans la moëre du comte, partout où il y aura de l'eau, les oiseaux et les poissons appartiendront au comte. — Si quelqu'un commet un vol sur des marchands ou autres dans la rue ou chemin royal, il sera pendu. S'il est soupçonné de ce crime à l'égard des Flamands et qu'il en soit convaincu, il paiera au comte 60 liv. et rendra le double de la chose volée. S'il est accusé hors de la Flandre, le comte pourra le faire juger par sa cour (1). »

En 1262, la comtesse Marguerite octroya à la ville de Gravelines des priviléges, dont la teneur suit :

(1) Arch. génér. du Nord. — Chamb. des comptes de Lille.

Premièrement. Dorénavant les mayeur et échevins de notre dite ville de Gravelines auront et devront avoir la connaissance de toutes causes qui pourraient avenir ès-mains de l'échevinage de Gravelines, reservé les causes féodales et de commerce, et sera puissant de conjurer notre bailli dudit lieu de Gravelines iceux échevins de et sur quelque fait que ce soit et d'icelui au conjurement dudit bailli auront le jugement desdits mayeur et échevins, ainsi par la manière que l'ont les autres échevins des autres bonnes villes de notre pays de Flandre. — *Deuxièmement.* Pourront lesdits échevins de Gravelines, ensemble notre bailli dudit lieu et par son consentement, faire constitutions, keures et édits en ladite ville et échevinage de Gravelines pour le bien et profit communs d'icelle ville, et ces constitutions, keures et édits ainsi faits, renouvelés et annullés toutes et quantes fois que bon leur semblera, et qu'ils verront être expédient, du consentement toujours dudit bailli et avec lui comme dit est. — *Troisièmement.* Que les bourgeois de Gravelines absents ne pourront par notre bailli dudit lieu être atteints par contumace en corps ni en biens, pour quelque cas que ce soit, reservé que, en cas d'excès et de crimes contre lesdits bourgeois absents, l'on pourra procéder à bien. — *Quatrièmement.* La loi de notre dite ville de Gravelines devra être par nous commencée, refaite et renouvelée chacun an, la veille de notre Dame mi-août, appelé notre bailli dudit lieu. — *Cinquièmement.* Tous bons usages et coutumes dont l'on a accoutumé d'ancien temps user, iceux maintenir par droit et loi. — *Sixièmement.* Nul ne se pourra ni devra mêler ou entremettre de faire marchandise bourgeoise, à sçavoir, de vendre vin ni autre breuvage, en broche ni en détail, ni aussi de tenir échoppe de métier ou d'autres denrées, s'il n'est bourgeois de ladite ville ou demeurant en icelle, payant et contribuant ès-affaires et charges d'icelle ville.

— *Septièmement*. Si un bourgeois ou bourgeoise va de vie à trépas de qui les hoirs et successeurs sont au jour de leur trépas étrangers, iceux hoirs et successeurs payeront et devront payer issue à la dite ville, à sçavoir : le 10ᵉ denier de tout l'avoir tant cottal que l'héritage qu'ils auront eu du défunt, quelques parts que les dits héritages soient assis. — *Huitièmement*. Si aucune personne est prise par le bailli de Gravelines et détenue prisonnière pour cas de crime, et si le prisonnier demande ou requiert la loi et justice de la ville de Gravelines, le bailli sera tenu de lui faire droit de trois en trois jours sans plus long délai, et ne pourra ni ne devra, ledit bailli, produire aucuns témoignages contre ledit prisonnier s'ils ne sont dignes de foi et de créance. — *Neuvièmement*. Si un bourgeois de Gravelines fait arrêter un étranger, ou si un étranger fait aussi arrêter un autre étranger ès-mains de l'échevinage de Gravelines pour dettes, et si l'arrêté nie la dette, on leur devra faire loi et justice en tous temps, de trois jours en trois jours, au coût et frais du défaillant et de celui qui sera trouvé avoir tort, sauf le temps de la *hareng-saison* pendant lequel on n'a coutume de faire loi des dettes en ladite ville de Gravelines. — *Dixièmement*. Si aucuns habitans en ladite ville de Gravelines, non bourgeois d'icelle, ont demeuré en icelle ville an et jour, et après ce laps départent et vont demeurer en autre lieu hors de l'échevinage, ils payeront issue de tout leur avoir qu'ils auront en ladite ville, excepté les officiers et serviteurs du prince demeurant en ladite ville. — *Onzièmement*. Et parce que les maisons, masures de notre dite ville de Gravelines, sont grandement chargées de toutes rentes au cours de ceux héritables, et encore sont taillées de plus, et par ces charges d'écheoir et aller à ruine, si pourvu n'y est, comme lesdits exposans nous ont exposé, octroyons et consentons comme dessus, que toutes personnes qui doivent cours, rentes et autres

charges à cause de leurs maisons et masures qu'ils ont en ladite ville qui ne sont point rentes ni charges très foncières, pourront les racheter en tous temps pour vingt deniers, chacun denier, reservé les rentes des églises qui sont amorties et les nôtres; et en outre que dorénavant l'on ne pourra vendre ni changer sur maisons ou masures étant en la ville de Gravelines aucunes rentes ou autres charges par dessus les rentes et charges très foncières d'icelles maisons et masures. Si donnons en mandement, etc.

En 1218, Jeanne de Constantinople accorda aux Dunkerquois, une charte dont Sanderus rapporte un fragment : « Sachez, y dit-elle, que j'ai placé sous ma protection les bourgeois de la nouvelle ville de Dunkerque et les ai affranchis à toujours, eux et leurs enfants, du droit de tonlieu, dans toute ma terre de Flandre, à l'exception toutefois de celui de St-Omer. »

Avant d'aller plus loin, fesons remarquer ici que ces chartes d'affranchissements, remplies de dispositions si naïves et si libérales, n'étaient point une concession faite à la violence, ainsi que l'ont prétendu des écrivains français et belges. L'établissement des garanties civiles et judiciaires en Flandre s'opéra par des moyens pacifiques, et il n'était pas besoin de soulèvements populaires. Nos ducs et comtes avaient un intérêt direct à s'appuyer sur une nombreuse population libre pour mieux résister à la France et à l'empire, et nos ancêtres qui ont toujours conservé, même sous la domination des Romains et des Franks, la jouissance de certaines libertés individuelles, pouvaient tout naturellement recevoir une extension de priviléges.

Loin de voir les libertés communales surgir des insurrections, nous lisons au contraire dans une sentence d'arbitres du 13 avril 1265, que les habitants de Merville obtiennent des franchises, résultant d'une transaction librement discu-

tée entre les doyen et chapitre de St-Amé et la comtesse Marguerite :

« Les habitants de Merville, y est-il dit, ne pourront être traduits hors de la loi de leur ville pour des causes qui ont coutume d'être jugées par les échevins. — L'église aura les deux tiers et le comte un tiers de tous les biens fonds et meubles que délaisseront les bâtards et *estaiers* (étrangers). — L'église de St-Amé jouira du tonlieu sur le pont de la Lys à Merville. — La Lys et la pêche appartiendront en toute propriété au comte de Flandre. — Les échevins connaîtront en demandes et saisies de navires qui se trouveront sur le rivage. — Les habitants de Merville pourront jouir des avantages de la rivière, et si elle est trop considérable, y faire de petits canaux d'un pied ou deux sur leurs terres, pourvu que l'eau retourne à la rivière. — La pêche de la rivière de la Bourre qui s'étend dans les *allœuds* de l'église sera commune à tous, et les échevins connaîtront de tous les forfaits (délits, contraventions) qui s'y commettront comme dans la ville. — Le comte aura seul sur les habitants de Merville, comme audedans l'allœud, le droit d'*Ost* (armée), comme anciennement, et d'arrière-ban; et l'on entend par arrière-ban, que la publication de l'armée se fera à Merville, huit jours après qu'elle aura été proclamée à Cassel ou dans les terres du comte (1).

Les libertés civiles une fois assurées, nos bourgeois flamands sollicitèrent des garanties pour leur industrie. La ville d'Hondschoote fut la première favorisée de ce côté. En 1373, elle obtint des priviléges pour ses manufactures de serges. Ayant découvert, aux archives communales d'Hondschoote, les lettres-patentes en flamand qui les octroyent, nous les avons traduites dans les termes suivants :

(1) Voy. *Hist. des comtes de Flandre*, par Edw. Leglay. — *Rech. hist. sur la ville de Bergues. — Ann. statist. du département du Nord*, années 1834 et 1835.

« Nous, Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers, de Rethel et de Malines, fesons savoir à tous, que sont venus à nous nos gens de notre bourg d'Hondschote, remontrant que de temps immémorial, on est dans l'habitude de fabriquer dans notre susdit bourg, des draps qu'on appelle *serges,* avec quoi nos gens se sont pourvus de toutes choses et ont gagné leur pain, mais que maintenant leur gain est singulièrement diminué, parce que dans le susdit bourg et ailleurs on fait des serges, qui ne sont plus d'aussi bonne qualité qu'elles l'étaient jadis; ce qui fait que les acheteurs sont trompés et le seront encore davantage, tant qu'il ne sera porté remède, ainsi qu'ils le disent. Et ils nous ont supplié d'ordonner qu'on ferait les susdites serges aussi bonnes et valables en longueur et en largeur qu'elles l'étaient au temps passé, et pour que tout le monde pût apprécier la valeur de l'objet acheté et fabriqué dans Hondschote, ils nous ont demandé d'accorder un *scel* pour sceller et marquer toutes les serges qui se fabriqueront dans notre susdit bourg, et d'établir des *warandeurs* et des *keures* pour l'avantage des draperies. Et afin de nous rendre favorables à leurs désirs, ils nous ont promis de payer à nous et à nos successeurs les comtes de Flandre, deux escalins parisis par chaque piece de serge fabriquée dans notre bourg d'Hondschote. Nous donc, voulant avant tout l'avancement de nos gens de notre susdit bourg et leur rendre service, voulant aussi l'amélioration de la fabrication des serges, avons consenti et accordé pour nous, nos hoirs et nos successeurs les comtes de Flandre, consentons et accordons en toute franchise à nos gens de notre susdit bourg et à leurs descendants, de fabriquer serges et draperies de trente-six aunes de long et de sept-quart de large, et en outre de posséder un scel à nos armes avec certaines marques, pour sceller et marquer toutes les serges qui seront trouvées de bonne qualité, et ce, après les avoir fait vérifier

par des warandeurs qui seront nommés et choisies tous les ans par notre bailli de Bergues, qui aura le pouvoir d'exiger que toutes les serges fabriquées soient soumises au scel, de faire toute *keure* ou ordonnance dans l'intérêt de la fabrication des serges et d'établir des amendes contre les contrevenants. Les fabricants payeront par chaque pièce de serge fabriquée et marquée deux escalins parisis. C'est pourquoi, nous et nos successeurs recevrons dix-huit deniers parisis, et Waulier d'Hondschote, ses hoirs et ses successeurs, auront pour livraison de plomb, pincettes et tout ce qui est nécessaire au scellage desdites serges, quatre deniers parisis à prendre dans les deux escalins parisis à nous affectés, et ce par chaque pièce de serge marquée de notre scel; et nos bonnes gens de Killem, Leseele et Houtem qui feront tisser des serges dans notre susdit bourg d'Hondschote, les présenteront de même aux warandeurs, les feront marquer du même scel et payeront les mêmes droits que nos gens d'Hondschote. Ceux de notre conseil présents à la confection de ces lettres furent : le prévôt de St-Donat à Bruges, notre chancelier de Flandre, Philippe de Massieu, le prévôt de Notre-Dame à Bruges, le prévôt de Ste-Pharaïlde de Gand, maître Teslard de la Woestine, hôtelier de Tournay, Henri Lippin notre receveur, Maes Kempe et beaucoup d'autres. Et pour que nos dites gens d'Hondschote fussent tenues d'observer les présentes, nous les avons scellées de notre grand scel pendant extérieurement. Donné à Gand le VIIe jour de mars de l'année de notre Seigneur mil-trois-cent-soixante-treize (1). »

Cinq ans après, des priviléges semblables furent accordés aux Cassellois par leur dame, Yolande de Flandre. Une

(1) Il existe encore aux archives d'Hondschoote d'autres lettres concernant la fabrication des serges. Elles datent de 1531, 1561, 1598, 1599.

charte conservée dans la salle de l'ancienne châtellenie de Cassel, contient ces dispositions : « Nous, Yolande de Flandre, dame de Cassel, consentons, accordons et octroyons de certaine science et grâce spéciale à nos bonnes gens bourgeois et habitants dudit lieu, qu'en notre dite ville de Cassel ou mestier d'icelle, qu'on dit les onze paroisses, et appartenances d'icelui-mestier (Cassel ambacht) ils puissent avoir, tenir et maintenir draperie ordonnée, selon les points, formes et manières qu'il s'ensuit :

« Premièrement, pourront faire et ferons en notre dite ville et audit metier draps blans contenant chacun vingt et quatre aunes de long et sept quartiers et demi de large; item pourront faire et feront autres draps de couleurs et melles contenant chacun vingt et quatre aunes de long, et demy draps contenans douze ausnes ou plus l'un et l'autre, et large de sept quartiers et demy ou plus, tout retrait et retondu... Item que les draps et soies dessus dites soient apportez à Cassel pour les *eswarder* par les commis à ce, et pour les sceller du scel de ladite draperie; item que les draps et soies dessus dis soient mis à vente à la Halle de Cassel trois jours continuels l'un après l'autre avant qu'on les puisse ailleurs vendre, si ce n'est par grâce spéciale des eschevins de notre dite ville, pour les mener à certaines festes etc.

« Fait à notre conseil de Nieppe, l'an de grâce 1378, 16 août. »

Le 22 du même mois, cette charte fut confirmée par le comte Louis de Male.

A la mort de ce prince qui arriva à St-Omer, la Flandre tomba sous la domination de la maison de Bourgogne.

II.

SOUS LES MAISONS DE BOURGOGNE ET D'AUTRICHE.

Avec l'avènement des ducs de Bourgogne au comté de Flandre, une ère nouvelle s'ouvre pour la littérature de nos contrées. C'est encore dans l'abbaye de S[t]-Winoc que nous trouvons le plus ancien nom littéraire de la seconde période de notre histoire. Thomas Diacre, religieux de cet illustre monastère, est auteur d'une chronique dans laquelle il a décrit l'épouvantable sac que subit la ville de Bergues en 1383. Meyer a reproduit cette description dans ses Annales, *lib.* XIII. *ad ann.* M.CCC.LXXXIII. C'est le moment où les Gantois se révoltent contre Louis de Male, les Anglais se joignant à eux pour les aider à s'emparer de la plupart des villes de la West-Flandre et se jeter dans Bergues.

Maîtres de cette position, les conjurés entourent à la hâte la ville d'un large fossé, en réparent les fortifications, élèvent une nouvelle muraille du côté de Dunkerque; en un mot, ils se mettent en état de résister aux forces supérieures des Français qui les pourchassent; car les Français avaient embrassé le parti du comte de Flandre.

Les Anglais Percy Hughes Chevarel, Thomas Trinel, Hugues Spencer et le flamand de Beaumont, sont chargés de la défense de la place, et dans ce but, ils font brûler tout ce qui peut servir l'ennemi.

A la vue de l'immense incendie qui projette au loin des tourbillons de flammes et de fumée, les gens de la campagne se précipitent épouvantés dans la ville, n'emportant que les choses nécessaires. On fuit de tous côtés.

On dit même que des familles entières ne pouvant supporter plus longtemps le douloureux spectacle d'une patrie déchirée par les guerres civiles, cherchèrent un refuge, les unes en Artois, les autres en Brabant et en Hollande; d'autres en Angleterre. La consternation était partout; on n'entendait que sanglots et lamentations; on ne voyait que visages baignés de larmes, tant la désolation était grande!

Cependant l'armée française, commandée par Charles VI en personne, s'avançait... Aux premiers rangs se trouvait la noblesse flamande avec le comte de Flandre. Ce prince, dans son désir d'épargner à ceux de ses sujets qui lui étaient restés soumis, le triste sort réservé aux vaincus, les fit engager à se défaire de leur garnison étrangère et à se livrer à la clémence du roi. Les habitants de Bergues, qui haïssaient les Anglais et leurs alliés, prêtèrent volontiers l'oreille à ses sages conseils; mais il n'était pas en leur pouvoir de les suivre. Ils avaient à faire à des insurgés, et ceux-ci, redoutant la colère du comte et de son suzerain, désespérant de leur pardon, rejetèrent toute proposition de capitulation. Résolus à combattre avec la dernière énergie, ils refusèrent de se rendre.

Alors l'armée de France s'approcha de la place. Le premier jour, on s'en tint à des escarmouches; un noble français, favori du roi, périt dans une des premières rencontres en s'opposant à une sortie des assiégés. Charles VI, affligé de cette mort, animé de vengeance, fit aussitôt entourer la ville et travailler aux lignes de circonvallation. Le comte de Flandre et Jean, duc de Bourgogne, se portèrent à l'orient avec les Flamands et les Bretons; Jean Devienne et le comte de Coucy, furent vers l'occident avec les soldats normands; le roi s'établit au midi avec les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon. Quand toutes les dispositions furent prises, l'attaque s'engagea. Si elle fut vigoureuse, terrible, la défense ne riposta pas avec une moindre

véhémence. Assiégeants et assiégés, tous donnèrent dans cette affaire des marques éclatantes d'une bravoure éprouvée.

Mais les Anglais commençaient à se défier de la population toujours inclinée à faire la paix. Voyant qu'ils ne tiendraient plus longtemps contre le nombre et la valeur des Français, ils envoyèrent un héraut-d'armes au duc de Bretagne, le prier d'intercéder pour eux auprès du roi. Le duc était ami des Anglais; il obtint qu'ils sortiraient de la place sains et saufs. Dès que le héraut leur eût apporté la réponse du prince, les soldats d'Albion se hâtèrent de s'acheminer vers Gravelines, où ils furent suivis des Gantois et d'une grande partie des habitants. Heureuse prévoyance de la part de ces derniers! car ils ne furent pas témoins des malheurs du reste de leurs compatriotes.

Le prieur de St-Winoc et celui des Dominicains furent chargés de porter au roi les clefs de la ville et d'implorer sa clémence. Mais s'étant présentés pour remplir leur douloureuse mission, ils furent repoussés par les soldats victorieux et avides de pillage. Les Français avaient craint qu'en pénétrant jusqu'au monarque, ces hommes dévoués ne fussent parvenus à fléchir sa colère; dans leur impatience de s'emparer du riche butin renfermé dans Bergues, ils avaient craint de voir échapper leur proie.

Tout espoir de salut s'évanouit; les habitants s'abandonnèrent à la douleur la plus déchirante. Comme aux temps antiques, on courut aux temples se cacher à l'ombre des autels, pensant y trouver un abri contre la fureur des vainqueurs. Peines inutiles, précautions impuissantes! Dans la nuit du huit septembre, les Normands, Jean Devienne à leur tête, franchissent les premiers les fossés, escaladent les remparts; le reste de l'armée les suit de près, la ville est prise d'assaut. Il faut renoncer à décrire les cruautés auxquelles se livra dans cette nuit fatale, une soldatesque effrénée. Hommes, femmes, vieillards, enfants, prêtres, laïcs,

tous sont massacrés sans distinction, sans considération ni pour l'âge, ni pour le sexe ou le caractère des victimes. Il n'y eut qu'une exception en faveur de quelques nobles demoiselles, qui furent envoyées à St-Omer et soustraites ainsi à la brutalité du soldat.

Pendant que ces scènes de carnage se passent dans les rues, sur les places publiques, dans l'intérieur des maisons, une bande de Bourguignons et de Normands pénètrent dans l'abbaye à l'heure des matines. Le prieur, Simon de Haringhe, se jette aux genoux de leur chef, prie, pleure, demande grâce, pitié pour ses frères. Rien n'y fait, le cloître est dévasté, les vases sacrés sont profanés, brisés; les religieux sont foulés aux pieds, le feu est mis à la bibliothèque et les flammes dévorent les travaux de plusieurs siècles.

Le lendemain de cette horrible boucherie, Charles VI fit son entrée dans la ville conquise, et ordonna de la réduire en cendres. L'église de St-Pierre, le couvent des Dominicains, l'abbaye de St-Winoc, sont les seuls édifices qui furent préservés de cet embrasement général.

Telle est cette catastrophe dont Thomas Diacre a crayonné le tableau, malheureusement perdu pour nous (1)!

A l'époque où décéda de ce monde le Bénédictin du Groenberg, naquit à Cassel, vers le commencement du XVe siècle, un enfant destiné aussi à être un jour, une des gloires de son pays. Il s'appelait Anien de Coussere. Jeune encore, et voulant se consacrer au service de Dieu, il embrassa l'ordre de St-Benoit et prononça les vœux de religion dans l'abbaye de St-Winoc, dont il fut dans la suite nommé prévôt. Enlevé à ces fonctions en 1451 pour devenir le successeur d'Henri Ondemark, 25e abbé d'Oudenbourg, il reçut la consécration abbatiale le 20 juin de la même

(1) Meyer relate avec éloge cette description dans ses *Annales*.

année. De Coussere signala son séjour à Oudenbourg par la reconstruction de l'église de son monastère, et en dotant celui-ci d'un manuscrit connu sous le titre d'*Aniani chronicon universale, ab initio mundi usque ad sua tempora.* Il fit déposer les restes de S[t]-Arnoul dans une châsse magnifique, qui se voyait encore à la fin du XVIII[e] siècle. Heureux du bien qu'il avait fait, l'abbé Anien rendit l'âme le 30 mai 1462 (1).

Alors, florissait à Louvain Nicolas Van den Helle, né à Dunkerque en 1434. Docteur et professeur en théologie, il fut élu quatre fois recteur de cette célèbre académie du Brabant, dont la renommée ne pouvait être comparée qu'à celle d'Athènes. Van den Helle écrivit plusieurs ouvrages en latin, estimés par les membres du haut clergé, et mourut à Louvain en 1505 (2).

Dans cette métropole du monde savant, enseignait en même temps que le célèbre dunkerquois, Charles Manneken de Cassel, connu sous le nom de *Virulus.* Né en 1413, il obtint, à l'âge de vingt-quatre ans, une chaire à la pédagogie du Lys et fut appelé ensuite à la direction de ce collége. Il publia un *formulaire de lettres,* qui reçut plusieurs éditions en 1482, 1490 et 1503, tant à Paris qu'à Deventer, Cologne et ailleurs. « Comme Charles avait sous lui de nom-
» breux élèves, dit un de ses contemporains, (Joan. Lud.
» Vives *de traden. disciplinis,* lib. IV), leurs parents ou
» amis qui venaient les voir, étaient invités selon l'usage, à
» dîner dans l'établissement. Avant le repas, Charles causait

(1) Voy. Foppens, *Biblioth. Belgic.*

(2) On lui fit cette épitaphe : « M. Nicolao de Hellis, summo theologo, eccl. sancti Petri lovaniensis pastori, et hujus senochii prius collapsi tam in religione quàm in ædificiis, instauratori piissimo, viro pacifico et juris ecclesiastici propugnatori ardentissimo, in omnes egenos, præsertim studiosos, munificentissimo, monum. factum. Obiit anno 1505. »

Voy. Faulconnier, *Histoire de Dunkerque.* — *Biographie dunkerq.*

» souvent avec les convives, s'informait de leur profession, » sondait leur savoir. L'un était marin, l'autre militaire, un » autre cultivateur, un autre fabricant, un autre pêcheur, » un autre cordonnier. Charles se retirait ensuite pendant » quelques instants pour méditer sur ces différents états. » Puis il venait à table, et pour amuser ses hôtes, il leur » parlait des choses qu'ils avaient particulièrement étudiées, » et expliquait à tous les secrets de leur art, comme s'il en » avait fait l'étude de toute sa vie. Charmé de cet entretien, » chaque convive s'en allait satisfait et plus instruit. »

Manneken mourut à Louvain âgé de quatre-vingts ans, et fut enterré dans l'église des chanoines réguliers de St-Martin, dont il avait été un des fondateurs (1).

Erasme ne tenant pas compte de la distance qui séparait son époque de celle du professeur du Lys, a mis dans son livre où il traite du style épistolaire (*lib. de conscrib. epist.*), deux ou trois lignes assez dédaigneuses pour notre compatriote de Cassel. « Quand déjà les belles-lettres, dit-il, com» mençaient à revivre en Italie, on accueillait à Louvain » avec de vifs applaudissements la lecture des épîtres d'un » certain Charles, que personne aujourd'hui ne trouve » dignes de prendre dans les mains (2). » Foppens en citant les expressions du philosophe de Rotterdam, fait sur elles cette reflexion très-sensée : « L'Académie de Louvain

(1) Voici son épitaphe : « Præfuit Pædagogio Lilio cum summâ gloriâ sex et quinquaginta annis, magnus hujus cænobii dum vivit, suffragator, et pauperum eleemosynarius; universitatis quoque lovaniensis in litteris humanis, et omni humanitate decus. Obiit autem veidem maii, natale Christi anno M.CCCC.XCIII, ætatis LXXX. — Foppens, *Bibl. belg.*

(2) Jam apud Italos, cœperant reviviscere bonæ litteræ, cùm Lovanis cum magno applausu legerentur epistolæ Caroli cujusdam, qui multis annis moderatus est pædagogium liliense, quas nunc nemo dignetur sumere in manus. — Erasmus, *lib. de conscrib. litt. epist.*

» dans son enfance pouvait-elle faire plus que balbutier la » langue latine (1)? »

Si le *petit homme* de Cassel (2) était applaudi au XV[e] siècle pour ses naïves et simples lectures épistolaires, de quel éclat devait être entouré le trinitaire de Préavin, près la Motte-au-bois, ce moine profondément instruit que Châteaubriand aurait surnommé le *puits de science,* si Châteaubriand l'avait connu.

Cet homme extraordinaire avait nom Robert Gaguin. On ignore le véritable lieu de sa naissance. André Thevet, dans sa biographie des hommes illustres, le fait naître près d'Arras; Ferri de Locre, au village de Callone sur la Lys, et Foppens rapporte que Douai revendique son berceau. Toujours est-il que bien jeune il entra au couvent de la sainte Trinité, fondé par les duchesses de Bar non loin de leur château dans la forêt de Nieppe. Là, il passa la première moitie de sa vie, et c'est pour ce motif que nous le considérons comme une des gloires flamandes de France.

Le roi Charles VIII appela Gaguin à Paris pour lui confier la surveillance de sa bibliothèque du palais *Luparensi.* Le nouveau conservateur enrichit cet établissement d'un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits, et profita de son séjour dans la capitale pour se faire recevoir docteur en théologie. Elu le 20[e] général de son ordre en 1473, Charles VIII et Louis XII l'envoyèrent successivement comme ambassadeur près différentes cours, en Italie, en Germanie et en Angleterre. Comme théologien, jurisconsulte, orateur, poète, historien, il mérita les éloges de

(1) Ex quibus animadverti potest, quæ fuerit in infantiâ Academiæ lovaniensis litterarum sermonisque latini, ut itâ dicam, balbutien. — Foppens. *Bibl. belg.*

(2) *Manneken* signifie en latin *Virulus,* en français *petit homme.*

Tritème et d'Erasme. Le premier dit de lui qu'il étonna les Italiens par son éloquence, et le second lui dédia ces vers :

.....Tuus ille Robertus
Exæquat sermone latino
Stemmato Francorum et decus, et fera prælia regum.
Jam nihil est, quod Gallia docto
Invideat Latio, suus ipse contigit alter
Livius, ac Salustius alter.

« Robert par ses discours défend l'honneur et la gloire » de la France, et détourne les guerres cruelles des rois. La » France n'a plus rien à envier à la savante Italie, car elle » a son Salluste et son Tite-Live. »

Gaguin a laissé en effet comme ces auteurs immortels, des œuvres historiques du plus haut intérêt. On a de lui :

1° *Annales rerum gallicarum, sive de origine et regibus Francorum usque ad Carolum VIII,* lib. XII. Cet ouvrage fut édité à Lyon et à Paris en 1477; en 1500, revu et corrigé par l'auteur; à Francfort en 1577, avec un supplément d'Hubert Velleius; à Douai en 1586, avec un appendice de Jacques Bourgeois, de l'ordre des Trinitaires.

2° *La mer des chroniques et miroir historal de France, avec les faits advenus depuis la destruction de Troyes, en France, Angleterre, Irlande, Espagne, Gascogne, Flandres* etc., *avec les généalogies de France et annales des Gaules,* in fol. avec gravures sur bois, 1525.

3° *De conceptione Virginis Deiparæ,* mémoire contre Vincent de Château-neuf, de l'ordre des frères prêcheurs, en vers et en prose; in 4°, Paris, 1498.

4° *De miserâ hominis conditione,* lib. I.

5° *De arte metrificandi,* lib. III. — 1505.

6° *Orationes et epigrammata,* in-4°, 1498.

7° *Les Commentaires de J. César et d'A. Hirtius et les Gestes de Charlemagne,* traduits en français par ordre de Charles VIII.

8° *Epistolæ Gaguini,* in-4°. Paris, 1521.

9° *Passio S. Richardi martyris.* Cette légende a été insérée dans la collection des actes des saints par les Bollandistes, sous la date du 25 mai.

10° *Chronicon sui ordinis.* MS.

11° Une traduction en français de l'*Utile consilium contra labores et tribulationes* de Pic de Mirandole. Paris, 1518.

12° *La roine du bon repos ou bien le passe-temps d'oysiveté,* poème français écrit en Angleterre en 1489.

Gaguin mourut en 1501 ou 1502, le XI des kalendes de juin. Le poète Faust Andrelin qu'il avait amené avec lui d'Italie à la cour de Charles VIII, fit à sa mémoire cette épitaphe :

Illustris Gallo nituit qui splendor in orbe
 Hic sua Robertus membra Gaguinus habet.
Si tanto non sæva viro Libitana pepercit,
 Quid speret docti cætera turba chori (1).

Le corps de Robert fut-il embaumé? on l'ignore; mais Swertius raconte *in Athenis belgicis,* qu'on le trouva intact cinquante ans après sa mort. Jacques Bourgèse qui était à Paris en 1550, mu par un sentiment de vénération pour le merveilleux génie de l'ancien religieux du bois de Nieppe, en emporta la tête et la plaça dans la bibliothèque du couvent des Trinitaires de Douai.

Durant cette période de la domination bourguignonne, ne rencontrerons-nous pas un nom d'artiste sur notre sol flamand? On lit dans un compte de 1438-39 des Recettes de Flandre, ce qui suit :

« A Pierre Le Bout, verrier, demourant à Bourbourg, pour verrières que madite dame la Duchesse luy fit faire audit lieu, en l'ostel de St-Bertin, où elle fut logée durant ce qu'elle fut à Bourbourg. VII flor. IIII esc.

(1) Foppens, *Bibl. belg.*

M. le comte Léon de Laborde qui a enregistré cette note dans son admirable ouvrage sur les *Ducs de Bourgogne,* fait sur elle cette observation : « Il est évident qu'il s'agit uni- » quement de vîtres blanches nécessaires à la duchesse pour » se garantir du froid, et sauf le nom d'un vitrier qui ne » fut peut-être jamais peintre, je ne vois pas l'utilité de cette » citation. » Nous demandons pardon à l'honorable membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, de ne pouvoir dans cette circonstance partager son opinion sur le verrier de Bourbourg; car il n'est nullement évident pour nous qu'il s'agit ici *uniquement de vîtres blanches.* Nous pensons au contraire qu'il est très-possible que Le Bout ait placé de petites verrières peintes à l'hôtel de la duchesse de Bourgogne. Ce qui nous autorise à penser ainsi, c'est que nous avons vu dans nos campagnes, aux environs de Broxeele (1), une maisonnette bâtie en 1600, où il y avait de très-jolies verrières représentant des groupes d'enfants. Si des habitations rurales avaient encore au commencement du XVIIe siècle, de ces grâcieuses miniatures fesant partie des fenêtres, qu'y a-t-il d'étonnant à en rencontrer au XVe dans l'hôtel d'une grande dame? Au XVIe siècle, le château de Boesinghe, en Belgique, n'était-il pas aussi orné de verrières peintes? — « *A Mahieu de Waele, verrier à Ypres, pour plusieurs réparations faictes aux fenêtres et verrières dudict chasteau :* 5 *liv.* 8 *s.* 6 *d.* » — Voilà ce qui est écrit dans un compte de dépenses de 1572! Ne résulte-t-il pas de là que *fenêtre* et *verrière* ne sont pas une seule et même chose? que l'expression *fenêtre* s'applique à des vîtres blanches, et celle de *verrière* à des vîtres peintes? On voit même de simples particuliers se donner des verrières en présent, comme aujourd'hui on se donne des tableaux. Le poète Hemus,

(1) Voy. ci-après : *Troisième partie,* v° Broxeele.

de Courtrai, dit dans une de ses lettres à son ami, Jean Van Loo, prélat d'Eversame : « *De fenestrâ autem vitreâ quâ meam domum pro tuâ non vulgare munificentiâ decorare dignatus es.* » — Dans ta munificence, tu as bien voulu décorer ma maison d'une verrière (1).

L'empereur Charles-Quint, reconnaissant de l'hospitalité qu'il avait reçue au château de la Vichte, dans le Tournaisis, fit présent au seigneur de ce lieu, d'une riche verrière sur laquelle se lisait cette inscription en vers flamands :

Coninck Kaerle den laetsten van meye,
Gaf deze veinsters t'sinder bien alleye (2).

« Le roi Charles donna cette fenêtre pour sa bien-venue,
» le dernier jour de mai. »

Après ces considérations, faut-il regarder encore le *verrier* Le Bout comme un modeste *vitrier?* Toute réflexion faite, nous préférons voir en lui un artiste, et un artiste de distinction, puisqu'il a été choisi par une duchesse, souveraine de Flandre, pour travailler aux verrières de son hôtel.

Ce fut aussi sous le règne des ducs de Bourgogne que s'organisèrent parmi nous les *ghildes* ou *chambres de Rhétorique,* associations formées de personnes que réunissait l'amour des lettres et des représentations théâtrales. Les *Gelsenders* et *Adrianistes* de Bailleul, les *Royaerts* de Bergues, les rhétoriciens de Dunkerque reçurent alors leurs constitutions; ce qui fait supposer que ces amateurs de poésie et de jeux scéniques préexistaient à cette époque. En effet, Nieuport possédait déjà en 1165 une pieuse confrérie, dont les membres s'exerçaient à faire des rimes

(1) West-Vleteren, Notes sur quelques peintres verriers, par l'abbé Van de Putte.

(2) Sanderus, *Flandr. illust.*, tom. III, pag. 282, édit. de La Haye.

en l'honneur de la sainte Vierge (1). Une chronique flamande de Furnes nous apprend que, lorsque Mathilde de Portugal séjournait dans cette ville ou à Bergues, elle s'entourait de comédiens et d'acteurs d'appartements, *comedianten en kamerspeelders die de princen en princessen maer op eten* (2).

Nous avons vu plus haut que les premiers dépositaires du feu sacré de la poésie flamande, étaient les *Vinders* ou Trouvères qui parcouraient le pays en modulant des chansons de gestes. C'étaient d'abord des artistes à la vie errante et isolée; mais il est probable que, lors du grand mouvement communal qui s'opéra vers le XIIe siècle, l'esprit d'association exerça aussi son influence sur les poëtes. Ils se réunirent en *gildes* (3) ou confréries d'un caractère à la fois religieux et littéraire, comme d'autres se formaient à la guerre, en se réunissant en confréries d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriers et d'arquebusiers.

Les chambres de rhétorique contribuèrent activement à faire fleurir les sciences et les lettres, à préparer la renaissance des arts, à avancer les progrès de la raison et de l'esprit humain (4); car, *Rederyke kunst* ou *kunst van Rhetoryke* signifiait dans l'ancienne langue des Flamands,

(1) Voy. Explication de deux anciennes gravures provenant de la société de Rhétorique à Nieuport, par P. C. Lecluyse. — Bruges, 1845.

(2) Hendrix de Furnes.

(3) Cette expression était déjà connue du temps de Charlemagne; elle est citée dans ses capitulaires : *Gildonia, Gelda, Gilda.* Vers l'an 883, l'Empereur défend aux prêtres et à ses subordonnés de prendre part à aucune cotisation, connue sous le nom de *Gelde, ne collectam faciant quam vulgò geldam vocant;* et ailleurs : *Gildonia invicem conjurantibus nemo præsumat facere.* Que personne ne fasse des associations. Hincmare, évêque de Rheims, dit aussi : *Ut de collectis quas Gildonias seu confrarias vocant,* etc.

(4) Cornelissen, De l'origine, des progrès et de la décadence des chambres de Rhétorique. Gand, 1812.

une science ayant pour but les progrès de la raison et se prenait aussi pour tout ce qui pouvait charmer l'esprit (1).

Dans le principe, le sujet de leurs représentations théâtrales était puisé dans les *mystères* de la foi chrétienne, ou dans les relations des croisades et des pélérinages à Jérusalem ou à St-Jacques de Compostelle. Ces premiers essais de l'art n'étaient souvent que des scènes muettes représentées d'abord sur des chariots dans les rues et les places publiques, aux jours des grandes fêtes, et qu'on appelait de là *wagenspel;* jouées ensuite dans des lieux fermés, les dimanches et fêtes ordinaires.

Les mystères variaient suivant les saisons. Quand, à l'approche de l'hiver, la nature devient triste, quand les arbres se dépouillent de leur feuillage, et que le givre commence à blanchir l'herbe des champs; quand l'église célèbre la fête des morts, les rhétoriciens donnaient une représentation du *Jugement dernier*. A la Noël, on jouait les *trois Rois* ou *la naissance de Jésus-Christ;* vers Pâques, la *Passion* ou les *souffrances du Christ*. A la fête des saints patrons des Rhétoriques, on mettait en scène la vie du saint sous la protection spéciale duquel une société s'était rangée. Les représentations les plus anciennes de ce genre, sont celles de Ste-Catherine, des saints frères Crispin et Crispinien et de St-Georges (2).

Plus tard, les salles de festin eurent des théâtres, où furent exécutés des *entremets* pendant les banquets. On entendait par *entremets* ou *intermèdes,* des scènes qui figuraient des villes et des forteresses attaquées et défendues, des vaisseaux mis en mouvement au moyen de machines cachées, etc. Des danses, auxquelles se livraient combat-

(1) Popeliers, Précis de l'histoire des chambres de Rhétorique. — Bruxelles, 1844.

(2) Blommaert, Geschiedenis der Rhetorykkamers. — Gent, 1847.

tants et acteurs, terminaient quelquefois ces spectacles.

Toutefois, il y avait aussi des intermèdes qui consistaient en farces et sotties, petites pièces légères jouées par un petit nombre de personnes. Ils étaient nommés *Tafelspelen* (jeux de table).

« Depuis leur création jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, dit Mr Popeliers, les Rhétoriques étaient de deux sortes : Les libres (*vrye*), jouissant d'un octroi communal, et les volontaires (*onvrye* ou *vrywillige*), n'ayant point d'octroi, mais relevant d'une chambre suprême (*hoofdkamer*).

» Les chambres suprêmes possédaient des franchises accordées par le souverain; ou elles étaient suprêmes par droit d'ancienneté. Aucune confrérie ne pouvait s'ériger en rhétorique sans avoir obtenu sa charte d'une chambre suprême.

» Cette charte, appelée *kaert* ou *chaert*, contenait sur parchemin, le réglement de la nouvelle rhétorique.

» Les chambres se composaient comme suit : D'abord on avait les fondateurs (*ouders*), et les membres (*broeders* ou *gezellen*); à la tête de tous, étaient un empereur, un prince, souvent un prince héréditaire (*opper-prins* ou *erfprins*); puis venaient un président d'honneur (*hoofdman*), un grand doyen, un doyen, un bailli ou commissaire de police (*fiscael*), un porte-étendard (*vaendrager* ou *alpherus*) et un garçon (*knaep*), qui parfois se mêlait de poésie. Au moyen-âge, et à l'exemple des cours souveraines, on y voyait aussi un bouffon qui égayait l'assemblée et qui remplissait les principaux rôles dans les pièces comiques. C'était un personnage très-important; mais les plus considérables de tous étaient les *factors* ou *facteurs*, c'est-à-dire, les poëtes qui se chargeaient de la *factie* (composition) des poèmes et des pièces de théâtre.

» En outre, chaque Rhétorique avait un blason représentant, au moyen d'une figure, son titre avec sa devise.

» Afin d'entretenir une noble émulation, les chambres donnaient des concours.

» Le concours, dans les grandes villes, se nommait *intrede* (entrée), à cause de la magnificence que les rhétoriques concurrentes déployaient en pareille circonstance; au plat-pays, il prenait le nom de *haeg-* ou *dorpspel* (jeu de village).

» Le prix principal dans les grandes villes, s'appelait *landjuweel* (joyau du pays), et dans les petites communes, *haegjuweel* (joyau de la haie). La société qui le remportait était tenue de donner à son tour un concours.

» Chaque lutte était annoncée au moyen d'un programme ou carte d'invitation. Ce programme, appelé *kaert*, contenait les questions mises au concours avec les conditions et les explications nécessaires, et le tout soigneusement rimé. Il prit le nom de *missive* au XVII[e] siècle. Ordinairement cette pièce de vers était lue dans toute la ville par un rhétoricien accompagné de deux sociétaires et précédé du trompette de la commune, tous à cheval. Après cette publication, des messagers également rhétoriciens, étaient chargés d'en porter un exemplaire aux chambres du pays.

» Si ces institutions n'ont pas eu la prépondérance des corps savants, au moins ont-elles exercé nne influence d'autant plus salutaire que la civilisation de nos provinces en est le résultat. Marchant toujours avec les idées du temps, qu'elles faisaient progresser au profit des lettres, de la morale publique, de l'esprit national, elles prirent, à chaque bouleversement, une face nouvelle, plus de force, de couleur, de forme, des allures plus nettes, plus franches, enfin une route où poètes, comédiens, spectateurs, trouvaient tout pour embellir l'esprit et rien pour empoisonner le cœur (1). »

(1) Précis de l'histoire des chambres de Rhétorique. — Bruxelles, 1844.

Dans le récit de la période littéraire que nous venons de parcourir si rapidement, nous n'avons trouvé place pour un nom, qui, s'il n'appartient pas entièrement à la littérature, y touche du moins de très près, celui d'*Ameet* ou d'*Amet Tavernier,* de Bailleul. M. le baron de Reiffenberg, rapportant dans l'Annuaire de la Bibliothèque royale de la Belgique, pour 1849, pag. 175, l'opinion de Van Waernewick, attribue à ce Bailleulois l'invention en 1558 d'une espèce de caractère d'imprimerie, imitant l'écriture, et dont la première application aurait eu lieu en 1564 par Guillaume Sylvius, imprimeur d'Anvers. M. de Reiffenberg ajoute que la gloire inventive de Tavernier reste intacte, même après la citation d'ouvrages mis au jour par Gérard Mercator à Anvers, en 1557, et par Josse de Hondt, aussi à Anvers en 1594, parce que ces deux livres imitant l'écriture, n'ont pas été produits à l'aide de types séparés; le premier ayant été fait avec des planches solides sur bois, et l'autre étant gravé sur planches de cuivre. Voilà qui est bien pour l'illustration de Tavernier et de la ville de Bailleul (1)!

(1) Bullet. de la Commiss. hist. du Nord, tom. III, pag. 323.

III.

SOUS LA MAISON D'ESPAGNE.

Sous les ducs de Bourgogne, un art des plus merveilleux avait été révélé, l'imprimerie. Au moyen de ce puissant instrument, se répandirent bientôt les livres et avec eux la diffusion des lumières. Les anciens auteurs grecs et latins furent imprimés; l'esprit se forma à l'étude de leurs beautés solides et de leur bon goût.

Parmi les hommes célèbres du XVI[e] siècle, qui s'inspirèrent du génie de l'école de Rome et d'Athènes, se place au premier rang le père de l'histoire de Flandre, Jacques Meyer, à qui la châtellenie de Bailleul s'enorgueillit d'avoir donné le jour.

Il naquit le 16 janvier 1491 à Vleteren ou Flêtre, village près de Bailleul; de là vient qu'il se nomme lui-même *Balliolanus*. Ferri de Locre dit que son père s'appelait Brandier (*Brandarius*) et sa mère Martine. Au commencement du tome X de ses *Rerum flandricarum,* De Meyere ou Meyer (car son nom est diversement orthographié) dit lui-même que le vénérable Jacques Poursius avait été son parrain. C'est de lui qu'il reçut les Commentaires de Philippe Wielandt en langue française; ce qui semblerait indiquer qu'il trouva dans son parrain un homme qui l'encourageait et le guidait dans ses études.

Issu de parents bourgeois, peu favorisés de la fortune, il sut trouver dans l'énergie de son caractère des ressources contre les difficultés de sa position. Ayant achevé le cours de ses humanités avec un grand succès, il accompagna à Paris un riche ecclésiastique, et se ménagea les moyens d'y

gagner ses grades en philosophie et en théologie. Son courage justifia son espoir. L'université de Paris, alors à l'apogée de sa réputation, compta bientôt De Meyer parmi ses meilleurs élèves. Le jeune Flamand fut couronné par ses condisciples et complimenté par ses professeurs; il ne tarda pas à obtenir les grades de docteur en philosophie et en théologie. De Meyer fit l'épitaphe d'un de ses professeurs, auquel il semble avoir voué une estime particulière. C'était François Douce ou Douche, né en Flandre, et mort à Paris, le 7 août 1510, à peine âgé de 40 ans (1).

L'ecclésiastique qui l'avait amené à Paris, voulut encore le conduire en Italie, où il lui assurait une position honorable; mais De Meyer refusa. Il aimait trop la Flandre et sa famille, pour que l'ambition pût le décider à tarder plus longtemps de les revoir. Il retourna donc pauvre dans sa patrie, mais riche de connaissances, et en relation intime avec les Belges les plus instruits de son temps, comme Erasme, à qui il fut cher ainsi qu'à tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître.

Peu de temps après son retour, il embrassa l'état ecclésiastique et alla se fixer à Ypres, où il ouvrit un cours de belles-lettres. C'est là qu'il connut d'abord Despautère; mais cette ville, quelque fréquentée qu'elle fût alors par les commerçants et les savants de tous les pays, ne semble pas lui avoir offert les ressources nécessaires pour remplir le but qu'il se proposait d'atteindre par ses études.

Il nourrissait depuis longtemps le désir d'éclaircir l'histoire de la Flandre et de la faire connaître aux étrangers. La tâche était difficile. Les matériaux ne manquaient sans doute pas, mais ils étaient dispersés, cachés dans les archives des couvents et des villes. Nous, qui jouissons de

(1) Il résulte du rapprochement de cette date et de celle de 1491, que Meyer fréquentait déjà la Sorbonne avant l'âge de 19 ans.

l'immense avantage de trouver dans nos bibliothèques presque tous les documents dont nous avons besoin pour nos travaux, nous ne pouvons guère comprendre quelle tâche pénible s'imposa De Meyer, quand il entreprit d'écrire notre histoire, d'en redresser les erreurs, dues à la malveillance ou à l'incurie, et de présenter en un corps d'ouvrage le résultat de ses recherches.

Loin de se laisser rebuter par les obstacles qu'il avait à vaincre, De Meyer commença par vendre son modeste patrimoine, dont le produit lui permit d'acheter quelques manuscrits et de subvenir à ses frais de voyage.

S'étant retiré, dit Coomans, dans une cellule d'un couvent de Bruges, il se mit à l'œuvre. Il est probable que ce couvent fut celui des Guillelmins. Un des prieurs de ce couvent, nommé Jacques Driesschius, avait toujours fortement encouragé les études historiques, c'était à sa demande qu'Adrien But composa sa chronique des Dunes; c'est à ses instances que l'auteur du *Chronicon Blandinense* entreprit son travail. Le célèbre Krantz lui dédia ses vies de S[t]-Rembert et de S[t]-Anschaire. De Meyer mentionne, à l'année 1138, un ouvrage de ce Jacques Van den Driessche : *Quidam Gandavum meminerunt eodem anno* (1138) *abs Theodorico* (*Elsatio*) *comite fuisse obsessum, sed non captum fuisse. In his Jacobus Driesschius, sed rem non explicat.* Il est possible que ce Driesschius vécut encore lorsque Meyer se transporta à Bruges. Le couvent des Guillelmins s'occupa longtemps de la copie de manuscrits, et il est probable que tout ceci a décidé Meyer à le préférer à tout autre.

Lorsque notre historien se trouvait arrêté par le manque de matériaux ou par des doutes, il prenait son bâton et se mettait en route vers le lieu où il espérait trouver le manuscrit désiré ou les chartes dont il avait besoin. Ces pénibles investigations durèrent plusieurs années. Cela est

constaté dans le privilége de Charles-Quint, inséré dans les *Annales,* édition de Nuremberg :

« De la part de nre sire Jaques De Meyere, natif de nre chastelenie de Bailleul, pbre, nous a esté remonstré comme passé longtemps, ledit suppliant a mis peine de rediger en escript et mectere en ordre en langue latine tout ce qu'il a peu trouver des histoires et premiers institutions de nre pays et comté de Flandres, et à ceste fin, passé plusieurs et longues années à tirtuyt et fait discours, pour toutes les anciennes maisons, clostres et monastères d'icelluy pays à ses très grands fraiz, paines et labuers. »

Les couvents lui permirent de fouiller dans la poussière des manuscrits, mais quelques villes crurent que la prudence devait les empêcher de laisser connaître leurs priviléges et furent jalouses de ce qu'elles appelaient leurs secrets. De Meyer ne fut pas admis dans plusieurs localités à vérifier les chartes ou *keuren* sur les originaux. De là vient que le chroniqueur est généralement mieux instruit des affaires ecclésiastiques que des affaires civiles ; il ne les a souvent pu apprécier que par inductions.

Les matériaux rassemblés par De Meyer durent être immenses, son premier ouvrage le prouve ; dans un cadre très-serré, il contient une masse de notes qui supposent des recherches étendues. Ce premier ouvrage est intitulé : *Flandicarum rerum Tomi X*. Tous les biographes de De Meyer assurent que la première édition en parut à Bruges, in-4°, en 1531, et la seconde la même année à Anvers.

Quoique cette œuvre laisse beaucoup à désirer, elle n'est pas moins une source précieuse pour l'histoire de notre pays, surtout pour ce qui regarde les mœurs de nos pères durant le moyen-âge ; elle forme comme une introduction aux Annales. Evidemment l'auteur avait l'intention de compléter ce travail, puisqu'il finit ce premier volume par ces mots : *Finis primœ decados.*

Les biographes assurent que les ressources pécuniaires de notre annaliste furent épuisées par suite de la publication de ses ouvrages, et qu'avant de pouvoir continuer sa tâche, il eut besoin de rétablir un peu sa fortune et sa santé.

Le savant de Flêtre ouvrit donc à Bruges un cours de belles-lettres et de philosophie, qui fut fréquenté par un auditoire nombreux pendant quatre années. Mais quand le tronc, placé à l'entrée de la salle et destiné à recevoir la rétribution volontaire de ses nombreux auditeurs, lui eut fourni les moyens de reprendre le cours de ses voyages et de ses recherches historiques en Flandre, il cessa ses leçons, au grand regret de la jeunesse studieuse, et retourna avec plus d'ardeur à ses études d'affection.

Il publia, en 1534, *Bellum quod Philippus Francorum rex cum Othone Anglis Flandrisque gessit, annis ab hinc* 300 *conscriptum, nunc a mendis expurgatum, carmine heroïco. Antv. Mart. Caes.*, 1534, *petit in*-8°. Ce n'est qu'un fragment de la Philippide de Guillaume-le-Breton et les livres IX, X, XII presqu'en entier. De Meyer avait trouvé ce fragment à Bruges, et y fit des corrections pour le rendre plus latin. Il y joignit quelques poésies latines, fort médiocres, mais qui contiennent quelques détails sur leur auteur.

Un autre ouvrage de De Meyer a paru avant ses chroniques, il est intitulé : *Hymni aliquot ecclesiastici, meliores redditi, item carmina pia etc. Lov. Rutg. Rescius*, 1537, *in*-12°. Les hymnes ont été insérées dans les *Preces ecclesiasticæ* de George Cassander. Paquot trouve la correction qu'en a faite De Meyer, fort inférieure à celle des bréviaires de Rome et de Paris.

Entraîné par un goût irrésistible vers l'étude de l'histoire, Jacques De Meyer considéra sa tâche comme une espèce de mission à remplir dans l'intérêt de sa chère patrie. Il refusa en conséquence les propositions avantageuses

de plusieurs villes qui désiraient le placer à la tête de leur enseignement. Possédant à fond la langue latine dans laquelle il écrit, il a une supériorité incontestable sur ceux qui écrivaient en langue vulgaire : éloquent et précis, nul ne possède à un plus haut degré l'esprit d'analyse, le grand talent de lier et de soutenir le récit. Aussi il ne négligea rien pour perfectionner son travail. Dévoué à son pays, jaloux de ses anciennes et glorieuses institutions, ainsi que de la mémoire des hommes marquants qui avaient contribué à leur établissement, il s'était laissé entraîner par son cœur, en écrivant plusieurs pages de ses Annales; mais en voulant imprimer ses idées généreuses, il rencontra la politique méticuleuse de Charles-Quint, et ses Annales durent subir les mutilations des censeurs.

M. Weiss a écrit dans la *Biographie universelle,* que la chronique de Flandre a été continuée par Antoine Meyer. Quoique Antoine ait donné l'édition de 1561, ce neveu assure lui-même qu'il n'y a rien ajouté, au contraire on en a retranché des passages que la liberté d'opinion familière à l'auteur, rendait sans doute suspects. C'est Philippe De Meyer, fils d'Antoine, qui continua les Annales de Flandre, depuis 1477 jusqu'en 1617. Ce supplément, divisé en dix livres, se conservait à l'abbaye de St-Vaast d'Arras. Ferri de Locre et Jean Buzelin en ont fait usage, mais il n'a jamais été publié.

Antoine, neveu de Jacques De Meyer et son éditeur, a publié un abrégé des Annales de Flandre, ou plutôt de la vie des comtes de Flandre, en vers latins. Ce petit ouvrage de 66 pages in-12° est intitulé : *Comite Flandriæ, sive epitome rerum flandricarum, ex annalibus Jacobi Meyeri. Per Antonium Meyerum, ejusdem ex Henrico fratre nepotem. Additum est Cameracum, sive Encomium urbis ac populi Cameracensis. Antv.* 1556 (1).

(1) Antoine Meyer est né comme son oncle à Flêtre. Il était poète et

De Meyer, de retour à Bruges, fut pourvu de la chapellenie des Trois Rois. En 1540, il fut présenté à l'évêque de Tournay pour la cure de Blankenberghe, vacante par la mort de Louis Wittewronghel. Il paraît qu'il s'est passé bien du temps avant que cette nomination fût agréée, car d'après les comptes de la ville de Blankenberghe, ce n'est qu'en 1543 qu'il obtint ses lettres.

Une fièvre maligne emporta enfin notre historien, le 5 février 1551. Des biographes avancent que De Meyer mourut à Blanckenberghe; cela n'est pas. Il mourut à Bruges, et ses restes furent déposés dans l'église de St-Donat près de la porte du côté nord. Cette cathédrale a été démolie, et le lieu de sépulture de notre célèbre annaliste n'est plus marqué; il devait se trouver à peu-près vis-à-vis de la statue de Jean Van Eyck et vers le bord est du pavé qui mène du bourg à la rue Philipstock.

Arnoul Laurent de Berchem, dans ses poésies (Anv. 1560) exprime les regrets que cette mort excita, par une pièce intitulée : *Flandria Jacobi Meyeri chronographi sui mortem dolens.* De Meyer institua son neveu, Antoine, héritier de tout ce qu'il possédait, et parmi le legs se trouvaient dix volumes de notes et de recherches qui malheureusement n'ont pas été retrouvés. Paquot prétend que parmi les MMS. se trouvaient :

1° *Descriptio miraculorum ad reliquias SS. Marcellini et Petri; Româ Gandavum ad monasterium D. Bavonis translatas, editorum.*

2° *Vita S^i Ansgarii, episcopi Hamburgensis.* Il est possible que cette vie se trouvait en MS., mais De Meyer assure

historien; il a écrit aussi : Cantonem christianum, lib. X. — R. Nili episcopi et martyris gnonus. — Isocratis ad Damonicum Parienesin, 1561, in-4°. — Threnodiam, seu illustrium virorum tumulos. Arras 1594, in-4°.

lui-même l'avoir publiée. Les collaborateurs de Pertz, qui citent cette édition, n'en ont pas non plus trouvé des exemplaires (1).

Quatre ans après que la châtellenie de Bailleul eût donné au monde Jacques De Meyer, celle de Cassel vit naître à Volkerinchove Michel Drieux ou *Driutius,* un des hommes les plus distingués de son temps, arrière-petit-fils de Jacques Drieux, chevalier de Jérusalem (2). Il montra dès son enfance une forte inclination pour l'étude, et obtint en 1521 la deuxième place en philosophie dans l'université de Louvain. Il se fit ensuite tellement remarquer par son savoir, que l'évêque, prince de Liége, le prit pour official de sa cour spirituelle. Après, Drieux obtint la chaire de professeur ordinaire des décrets, avec le grade de docteur en l'un et l'autre droit de l'université de Louvain. Ses éminentes qualités lui valurent enfin l'insigne honneur d'être appelé à la dignité de chancelier de cet illustre corps et de doyen de l'église collégiale de St-Pierre. Accablé de travaux, Drieux expira à Louvain le 16 septembre 1559. Il rendit sa mémoire immortelle par la fondation du collége qui porta son nom, un des plus riches et des mieux dotés du Brabant.

Par son testament, reçu le 28 juillet 1559 par le notaire Dufkens, il créa des bourses en faveur d'étudiants issus de sa famille. A leur défaut, les jeunes gens nés aux villages

(1) Cette notice sur Meyer est extraite de la préface de l'édition in-4° des *Tomi decem,* par l'abbé Carton, de Bruges. Citer ce nom qui nous est cher, c'est dire combien est consciencieusement fait le travail que nous venons de reproduire en partie.

(2) Mort à Ruysscheure dans la châtellenie de Cassel et enterré dans l'église de ce village, sous une pierre sépulcrale, ornée de ses armoiries : *Sepulture van M'Her Jacob Drieux, rudder van Jerusalem, die overleet deser werelt den* 6 *october* 1436, *en joeffrauwe Catherine van Steenbeke, syne wettelycke gezelnede, die overleet anno* 1428.

de Volckerinchove, Bollezeele, Merchem ou Merckegem, Broxeele et Lederzeele, étaient les préférés; ensuite venaient ceux nés dans la châtellenie de Cassel, puis les natifs de Louvain. Les étudiants de sa famille avaient encore la faculté de demeurer pendant deux ans dans quelque autre université de France.

La collation de ces bourses appartenait au curé de Volckerinchove, et la présidence du collége était déférée par les deux plus anciens chanoines de St-Pierre.

Michel Drieux eut un neveu qui devint évêque de Bruges sous le nom de *Remigius,* et qui naquit comme lui au village de Volckerinchove. Appelé à Louvain par son oncle, Remi s'adonna de bonne heure à la science et y fit tant de progrès, qu'à l'âge de vingt-cinq ans, il devint professeur ordinaire de droit civil. Il obtint ensuite en 1557, la place de conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, qu'il occupa pendant douze ans. Nommé en 1558 par Philippe II à la prévôté de Notre-Dame à Bruges, et en 1560 évêque de Leeuwaerde, il assista en cette dernière qualité au concile provincial d'Utrecht. Transféré en 1569 à l'évêché de Bruges, Remi gouverna ce diocèse avec zèle et prudence pendant vingt-quatre ans, jusqu'au jour de sa mort, qui arriva le 12 mai 1594. Il était alors âgé de soixante-quinze ans. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Ce prélat, durant sa vie, porta le plus grand intérêt au collége fondé par son oncle, et contribua tant à son agrandissement, qu'il en est considéré comme le second fondateur.

Les Manneken, les Van den Helle et les Drieux qui avaient ouvert et frayé la carrière de l'enseignement, eurent, au XVIe siècle, de dignes imitateurs dans Pomeran, Gya, Bernaert, De Coninck, De Strazeele, De Deckere,

Cellarius, Curius, Despautère, Galen, Léopard, Nevius, Van den Bossche et Zouter (1).

Pierre Pomeran, de Cassel, enseigna en Italie, où il publia son livre *De ratione instituendi pueros et de studiis sapientiæ* (1542). Jean de Strazeele, qui fut ainsi nommé du lieu de sa naissance près Hazebrouck, étudia les belles-lettres à Louvain et se rendit de là à Paris, où il succéda à Pierre Danesius dans sa chaire de professeur royal de littérature grecque. Durant son professorat, il écrivit *Explanationem in auræa carmina Pythagoræ,* in-quarto qui ne vit le jour que six ans après sa mort, en 1556 (2).

En même temps que De Strazeele, un autre Cassellois, Jean Gya, tenait aussi dans la capitale de la France un cours de littérature sacrée. Ami de Guillaume Budée, il fit paraître, en 1526, un ouvrage in-4° sous ce titre : *De contemptu rerum fortuitarum*, LIB. III, et mourut en 1557 (3).

D'un autre côté, se distinguèrent à Louvain dans les chaires de théologie et de philosophie Egide De Coninck, de Bailleul, Jean De Decker, d'Hazebrouck, et Vulmare Bernart, d'Eecke.

De Coninck est auteur : 1° de deux volumes in-f°, *Commentariorium ac disputationum in universam D. Thomæ doctrinam de sacramentis ac censuris;* 2° d'un in-f°, *de moralitate, naturâ et effectibus actuum supernaturalium et de fide, spe et charitate,* 1623; 3° d'une réfutation de l'ouvrage : *Disputationem, impugnantem absolutionem*

(1) Voy. sur ces savants *Bibliotheca belg.* de Foppens.

(2) Il y a un petit livre d'épitaphes grecques et latines sur la mort de Strazeele par Jean Doré, Ligier Duchêne, Robert de Strazeele et François Thooris.

(3) Comme le démontre ce distique de François Thooris :

CASLETUM GENUIT, RAPUIT TE GALLIA, GYA,
NEXIBUS EXUTUS CORPORIS, ASTRA COLIS.

moribundi, sensibus destituti; 4° enfin, d'une œuvre posthume intitulée : *De Deo trino et incarnato*, in-fol. Anvers, 1645 (1).

De Decker fit ses études à Douai sous Léonard Lessius, et fut envoyé à Rome pour être reçu dans la société de Jésus. De retour en Flandre, il enseigna la philosophie et la théologie, d'abord à Douai, ensuite à Louvain. Il alla de là en Grèce, où il devint chancelier de l'Académie Stirienne. Homme d'une vaste érudition, il travailla pendant vingt années à un grand ouvrage : *Theologicarum dissertationum mixtim et chronologicarum in Christi* θεανθρώπος, *natalem seu de primario ac palmari divinæ ac humanæ chronologiæ vinculo, qui est annus ortus ac mortis Domini œconomia.* 3 vol. in-f°.

On a encore de lui : 1° *Exercitium christianæ pietatis;* 2° *Orationem panegyricam in exequiis serenif. Mariæ Annæ archiducis Austriæ uxoris Ferdinandi II, imp. Græcii dictam et excusam, ann.* 1616, *in-4°*; 3° *Verificationem, seu theoramata de anno ortûs ac mortis Domini, deque universâ Jesu-Christi præsidio in disputationem adductâ; unà cum tabulâ chronographicâ à captâ per Pompeium Jerosolyma usque ad deletam à Tito urbem ac templum.* Græcii, in-4°, 1606. — Épuisé de travaux, Jean De Decker mourut en Grèce, le 10 janvier 1619, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Bernart, maître ès-arts de l'université de Louvain, ensuite son recteur magnifique, débuta par être professeur de philosophie au collége du Lys, dont il était sorti quelques années auparavant. Puis, il fut nommé professeur extraordinaire des saints canons. Il assista en 1550 au Concile de Trente, comme représentant de son académie et des ordres ec-

(1) De Coninck mourut à Louvain en 1633, la veille des calendes de juin.

clésiastiques de Belgique. Il trépassa à Louvain le 23 janvier 1570, laissant, au témoignage de Swertius, plusieurs opuscules et entr'autres un sur *les peines canoniques*.

Le collége de la petite ville de Bergues eut aussi des maîtres distingués, dont les talents ont attiré sur cet établissement une auréole de gloire. Nous nous plaisons à citer Chrétien Cellarius, né à Isenberghe, près Hondschoote, auteur d'un poème héroïque sur la guerre de Charles-Quint contre Soliman, et d'une relation de l'incendie de Delft; Pierre Curius, auteur d'une grammaire grecque et latine et d'un dictionnaire grec, latin et flamand (1); Paul Léopard, humaniste de grand mérite, qui refusa une chaire de professeur royal en grec à Paris, traducteur de quelques vies de Plutarque; enfin Jean Despautère, l'élève de Névius, d'Hondschoote (2), l'ami d'Erasme et l'épouvantail

De l'écolier, qui ne s'amusoit guère
A feuilleter Clenard et Despautère.

Le célèbre professeur a réuni en un volume in-f°, sous le titre de *Commentarii grammatici,* des rudiments, une grammaire, une syntaxe, une prosodie, un traité des figures et des tropes. Ces divers ouvrages, imprimés en 1537 chez Robert Etienne, étaient autrefois dans tous les colléges; mais depuis qu'on en a fait de plus méthodiques, ils ne sont plus consultés que par les savants. Ils sont excellents pour l'intelligence de la langue latine. Le Despautère de Robert Etienne est bien différent des Despautères châtrés et mutilés, tels qu'on les avait accommodés pour les élèves (3). M. le baron de Reiffenberg a passé en revue, dans son troi-

(1) Ces deux ouvrages sont sortis de l'imprimerie de Jean Van Loo, d'Anvers, 1530.

(2) Jean Névius a laissé quelques épîtres latines, écrites avec élégance.

(3) Il existe à la bibliothèque de Bergues une syntaxe de Despautère, intitulée : *Syntaxis Joannis Despauterii Ninivitæ*, dont la préface est datée de cette ville.

sième mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain, les écrits délaissés de notre professeur, *borgne plus clairvoyant qu'Argus,* ainsi que nous l'apprend l'épitaphe gravée sur sa tombe :

Hic jacet unoculus visu præstantior Argo
Nomen Johannes cui Ninivita fuit.

La ville d'Hondschoote peut citer de même le maître d'école Pascal Zouter, qui a écrit en 1524 des mélanges de grammaire; et Dunkerque n'a pas oublié qu'Antoine Van den Bossche, directeur du collége de Vilvorde, était un de ses enfants. Il forma des élèves qui devinrent des écrivains renommés, comme Cornil Scriban et le poète Gilles Briander; et lui-même composa plusieurs livres, parmi lesquels des *Dialogues latins-français et flamands,* imprimés à Louvain en 1575 (1).

Autour de ces précepteurs de la jeunesse, viennent se grouper des savants, qui se sont fait un nom dans la médecine, la jurisprudence, la théologie, l'histoire naturelle, la philologie et l'histoire.

Nicolas Baselius (2), Victor Ghiselin (3), tous deux originaires de Bergues, Jacques de Castres, né à Hazebrouck (4), Nicaise Ellebode, de Cassel, ont écrit sur l'art de guérir. Ce dernier, philosophe et médecin, vécut dans l'intimité du cardinal de Granvelle, aussi longtemps qu'il resta dans les Pays-Bas. S'étant retiré ensuite en Italie, il s'unit d'amitié

(1) Biog. Dunk.

(2) Médecin et chirurgien très-réputé de son temps; il donna la description de la comète qui apparut le 14 novembre 1577.

(3) Médecin renommé; il publia quelques œuvres sur son art. On assure qu'il prévit le jour et l'heure de son décès par les principes de la médecine et qu'il en fit part à ses amis peu de temps avant de mourir.

(4) Médecin à Anvers; il écrivit à ses confrères de Gand une lettre sur la sueur épidémique ou la suette, qu'on appelait l'anglaise, in-8°. Anvers, 1529.

avec Vincent Pinelli. Sa renommée se répandit de là insensiblement au loin et le mit en relation avec la plupart des savants de l'Europe. Le premier il découvrit et traduisit en latin l'ouvrage faussement attribué à Grégoire Nyssène : *Nemesium episc. et philos. de naturâ hominis,* in-8°, imprimé chez Plantin, 1565. Janus Gruter publia en 1617 ses lettres et poésies inédites (1).

Les lois et la jurisprudence eurent d'habiles interprètes dans Pierre Du Bois, Guillaume Marten, Thomas Rye, Guillaume Corenhuyse et Lambert de Briarde.

Du Bois, connu sous le nom de Petrus Ligneus, né à Gravelines en 1520, avocat à Louvain en 1554, cultiva avec un égal succès la jurisprudence et la poésie. Il est auteur de commentaires très-estimés sur les Institutes de Justinien et d'une tragédie intitulée : *Didon,* avec des notes sur les quatre premiers livres de l'Enéide (2).

Marten, savant jurisconsulte et président du conseil provincial de Luxembourg, naquit à Dunkerque. Il fit une étude particulière de la littérature latine et écrivit sur les lois un volume en vers, connu sous le titre *De regulis diversis juris antiqui,* imprimé à Louvain en 1553. Son goût pour les sciences et sa profonde érudition le rendirent cher au savant Alciat (3).

Comme Marten, Thomas Rye ou Rius, de Bergues, fut un légiste éminent. Ignace de Mendoza, ambassadeur du roi d'Espagne, le chargea de plaider sa cause devant le pape Pie IV. Son remarquable plaidoyer fut livré au public qui le lut avec avidité.

D'abord avocat au Parlement de Flandre, Guillaume Corenhuyse, de Bailleul, y entra bientôt en qualité de conseiller, puis comme président. Ses fortes études des lettres,

(1) Ellebode est mort à Possoz en Hongrie.
(2) Bibli. belg. — Paquot. Mémoires pour l'hist. litt. des Pays-Bas.
(3) Biographie dunkerquoise.

des langues et des lois lui valurent l'honneur de s'asseoir sur les siéges du sénat flamand. Il enrichit la science d'un ouvrage de droit : *Pandectarum seu digestorum juris civilis et methodus,* édition de Plantin, 1565, et mourut à Gand en 1617 (1).

La ville de Bergues donna encore le jour à un autre jurisconsulte d'une haute réputatation, Lambert de Briarde. Charles-Quint l'honora de son estime et le fit successivement chevalier, maître des requêtes et enfin président du Conseil souverain de Malines. De Briarde occupa ce dernier emploi pendant trente ans avec tant de prudence et de justice, qu'il obtint l'approbation de tous et que l'Empereur l'appela à presque tous ses conseils. Il mourut à Malines en 1557, laissant des écrits sur le droit et l'administration que l'on consultait encore au dernier siècle (2).

La Botanique fut cultivée avec succès par Jean Van Houtte, docteur en médecine à Bergues, qui enseigna *l'art pour connoistre, aymer, gaigner, abbellir, et noûrir des fleurs, par raisons naturelles et du tout irrépréhensibles, déduites de l'anthosophie* (3). Il avait été précédé dans l'étude de cette partie de l'histoire naturelle, par Nicolas de Montmorency, né à Morbèque, comte d'Estaires et baron d'Haverskerke. Ce seigneur de la maison de S[t]-Omer fit paraître successivement : 1° *Flos campi;* 2° *Manna abscondita,* 1617; 3° *Diurnale Pietatis,* Antv. Bellerus, 1616; 4° *la couronne spirituelle.* Ce sont-là les principales œuvres de Montmorency. Il en écrivit encore d'autres dont quelques-unes ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Le noble écrivain mourut à Gand en 1617 (4).

(1) Bibl. belg. de Fop.
(2) Voy. Biogr. dunk.
(3) Ms. in-f° de 211 pag., vendu à la vente de M[r] Bieswael de Bergen, le 15 avril 1845.
(4) Bibli. belg. de Fop.

Le champ de l'histoire fut exploré par Pierre Walloncappelle, Jacques Navarchus, Jean l'Heureux, Dom Amand Belver, Etienne Le Comte, Brésinius, Jean Ballin, Winibroot et Rudolphe.

Walloncappelle, né au village de ce nom près Hazebrouck, élève de Jean Hesselius, fut religieux et prieur de l'abbaye de St-Winoc de Bergues. Il a écrit : 1° *Institutionum monasticarum libros III;* 2° *De hospitalitate monachorum;* 3° *De casibus monachorum reservatis.* Louvain, 1572, et Cologne, 1584; 4° *De causis et remediis calamitatum Belgii,* 1582; 5° *Conciones III de suî abnegatione; de paupertate evangelicâ; de contemplatione,* 1584; 6° *Catalogus accuratus abbatum S. Winoci, additis quibusdam rerum gestarum annalibus.* Nous ne connaissons du père Walloncappelle que son mémorial du monastère dont il était moine; c'est un manuscrit in-folio, contenant la description de ce qui s'est passé sous chacun des abbés de la célèbre abbaye (1).

En même temps que Navarchus, d'Hondschoote, traçait l'histoire des diverses sectes de l'Orient, Jean l'Heureux, de Gravelines, ancien élève de Léopard et chanoine d'Aire, était allé se fixer à Rome et décrivait dans son *Hagioglypta* les merveilles de la peinture et de la sculpture, ces chefs-d'œuvre des arts qu'on ne peut admirer que dans la capitale du monde chrétien. Le séjour de plus de vingt années que fit l'auteur à Rome, où il fréquenta les savants les plus distingués et se livra surtout à des recherches sur les antiquités chrétiennes, donne une grande autorité à ses observations. A sa mort, arrivée à Aire le 25 août 1604, Jean l'Heureux qu'on appelait aussi *Macaire* (traduction grecque de son nom, suivant l'usage du temps), avait légué divers manuscrits à l'Académie de Louvain.

(1) Bibl. Belg. — Ce manuscrit fait partie de la bibliothèque communale de Dunkerque.

Dom Amand Belver était, comme Walloncappelle, religieux de l'abbaye de St-Winoc, dont il rédigea les constitutions, ainsi que le catalogue des saints de l'ordre de St-Benoît, deux manuscrits déposés aujourd'hui à la bibliothèque de Bergues. Mais ce qui recommande principalement le P. Belver à l'attention des érudits, c'est sa biographie de St-Winoc, écrite en espagnol, et imprimée à Bergues chez Ketelaer, en 1666, sous ce titre : *Vida del gloriossimo Padre San Winox, infante de la Real casa de los Reges de la menor Britana, primer abad del monasterio de San Martin en Wormhoudt : De baxo de orden y regla del glorioso patriarca San Benito hoy dia traspasado en la villa de Bergas, que de su santo nombre, como tambien la misma abadia, se intitulam, de San Winox. Escrivela don Amando Belver, en esse mismo lugar y conbente religioso.*

Ce livre fit sensation, à en juger par les nombreuses félicitations qui furent adressées à l'auteur sous forme de vers. Nous en extrayons ceux que composa à cette occasion le poète Clauwents, que le baron de Wanghe avait attaché à sa maison :

Quàm benè conveniunt Hispanus, Flander et Anglus
  Primò materies ultimus Anglus erit.
Scribendi causam sanctus dabit Anglus Ibero
  Scribere patrono sub meliore nequit.
Sed quid Flander ager? sancto nisi reddas honores!
  Qui toties Flandris suppeditavit opem;
Tu mihi, tu testis venias Bergensis alumne,
  Winnoci expertus profluat ore favor.
Colligimus vestro Belver cognomine belli
  Vidisti: inveniens quæ latuere diù.
Plura canit nomen scribendo gesta patroni
  Nomine non tantùm, re sed amandus eris.

Etienne Le Comte, de Bailleul, vécut au milieu du XVIe siècle. Il écrivit plusieurs ouvrages, qu'il signa du nom de *Bellocassius,* du lieu de sa naissance. Ceux que cite Foppens dans sa *Bibliotheca Belgica,* sont : *Sanctologion Flan-*

driæ, in-8°, imprimé à Bruges en 1544, et *Legationem Flandriæ ad Carolum V imp.* Freher a publié cette relation d'une ambassade envoyée par la Flandre à Charles-Quint, dans le recueil des écrivains allemands, tom. III, pag. 164. Le Comte écrivit encore un volume de vers intitulé : *Silvulam carminum,* le Bosquet des Muses.

Il paraît qu'il était d'humeur joviale; car, au lit de la mort, il fit un testament terminé par ce distique :

Cœlo animam, do corpus humo, do cætera mundo
Ut capiat partem quilibet indè suam.

« Je donne mon âme au ciel, mon corps à la terre, et le » reste au monde, afin qu'il en prenne ce qui lui plaît. »

Il voulut qu'on grava sur sa tombe cette épitaphe :

Hùc veni, hic vixi, peregrinæ fabula vitæ,
Nunc acta est, redeo vita ubi perpes erit.
Cygnæo sic more mei sum funeris ipse
Cantator, longùm, qui legis ista, vale (1).

Bresinius, né à Vandringhem, le 10 octobre 1519, a résidé quelque temps au monastère de Watten et y a écrit une partie de ses ouvrages, ainsi qu'il le dit lui-même dans le troisième volume de son manuscrit (2).

L'abbaye de Clairmarais a nourri dans son sein des historiens qui ont laissé après eux quelque renommée : Jean Ballin, auteur d'une histoire générale en deux volumes, depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 1599, et d'un traité sur les forestiers, comtes et comtesses de Flandre, manuscrit de 168 feuillets, petit in-f°, que possède la bibliothèque de St-Omer; il est catalogué sous le n° 754. Ce traité rédigé en 1585 est, suivant M. Piers (3), d'un intérêt majeur pour l'histoire de la Flandre. Ballin écrivit

(1) *Bibli. belg.* de Fop.

(2) Hermand, *Not. hist. sur Watten.*

(3) Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de St-Omer, concernant l'histoire de France, par Piers, Lille, 1840.

aussi un *Promptuaire de tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an* 1500. C'est un recueil qui renferme quelques documents importants, entr'autres des récits détaillés des séjours divers de Charles-Quint dans la ville de St-Omer et une relation peu connue de la destruction de Thérouanne (1). Dans la même abbaye nous voyons encore Bernard d'Ypres, continuer la *Genealogia comitum Flandrensium,* de Guillaume de Loo, que Dom Martenne et Dom Durand insérèrent dans le *Novus thesaurus anecdotorum* (2); enfin, Jean Winibroot qui composa les *Annales de l'abbaye,* éditées à St-Omer, en 1600, avec un autre ouvrage, *Le présent spirituel aux moines de Woestine,* et Hubert Rodolphe, qui fit le Panégyrique d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, imprimé à Cologne et à Douai (3).

La théologie eut ses mystères expliqués par Guillaume Van den Steene et Liévin Van de Cruyce, et trouva un adversaire véhément dans Louis de Berquin, qui venait d'embrasser le luthérianisme , récemment apparu au monde étonné.

Van den Steene, connu dans les lettres sous le nom latinisé de *Lapidanus,* était moine de St-Winoc à Bergues. Il a écrit sur la méthode d'Aristote (*Methodum dialectieis aristotelicæ, Lugduni, apud Griphium,* 1542);— sur le mépris qu'il faut faire de la mort (*De non timendâ morte, Lovanii,*

(1) Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de St-Omer. — Il est mentionné aussi dans la bibliothèque historique de la France sous le n° 18,464. — Histoire de Clairmarais, pag. 169.

(2) Ibid. — Mentionné aussi dans la Bibli. hist. de la France sous le n° 39,357. — Dans le tom. Ier du recueil des chroniques de Flandre du chan. De Smedt. — Dans la lettre de M. Bethman à M. l'abbé Carton, in-4°. Bruges, 1849.

(3) Nous avons vu dans la bibliothèque de M^r De Laplane, inspecteur des monuments historiques à St-Omer, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, une histoire manuscrite de l'abbaye de Clairmarais.

apud Rescium, 1533); — sur la misérable condition de l'homme (*De miseriâ conditionis humanæ, Lovanii, apud gravium*); sur le sacrifice de la messe (*Conciliationem dubiorum in sacrificio missæ*); enfin sur les sept Psaumes de la pénitence (*Enarrationes in VII psalmos pœnitentiales, Lovanii, apud Barsium,* 1530). Pierre Walloncappelle rapporte, dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque du monastère de St-Winoc, que Lapidanus mit encore la main à d'autres ouvrages qui n'ont pas été conservés, parce qu'ils étaient peu orthodoxes (1).

Le luthérianisme, qui commençait à ébranler les convictions, eut un adepte zélé dans la personne du savant et noble Louis de Berquin, né à Zud-Berquin, dans la châtellenie de Cassel. Familier d'Erasme, admis dans les conseils du roi François 1er, ce Flamand fut un ennemi déclaré des religieux et des prêtres catholiques. Il lança contre eux plusieurs pamphlets, tant latins que français, qui furent tous condamnés par la Faculté de Sorbonne. Ceux écrits en langue latine, sont : *Speculum theologastrorum. — De usu et efficacia missæ. — Rationes Lutheri quibus omnes christianos esse sacerdotes, molitur suadere. — Epistolas apostolicas plures pro Luthero, adversus calumnias aliquorum.* Ceux en langue française : *Raisons pour lesquelles Luther a fait brûler publiquement les décrétales et tous les livres de droit canonique. — La triade romaine. — Le paradis du pape Jules. — Le catholique du Pape et de Moïse.* Ces opuscules sont énoncés dans la Dissertation sur l'origine de l'imprimerie de Paris (pag. 175 à 180), par André Chevillier, docteur en Sorbonne. Berquin traduisit aussi plusieurs œuvres d'Erasme et de Luther pour les rendre populaires.

Tous ces ouvrages furent brûlés en place de Grève, en

(1) Bibli. belg. de Fop.

vertu d'un décret de la Sorbonne du 26 juin 1523, qui déclara en même temps leur auteur le plus ardent défenseur de l'impiété luthérienne et le plus chaud partisan de la destruction de toute hiérarchie ecclésiastique.

Cet arrêt, loin de convertir Berquin, le fit persister dans l'hérésie. Enfin, condamné lui-même par douze juges choisis, parmi lesquels se trouvait Guillaume Budée, célèbre docteur en droit civil et en droit canon, il fut livré aux flammes et expira sur un bûcher à Paris, le 22 avril 1529 (1).

Erasme écrivit sur la mort de Berquin à Charles Utenhove : « Quant à la cause en elle-même, je n'ai rien à dire, » parce qu'elle m'est inconnue. S'il n'a pas mérité le sup» plice, je le plains; s'il l'a mérité, je le plains double» ment... Je ne doute pas qu'il s'était persuadé à lui-même » que ce qu'il défendait, était chose sainte. » Spondanus dit de son côté dans ses *Annales,* année 1529 : « Dieu délivra » alors la France de cette peste et de ce feu dévastateur. » Beza inscrivit Berquin dans son martyrologe, ajoutant que la France aurait eu un autre Luther, si au lieu d'un François Ier, elle avait eu pour souverain, Fréderic duc de Saxe (2).

Loin d'imiter le sectaire Berquin, les poètes Ytzweirts, de Bergues, et Sluyper, d'Herzelle, se montrèrent ennemis énergiques de la nouvelle doctrine.

Jacques Ytzweirts était d'une famille noble mais peu riche; il se fit soldat vers l'an 1567, et eut le grade de porte-enseigne pendant la guerre de Flandre contre les Calvinistes, connus alors sous le nom de Gueux. Cette profession ne l'empêcha pas de s'adonner à la poésie, dont il

(1) C'est de lui que Mr Jules Favre a dit à la tribune nationale de France, le 11 février 1850 : « Le malheureux Louis Berquin, commentateur d'Erasme, a été brûlé en place de Grève. »

(2) Bibli. belg. de Fop.

fesait ses délices. Guislain Timmerman, abbé de St-Pierre, de Gand, l'aida de ses libéralités dans les disgrâces qu'il éprouva de la fortune ; ce fut lui qui l'engagea à composer l'œuvre suivante : *Aldenardias, sive de subdolâ ac furtivâ Gueusiorum in civitatem Aldenardensem irreptione, inauditisque ibidem flagitiis designatis, de senatûs civiumque laudabili fide et constantiâ, sacerdotum postremo cruentis martyriis et turpissimâ Gueusiorum fugâ poema. Gandavi,* 1573, in-4°, pag. 91, non numerotées. « C'est un poème héroïque, dit Paquot, d'environ dix-huit cents vers, ou plutôt une narration de la surprise d'Audenarde, en 1572, par Jacques Blommaerts, à la tête de quelques Calvinistes et des cruautés qu'ils y exercèrent. Les vers sont d'un style assez coulant et d'un latin passable; mais je n'y vois ni poésie, ni élévation de pensées. Ytzweirts les dédia à François de Halewyn et à N. de Sweveghem, gouverneur de cette ville. J'en ai vu un exemplaire où il y avait une lettre en vers élégiaques, écrite de la main de l'auteur. Il offrait cet ouvrage à Gaspar Schetz, baron de Wezemaele et trésorier du Roi. »

Jacques Marchant affirme qu'Ytzweirts avait encore composé de belles élégies qui n'ont pas vu le jour. On voit aussi dans les œuvres de Sluyper, quelques lettres et des vers du poète de Bergues.

Sluyper naquit en 1530, à Bailleul. A peine âgé de deux ans, il fut conduit au village d'Herzelle, qu'il ne quitta que pour aller faire ses études d'abord à Merville, ensuite à Louvain (1). Rentré en Flandre, il se consacra au sacerdoce. Prêtre, il partagea son temps entre ses devoirs ecclésiastiques et la culture de la poésie. Ce fut dans son presbytère de Boesinghe, dont il était le pasteur, qu'il écrivit ces

(1) Je dois ce renseignement à l'amitié de M. l'abbé Van de Putte, qui prépare un travail sur Sluyper et les poètes latins de Flandre de la dernière moitié du seizième siècle,

beaux vers, que l'éditeur Bellair, d'Anvers, a publiés en 1575, sous le titre de *Poemata Jacobi Sluyperii Herzelensis Flandri.*

Nous avons traduit la charmante préface de ce joli petit livre, dans laquelle le poète exprime toutes ses craintes sur le sort réservé à son œuvre.

« Cher petit livre, dit-il, pourquoi, faible et sans appui, te hâtes-tu de fuir nos foyers? Pourquoi, ingrat, te sépares-tu de ton maître et de tes frères? oublieux que tu es de mes soins et de ma tendresse, où vas-tu et sous quel habit te présenteras-tu dans le monde?

Tu n'as pour briller ni un riche manteau, ni une belle robe de pourpre. Non, tu es simple et négligé comme on l'est aux champs, et je rougis pour toi de cette simplicité et de cette négligence; mais, puisque tu le veux, et que tu es bien décidé à quitter nos pénates et à chercher nuit et jour d'autres toits pour t'abriter, pars, je ne t'arrête plus; que le ciel te soit propice! je le prierai pour que le bonheur et la fortune te sourient sur ton chemin. Cher petit livre, pauvre et sans ressource, ne connais jamais le malheur sur la terre étrangère.

Parfois tu rencontreras peut-être dans tes courses lointaines, quelque ami qui t'ouvrira à ta voix et partagera avec toi sa table et sa place au foyer. Dis-lui que tu es libre de toute dette et que tu n'as rien qui soit emprunté; ajoute que ton maître ne doit rien à personne et que le relieur brabançon qui t'a fourni la nouvelle tunique que tu portes a déjà reçu le prix de sa façon.

Va donc où tu veux sous d'heureux auspices; si tu reçois bon accueil, n'oublie pas d'être aimable et complaisant. Mais s'il n'en est pas ainsi, reviens aussitôt que je te rappellerai et souviens-toi que tu es allé trop tôt chercher de nouveaux maîtres.

Ne t'afflige pas si de rares habitations t'offrent l'hospitalité et que peu de lèvres goûtent de ta poésie; ne demande pas davantage. Qu'il te suffise d'avoir su plaire à un petit nombre d'hommes sans passion et sans fiel; une seule et même nourriture ne convient pas à tout le monde.

Va donc sous des vents favorables, seul et inconnu, à travers les terres et les mers; pars sans moi, cher petit livre! Si tu par-

cours les pays étrangers d'un pas inoffensif et sans blesser personne, je me plais à croire que tu ne seras pas longtemps seul et sans appui. »

Les discordes civiles vinrent troubler Sluyper dans sa paisible retraite. Les Gueux le jetèrent en prison et confisquèrent ses biens. Rendu à la liberté il s'enfuit en Picardie, où il resta jusqu'à ce que la guerre l'en fit partir. Il se retira ensuite à Arras, chez Antoine Meyer, qui lui ferma les yeux le 1er août 1602. Cette célébrité flamande fut protégée par Ferdinand de Cardavacques.

Le poète Adrien Ooghe, d'Oostbourg, disait des œuvres de Sluyper :

Si vis dulcifluum manibus versare poetam,
  Miscentem variis seria multa jocis :
Slupperium legito; parvo qui plurima libro
  Complexus, tibi quæ sunt placitura dabit.

« Si vous aimez à feuilleter un poète qui sache passer avec facilité du grave au doux et du plaisant au sévère, lisez Sluyper; il a renfermé dans un petit volume beaucoup de choses qui vous plairont. »

Cet enfant d'Herzelle a encore écrit des éloges de guerriers illustres (*Elogia virorum bellicâ laude illustrium*), imprimés à Arras chez Guillaume Rivière, 1602; un poème manuscrit sur la guerre d'Afrique faite par Charles-Quint, et des poésies fugitives contenues dans deux volumes manuscrits in-folio. Ce recueil de vers inédits est déposé à la bibliothèque d'Arras. Il est daté de l'année 1579 et porte le n° 723 du catalogue.

Ce grand nombre de littérateurs, issus de la Flandre maritime, était dû peut-être à l'influence exercée par les sociétés de Rhétorique, répandues alors sur toute la surface de ce pays. Elles venaient toutes ou la plupart d'être reconstituées et d'obtenir de beaux priviléges. Jean II, sei-

gneur d'Ongnies, créa à Watten en 1501, une nouvelle chambre de Rhétorique (1). Suivant la tradition, celle de Rubrouck avait reçu des statuts de Charles-Quint lui-même (2). Celle de Bergues s'était fait affilier, le 11 janvier 1516, à la société mère d'*Alpha* et *Omega* d'Ypres, sous la dénomination *D'Onrusten, gezeyt Baptisten van Bergen-Ste-Winox in Ste-Pieters kercke,* et elle portait un étendard sur lequel était représenté St-Jean-Baptiste dans le désert, contemplant à genoux le ciel (3). Celle d'Eecke avait reçu, le 19 mai 1542, de la société de *la Trinité* d'Ypres, des lettres d'agrégation, dans lesquelles sont enumérés les droits et priviléges des rhétoriciens, et qui font encore aujourd'hui partie des archives de la *Ghilde* de ce village. Nous avons copié ces lettres qui reposent dans une antique maison (4), où depuis trois siècles les confrères de cette rhétorique n'ont cessé de tenir leurs réunions; les voici :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou lire ouïront; père, prince, conseillers et société de la Trinité entretenue en la ville d'Ypres comme étant la rhétorique la plus anciennement connue en Flandre, salut : Avec connoissance des vérités, faisons savoir que nous avons reçu la supplication de Pierre Debeste et Jean Fossaert, avec leurs collaborateurs jurés de la sainte croix en l'église d'Eecke pour eux et tous autres confrères de ladite confrérie, portant qu'eux suppliants ont été de longtemps affectionnés au noble art et science de la Rhétorique, pour être une chambre confirmée et branche de Rhétorique; pourquoi ils nous ont humblement prié et requis notre provision de baptême et titre de Rhétorique, pour en vertu de ce pouvoir se présenter en toutes

(1) Hermand, Notice historique sur Watten. Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor., IV, 147.

(2) Une inscription conservée dans l'église de Rubrouck porte que Charles-Quint y a institué la confrérie du St-Sacrement.

(3) Voy. pièces justificatives, A.

(4) Cette maison porte la date de 1546.

assemblées de Rhétorique, tant en dedans qu'en dehors des terres de Flandre, libres, francs, sans reproche ou contradiction, comme les autres chambres et confréries confirmées;

Vu les lettres de certification des baillis, échevins et marguillers de ladite paroisse d'Eecke, scellées de leurs sceaux, en date du 16 mai 1542, à nous présentées et exhibées par les suppliants et que nous avons devers nous, d'où il appert que les mêmes suppliants sont pourvus de l'approbation et du consentement desdits bailli et échevins, ainsi que des marguilliers d'Eecke, à l'obtention de ladite confirmation, si est-il qu'étant portés d'inclination à l'augmentation et multiplication du noble art de la rhétorique, où siége toute honorable science et agréable occupation sans vilainie, nous avons baptisé lesdits suppliants et octroyé titre, à savoir qu'ils sont nommés : ***verblyden in het cruys*** (se rejouissant dans la croix), lequel titre nous avons accordé, approuvé, octroyé et confirmé, et par ces présentes lettres, accordons, approuvons, octroyons et confirmons, pour être dorénavant une chambre et société de Rhétorique, et pour en cette qualité se présenter partout en toutes villes avec ou sans enceintes, places et bourgs, en la terre et comté de Flandre et ailleurs où elle pourrait être convoquée pour représentations théâtrales et science de rhétorique ; mettre en rhétorique toutes matières religieuses et autres et les représenter en dehors de bâtimens ou autrement, dire des panégyriques et réciter des vers et de plus faire tout ce qu'ont pratiqué jusqu'à ce jour et ont pu faire d'autres chambres de Rhétorique confirmées; octroyons en outre aux dits suppliants et société des ***se rejouissant en la croix***, d'inscrire la devise en leurs drapeaux ou étendards et sur les manches de leurs habits ou ailleurs où il leur plaira, de pouvoir porter sur leur drapeau une image de la sainte croix de Notre-Seigneur, et au bas de la croix cette inscription : ***verblyden in het cruys***, et audessus de la croix, un esprit dans les nuages avec des rayons jaillissant à travers, pareils au modèle dont un exemplaire est entre nos mains et un autre en celles des exposants.

Au cas où la prédite société serait, au sujet de quelque question ou différend entre ses membres, ou entr'elle et d'autres chambres ou sociétés, traduite ailleurs que devant nous, nous nous réservons d'en connoître comme étant le chef légitime, pour lesdites questions

être par nous vidées ou appointées, ainsi que l'exigerout le droit et la raison, requérant et désirant en même temps avec sollicitude toutes sociétés et chambres de Rhétorique, nos bien-aimés confrères qu'ils tiennent et reconnoissent ainsi qu'il est commandé ci-dessus, la société des *se réjouissant en la croix d'Eecke*, sans préjudice à nos droits et à ceux d'autrui; et est, au moyen de ces présentes, ladite société des *se réjouissant en la croix* tenue en tous temps lorsqu'elle sera par nous mandée, de venir près de nous et de nous obéir comme étant notre subordonnée, ce à quoi elle s'oblige.

En foi de quoi, nous père, prince, conseillers et société commune de la Rhétorique d'Ypres, avons fait sceller en cire rouge, ces présentes lettres du sceau de la dite société de Rhétorique de la Trinité, le 9 de mai 1542.

Ainsi traduit du flamand par le soussigné, traducteur-juré près le bureau de l'enregistrement de Steenvoorde, le 17 septembre 1835. *Signé,* HAEUW. »

Le 10 mai 1548, la Rhétorique de Flêtre fut reconnue par la maîtresse société d'*Alpha et Omega,* d'Ypres, sous le nom de *Tytverwachters* (les Patients) (1).

Au commencement du XVIe siècle, Dunkerque possédait déjà une société de Rhétorique. Nous lisons en effet dans Faulconnier (2), que, lors de l'entrée solennelle de Charles-Quint dans cette ville des Dunes, « le peuple avait allumé des feux de joie en plusieurs endroits, et qu'en attendant le souper, l'empereur fut se promener par la ville, où en trois places différentes on lui donna le plaisir de trois comédies, ou plutôt de trois farces qui devaient être fort courtes, puisqu'elles furent toutes trois représentées dans moins d'une heure. L'on joua la première et la seconde auprès de la porte de Nieuport, et la troisième sur la petite place devant l'Hôtel-de-ville. »

Le bourg d'Hondschoote avait de même à cette époque

(1) Voy. pièces justificatives. B.
(2) Hist. de Dunkerque, tom. I, pag. 38.

une chambre de Rhétorique, nommée *Pressetreders Fonteynisten*. Nous n'avons, il est vrai, pour constater ce fait, aucun document écrit, mais la preuve s'en trouve dans une médaille en vermeil, que les membres de la société regardent comme ayant été donnée à leurs prédécesseurs sous Charles-Quint. Cette médaille, qui a dix centimètres de diamètre, porte le buste en relief de l'empereur, revêtu du manteau impérial, le collier de la Toison d'or au cou, coiffé de la toque, tenant de la main droite le sceptre et le globe de la gauche. Au revers sont gravées les armes d'Autriche et d'Espagne. On lisait autour du buste cette inscription : *Carolus V, Dei gratiâ Roman. Imperator... Rex his. anno sal.* M. D. XXXVI, *ætatis suæ* XXXVI (1).

Au temps où la maison d'Espagne pesait sur la Flandre, les *ghildes* flamandes étaient comme le refuge du génie de la liberté. Aussi, lorsque, le 12 juin 1539, la Rhétorique de Gand mit au concours cette question : *Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant?* cette proposition devint-elle, entre les mains des concurrents, une arme au moyen de laquelle ils attaquèrent la politique espagnole et avec celle-ci le pape, les moines, les indulgences, les pélerinages, etc. (2).

Les prix offerts aux vainqueurs consistaient en quatre vases d'argent pesant neuf marcs de Tournay, pour le premier; en trois vases du même métal pesant sept marcs, pour le deuxième; en trois coupes d'argent de cinq marcs, pour le troisième; en deux coupes de deux marcs, pour le quatrième, et enfin en une coupe d'un marc pour le cinquième.

Seize villes envoyèrent leurs rhétoriciens au concours ou *Landjuweel* de Gand. Ce furent : Bruxelles, Anvers, Cour-

(1) Cette médaille est conservée chez M. le juge-de-paix d'Hondschoote, ancien rhétoricien.

(1) Hist. de la littérat. flamande, par Snellaert.

tray, Bergues, Thielt, Loo, Flessingue, Bruges, Messine, Ypres, Nieukerke, Nieuport, Thienen, Uxele, Menin, Audenarde, Caprycke et Edinghe.

Pierre Huys, de Bergues, remporta le second prix (1), qui consistait en vases sur lesquels était gravée l'entrée d'une académie. Son poëme comprend environ cinq cents vers flamands, et il y fait intervenir cinq personnages allégoriques sous le nom de *la Bienfaisance, l'Observation des lois, le Cœur consolé, la Consolation et le Cœur contrit.* Chacun d'eux énumère les biens dans lesquels l'homme trouve le bonheur à l'heure de la mort (2).

Les fêtes qui accompagnaient la distribution des prix étaient très-suivies, dit M. de Laserna Santander (3), et afin de les rendre plus brillantes et plus magnifiques, outre le prix de la question, on donnait des prix aux chambres de Rhétorique qui fesaient leur entrée avec le plus d'éclat et de magnificence, qui venaient de la ville la plus éloignée, qui fesaient la plus belle illumination, le plus beau feu de joie, ou qui représentaient la meilleure farce, moralité ou mystère.

Ces encouragements portèrent ces fêtes au plus haut degré de splendeur, au point qu'on n'a pas dédaigné de les comparer aux fameux Jeux olympiques de l'ancienne Grèce, dont la célébrité attirait de nombreux étrangers.

Emmanuel de Meteren, auteur du XVIe siècle, a donné une idée de leur éclat dans son histoire des Pays-Bas. Voici comment il décrit l'entrée de plusieurs Chambres de Rhétorique à Anvers, lors du fameux concours de poésie qui y eut lieu le 3 août 1561 :

« Comparurent à Anvers quatorze chambres de Rhétoricains,

(1) Anvers avait remporté le 1er prix.
(2) Voy. pièces justificatives, C.
(3) Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne.

lesquelles vindrent de diverses villes et seigneuries en Brabant. La chambre de la guirlande de Marie de Brusselles, emporta le plus grand prix, pour avoir faict la plus belle entrée. Car ils firent leur entrée estants bien trois cens et quarante hommes à cheval, tous habillés en velour et en soye rouge cramoysie, avec des longues casacques à la polonnoyse, bordées de passement d'argent avec des chapeaux rouges, faicts à la façon des heaumes antiques, leurs pourpoints, plumages et bottines estoyent blanches : Ils avoyent des ceintures de tocque d'argent, fort curieusement tissues de quatre couleurs, jaulne, rouge, bleu et blanc; ils avoyent sept chariots faicts à l'antique, qui estoyent fort gentement équippées, avec divers personnages, qui estoyent portés esdits chariots: Ils avoyent encores septante et huict chariots communs, avec des torches, esdits chariots estoyent couverts de drap rouge bordé de blanc : tous les chartiers avoyent des manteaux rouges, et sur ces chariots il y avoit divers personnages, représentans plusieurs belles figures antiques, qui donnoyent à entendre : *Comment on s'assemblera par amitié, pour départir amiablement.* De Malines vint la chambre appelée la Pione; ils firent leur entrée avec trois cens et vingt hommes à cheval, habillés de robes de fine estamine incarnate, bordées de passement d'or, avec des chapeaux rouges : les pourpoints, les chausses et les plumages estoyent de couleur jaune, les cordons d'or, et les bottines noires. Ceux-cy avoyent sept chariots de plaisance, faicts à l'antique, et fort bien enrichis et ornés de personnages. Ils avoyent encores seize autres beaux chariots quarrés par enhaut et couverts de drap rouge, chasque chariot ayant huict beaux blasons, et deux de la confrairie assis dedans avec des torches, et derrière il y avait deux poelles à feu. En telle manière vindrent aussi les autres chambres, mais non en telle magnificence et avec tant de gens, où l'on employa quelques jours à faire des feux de joye, à jouer des comédies, des farces et faire des choses pour rire, et en des bancquets, jusques à ce que les pris fussent départis »

Les compositions des lauréats de Gand furent publiées d'abord en un format in-4°, ensuite in-12°. Mais comme ces œuvres étaient loin d'être favorables au système espagnol, l'ombrageux duc d'Albe en ordonna la suppression

par le fameux Index de 1571. Tant le *Landjuweel* de 1539 avait remué le pays littéraire et secondé son opposition à l'Espagne !

Plus tard, le gouvernement des Pays-Bas interdit même les représentations théâtrales des sociétés de Rhétorique, ainsi que le témoignent les édits suivants :

I.

« Attendu qu'il s'est reconnu par expérience, les chambres de Rhétorique estans en plusieurs villes de pardeça, non seulement estre inutiles, mais aussi occasion d'oisiveté à plusieurs esprits legiers, adonnez à nouvelles et pernicieuses opinions, dont sont procédez plusieurs scandales, mauvaises édifications et erronées doctrines, *celles qui existeroient à Dunkerque* sont abolies et leurs biens appliqués au fisc.... Mai 1584.

FARNÈZE, *prince de Parme* (1). »

II.

« Par le Roy :

A très révérend père en Dieu, nostre très-cher et bien-amé l'évesque de Gand.

Très révérend père en Dieu, cher et bien-amé,

Estans informé que plusieurs faisans profession de la rhétorique vulgaire, composent carmes ou vers en rithme françoise ou thioise, tachent par tous moyens possibles de remettre les chambres, assamblées, et exercices d'icelle, contre les prohibitions de nos édicts et placarts, sans se souvenir ny mettre en considération, combien de désordres, abus, inconvéniens, grands maulx et scandals en peuvent estre cy-devant provenus, à ceste cause nous avons bien voulu vous faire ceste, pour vous dire que nostre intention est, qu'iceux nos edicts et placarts soyent bien et diligement gardez et observez, et que partant vous ne debves plus admettre en façon quelconque dans vostre diœcèse aucuns exercices de ladite Rhétoricque, ains

(1) Fol. 73 du *Registre des traitez et accords sur le faict des troubles, etc.* — *Archiv. génér. de Lille,* — document communiqué par Mr Victor Derode, auteur d'une histoire de Dunkerque.

tenir la vive main à ce qu'ils soyent empeschez : auquel effect nous mandons aussi aux officiers et magistrats de la ville de Gand, chastellenie du Vieubourg dudit Gand, ville d'Audenarde, haute et basse chastellenie dudit Audenarde, de en leur regard ne souffrir nullement icelles chambres, assamblées, ou exercices de rhétoricque, faisans cesser ceux qui les peuvent avoir commencé mesmes de vous assister, et prester la main en ce que dessus, procédans au chastoy des contraventeurs, par l'exécution des peines d'iceux, placarts et tous autres meilleurs moyens et expédiens en tel cas accoustumez. A tant, Très-Révérend Père en Dieu, cher et Bienamé, nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escrite en nostre ville de Bruxelles, le 24 de juillet 1593. Estoit paraphé A. Vt. et signé, Verreyken (1). »

Ces mesures rigoureuses étaient motivées sur les progrès du protestantisme. Le gouvernement espagnol croyait servir la religion catholique en baillonnant la liberté ; il ignorait qu'en agissant ainsi, on manque toujours le but qu'on veut atteindre. On avait vu, en ces temps douloureux, des catholiques assister aux prêches des nouveaux sectaires, apostasier, renier la religion de leurs pères. Effrayé de ces tendances et voulant les arrêter, le duc d'Albe avait installé l'inquisition dans les Pays-Bas, dressé les bûchers; mais loin de diminuer, les victimes augmentèrent avec les supplices. La foi nouvelle eut ses martyrs, comme le catholicisme eut les siens. Qui n'a frémi d'horreur à la lecture du *Gueusianismus* du Père Wyncke (2), ce lamentable récit des tourments que les *Gueux* fesaient endurer aux prêtres catholiques?

« Les *Gueux* brisèrent les images des saints, déchirèrent les livres, les vêtements sacerdotaux, foulèrent aux pieds les hosties, répandirent l'huile sacrée. Dans beaucoup d'endroits, ils attachèrent les prêtres aux potences, leur versèrent de la cire brûlante sur les parties viriles. Après avoir exercé leurs rapines à Hondschoote, ils se jetèrent dans un village de la châtellenie de Ber-

(1) Extrait du *Placcaet-boek.*
(2) Edité par l'abbé Van de Putte.

gues, nommé Rexpoede. Au moment de l'invasion, l'office divin se célébrait dans l'église, la cloche sonnait la consécration. Aussitôt, ils se précipitent dans le temple, lancent au curé un coup de fronde pendant qu'il est à l'autel, le transpercent d'une hallebarde et se baignent dans son sang. Ensuite, les Gueux s'en allèrent à Bambeke, Oudezeele, Winnezeele, Herzeele et Wormhout, où ils dévastèrent les églises, brisèrent les vases saints, sacrifièrent inhumainement les prêtres à leur vengeance. De là, ils se rendirent à Sox, où ils mirent tout à feu et à sang et se portèrent par la forêt de Steenvoorde à Rousbrugghe, où ils pillèrent le couvent des filles de S[t]-Augustin, n'y laissant que ce que leurs forces ne permettaient pas d'emporter. »

Oh! que n'a-t-on toujours suivi le moyen employé à Hazebrouck? Pour combattre les sectaires, on ouvrit dans cette ville, une école dirigée par des catholiques capables et dévoués. Philippe II eut une bonne inspiration le 17 novembre 1555, lorsqu'il octroya aux *bailli et échevins des deux bancs de la ville champêtre et* Vierschare d'Hazebrouck, des lettres-patentes où il est dit que *depuis aucuns ans, la ville a esté mal pourvue de maistres d'école et ne sçavent présentement encore avoir maison propice ne la faculté de leur asseigner quelque pension du bien commun de ladite ville, obstant aultres charges à raison de quoi les enffants de leurs inhabitants et de leurs voisins du plat-pays ont esté sobrement et petitement instruits de tant moins que les pères et parens n'ont la puissance d'envoyer leurs dits enffants aux escolles ailleurs ès bonnes aussy ceux qui ont la puissance que n'est la centième partie, en font grande trouble à cause de la nouvelle damnable secte, parce que l'on est ignorant de la vie et doctrine des maistres étrangers. Pour à quoy pourvoir lesdits remontrants ont advisé et emprins d'ériger une escolle de bonnes lettres, et à cette fin recouvrer quelques bons maistres, hommes de bien et catholiques.*

Si à une doctrine on avait partout opposé une doctrine,

la terre de Flandre n'aurait pas eu à gémir sur tant de crimes, qui l'ont souillée pendant trente années, et la liberté de conscience et la religion n'auraient pas été audacieusement outragées.

Mr R. C. Bakhuizen van den Brink, d'Amsterdam, chargé par le gouvernement hollandais de faire des recherches historiques sur les troubles religieux dans les Pays-Bas, a exploré toutes nos archives communales et enregistré les noms de ceux qui, dans nos contrées flamandes, ont aidé ou combattu la propagation des idées luthériennes ou calvinistes. Le dirons-nous? Si ces noms sont parvenus jusqu'à nous, c'est parce que ce sont des noms de pauvres victimes qui ont péri, soit par la corde ou l'épée, soit dans les flammes.

Voici la lettre que le savant Hollandais a bien voulu nous adresser de Cassel, et dans laquelle il nous fait connaître le résultat de ses investigations :

« Monsieur,

Pour satisfaire à votre demande, je joins ici ce que j'ai pu trouver dans mes documents sur la part que les habitants d'Hondschoote ont pris dans les troubles religieux et politiques du XVIe siècle.

En compulsant les registres des comptes, j'y trouve en l'an 1568 une exécution à mort de la personne d'un Charles Eylincx, fils d'Agneus, natif de Meteren, endurci qui a persisté jusqu'à la mort dans la doctrine sacrementaire, et dans ses sentiments hétérodoxes à l'égard de la confession auriculaire et autres parties du culte catholique.

La même année, deux femmes furent condamuées au dernier supplice comme anabaptistes. Elles étaient également de Meteren.

On aurait tort d'attribuer ces rigueurs aux magistrats de Hondschoote. Au contraire, ceux-ci faisaient tout pour adoucir la sévérité des Inquisiteurs. D'accord avec les magistrats de Bailleul, ils tâchèrent de disposer la duchesse de Parme à la clémence envers leurs bourgeois poursuivis et détenus pour cause d'hérésie. C'était surtout le seigneur de Harchicourt dont ils réclamaient l'intervention auprès de la cour. Les magistrats d'Hondschoote semblent s'être réunis aux autres communes de Flandre pour réclamer

contre la sévérité des commissaires du roi et du procureur-général. Et les commissaires du roi ne sont autres que les inquisiteurs; peut-être le fameux Sitelmans était-il du nombre! c'était surtout lui qui en Flandre, à cette époque, était l'objet de l'exécration générale.

Cette disposition des magistrats d'Hondschoote est assez clairement démontrée par les différents articles du registre aux comptes, dans lesquels sont consignés les frais de voyage du greffier d'Hondschoote, député à Bruxelles et ailleurs dans le but que nous venons d'indiquer.

Dans la même année, nous rencontrons la condamnation d'un certain Jean Van den Weghe, convaincu d'avoir chanté des chansons diffamatoires et outrageantes pour les commissaires du roi et le procureur-général. Cependant les magistrats se bornèrent à infliger au prévenu une amende honorable.

Sous les années 1564 et 1565, les comptes ne contiennent aucune particularité.

Pour les années suivantes, les comptes confirment ce que nous avons dit sur les magistrats. Ils contiennent entr'autres les lettres données le 4 mai 1566, par Maximilien de Melun, vicomte de Gand, agissant comme curateur de Martin de Hornes, comte de Houtkerke et seigneur d'Hondschoote, par lesquelles il ordonne à ses commissaires de destituer tous les anciens magistrats et de les remplacer par d'autres « les plus prudhommes, catholiques et mieux qualiffiés. »

La sentence dont je joins ici une copie, vous fera connaître les discordes qui eurent lieu à Hondschoote à l'occasion du remaniement universel de l'an 1566 (1).

(1) Veu par Monseigneur le duc d'Alve, marquis de Coria, etc., lieutenant-gouverneur et capitaine-général du roi nostre sire des pays de Pardeça les deffaultz obtenuz par le procureur-général de Sa Majesté impétrant de mandement criminel et demandeur, d'une part,

Contre Anthoine Socquaert, Jacques Seroye le joine, Pierre de Springere et Catherine sa femme, Pol Scheluwaert et sa femme, Me Franchois de Catz, les femmes de Sébastien Matte, Pierre Hazaert et de Jacques de Bousere, Gilles de Queeckere, Jehan Scrobbe alias Crombals, Jacques Hannot et sa femme, Jehan Dierick et sa femme, Martin Thieulin et Catherine sa femme, Liévin Van den Zwaene, Jehan Francque, Jehan Marissal Anglais, Jacques Reimboult, Jehan Van den Broucke, Jehan

Quelle fut dès ce moment la conduite des magistrats ? — Les comptes nous l'apprennent, en rapportant parmi les frais de jus-

Van den Zande, Jehan Camerlinck, Philippe de Cueninck et Guillaume de Cloet, tous manans et habitans de Hontscote en Flandres adjournez à comparoir en personne pardevant Son Excellence pour venir se purger de leurs fuyte, absence ou latitation à cause des troubles passez deuement contumacez et déboutez de toutes exceptions et deffenses, d'aultre :

Chargez tous tant hommes que femmes estre de la malheureuse secte des Calvinistes et d'avoir hanté leurs presches et pardessus ce ledict Anthoine Socquaert de s'estre comparu devant le magistrat pour obtenir désignation de lieu pour lédification du temple desdits nouvelles presches et familliairement hanté le predicant Sébastien Matte et aultres, aussy comme chief collecté et reçeu pour leurs povres, l'érection dudit temple et obtenir la liberté de conscience ou pour la souldée des souldars contre Sa Majesté et faict assigner ledit argent en Anvers es mains d'ung sien facteur pour le délivrer au grand consistoire dillecq, contribué pour sa part pour obtenir ladicte liberté de conscience quatre livres de groz, aussy achapté la terre et lieu où ledit temple a esté érigé : Jacques Seroye esté ung des chiefs des sectaires calvinistes, eu grande familiarité avec le predicant et aussy contribué argent pour obtenir lad. liberté de conscience, Pierre de Springere, Pol Scheluwaert et Martin Thieulin esté principaulx chiefs des calvinistes et anchiens du consistoire, hanté et communicqué avec les predicans et ledict Thieulin conduit iceulx predicans allans et retournans de la presche, ambattonné et armé, aussi les logé et braiché en sa maison. deservy l'estat de diacre et allé avec le ministre à chariot vers les consistorians de Gand pour les affaires de leur religion : ledict de Springere esté present à l'assemblée où le susdict ministre proposait la requeste de trois millions d'or pour obtenir ladite liberté de conscience et communicqué avec feu Jehan Denys. capitaine des rebelles, quand il enrolloit ses gens : et led. Scheluwaert aussi logé led. ministre, du commencement en secret et après en publique : M[e] Franchois de Catz loué la maison des... orfelins audict ministre Sébastien Matté et fréquenté ses presches : Gilles de Queeckere, ministre, avoir mené les sectaires embattonnez et armez devant la ville de Furnes pour par force en tirer aulcuns de leurs adhérens y prisonniers, et esté enrollez soubz led. Jehan Denys : Jehan Scrobbe aussy esté ministre de ladicte nouvelle religion et presché audit Hondtscote : Jacques Annot se trouvé aussy en ladite assemblée devant Furnes et esté ung des principaulx fréquentans et communicquans avec les prédicans desd. sectaires : Jehan Diericx desservy l'estat de diacre entre lesdicts sectaires et fort se meslé de leurs affaires : Liévin Van den Zwaene, Jehan Francque et Jehan Marissal d'estre soubz la conduicte de Jehan Camerlinck, capitaine des geux et brigans meurdrissans

tice, les sentences prononcées par les échevins contre les coupables ; et parmi les dépenses et mises extraordinaires les différentes missions qu'auraient accomplies le bailli Cornelis Piel et le greffier Adrien de Blocq.

Or, sous le premier rapport, nous ne rencontrons aucune sentence capitale, et cependant la violation armée des prisons de Furnes, l'enrolement sous les bannières de Jean Denis, étaient des crimes qui, selon les lois de l'époque, autorisaient les juges à une plus grande rigueur. Le chef de la bande, qui se présenta dans le mois d'octobre en armes devant la prison d'Hondschoote, fut fustigé, la hart au cou, et banni pour cinquante ans. Son nom était Guillaume Van Yewelde, sellier, natif de la Gueldre. Un autre natif d'Hondschoote, Jacques Platteel, fils de Nicolas, qui avait frappé le tambour pour la levée de Jean Denis, sous la devise du *service de l'Evangile,* fut fustigé et banni pour douze ans. Un troisième convaincu d'avoir par diverses fois suscité des émeutes à cause de la religion, en a étéquitte pour une amende de 20 livres et l'obligation de demander merci à genoux à Dieu et à ceux de la loi.

Quant aux voyages des députés de la ville, ce n'est que vers le 10 juillet 1566 que le premier prêche s'est fait la nuit dans les

les gens d'église et aultres catholicques, et ledict Jehan Camerlinck se enrollé soubz ledit Jehan Denys et esté en armes avec lui contre sadicte Majesté, Jacques Rimboult et Jehan Van den Broucke eulx trouvé en armes à la susdite assemblée devant Furnes : Jehan Van den Zandeke et Philippe de Cueninck aussy esté soubz la conduicte dudit Jehan Camerlinck : Guillaume Cloet d'estre sectaire obstiné, sicomme aussy toutes les femmes dessus nommées,

Veues aussy les informations exhibées par led. procureur-general à la verifflcation des faictz dessus posez ensemble des actes et exploictz y joinctz. par espécial l'acte du deboutement dudit adjourné de toutes exceptions et deffence, Son Excellence vuydant le prouffict desd. deffaultz et deboutement, bannyt lesdicts adjournez de tous les pays et seigneuries de Sa Majesté, perpetuellement et à jamais sur la hart et confisque tous leurs biens meubles et immeubles, de quelque nature ou qualité et la part où ils soient au prouffict de sad. Majesté. — Faictz à Bruxelles le XVIIe jour de may 1568. Ainsi soubsigné, le duc d'Alva. — Prononché le XVIII[e] jour du mois de may 1568. — Ainsy soubzscript : J. DE LA TORRE.

Archives du Conseil d'état et de l'audience, aux archives du royaume de Belgique.

environs d'Hondschoote. De semblables assemblées eurent lieu à Rousbrugghe et ailleurs. Des hommes à cheval, armés de pistolets et d'épées, accompagnaient les prédicateurs. Parmi ceux-ci Gilles de Quecker et Sébastien Massé se faisaient surtout remarquer par leur ardeur. Déjà le 25 juillet, Sébastien Massé se hasarde dans Bergues et y prêche sous la garde d'une foule armée dans l'abbaye des filles de St-Victor, dite le *nouveau cloître.* De même Gilles de Quecker pousse ses expéditions de propagande jusques aux abords de cette ville. Le 15 août, jour de Notre-Dame, le saccagement des églises eut lieu à Hondschoote, dans lequel on eut à regretter, outre les rosettes et quelques piliers, la destruction de l'autel de St-Georges et les portes en métal de la sacristie.

Peu après, parut ce célèbre réglement du comte d'Egmont qui autorise, sous certaines restrictions, les prêches en Flandre, et qui devint ensuite funeste à son auteur. Il y eut à ce sujet pendant le mois de septembre, des négociations entre le comte, la ville d'Ypres et les magistrats d'Hondschoote. Mais les réformés, toujours de plus en plus puissants dans cette ville, refusèrent de souscrire aux articles proposés par le comte d'Egmont. Ce ne fut que dans le mois de novembre qu'ils consentirent à l'érection d'un temple particulier.

Ce que je viens de dire résulte des différents comptes de voyages faits par les officiers et députés d'Hondschoote. Ainsi le 23, le bailli et un des keurheers se rendirent vers la dame de Houthem, propriétaire du lieu où devait s'ériger le nouveau temple, afin de s'entendre avec elle.

Quant à la manière dont je me suis exprimé, monsieur, qu'elle ne vous étonne pas. Vers cette époque, les réformés partout où ils avaient la majorité, repoussaient la concession qui leur fut faite d'ériger un temple à leurs frais. Ils s'appuyèrent sur le fait accompli et prétendirent conserver les églises catholiques qu'ils avaient enlevées de force, ou du moins à en faire partage égal avec les partisans de la religion ancienne. Ils prévoyaient non sans raison que dès que les chances tourneraient contre eux, leurs nouvelles constructions seraient confisquées et démolies.

Déjà, dès le commencement, cet état des choses à Hondschoote avait éveillé la sollicitude du gouvernement. Le capitaine des hommes d'armes à Loo, le sieur de Thiloye, menaçait la ville

d'une occupation militaire, et le bailli fut envoyé en toute hâte vers lui, afin de le détromper sur les mauvaises impressions que pouvaient lui avoir faites des agents malveillants. Ceci n'empêcha pas que les gens d'armes ravagèrent la campagne, et pour mettre un terme aux désordres, les bourgeois d'accord avec ceux de Bergues et de la châtellenie de Cassel, s'obligèrent à monter eux-mêmes la garde. Ce fut l'échevin d'Hondschoote, Me François Decas, dont vous rencontrerez le nom parmi les bannis par le Conseil des troubles, qui fut chargé de cette besogne.

Les succès des réformés furent de courte durée. Vers la fin de janvier 1567, le comte d'Egmont convoqua les députés d'Hondschoote à Ypres pour leur communiquer l'ordonnance d'après laquelle les prêches des réformés devaient désormais cesser. Se soumit-on à cette décision ? Peut-être après les échecs de Waterloos et de Lennoy. Toutefois l'ordre fut de nouveau interrompu. Nous trouvons mention d'une émeute assez grave à l'occasion de l'arrestation d'un bourgeois d'Hondschoote, Charles de Drincham. Cette arrestation avait eu lieu d'après les ordres de Ferdinand de Labarre, seigneur de Mouscron, souverain bailli de Flandre. Il paraît qu'on essaya de déporter le prévenu ; mais ses concitoyens s'y opposèrent, le magistrat embrassa leur cause et prétendit devant la duchesse de Parme et son conseiller d'Assonleville, que le souverain bailli était obligé de laisser le prévenu à sa garde et de le remettre à son juge ordinaire.

Vers le même temps, se fit le désarmement d'Hondschoote et on lui enleva les pièces d'artillerie qui appartenaient au comte de Houtkerque.

Comme je l'ai dit, les prêches avaient été abolis depuis le mois de janvier. Cependant on essaya de les renouveler dans le mois d'avril. Le magistrat fit réclamer par le bailli Cornil Piel, l'assistance du bailli de Furnes et de la châtellenie (20 et 21 avril 1567).

La loi ayant été entièrement renouvelée, le bailli seul fut maintenu dans ses fonctions. Toutefois on ne voit pas que pendant cette année on ait sévi contre les coupables de 1566. Les saccageurs d'église, les partisans de Jean Denis et les prisonniers dans l'échauffourée de Waterloos, furent condamnés à la flagellation et au bannissement. Aucune sentence de mort ne paraît avoir en-

sanglanté la ville d'Hondschoote. Ce n'est que depuis 1568 et sous l'inspiration du Conseil des troubles, que les peines devinrent plus rigoureuses. Pour être justes, il faut avouer que les horreurs et les excès des Gueux sauvages, sous la conduite de l'Hondschotois Jean Camerlinck, provoquaient des représailles sanglantes. Le curé d'Hondschoote était tombé sous leurs coups. Vous trouverez, monsieur, les détails de cette mort dans le *Gueusianismus Fland. Occid.* du P. Wyncke.

Depuis lors, les compagnons de Camerlinck, aussi bien que les soldats de Jean Denis et les saccageurs de l'an 1566, furent condamnés à la corde. Le 3 avril 1568, un sectaire subit la peine capitale, parce qu'il avait suivi en armes les prêches de Sébastien Massé et qu'il avait été remarqué dans la troupe qui marchait à la délivrance des prisonniers de Furnes.

Les mêmes rigueurs continuèrent pendant l'année 1569. La femme du ministre Gilles de Quecker, Martine Salomé, fut exécutée par la corde ; le bûcher se dressa de nouveau, et de cinq personnes trois y périrent ; les deux autres obtinrent la faveur du glaive, en abjurant leurs erreurs. (Toutes ces sentences impliquaient la confiscation des biens des condamnés).

Les noms obscurs de ces victimes vous intéresseront probablement fort peu ; ceux que je me rappelle avoir vu mentionnés autre part, sont Jean Mespelbole, Jacques Van Hende, d'Adinkerke, Mathieu Blaere, Thomas Stalpaert, saccageurs d'église. Parmi les compagnons de Jean Camerlinck, sont cités Charles Robert et François Muis. — Un Cornil Halover fut condamné à être battu des verges et à voir tous ses biens confisqués, parce que son enfant était décédé après sept mois, sans avoir reçu le baptême.

Voilà, monsieur, dans un certain ordre, les faits que je viens de recueillir dans les registres d'Hondschoote. J'ose à peine espérer qu'ils vous présenteront quelque intérêt. Sebastien Massé cependant a joué un rôle assez important. Si ma mémoire ne me trompe, vous verrez sur lui quelques détails dans un livre hollandais, imprimé, il y a à-peu-près un siècle, et intitulé : *Historie der hervormde kerke te Gent*, par *Te Water*.

En passant hier par Bergues pour me rendre à Hondschoote, j'ai vivement regretté de ne pas vous avoir rencontré. J'aurais profité de cette occasion pour vous remercier encore une fois de

l'accueil hospitalier que vous m'avez fait il y a quinze jours. Je me réserve le plaisir de vous revoir.

Depuis quelque temps, je suis à Cassel, logé à l'hôtel du *Sauvage.* Peut-être y resterai-je plus d'une semaine; car je compte faire d'ici différentes excursions pour mes recherches. Si j'avais été assez heureux de vous voir hier, nous aurions causé de vos études étymologiques. Étant à St-Omer, un de mes amis de la Belgique me demandait des renseignements sur les anciens sceaux communaux. Je lui ai procuré celui de Gravelines de l'année 1216. Je vous ferai observer que la légende porte, non pas de *Gravelingi,* mais *Graveningis.* Les échevins et keurheers s'y appellent *Scabini, jurati et tota villa de Gravenighes.* Sur un sceau de 1245, je lis de *Graveniges* et dans la pièce même : *Scabini totaque communitas de Graveninghes. Graveningues* présente pour la terminaison quelque analogie avec notre village maritime *Scheveningues.* On a reçu généralement l'orthographe : *Scheveningen,* mais dans l'usage la prononciation *Schevelingen* s'est conservée.

Après les peines que vous vous êtes données, monsieur, je n'oserais vous prier de vous remettre à de nouvelles recherches. Cependant, l'instruction pour les commissaires aux troubles dans le quartier de Bergues m'intéresse tellement, que s'il y avait chance de succès, je consacrerais volontiers une journée à la découvrir.

Je vous prie d'agréer, monsieur, etc.

R. C. Backhuizen Van den Brinck.

Cassel, 20 août 1849. »

M. Backhuizen accompagna cette lettre d'une liste de tous les noms des victimes appartenant à la Flandre maritime, des victimes de ces déplorables dissensions qui troublèrent l'Europe à la fin du XVIe siècle.

Un religieux de l'abbaye de St-Winoc de Bergues a recherché les causes de ces calamités, et il en a retracé l'historique dans un livre publié à Cologne, en 1582, sous ce titre : « *Declaratio caussarum ob quas Belgium gravissimis* » *præmitur calamitatibus, auctore V. P. E. Petro, reli-*

» *gioso ex monasterio montis S^t. Winnocii.* Coloniæ, 1582, » in-12 (1). »

« Quoiqu'il en soit, dit Cornelissen, on est fondé à croire que du premier moment où les nouvelles opinions religieuses commencèrent à se répandre, elles trouvèrent quelques partisans parmi les *Rhétoriciens*. Déjà, au concours de 1539, une question très-délicate pour les circonstances où elle était proposée, touchait à un point sur lequel les Luthériens paraissaient ne pas vouloir être d'accord avec l'Eglise romaine... Ces Flamands que par une sévérité tempérée d'indulgence, et, lorsqu'il était nécessaire, par des concessions fondées sur la justice, il eut été si facile de contenir dans le devoir, on les traînait à la mort comme un vil bétail, et souvent le dernier mot des mourants était un vœu pour le prince et pour la patrie. Et quel fut le résultat de tant de combinaisons aussi impolitiques que cruelles? D'abord, la réunion des Etats-Généraux et cette fameuse pacification, que leurs députés signèrent à Gand; bientôt après, ce traité solennel, auquel Don Juan venait d'accéder au nom de Philippe II, éludé dans plusieurs de ses points, et ensuite transgressé avec plus ou moins de scandale par les deux partis qui s'étaient juré une guerre à mort; Anvers et d'autres villes surprises, saccagées, incendiées avec fureur; enfin des provinces entières, lasses de cette tyrannie, se jetant tour-à-tour dans les bras de plusieurs princes catholiques ou protestants, et arborant avec franchise l'étendard d'une insurrection générale. »

(1) Voy. Catalogue des liv. de la bibliot. de M. Bieswael. — Aire, 1845.

IV.

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

Lorsqu'à la suite de longues guerres, le traité d'Aix-la-Chapelle eut définitivement soumis notre pays à la France, ses écrivains n'adoptèrent pas de suite la langue des vainqueurs. Ils continuèrent d'écrire en latin, comme au XVIe siècle, leurs ouvrages de métaphysique, et ce n'est qu'au XVIIIe que nous les voyons user de l'idiome français. Quant aux Rhétoriciens, ils n'abandonneront jamais la vieille langue nationale. La langue flamande, si belle et si naïve, si riche et si poétique, ils ne la laisseront pas périr !

Remarquons toutefois que les œuvres écrites en latin sont pour la plupart (1) des traités de théologie ou des dissertations sur des sujets ascétiques. Il n'y a que l'historien qui se servira du français; le poète, sorti du peuple, parlera flamand comme le peuple.

Parmi les théologiens et les ascètes se distinguent Jean Andevoet, André de Boye, Alphonse Coen, Maximilien Le Dent, François d'Hondeghem, Guillaume Landsheere, Jacques De la Fontaine, Nicolas De Borre, François Gautran, Louis Hardevust, Pierre Lansellius, Oliverius Bonartius, Cornil Perduccius et le père De Rhein.

Andevoet était né à Bergues, licencié en droit et en théologie de l'Université de Louvain. Il publia plusieurs ouvrages vers le milieu du XVIIe siècle, entre autres la vie

(1) Vandenkerkove, de Dunkerque, a publié une traduction latine de l'histoire des Pays-Bas, par Guichardin.

de St-François de Sales et un discours sur la résurrection de Samuël, sous ce titre : *Scutum Samuelis sive de ementita votis inferi larva scrutinum*. Duaci, 1635; in-4°.

De Boye, né à Furnes et de la Société de Jésus, fut pendant huit ans supérieur du collége de Bergues, où il écrivit en vers latins : 1° *Vitas sanctorum conjugatorum;* 2° *Historias et vitas patriarcharum, prophetarum, judicum et regum veteris Testamenti,* in-4°, ouvrage qui fut traduit en flamand et eut plusieurs éditions; 3° *Gloriam magnorum patriarcharum Joachimi et Annæ;* 4° *Devotum patremfamilias*.

Coen de Bergues a traité des sujets de théologie et les a publiés en un énorme in-folio, sous le titre de *Disputationes theologicæ de Deo, per Alph. Coen, Winoci-Bergensem,* imprimé à Ypres, chez Jean-Baptiste Moerman, en 1686.

Le Dent reçut le jour à Bergues en 1619, et professa pendant plusieurs années la théologie avec distinction à l'université de Louvain, dont il devint recteur. Il quitta cette dignité pour s'attacher au comte de Monterey en qualité de confesseur. Ce fut pendant les loisirs que lui procura ce gouverneur de la Belgique, qu'il travailla à plusieurs écrits de controverse, parmi lesquels : 1° *De attritione ex metu gehennæ cum sacramento pœnitentiæ sufficentiâ, contrà Christianum Lupum et Franciscum Farvacques;* 2° *Responsionem ad epistolam Christiani Lupi pro sufficentiâ attritionis cum Sacramento,* in-4°; 3° *Responsionem ad Apologiam Farvacques de eodem Sacramento* (1).

François d'Hondeghem, né à Hazebrouck, prêtre de l'ordre des Récollets, a publié *Domum propitiationis pauperum sive Patrocinium Mariæ Deiparæ,* in-4°, et υποτυπωσις, *sive Lux meridiana festivi et Immaculati Conceptûs Mariæ*

(1) Paquot.

augustæ, ob ecclesiæ luminaribus majoribus et minoribus dimanata, in-8° (1).

Landsheere de Cassel, prêtre de la Société de Jésus, enseigna pendant plusieurs années les humanités, l'Ecriture sainte et la théologie, et écrivit : 1° *Controversias quasdam contrà Jacobum Laurentium;* 2° *Delicias piorum spirituales;* 3° *Salutaris hominis Christiani exercitationem* (2).

Le jésuite De la Fontaine, de Bergues, défendit avec zèle la constitution *Unigenitus,* dans un ouvrage en quatre volumes in-f°, et mourut à Rome le 18 février 1728, à l'âge de 78 ans.

Nicolas De Borre devint curé d'une église près de Liége, après avoir fait paraître un in-4° sur l'exorcisme : *Apologiam pro exorcistis, energumenis, maleficiatis, et ab incubis daemonibus molestatis. — Examen profani Exorcismi contrà daemonem mendacii* (3).

Gautran, de la compagnie de Jésus, né à Gravelines, a laissé des œuvres ascétiques et une dissertation historique sur la ville de Tournay, où il décéda le 11 juillet 1669.

Louis-Jacques Hardevust naquit à Dunkerque de parents nobles, le 13 avril 1645. Reçu jésuite le 30 septemb. 1662, il enseigna les humanités et les mathématiques pendant deux ans. Parvenu à l'âge de 70 ans, il mourut au collége d'Anvers le 3 mai 1715, après avoir donné au public des paraphrases des odes d'Horace, sous le titre de *Paraphrases odarum è Q. Horatii Flacci lib. prim. Antv.* 1711; in-12, pag. 147. Le P. Wallius avait paraphrasé diverses odes d'Horace avec succès. Le P. Hardevust y a aussi réussi. Mais ce qui a empêché celui-ci de paraphraser tout le pre-

(1) Bibl. Belg. de Foppens.
(2) Ib.
(3) Ib.

mier livre d'Horace, ç'a été la licence des expressions qui règne dans quelques odes (1).

Le père Lansellius, de Gravelines, profondément versé dans les langues orientales et surtout dans l'idiome hebraïque, a écrit des mémoires de critique ecclésiastique.

Oliverius Bonartius, de la société de Jésus, fut professeur au collége de Bergues. Il a laissé un commentaire de la Bible, œuvre immense qu'il publia en un volume in-f°, intitulé : *Bonartii Oliverii in ecclesiasticum commentarius.* Dans une longue épître dédicatoire, Oliverius a offert son livre à Messieurs du magistrat de Bergues, en reconnaissance de la protection qu'ils avaient accordée à son collége.

Corneille Perduccius, jésuite, né à Bergues en 1594, professa avec distinction la philosophie à Douai, où il fit imprimer divers opuscules de piété, entre autres : 1° *Accessum animae ad Deum per semitam confidentiae;* 2° *Les entretiens et douceurs du St-Amour, ensuite et en vertu d'une attentive considération des bienfaits reçus de la main de Dieu;* 3° *Tractatum de arte benè moriendi;* 4° *Admonitiones piae ad salutares pro facilitando ingressu in exercitum orationis;* 5° *Considerationes piae super beneficio vocationis ad statum religiosum et ad coelibatum.*

Le capucin De Rhein, de Dunkerque, vivait en 1715. Faulconnier rapporte qu'il était auteur de plusieurs ouvrages recommandables. La bibliothèque communale de Bergues possède un exemplaire d'un livre du père De Rhein, c'est le *Speculum abominationem sive epitaphia omnium haeresiarcharum per Adm. Ludovicum De Rheyn Dunkercanum concionatorem capucinum,* imprimé à Ypres, chez Jean-Baptiste Moerman, 1701; in-8° de 444 pages.

L'histoire locale a eu un digne interprête dans Pierre-Mathieu Faulconnier. Né à Dunkerque en 1650, il fut re-

(1) Biog. Dunkerq.

vêtu en 1676 de la charge de grand-bailli de cette ville, charge qu'il occupa pendant près de soixante ans. Il eut la mission d'aller exposer au parlement d'Angleterre, le préjudice que causerait à Dunkerque la destruction de son port; on sait que toute tentative à cet égard fut inutile. Faulconnier travailla longtemps à rechercher les documents relatifs à l'histoire de sa ville natale, dont il n'existait alors aucune relation. Il fouilla dans les anciennes archives et publia son travail, sous le titre de *Description historique de Dunkerque,* qu'il continua jusqu'en 1718 et qu'il fit imprimer en 1730, en deux volumes in-f°. Il a laissé encore douze manuscrits remplis de notes sur l'histoire, la morale et la jurisprudence (1).

Nous avons vu à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, un manuscrit petit in-4° d'environ deux cents pages et intitulé : *Chronycke van St-Winocq-Berg*. Il est inscrit sous le n° 7440 de l'inventaire des manuscrits. Cette chronique de Bergues parcourt la période de 650 à 1646. Elle a été achetée le 15 juillet 1776, moyennant 12 florins 10 dén., à la vente de feu M. Verdussen, échevin d'Anvers, membre de l'Académie impériale et royale. Le catalogue des livres du célèbre bibliophile porte la note suivante : « Cette chronique est excellente, elle a été composée sur de fort bons monuments et renferme un grand nombre de chartres tirées des archives des villes et des monastères de Flandres. » Comme corollaire de cet ouvrage, Marius Voet a écrit la *Généalogie de la maison de Bergues-St-Winoc,* MS. in-f°, qui repose à la bibliothèque d'Arras, sous le n° 241.

Six Dunkerquois ont laissé un nom dans l'histoire naturelle, l'histoire du droit, de la peinture, de la numismatique et dans les voyages.

(1) Biographie Dunkerq.

Denys-Monfort, d'abord imprimeur à Dunkerque, se rendit ensuite à Paris, où il fut employé au jardin des plantes. Il s'y livra à ses études de prédilection et publia son *Histoire naturelle des Mollusques,* en quatre volumes in-8°, qui fait suite à l'ouvrage du célèbre Buffon. Les recherches de Denys-Monfort pour agrandir nos connaissances dans une partie qui n'avait encore été qu'ébauchée, lui acquirent bientôt une grande réputation et l'estime des savants. On a encore de cet auteur, *La vie et les aventures politiques de Nadir Nizza-Schab,* prince de Perse ; la *Conchyoliologie systématique* (2 vol. in-8°), où il a développé la nature, l'espèce et les variétés des coquillages, et enfin *La ruche à trois récoltes,* en un vol. in-8° (1).

Marie-Louis-Joseph de Boileau, jurisconsulte, natif de Dunkerque, alla à Paris où l'appelaient son talent et son goût pour la littérature. Il y écrivit l'*Histoire du droit français,* 1 vol.; *Recueil de règlemens et recherches concernant la municipalité,* 2 vol.; *Entretiens critiques, philosophiques et historiques sur les procès,* 1 vol. Il mit aussi la main à plusieurs opuscules purement littéraires, tels que : *Voyages et réflexions du chevalier d'Ostalis, ou lettres au marquis de Semiane,* 2 vol.; *Histoire ancienne et moderne des départemens belgiques,* 2 vol.; *les Embarras du père de famille,* comédie en cinq actes et en vers; *l'Opinion,* poème; la *Femme stellionataire à ses enfants; Héroïde epître à l'amitié; Epitre à Etienne et Nicolas Boileau.*

Marie-Louis-Joseph de Boileau eut une fille, nommée Mélanie, qui fut auteur d'un *Cours élémentaire d'histoire universelle,* et d'*Azélie ou les vicissitudes* (2).

Le peintre Jean-Baptiste Descamps, né à Dunkerque en 1706, étudia d'abord dans l'atelier de Coypel, son oncle

(1) Biog. Dunkerq.
(2) Ib.

maternel, et conçut bientôt le désir de se rendre en Italie; mais ses parents s'y opposèrent et il n'obtint que d'aller à Paris. Sous les yeux de Largillière, il ne tarda pas à se perfectionner dans son art et il commença par travailler aux tableaux du sacre de Louis XV. Quelque temps après, il se rendit à Rome, où il ouvrit une école particulière de dessin et fut ensuite nommé directeur d'une autre école instituée gratuitement. Lorsque Louis XV fit son voyage au Hâvre, Descamps fut chargé de faire les tableaux des principales circonstances de l'arrivée du souverain. Il s'attachait plus à l'imitation simple et à la pratique du coloris qu'à la composition des tableaux historiques, et il choisissait de préférence les scènes familières et les costumes villageois. Il était à la fois excellent peintre et bon écrivain. On a de lui : *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais,* en 4 vol. in-8°; — *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* 1 vol. in-8°; — *Sur l'utilité des établissements d'écoles gratuites de dessin en faveur des métiers.* Descamps mourut membre de l'Académie royale de peinture (1).

Numismate distingué, Guillaume Beauvais naquit à Dunkerque en 1698. Il écrivit plusieurs ouvrages sur la science des médailles. Son remarquable traité *sur la manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites,* a été traduit en allemand à Dresde en 1791, in-4°, et enrichi de notes et surtout d'une table fort utile aux acquéreurs de médailles, qui offre la spécification de la valeur et de la rareté des médailles impériales. Cette table a été reproduite dans la nouvelle édition française de 1794. On estime aussi son autre *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains,* ainsi que son *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs par les médailles,* Paris, 1767, 3 vol. in-12. Ce dernier ouvrage est intéressant, non pour

(1) Biog. Dunkerq.

la partie historique qui est trop courte, mais pour les détails que l'auteur donne sur les médailles de chaque empereur (1).

Le Dunkerquois Gamba (Louis), officier de la Légion d'honneur, consul de France à Tiflis, capitale de la Géorgie, a publié des observations très-piquantes sur le commerce et les mœurs asiatiques; mais sa dernière production l'a fait mettre au rang des écrivains les plus recommandables de l'époque. Elle est intitulée : *Voyage dans la Russie méridionale et particulièrement dans les provinces situées audelà du Caucase,* 2 vol. in-8° et atlas (2).

Prêtre et licencié en théologie, Van de Walle, natif d'Hazebrouck, devint curé de Wormhout. Ce fut là, dans son presbytère, qu'il travailla à son *Précis historique, chronologique et généalogique de tous les empereurs d'Allemagne, des comtes de Flandre, des rois d'Angleterre, des croisades pour la terre sainte,* 3 vol. in-8°. L'auteur s'exprime ainsi dans sa préface : « Cet ouvrage est fait en faveur des étudiants apprentis, pour leur donner ouverture nécessaire et suffisante aux études de l'histoire, de la Sainte-Ecriture, de la théologie et du droit canonique et civil, afin qu'ils les puissent aisément commencer et méthodiquement poursuivre, pour les achever avec bon succès à la grande satisfaction de leurs parents, à l'utilité du public et à leur propre honneur et bonheur. »

De Medran fait l'éloge de ce livre dans les termes suivants :

« Reverendi ac amplissimi Domini de Medrano, P. et Decani Hozebroucani applausus.

Gratulor reverentiæ vestrae et patriae nostrae, quod opus vestrum multigenâ instructione et vastâ eruditione plenum, tam diù

(1) Biog. Dunk. — Nous avons vu dans le riche cabinet de M. Serrure, à Gand, deux médailles du XIIIe siècle, l'une frappée à Bourbourg, l'autre à Bergues.

(2) Ib.

à multis avidè desideratum tandem in lucem venire incipiat. Certè studium vestrum ad nobiliorem et utiliorem finem dirigi non potuit. Nihil enim præclarius est, quam patriæ laboranti opitulari instruendo juventutem.

Idcircò ego à 50 annis discipulus vester, adhùc memor laboris vestri pro me suscepti in grati animi tesseram, hos versiculos volante calamo conscriptos operi vestro cum applausu benevolo subjicio, pro stimulo studiosæ juventutis Flandriæ maritimæ :

« Si cupis à teneris docearis honesta juventus
» En novus iste liber totus honesta docet.
» Vallatus liliis doctrinæ limina pandit,
» Et facilem studiis detegit arte viam
» Volve igitur studiosè librum, pervolve frequenter
» Instruet et lectu semper amenus erit. »

Vers l'époque où vivait Van de Walle, mourut à Bergues un ingénieur de mérite, Louis-André de Lamamie de Clairac, qui a laissé un volume in-4°, intitulé : *L'ingénieur de campagne ou traité de la fortification passagère.*

A côté de tous ces littérateurs, nous voyons aussi quelques artistes prendre place : les peintres Jean De Reyn, Corbean et son élève Elias; le charpentier Perse et Van Bronchorst le sculpteur. Mais audessus de la sphère qui abrite la gloire des auteurs que nous venons de passer en revue, brille d'un bien plus vif éclat la gloire d'une pléiade de poètes et de poètes du premier ordre. A leur tête paraît Michel De Swaen.

Le docteur Snellaert en parle dans les termes suivants : « Dunkerque, sous le régime espagnol, la rivale des ports de la Hollande, passant sous le sceptre de Louis XIV, donna un Jean Baert à cet heureux conquérant. Florissante par ses hommes de mer, elle cultiva avec succès les arts, les sciences et surtout la poésie. Sa chambre de rhétorique se trouvait dans ce moment à la tête des institutions littéraires de toute la Westflandre et possédait dans De Swaen un véritable poète : un moment la société se berça de l'illusion

que le gouvernement français, quoique centralisateur et exclusif de sa nature, daignerait encourager ses nobles efforts pour relever la littérature flamande. De Swaen traduisit le *Cid* de Corneille et *l'Andronic* de Campistron; ensuite il donna une pièce originale, intitulée *l'Abdication de Charles-Quint*. Ses traductions sont faciles et d'un style très-poétique; son drame original est sans contredit un des plus parfaits d'après les règles classiques, qui furent composés en Belgique et en Hollande dans cette période.

» Le théâtre cependant ne paraît pas avoir sérieusement occupé la verve de De Swaen. Il se voua avec plus de prédilection à la poésie sacrée : son talent le met à la tête des poètes belges de cette époque; son œuvre capitale, le poème *de la vie et de la mort de Jésus-Christ,* est une série de cinquante méditations sur la vie du Seigneur et sur les mystères qui ont précédé sa naissance et suivi sa mort. On se plaît à y voir dominer cette naïveté sublime qui donne tant de charme à la poésie chrétienne. L'impulsion que De Swaen sut donner aux travaux de la société de Dunkerque, et plus encore son talent poétique incontestable, eurent une salutaire influence sur toute la Westflandre. »

Citons quelques vers de l'illustre Dunkerquois; le lecteur pourra juger par lui-même de *ce style si facile et si poétique,* de ses expressions toujours naturelles, de son genre d'écrire enfin qui est celui de Cats et de Vondel, suivant la remarque d'un commentateur bien compétent, Mr Prudent Van Duyse, l'éminent poète gantois (1). De Swaen dépeint ainsi la rapidité du temps :

Gelijck een water-drop van 't hoogste dack gedropen,
Gelijck een snelle beeck komt van 't gebergt geloopen,
Gelijck een vluchtig peerdt in sijnen meesten spoedt,
Gelijck een zeylend schip door-snijdt den zilten vloedt,
Gelijck een adelaer die door de lucht gaet sweven,

(1) *Michiel De Swaen*, door Pr. Van Duyse. — *Belgisch Museum.*

Gelijck een vlugge pijl uyt zijnen boogh gedreven,
Gelijck een kogel vlieght uyt 't bulderend geschut,
Gelijck een snel gedacht dat aerd' noch hemel stut,
Soo spoeyt, soo loopt den tijdt van 't eene jaer in 't ander,
En schaekelt in sijn loop veel eeuwen aen elkander.

Traduction. — Comme une goutte d'eau qui tombe du haut des toits, comme un torrent écumant qui se précipite de la cîme des montagnes, comme un coursier au plus fort de son élan, comme un navire fendant à pleines voiles le flot de la mer, comme un aigle qui sillonne les champs de l'air, comme une flêche rapide qui s'échappe de l'arc, comme un boulet qui sort en volant de la bouche du canon, comme une pensée qui franchit l'immensité de l'espace; ainsi vole, ainsi se précipite le temps d'une année à l'autre, enchaînant dans sa course les siècles aux siècles.

En 1722, Pierre Labus, imprimeur et membre de la société de rhétorique à Dunkerque, publia un volume de poésies fugitives de De Swaen, recueil de pensées et de méditations chrétiennes, sous le titre de *Zedelicke rim-wercken en christelycke gedachten*. Ces mélanges, qui étaient en la possession de Fr L. De Swaen, chanoine régulier de l'abbaye de St-Nicolas à Furnes, furent dédiés par ce religieux à un parent du poète, Michel Lieven, hoofdman de la rhétorique de Dixmude, afin qu'il daignât prendre cette nouvelle publication sous son patronage.

Ce volume de mélanges est divisé en deux parties; la première contient des entretiens pieux d'une âme avec son Sauveur; la seconde, les sujets proposés au concours par la rhétorique de Dunkerque, et qu'il a traités en qualité de *prince* de cette société.

Sous la direction du grand poëté, la *gilde* dunkerquoise florissait. De Swaen composa un poème *sur l'amitié,* pour répondre aux désirs de la rhétorique de Bergues; et un autre *sur l'art de la poésie,* qui lui valut le second prix (deux chandeliers d'argent) au concours de Bruges en l'an 1700.

Mais la Rhétorique de Dunkerque toute entière protesta contre la décision des rhétoriciens de Bruges, qui n'avaient pas cru devoir accorder le premier prix à l'œuvre de De Swaen. Elle en appela à toutes les rhétoriques de Flandre, en leur soumettant les compositions des vainqueurs, dont l'imprimeur Van Ursel avait imprimé une édition spéciale avec des observations sur les défauts et les beautés de chacune d'elles (1).

Le chef-d'œuvre de De Swaen, de l'avis de Willems, fut sa tragédie de l'abdication de Charles-Quint, imprimée pour la première fois par Pierre Labus, réimprimée récemment dans le *Belgisch Museum*. Le typographe dunkerquois, qui était aussi poète, fait remarquer dans une préface que cet ouvrage fut le dernier de son ami, qui porta, dit-il, le génie de la langue flamande à une hauteur où jamais aucun écrivain n'avait encore atteint avant lui.

De Swaen mourut le 3 mai 1707, à l'âge de cinquante-trois ans. Sa mort fut pleurée par tous ceux qui surent manier une lyre. P. Labus et De Jonghe exhalèrent leur douleur en touchantes élégies, — insérées dans le *Voghel-Phenix,* recueil de chansons flamandes de 1737.

Toutefois antérieurement à notre poète dunkerquois, le genre tragique avait déjà été traité d'une manière heureuse par Abraham De Coninck, de Bailleul, qui publia à Amsterdam, de 1615 à 1618, trois tragédies bibliques sous le titre de *Jephta, Achab* et *Samson* (2).

(1) Beroep-schrift voor de gilde van Rethorica binnen Duynkercke, teghen de vriie hooft-kamer der weerde dry Santinnen binnen Brugge, over haer vonnis uytgesproken den 27 juny 1700, nopende de rym-wercken, te voren in mey ter voldoeningh van haere konst-begroetinghe over ghegeven en wederom gestelt ten oordeel van alle wyse, gheoeffende, voorsienighe en hoogh-geleerde yveraerts der neder-duytsche rym- en reden-konst. — Tot Duynkercke, by Ant. Franc. Van Ursel, 1701.

(2) Voir *Belg. Museum,* ann. 1845, pag. 288 et 318. — M. le baron de St-Genois m'a signalé le nom de De Coninck avec cette amabilité que tout le monde lui connait.

Après De Swaen, viennent Stevens et Modewyck, tous deux amis, tous deux poètes et maîtres d'école, l'un à Cassel, l'autre à Bergues.

« Un ouvrage très-curieux, et sans doute le plus national qui parut en Flandre au commencement du XVIII[e] siècle, dit encore Snellaert dans son histoire de la littérature flamande, est le livre d'André Stevens, *Nederlandschen Voorschriftboek*. Stevens était maître d'école à Cassel, où il écrivit son livre vers la fin du règne de Louis XIV. Les préceptes linguistiques consignés dans son ouvrage sont en petit nombre : ils traitent spécialement de la prononciation, de l'orthographe et de la pureté du langage. L'auteur insiste avec énergie sur ce dernier sujet, se plaignant amèrement de ses compatriotes, assez indolents pour aliéner leur propre bien. Ces sorties de Stevens sont remarquables; vivant dans une ville sujette au roi de France, il a l'air de traiter ce prince en étranger. »

L'œuvre de l'estimable instituteur est dédiée aux magistrats de la cour féodale de Cassel, et l'épître dédicatoire est suivie d'une longue élégie sur la décadence de la langue flamande. Dans ce chant, rempli de tristesse, une jeune vierge raconte l'origine et les progrès de cet idiome qui fut celui des peuples du Nord.

Ce livre de Stevens renferme aussi l'intéressante correspondance qui a existé entre lui et Modewyck, son ami et son collègue de Bergues. Modewyck en adressant ses vers à son frère en poésie, l'appelle *hoogdravenden en wydberoemden rymdichter* (poëte très-haut estimé et très-renommé), et Stevens compare ce dernier à un aigle qui plane dans les cieux (*hoogvliegende arend, wyzen lierdichter*).

On regardait comme une bonne fortune de pouvoir placer une publication nouvelle sous le patronage de ce grand écrivain. Ce fut sous le prestige du nom de Stevens que

Pierre Labus abrita sa *Véritable Nomenclature ou instruction pour bien apprendre les deux langues française et flamande,* opuscule qui vit le jour à Dunkerque en 1724.

On trouve encore des vers du chantre de Cassel dans l'introduction au drame de J.-D. Condé, sur la passion et la mort du Christ (*Den lydenden ende stervenden Christus*); édition d'Antoine-François Cuvelier, rhétoricien de Bergues (1), imprimée à Dunkerque en 1743, chez Balthazar Weins, et dédiée à Salomon David, licencié dans l'un et l'autre droit, échevin et *keurheer* de la ville et châtellenie de Bergues, *hoofdman* de la société de rhétorique de cette ville, le Mécène des amis de la poésie.

A l'exemple de Stevens, d'autres Flamands ont aussi pris le luth pour chanter des louanges en l'honneur de l'éditeur de Condé. Ainsi, G.-F. Verdegans, de Cassel, C. Van Costenoble, de Bailleul, Marius de St-Josse, Derein l'ont tous félicité dans leurs vers, comme les De France, Bonda, Remey, De Cocq, Droomers et P. Labus ont accompagné de leurs strophes la tragédie de De Swaen sur Charles-Quint.

Cuvelier était lui-même poète; il y a de lui une ode à Guillaume De Dous, l'auteur de l'Hélicon spirituel (*Den geestelyken hélicon of christelyke Bemerkingen op alle de Evangelien der zondagen*). On peut la lire en tête de ce poème que De Dous a fait pour ses six enfants, tous engagés dans l'ordre de St-François. Un d'eux, le père Raphaël, des prêcheurs de Bergues, a répondu à cette attention affectueuse par un dythirambe qui précède aussi l'œuvre paternelle.

A quelque distance du Mont-Cassel, la patrie de Stevens, le monastère de St-Guillaume de Noordpeene, la patrie du peintre Elias, recélait dans son sein un autre poète qui

(1) Cette édition très-rare, se trouve dans la curieuse bibliothèque de Mr de Coussemaker, qui a eu l'obligeance de me la communiquer.

n'était pas sans valeur, Ferdinand Loys, prieur du couvent. Il écrivit pour la jeunesse un recueil de préceptes moraux en vers, sous le titre de : Nouveau Miroir ou l'*abc* d'or (*Den nieuwen Spiegel der Jonkheydt of te gulden ABC voor de leergierige Jonkheyt*, in-4° de 119 pag.). Il fit hommage de son livre à Ferdinand Van Reyninghe, fils de l'ancien bourgmestre de Poperinghe, et ancien prince de la société de Rhétorique de cette ville.

Bergues ainsi que Cassel et ses environs citent encore des écrivains qui honorèrent la littérature flamande. Oswald Vervlake, religieux de l'abbaye de St-Winoc, a traduit du latin en flamand la Vie de St-Winoc par Drogon. Cette traduction a été imprimée à Dunkerque en 1757, chez Nicolas Weins, en 1 vol. in-12°. Ornée d'une gravure sur bois, qui représente le saint en prière, elle est intitulée : *Het leven en dood van den H. Confesseur Winocus, religieus en abt in de orden van St-Benedictus, patroon der stede nu St-Winox-Bergen genaemt.* Cet opuscule a obtenu quatre éditions, et le traducteur fait remarquer dans sa préface que cette publication était vivement désirée et impatiemment attendue.

A Cassel, un prêtre, nommé J.-E.-J. Kien, chanoine de Notre-Dame, publia de courtes instructions sur la pratique des vertus chrétiennes et sur les fêtes et jours fériés de l'Église : 1° *Acten der uitstekendste deugden van eenen Christen.* — 2° *Korte onderwyzingen op de heilig-dagen ende andere bezondere feest-dagen van het jaer.* Le premier de ces livres peut être considéré comme une suite à la *Journée du Chrétien*, et le second, qui a été offert à M. Van de Weghe, abbé de St-Winoc, comte de Wormhout, Oudenbourg et de Sabitshof, seigneur de Couthof, Hoymille, etc., pourrait être assimilé aux Fêtes chrétiennes du vicomte Walsh.

A Terdeghem, le curé Jacques Soyer écrivit vers 1730 un opuscule flamand sur les vertus théologales, et Ymmeloot

d'Ypres, dans son *traité enseignant la vraye méthode d'une nouvelle poésie française et thyoise, harmonieuse et délectable,* dit que le seigneur de Terdeghem était un élégant poète et son rival. Malheureusement ses œuvres, inédites peut-être, sont perdues pour nous.

Quant au peuple flamand proprement dit, naturellement jovial, aimant à se réunir, à boire, à danser le dimanche et les jours de fête, ami des beaux-arts et des spectacles, il entrait en masse dans les chambres de rhétorique. Chaque ville, chaque village avait sa ghilde de rhétoriciens. A Bergues, il y avait les *Redenryken Royaerts,* sous la devise *Onrust in genoegt,* et les *Coeyaerts,* sous la devise *Versaemde broeders* (1); à Dunkerque, les *Carsonniers,* ayant pour emblème une *Carsonne bloem* et pour devise *Rheto-*

(1) Un homme de beaucoup d'esprit, Mr Carlier de Dunkerque, m'écrivit de Paris, le 18 déc. 1849 : « Les rhétoriciens de Dunkerque s'appelaient *Carsonniers,* ayant pris pour emblème une *Carsonne bloem.* Vous dites dans votre notice sur la rhétorique de Bergues qu'elle s'appelait *Royaerts-Gilde;* moi, je suis fondé à croire qu'il y avait deux sociétés de rhétorique à Bergues, parce que, en outre de celle des Royaerts, je suis certain d'avoir lu, il y a une dixaine d'années, dans un vieux livre de poésies flamandes, couronnées dans les concours de Rhétorique, qu'il y en avait une qui s'intitulait *Coeyaerts,* avec des devises et des emblèmes différents de ceux des *Royaerts.*

» Ne pensez-vous pas que la qualification donnée aux Berguenards, dont Louis Pol a fort spirituellement parlé, tout en n'en disant rien, mérite qu'à huis-clos on en recherche l'origine ? — Je vous soumets ici une opinion à ce sujet, laissant à votre sagacité l'appréciation de ce qu'elle peut valoir. — Quand Bergues, ainsi que Dunkerque, passèrent sous la domination française, ces villes furent peuplées de garnisons françaises. Les militaires, gent railleuse et moqueuse à l'endroit du bourgeois et du péquin, surtout dans ce temps de conquêtes, entendant parler des poètes *Coeyaerts,* dont les Berguenards se glorifiaient probablement, n'auraient-ils pas été tentés par moquerie d'appliquer aux *Coeyaerts,* le mot français *à peu près consonnant*? D'où la mauvaise plaisanterie se sera prolongée. Il faut souvent plus d'un siècle pour déraciner de pareilles sottises de l'esprit humain ; elles y prennent de plus profondes racines que les choses les plus sensées. »

rica; à Bailleul, les *Spaderyke* sous l'invocation de Ste-Catherine (1), et les *Gelsenders* ou les *Adrianisten* sous la protection du chevalier St-Adrien et de St-Antoine l'abbé, avec cette devise *Jonk van zinne;* à Flêtre, les *Tydverwachters* sous la protection de la Sainte-Vierge de Dinant, et la devise *Oeffening verlicht den geest;* à Strazeele, les *Van kleendadige beschee*; à Eecke, les *Verblyders in het cruys;* à Steenvoorde, les *Ontsluyders van vreugden,* et les *Deugdoeffers*; à Houtkerque, les *Twistbevegters*; à Hazebrouck, les Confrères de Ste-Anne, sous la devise *Onderdaniig in 't werk;* à Morbecque, les *Al even vraey;* à Rubrouck, les *Al even groen;* à Castre, *la Libertine,* sous la devise *Wy leven door victorie* et le patronage de St-Nicolas; à St-Jans-capelle, les *Rymkonstminnende Jonckheydt;* à Cassel, les *Vereende konstminnende,* sous l'invocation de St-Roch; à Watten (2), à Hondschoote, les *Pertsetreders Fontenisten,* sous la devise *Liefdewerk;* à Herzeele, les *Konstminnende iveraers*; à Steene, les *Vereensaemde broeders;* à Pradelles (devise inconnue).

Les principales pièces jouées par ces sociétés étaient : *De vader des huisgezins, tooneelspel* (le père de famille), imitée de Diderot par H. Van Elvervelt; *de geveinsde zotheid door liefde, blyspel* (la folie feinte par amour), comédie; *den gevangen of de gelyckenisse* (le prisonnier ou la ressemblance); *de gevangene, blyspel* (la prisonnière), comédie de Kotzebue; *den schildewagt of de beproefde liefde, treurspel in dry bedryven* (la sentinelle ou l'amour éprouvé), drame en trois actes; *Cato of de ondergang der roomsche vryheid, treurspel* (Caton ou la perte de la liberté romaine), tragédie imitée d'Addison; *Caliste, treurspel* (Caliste), tra-

(1) Dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

(2) Je n'ai rien trouvé de la dénomination et de la devise des rhétoriciens de Watten; Sanderus parle seulement de leur existence.

gédie traduite de Colardeau par L. C. Rens; *Cinna, treurspel* (1) (Cinna), tragédie de Corneille; *den onbekenden reyser, blyspel* (le voyageur inconuu), comédie; *de twee gelyke schippers* (les deux bateliers qui se ressemblent), comédie en trois actes et en vers; *de jufferlyke kamerdienaer, blyspel* (le valet de chambre de mademoiselle), comédie en deux actes; *den doctoor tegen dank* (le médecin malgré lui), comédie de Molière, traduite en flamand par J. B. P.; *de kleyne stad* (la petite ville), comédie; *Adolphe en Clara of de twee gevangen* (Adolphe et Clara ou les deux prisonniers); *Rozelina of het casteel van Torrento* (Roseline ou le château de Torrento); *het gedwongen houwelyck* (le mariage forcé), comédie en un acte; Cléopâtre, tragédie; *Arlequin den wildeman* (Arlequin le sauvage), comédie; *de martelie van d'heylige Cataryna* (le martyre de Ste-Catherine); *Polyeucte,* tragédie; *den eenigen erfgenaem* (l'unique héritier); *Arlequin hovenier* (Arlequin le jardinier); *Sedecias,* tragédie; *den advocaet Patelin* (l'avocat Patelin); *Lideric de Buc,* tragédie; *Mithridates,* tragédie de Racine, traduite en vers flamands (2); *Tancrède* de Voltaire, tragédie traduite en vers flamands par Servois, de Bergues; *de bekeeringe, het leven en de dood van den H. Martinus, bisschop van Tours* (la conversion, la vie et la mort de St-Martin, évêque de Tours); *het leven van Sinte Nicolaus, bisschop van Myra* (la vie de St-Nicolas, évêque de Myra), tragédie par Balthazar Vermersch de Poperinghe, approuvée le 4 juin 1686 par François Leeuw, doyen de la chrétienté à Bailleul; *het wyse vonnis van Salomon* (le jugement de Salomon), tragédie en cinq parties; *de goddelyke bermertigheyt vertoont in den eerst goddeloosen, ende daer*

(1) Cette traduction a été imprimée à Dunkerque, chez Laurenzo, sans nom d'auteur. Peut-être est-elle de De Swaen.

(2) Cette traduction a été imprimée à Ypres, chez J. F. Moerman.

naer bekeerden Manassès, koning van Juda, ondermengt met de martelie van den evanglisschen propheit Isaïas (la miséricorde divine apparue à Manassès, roi de Juda, suivie du martyre de l'évangélique prophète Isaïe), pièce en quatre parties; *de instellingen van het order ende broederschap van de alderheyligste Dryvuldigheid, door den heyligen Joannes de Maltha en Felix de Valois* (l'érection de l'ordre et confrérie de la très sainte Trinité, par St-Jean de Malthe et Félix de Valois), pièce en quatre parties; *Audomarus leven* (la vie de St-Omer), tragédie en trois actes; *zegenprael van Carel den VI, keyser van Oostenryk, ofte nederlaege van Achmet den III, turkschen sultan, door den onverwinnelyken held prins Eugenius van Savoyen, opperveldheer der kristenheyd* (triomphe de Charles VI, empereur d'Autriche, ou défaite d'Achmet III, sultan de Turquie, par l'invincible guerrier le prince Eugène de Savoye, général en chef des armées catholiques), pièce en cinq parties; *wonderlycken Bystandt van de H. Maegt ende Moeder Godts Maria van den Bergh Carmelie door haeren scapulier gejont aen den H. Simoen Stock, beneffens de groote victorien behaelt door den H. Ludovicus den IX, coningh van Vranckryck, in het beweldighen van den turckschen keyser Soliman als ook de af-komste van den scapulier ende syn bevestingen* (Merveilleuse protection de la Ste-Vierge du mont Carmel, accordée par le mérite de son scapulaire à St-Simon Stock, à cause de la grande victoire remportée par St-Louis le Neuvième, roi de France, sur Soliman, empereur des Turcs, et à propos de l'origine et l'institution du scapulaire); *Philoctète,* tragédie flamande en trois actes; *de triumpherende hope afgebeeldt in 't kloeckmoedigh en 't stantvastigh betrouwen van Bartholomeus, eersten christen koningh van Japonien in 't ryck van Omura, bekeert door een pater der Societeyt Jesu, genaemt Cosmus Turianus, zegenpraelenden door den goddelycken bystandt over*

de vreede tyrannen Taycosama, keyser van gheel Japonien ende Riogoses, koning van Ximo (L'espérance triomphante démontrée dans la foi vive et persévérante de Bartholomée, premier roi chrétien de Japon au royaume d'Omura, converti par un père de la Sociéte de Jésus, nommé Cosme Turian, ou la victoire obtenue par le secours divin sur les cruels tyrans Taycosama, empereur de tout le Japon, et Riogoses, roi de Ximo), pièce en quatre parties; *de dood van J.-Cesar* (la mort de J.-César), tragédie; *den barbier van Sevillien* (le barbier de Séville, comédie de Beaumarchais; *Overwinninge van Jerusalem door Godefridus de Bollion* (prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon); *de beroerte van Napels door Mazaniello* (insurrection de Naples provoquée par Mazaniello); *Ariodant en Genevra* (Ariodant et Genevra), par Ghislin Massuwe; *Celion bedroeft over zyn verlooren schaepen vindt de zelve in de kudde van Belynde* (Celion affligé de la perte de ses moutons les trouve dans le troupeau de Belinde); *Alcestus koninck van Celicien* (Alceste roi de Sylésie); *Martius Antonius en Cleopatra* (Marc Antoine et Cléopâtre); *Arpagon,* comédie; *Verheffinge van 't heilig Kruys* (l'Erection de la sainte Croix); *Sylas ende Rhode met Gaurin* (Sylas et Rhode avec Gaurin); Lordon gorgerette; *Armenigildus* (Armenigilde); *Schoole der mannen,* blyspel (l'école des hommes); *het spel der liefde ende des gevals* (le jeu de l'amour et du hasard); *Zama,* comédie; *den bedorven zoon* (le fils gâté); *den gierigaert* (l'avare); *Edouard den derden* (Edouard trois), tragédie; *het geheim* (le secret), comédie; *geboorte Jesu-Christi* (naissance de Jésus-Christ); *Liefde doctor* (docteur d'amour); *Genoveva van Brabant* (Geneviève de Brabant); *den deserteur of de geschaekte Samore* (le déserteur ou Samore enlevée); *de dry gebroeders medeminnaers,* blyspel (les trois frères rivaux), comédie; *beleg ende ontset van Samarien* (siége et délivrance de Samarie); *Codrus,* tra-

gédie; *Crispyn den doctoor* (Crispin le médecin); *de twee vaders of de botanische lesse* (les deux pères ou la leçon de botanique); *menschenhaet en leetwesen*, *treurspel* (misanthropie et repentir), tragédie en cinq actes; *Hypermnestra, treurspel in vyf bedryven* (Hypermnestra), tragédie en cinq actes de Lemierre; *Justina of het beleg van Namen* (Justine ou le siége de Namur); *den dooven, blyspel* (le sourd), comédie; *het weesmeisje van het dorp* (l'orpheline du village), comédie en un acte; *Crispyn medevryer van zynen meester* (Crispin rival de son maître), comédie; *het geest of de twee grenadiers* (le fantôme ou les deux grenadiers); *Krooning van Apollo* (couronnement d'Apollon); *Romeo en Juliette* (Romeo et Juliette), tragédie de Ducis, traduite en vers flamands, par l'avocat De Breyne, hoofdman de la société de rhétorique de Bergues; *Goddelyken roep vertoont in het wonder leven van den H. Alexius* (vocation de S[t]-Alexis), pièce en trois parties et en vers par Jean-Baptiste Mouvau, d'Hondschoote; *Hamlet*, tragédie de Ducis, traduite en vers flamands, par De Breyne; *het onverwacht avondmael* (le souper improvisé), comédie en un acte; *Eustachius* (Eustache), tragédie. Enfin, dans les derniers jours de leur existence, nos Rhétoriques représentèrent des pièces tirées du répertoire théâtral français, telles que *Zerucma, la délivrance imprévue, Mahomet, Alzire, Mérope, Robert chef des brigands, la brouette du vinaigrier, l'arlequin de Dunkerque, Don Juan ou le festin de Pierre, Sganarelle et M. De Vautour.*

Toutes les Rhétoriques avaient pour leurs représentations des théâtres qui leur étaient propres. Les sociétés les plus riches les avaient dans des bâtiments qui étaient aussi leur propriété. Les autres, moins favorisées de la fortune, se trouvèrent dans la nécessité de demander une salle de spectacle aux hôtelleries ou aux cabarets. C'est là qu'elles durent se livrer à leurs jeux de prédilection, aux exercices

de la scène. Quelquefois cependant, même au milieu du XVIII[e] siècle, des rhétoriciens jouèrent encore en plein air, sur des tréteaux élevés, comme au XVI[e], dans les carrefours et les places publiques, ainsi que cela s'est vu à Steenvoorde en 1755 et 1767 (1).

Un manuscrit flamand, qui provient de la société de *Spaderycke,* de Bailleul, a conservé la description du mobilier garnissant un théâtre de rhétoriciens. C'est d'abord le *tooneel,* le théâtre proprement dit; puis, les décors, dont un, peint sur toile, figure d'un côté : un intérieur de palais, avec dix coulisses, deux portes et un dessus-de-porte d'ordre composite (les colonnes et les corniches sont en grisailles et les chapitaux dorés); de l'autre côté, une chambre bourgeoise avec fausses fenêtres, une cheminée, deux fausses portes à panneaux gris et jaunes; — un second décor en papier, représente une chambre d'attente en grisailles, et au revers, une forêt avec un port dans le lointain; — enfin un troisième, figurant d'une part une ferme et une rue de village avec un pont-levis, et d'autre part, une espèce de temple avec un trône au milieu.

Cet inventaire se termine par la nomenclature des vêtements et costumes, au moyen desquels les rhétoriciens se transformaient, tantôt en rois ou princes des quatre parties du monde, tantôt en personnages de plus humble condition.

Les représentations données par nos Rhétoriques, sous le règne des rois de France, n'étaient pas défendues par le clergé. Le clergé, gardien vigilant de la morale et de la religion, savait bien que ces sociétés, composées des hommes les plus honnêtes et les plus honorables de la paroisse, pères de famille pour la plupart, ne jouaient que des pièces

(1) Registre MS. de la rhétorique de Steenvoorde, que j'ai pu parcourir, grâce à l'obligeance de M. De Kyspotter, ancien président de cette société, homme très-versé dans la littérature flamande.

que lui-même avait approuvées, et qui étaient empreintes de l'esprit le plus pur et le plus opposé aux mauvaises doctrines. Bien plus, ces rhétoriciens qui se plaçaient tous sous l'invocation d'un saint, qui assistaient en corps à toutes les cérémonies religieuses, aux *Te Deum,* aux processions; qui fesaient cortège à l'entrée des prélats, qui escortaient les reliques sacrées de leurs patrons, qui fesaient prier pour l'âme de leurs frères trépassés, ces rhétoriciens qui donnaient toujours l'exemple de la charité la plus évangélique, jouaient souvent en l'honneur de leur pasteur. Ainsi, à Castres, à Flètre, à Steenvoorde, des cartes d'annonce portaient :

I.

« *L'Espérance triomphante,* etc., sera représentée par les prince, doyen et membres de notre antique *Ghilde* privilégiée, sous l'invocation de S[t]-Nicolas, à Castre, le 30 juin, le 2, le 4 et le 8 juillet 1765; représentation respectueusement offerte au très noble, très honorable, très haut et très puissant seigneur, comte de Murray, etc., chambellan de son Altesse royale Charles de Lorraine, à la cour de Bruxelles, commandant de la ville et château de Gand, etc.; et aussi à très noble dame, Marie-Anne-Françoise Colette, née comtesse de Lichtervelde, comtesse-douairière de Thiennes et de Rumbeke, compagne du très noble seigneur comte de Murray, et mère de Chrétien-Charles-Moderne comte de Thiennes, de Rumbeke et d'Iseghem, baron d'Ere, seigneur de Castre, Oudenem, S[t]-Maur, Terraminil, de Passchendaele, Schaege, Ebnynge, Gesworenschip, Noordt-over, Appelghemsche, d'Haezelt, Schinckelsheul, Ouckene, Wervyckhove, Leekene, etc., etc.

Et encore à *Vénérable sieur et maître Jean-Baptiste-Joseph Buyck, curé de Castre, et François-Xavier Beck, son vicaire.* »

II.

« *L'Installation de la confrérie de la sainte Trinité* sera représentée les 28 et 29 juillet 1765, par les rhétoriciens de la paroisse et comté de Vleteren ou Flêtre, en l'honneur de noble et puissant seigneur, Balthazar-Pierre-Félix de Wignacourt, chevalier, comte

de Flêtre et de Herlies, seigneur de la ville et échevinage de la Bassée, Marquelies, Translois, Marque près Audenarde, Fache, Tuminil, Cleyn Hantay, Peenhof et autres lieux; seigneur domanial de la ville et châtellenie de Cassel; et encore en l'honneur de noble et puissant seigneur, Charles-Emmanuel de Wignacourt, son fils aîné, commandeur et grand-croix de l'illustre ordre du saint Archange Michel d'Allemagne; en outre, en celui de *vénérable sieur et maître, Guillaume Reynout, pasteur de Flêtre et directeur de ladite confrérie, et aussi de vénérable sieur Pierre-Jacques Vermeulen, son vicaire.* »

III.

« *Le triomphe de Charles VI d'Autriche,* spectacle respectueusement offert à très noble seigneur, Louis-Auguste, marquis de la Viefville et de Steenvoorde, seigneur de la ville de Watten, Wulverdinge, Merkeghem, Haveskerke, de Boogaerde, de Natoy, marquis de Berthen, seigneur de Fleninkhove, Hulove, Oudemont et autres lieux;

A très noble dame Marie-Eugénie de Béthune, sa compagne;

Ainsi qu'aux *vénérables autorités ecclésiastiques,*

Sera joué à Steenvoorde, les 23 et 24 août 1772. »

En 1784 à Bergues, le curé de St-Martin assiste à un repas du soir de la Rhétorique des Royaerts, où se trouvent cent convives, et où il est salué par les acclamations qui accompagnent un toast porté à sa personne.

A leurs réunions ordinaires, les rhétoriciens s'amusaient à composer des vers sur toutes sortes de sujets, même les moins poétiques. Nous connaissons de leurs poèmes sur la découverte des épingles et sur le sens mystique du jeu de cartes. Nous en connaissons aussi sur l'origine du monde, sur la philosophie, sur l'histoire; et en les parcourant, il nous est arrivé d'admirer la verve et l'animation du style, les tournures heureuses et pittoresques de la phrase, l'élévation des idées de ces littérateurs obscurs, artisans pour la plupart, qui trouvaient aux heures de loisir leurs délices dans le culte des muses.

Les poésies des rhétoriciens de Bergues ont été recueillies et publiées par un d'eux, sous le titre de *Verzaemeling der prys-vraegen*. Cet ouvrage qui n'a été tiré qu'à seize exemplaires, est resté la propriété de l'éditeur. Cependant nous avons été assez heureux d'obtenir une de ces rares brochures; nous en extrayons des vers où le poète compare entre elles les littératures flamande, française, italienne et anglaise. Son opinion est qu'au temps de Molière et de Crébillon la gloire littéraire de la France éclipse celle des autres nations.

Corneille, Poquelin, Voltaire en Crebillon,
Doen Vrankeryk hier in ten hoogsten zegevieren,
Le Tasse en l'Arioste, Italien zoo zieren,
En Engeland zoo blinckt door Pope en Addisson,
Dat Vondel en Deswaen. Catz, Rotgans, Hooft en Steven,
Schoon hunnen naem te regt in Neerland woord verbreid,
Dier nettigheyd van trant, noyt na en konden streeven,
Nog zig niet drukken uyt met zulke schranderheyd.
Ik wensch wel uyt 'er hert, Minerva's rede zônen,
Dat ik aen Nederland had konnen geven d'eer,
Maer eygen zinnigheyd mag nergens zig betonen;
Ik min myn Vaderland, dog min de waerheyd meer.
Wel aen, ô royaerds schaer! het past u te vermyden,
Den kroen die op uw land te regt gevallen is,
Stel u op zulken voet, dat nog eer korte tyden
De neederduytsche maegd u biede erkentenis.
Wie weet tot welken top van glans gy uyt kont steken?
Dat haet en tweedragt wyk, dat liefde en drift verscheyn.
De school van Richelieu (1) is d'eer der fransche streken,
Waerom kan Royaers hof, niet d'eer van Vlaender zyn?

On a déjà vu que deux dignitaires de la société des *Royaerts*, MM. Servoys et De Breyne, se sont particulièrement distingués, l'un en traduisant *Tancrède* de Voltaire (2), l'autre *Hamlet* et *Romeo et Juliette* de Ducis.

(1) L'Académie française.

(2) Treurspel in rym ende in vyf bedryven. A Gand, chez Vanderschueren, 1785.

Le *royaert* Servois fit cette traduction pour le grand concours de tragédie que la *ghilde* de Bergues offrit en 1786 à ses sœurs des villes voisines et de l'étranger. A ce combat théâtral, se rendirent les *Troostverwagters* de Rousbrugghe, les *Gelsenders* et les *Spaderyken* de Bailleul, les *Fonteynisten* de Gand, les *Minnelyke van herten* de Courtray, les *Pertsetreders Fonteynisten* d'Hondschoote, les *Ontsluiters van vreugde* de Steenvoorde, les *Wy swieren door 's heilig geests bestiere* de Menin, les *Twistbevegters* d'Houtkercke, les *Arm in de beurze* de Furnes, les *Victorinnen* de Poperingue et les *Geen milder in 't vloien* d'Isenberghe.

Courtray obtint le premier prix qui consistait en un étendard aux armes de la ville et de la châtellenie de Bergues et était de la valeur de trois cents livres; le deuxième fut remporté par la société de Furnes; le troisième, par celle de Steenvoorde; le quatrième par celle d'Hondschoote, et le cinquième par celle des *Spaderyke* de Bailleul, à qui fut encore décerné le premier prix de comédie.

Dans cette même année de 1786, la ville de Menin convia aussi les Rhétoriques flamandes à des jeux scéniques. Bergues s'y rendit et représenta *Pyrrhus*. Ses acteurs furent si habiles, qu'ils disputèrent à ceux de Courtray le premier prix de tragédie; mais ils succombèrent, et durent se contenter de la seconde palme.

L'année suivante, les rhétoriciens de Bergues prirent leur revanche au fameux concours d'Audenarde, qui fut pour eux l'occasion d'un triomphe égal à celui de Gand, en 1539. Un manuscrit, trouvé dans leurs archives, conserve sur cette solemnité des détails qui ne manquent pas d'intérêt :

« Nous partîmes, dit le narrateur, le 28 septembre, à dix heures du matin et allâmes coucher à Menin. Le lendemain, vers quatre heures du soir, un trompette à cheval nous fut expédié de la part

de nos confrères d'Audenarde; il nous rencontra à Beveren qui est à un quart de lieue de la ville. Revêtus de nos habits d'uniforme et précédés du trompette, nous entrâmes bientôt dans Audenarde dans l'ordre suivant : Un porte-étendard à cheval, les tambours et l'hoofdman de la société ouvrirent la marche; puis, vinrent tous les membres allant sur deux rangs, au milieu desquels marchait un porte-bannière à pied. Nous fûmes conduits d'abord chez l'hoofdman de la rhétorique d'Audenarde, qui nous offrit le vin d'honneur, et de là, en passant par la Grande Place, à notre hôtellerie, où nous ne fûmes pas trop bien hébergés.

Peu après, l'hoofdman vint nous visiter et nous souhaiter la bienvenue. Quand il eut pris congé de nous, deux des nôtres l'accompagnèrent chez lui et le remercièrent du bienveillant accueil qu'il nous avait fait; ils furent ensuite présenter nos hommages au bourgmestre de l'endroit.

Le lendemain matin à dix heures, nous nous transportâmes en corps, tambours et bannières en tête, à l'église des RR. Pères Capucins, où nous entendîmes la messe.

Le soir à cinq heures, nous nous rendîmes au théâtre, et nous jouâmes, devant une foule nombreuse et compacte, *la Mort de César* et *le Barbier de Séville*.

Dans la tragédie, le rôle de

César, fut rempli par Charles Touzé.
Marc-Antoine. . . . Jean Verfaillie.
Junius Brutus. . . . Jean de Breyne.
Cassius. . . . . . Philippe Le Berton.
Cimber . . . . . . Jean Elschoeht.
Decimus . . . . . Jean Dissaux.
Dolabella. . . . . Cornil Willeman.
Cinna . . . . . .
Casca . . . . . .
Romains . . . . . Nicolas Wouttermaertens et Benoît Andries.

Dans la comédie, les mêmes acteurs remplirent les rôles du comte Almaviva, de Bartholo, Figaro, Don Basile, Wakkerbot, etc.; Caroline Touzé donna le personnage de Rosine.

Les Rhétoriques qui vinrent à Audenarde, rivaliser avec la

nôtre furent : St-Maertens Lierde (avec la devise *Die prys behaelden*), Gullegem (*Bloiet in liefde*), Meulenstede (*Polus Voesterlingen*), Herwetegem (*Altyd vrooilyk*), St-Denys (*Rhetorica*), Gand (*Jong en leerzugtig*), Wakken (*Zie het groeit onbesproeid*), Gand (*het Gilde van Rhetorica*), Oyghem (*Den drift der jeugd kweekt kunst in deugd*), Grammont (*Spiritus ubi vult, spirat*), Augem (*Bloeit door pais, in eendragt groeit*), Somergem (*D'oefening leert*), Meenen (*Dry maer eenen God, Vader, Zoon en Geest*), Petegem (*Kunstliefde vreest geen nyd*), Rousselaere (*Verheugd u kloekmoedig*), Ellichove (*Van nieuw Rhetorica*), La Dense (*De bloeyende winterrooze*).

Les fêtes, qui furent données à Audenarde, à l'occasion de cette joûte littéraire durèrent depuis le dix-neuf août 1787 jusqu'au deux décembre suivant.

Notre Rhétorique joua avec un talent supérieur et si entraînant que toute la salle retentit d'applaudissements et de bravos unanimes. Il n'y eut qu'une voix sur son compte, et cette voix disait qu'elle avait mérité les premières couronnes réservées au triomphe (1).

Ce que l'opinion publique avait proclamé, le jury du concours le confirma, et nos confrères revinrent dans leurs foyers, chargés des premiers prix de tragédie et de comédie, et encore d'une médaille d'honneur accordée par le magistrat d'Audenarde.

Quand nos Rhétoriciens firent leur entrée dans Bergues, leurs confrères avec les sociétés de St-Georges, de St-Sébastien et de Ste-Barbe, précédés de la musique du régiment de Brie, allèrent à leur rencontre et tous ensemble s'acheminèrent, aux sons du carillon et des cloches du beffroy, vers le Landshuys, où le magistrat complimenta les vainqueurs et leur offrit le vin de l'amitié. »

Ce qui a fait reprendre l'élan à ces exercices dramatiques, ç'a été le tournoi littéraire qu'avait offert en 1769 la Rhétorique de Bailleul, *Jonk van zinnen*. Treize sociétés répondirent à son appel : Steenvoorde, Ypres, Alverynghem, Polinchove, Loo, Vleteren, Bergues-St-Winoc, Roulers, Hondschoote, Dixmude, West-Nieuwkerke, Strazeele, Po-

(1) Voy. Pièces justificatives, D.

peringue. Le prix de la victoire fut à celle qui représenta le mieux la tragédie de *Mithridate*.

Un rhétoricien bailleulois a doté sa ville natale d'un poème flamand, *den Belle-brandt,* resté inédit jusqu'à ce jour, mais qui intéresse au plus haut degré l'histoire de cette cité trois fois incendiée, trois fois sortie de ses cendres. C'est cette triple catastrophe que décrit le poète, après avoir raconté comment et par qui la ville fut fondée.

Le poème est divisé en cinq chants. *Le premier* célèbre les Belges qui jetèrent les fondements de la ville, leur vaillance dans les combats qu'ils eurent à soutenir contre les soldats de César, à leur retour de l'île des Bretons; ensuite il retrace la première destruction et le premier embrasement de Bailleul. *Le second :* Bailleul renaissant de ses ruines. — Invasion des Huns et des Vandales. — Leurs ravages. — Lideryk de Buk. — Origine du comté de Flandre. — Baudouin-Bras-de-Fer. — Secours qu'il porta à la France. — Bailleul brûlé par les Normands. — Son rétablissement. — Le tissage des draps. — Nouvel incendie causé par les Anglo-Saxons. — *Le troisième:* Restauration de la ville. — Défaite de Charles-le-Hardy. — Troubles en Flandre. — Bailleul incendié par les Français (1478). — Sa reconstruction (1502). — Troubles occasionnés par les Gueux (1583). — Bailleul brûlé par le comte de Roubaix. — Peste, Famine (1584). — Introduction de la filature de lin (1586). — Maux résultant d'une nouvelle guerre. — Épidémie, mort de 1800 Bailleulois en deux ans (1646). *Le quatrième* : Bailleul brûlé par les Français (1653). — Fuite des habitants à Ypres. — Rétablissement de la ville. — Retour des fugitifs. — Reprise de la fabrication des fils. — Pillage de la ville par une bande de cavaliers et embrasement du couvent des Capucins, où les habitants avaient caché leurs objets les plus précieux. *Le cinquième :* Description de toutes ces richesses anéanties.

— Proclamation de la paix. — Espoir en un avenir meilleur.

Enfin, ce poëme est suivi d'un autre poëme en quatre chants, spécialement consacrés à la description de l'épouvantable incendie qui consuma en dernier lieu la ville de Bailleul, des signes célestes qui l'annoncèrent et des malheurs qui l'acompagnèrent ou le suivirent.

Ces deux œuvres manuscrites sont de François De Springher, né à Bailleul, le 27 janvier 1623. On en trouve des copies dans la ville natale de l'auteur; quelques-unes sont enrichies d'une pièce de vers flamands de Christiaen Van de Walle, qui fait l'éloge du *Belle-Brandt*.

Il y a dans le poëme de De Springer des passages d'une grande beauté. Ainsi, quand après avoir démontré le dernier incendie de 1682, comme une armée ennemie au sac d'une ville, se ruant de quartier en quartier, d'édifices en édifices, de maison en maison et dévorant tout sur son passage, tout jusqu'à la population elle-même; quand après nous avoir fait parcourir une à une toutes les horreurs de ce désastre, Springer nous ramène le lendemain sur les ruines encore fumantes de cette cité, et nous arrêtant à chaque maison pour y faire l'appel de ses habitants, en remuer avec lui les décombres entassés, il s'agenouille auprès de ces restes d'hommes, de femmes ou d'enfants qu'il a découverts, et dépose en faveur de chaque infortuné un regret, une prière; certes il y a dans cette pensée de l'auteur quelque chose de grand, d'éminemment religieux et poétique (1).

De Springer a eu pour rivaux Ferdinand Berteloot, de Meteren, dont les poésies flamandes n'ont été connues que de ses amis, et Benoît-Georges Derive dont nous possédons

(1) M. Quenson. — Mém. de la société des arts et sciences de Douai. 1835-1836, pag. 103.

un poème dédié à sa sœur Amélie, chanoinesse à Bergues, sous le titre de : *Den koninglyken harp-slager* (1).

Les associations rhétoriciennes furent démembrées quand éclata la révolution française. Assimilées aux *corporations* civiles ou religieuses, elles furent dissoutes comme ces dernières. Mais aussitôt que la tempête révolutionnaire est calmée, l'amour des spectacles et de la poésie se réveille dans le cœur de nos Flamands, et les *Reden-ryke gilden* se réorganisent.

La Rhétorique d'Hondschoote se reconstitue le 27 nivôse an X de la République française, et deux ans après elle assiste à un *Landjuweel* ou concours dramatique à Rousbrugghe. Son entrée dans ce bourg n'a pas été sans pompe. Quand le cortège fut arrivé à l'*Haghedorne,* un membre déguisé en Mercure s'en détacha, accompagné de deux trompettes. Tous les trois à cheval allèrent annoncer à Rousbrugghe l'approche des rhétoriciens d'Hondschoote. Bientôt, ceux-ci apparurent marchant sur deux rangs, précédés de leur bannière, de tambours, de flûtes et de violons, et suivis d'Apollon entouré des neuf Muses, ainsi que de Mercure et des deux trompettes qui étaient venus réjoindre leurs confrères. La rhétorique de Rousbrugghe les reçut aux limites du bourg et les conduisit à son théâtre, où monta l'Apollon d'Hondschoote et récita des vers à la louange des hommes qui savent honorer la poésie.

A cette même époque, Bergues offrit de nouveau une lutte théâtrale. Dix Rhétoriques des environs s'y rendirent; on y compta celles de Courtray, Steenvoorde, Steene, Furnes, Morseele avec la devise : *Vrede-minnaers,* Poperinghe et Hondschoote. Courtray obtint encore une fois le premier

(1) Imprimé à Dunkerque, chez Laurenzo. — Je dois à l'obligeance de M. Carlier, de Dunkerque, de connaître cet intéressant document.

prix de tragédie, d'une valeur de trois cents francs (1), et Furnes celui de comédie valant soixante-dix francs (2).

L'invitation qu'adressa la Rhétorique de Bergues à ses sœurs, était conçue en ces vers :

Terwyl het fransche volk, bereyt is om te kroonen
Een groot manaftig held om syne daan te loonen,
Bereyd het redenstoet in Bergens redenhof,
De kroon, voor wie door konst behalen zal den lof,
Van best op ons tooneel een treurstuck te vertoonen,
Kom wakkert u met vlyt dat wy u mogen loonen.
Met d'alderdiepste vreugd, met eene lauwerkroon, etc.

Traduction. « Tandis que le peuple français se prépare à couronner un héros pour le récompenser de ses hauts faits, la Rhétorique prépare dans Bergues une couronne à qui jouera le mieux la Tragédie. Venez donc, afin que nous puissions vous recevoir avec amour et qu'une branche de laurier puisse ceindre votre front, etc. »

En des jours plus près de nous, on voit des Flamands de France se distinguer encore aux concours littéraires de Dixmude et de Furnes. On cite Hubben, de Dunkerque, Bertein et Bels, de Wormhout, et Van Rechem, d'Hazebrouck (3).

Van Rechem ! arrêtons-nous un instant à ce nom. Ouvrier modeste et bon, tout en badigeonnant les façades des maisons des riches, il composait des vers inspirés par les circonstances de l'époque. C'était un poème pour célébrer l'anniversaire trois fois séculaire de l'institution de la rhé-

(1) Courtray joua *Elfride,* tragédie en quatre actes.

(2) Furnes joua *Crispyn, medevryer van zyn heer,* Crispin, rival de son maître.

(3) Leurs vers ont été imprimés aux frais des sociétés de Dixmude et de Furnes, dans des recueils intitulés : 1° *Verzameling der Dichtwerken die medegedongen hebben in den drievoudigen prijskamp, in dichttooneel en schrijfkunst,* in-8°. *Dixmude, bij P. Stock en zoon, boekdrukkers,* 1823. — 2° *Bundel ofte verzaemelinge der Dicht-werken en tooneel-uytgalmingen, die medegedongen hebben in den dry-voudigen en luysterlyken prys-kamp,* in-8°. *Veurne, by F. Ryckeboer, boekdrukker.* 1824.

torique d'Eecke; une Elégie sur la mort du duc de Berry (1); un dithyrambe en l'honneur de Mr De Lancez, nommé doyen d'Hazebrouck en 1803; des strophes sur les suites d'une bonne ou d'une mauvaise éducation (sujet proposé par la société de Dixmude); des milliers de vers enfin éparpillés sur la surface de notre Flandre. Souvent aussi, on le voyait à un festin de nôces dire dans un langage cadencé le bonheur des jeunes époux; ou bien, lorsque quelque grande douleur avait atteint une famille; quand la mort lui avait ravi un de ses membres bien-aimés, il se tenait debout sur les bords de la fosse où étaient descendus les restes mortels de l'être chéri, racontant d'une voix inspirée les vertus du défunt et répandait des consolations dans l'âme de ceux qui le pleuraient.

Aujourd'hui, Van Rechem est vieux et pauvre. Pendant quarante ans, il a été l'âme des Rhétoriques de son pays, il a entretenu le feu sacré de la muse flamande, et ses chants ont fait briller un rayon de gloire sur la ville qu'il habite. Ses concitoyens reconnaissants lui ont donné, pour passer le reste de ses jours, une cellule à l'hospice... où il pourra mourir en paix. C'est là qu'il nous a été permis de contempler cet excellent vieillard, de saluer en lui le dernier des *Vinders,* le dernier des bardes du nord de la Gaule.

Van Rechem, dans l'asile offert à sa vieillesse, avait renoncé au monde et à la poésie. Un soir cependant, un bruit inaccoutumé se fit sous sa fenêtre; il l'ouvrit et vit sur la place qui s'étendait sous ses yeux, des hommes armés, suivis d'autres hommes portant un arbre qu'ils allaient planter en signe de liberté. Ce spectacle, dont sa jeunesse avait déjà été témoin, réveilla le génie du vieux poète; Van Rechem prit la plume et écrivit d'inspiration ces vers :

(1) In-8° de seize pages. Imprimé à Ypres, chez B. Gambart Dujardin, sous le titre de *Treurzang op de dood des hertogs van Berry,* 1821.

De boom der vryheyd is geplant,
De hemel geeft dat hy mag groeyen !
En tot geluk van 't vaderland,
Dat men hem tydelyk mag snoeyen ;
Het is een boom die gulzig wast,
En die geeft zomtyds wilde schooten ;
Indien men hem niet op en past,
Om tydig hem daer af t'ontblooten, etc.

Traduction. « L'arbre de la liberté est planté ; fasse le ciel qu'il » puisse croître, et que pour le bonheur de la patrie, on l'émonde » à temps ! c'est un arbre qui pousse des rameaux étendus, et qui » donne parfois des rejetons sauvages, si l'on ne veille à l'en dé- » pouiller, etc. »

Depuis ce jour, Van Rechem s'est séparé de la terre et il attend, dans le calme et la résignation, qu'il plaise à Dieu de l'appeler au séjour de l'Immortalité.

Si nous avons parlé ici du célèbre rhétoricien d'Hazebrouck, quoique vivant encore, c'est qu'il est malheureux et que son nom appartiendra bientôt à la postérité.

L'abbé de Lessus, ancien principal du collége d'Hazebrouck, et Léonard Boone, professeur dans le même établissement, contemporains et amis de Van Rechem, écrivirent des ouvrages élémentaires pour la jeunesse : l'un, *Une nouvelle méthode pour apprendre la langue latine*, et une grammaire flamande intitulée : *Grond-regels der fransche spraek-konst ;* l'autre, un *Dictionnaire français-flamand* et un livre de lecture sous le titre, *den nieuwe Kabinet.*

En meme temps que ces dignes précepteurs de la jeunesse, vivait le peintre Joseph Ruyssen, dont le pays flamand a droit de s'enorgueillir : son nom doit être mis à côté des noms d'Elias et de Jean De Reyn. Il naquit à Hazebrouck, vers 1764 et mourut vers 1828. Protégé par le prince de Robeck-Montmorency, il commença ses études à l'académie de S[t]-Omer. Il se fit remarquer ensuite à Paris et alla se perfectionner à Rome. Il passa en Angleterre où

il fut admis près de Georges VI, en qualité de professeur de dessin. Pendant son séjour en Angleterre, il acquit une grande fortune, et l'employa à faire de bonnes œuvres et le bonheur de sa famille, qui était pauvre.

Ce fut lui qui établit les Trappistes au Catsberg, après y avoir appelé des Frères de la doctrine chrétienne.

Ruyssen est presque le seul de son pays qui, pendant le XVIII[e] siècle, ait brillé dans la carrière artistique. Il publia des dessins, faits d'après les cartons de Raphaël et gravés par Cardon. Ils jouissent encore aujourd'hui d'une grande réputation. Ce genre était sa spécialité; aussi, ne connaît-on de ce peintre que fort peu de tableaux, parmi lesquels il s'en trouve un de grande dimension, au château de Morbèque; un autre représentant le prince de Morbèque-Montmorency à l'Hôtel-de-ville d'Aire, et un troisième (le plus beau), le *Christ au tombeau,* dans l'église d'Hazebrouck (1).

Nous touchons maintenant à l'époque contemporaine; elle fournit aussi des noms qui survivront à ceux qui les portent : mais nous fesons de l'histoire, et l'histoire qui raconte le passé s'arrête où commence le présent.

(1) *Observateur de Cassel,* 13 mars, 1850.

Nous avons dit et démontré que les Flamands de France sont des descendants de peuples de Germanie et que leur langue est d'origine germanique. Mais nous n'avons pas dit encore quel caractère a revêtu leur littérature. Ce caractère ne pouvait être autre que celui qui est propre à la littérature de tous les peuples du Nord, c'est-à-dire, le caractère *romantique* ou le *romantisme*. Et par ce mot nous entendons, avec Madame de Staël, un système littéraire opposé à celui qu'ont suivi les anciens, ensuite les auteurs du siècle de Louis XIV, et auquel on a donné l'épithète de *classique*.

La littérature classique vit expirer son règne avec la fin du XVIII[e] siècle, quand le christianisme, qui avait succombé sous le scepticisme et la dérision voltairienne, reprit son empire. « Alors, dit M. de Noailles, la religion tout entière, avec ses livres sacrés, ses miracles et ses prophètes, ses solitaires et ses martyrs, ses dévouements héroïques et sa charité conquérante, avec ses nobles auxiliaires, la chevalerie, les ordres militaires, les croisés; la religion, qui forme elle-même une magnifique épopée, offrit à l'imagination plus de charme et d'intérêt que les fictions mythologiques, sans cesser pour cela d'être la vérité révélée, la règle austère de la vie, la consolation des douleurs, le refuge et l'espoir de l'humanité souffrante, le principe de la civilisation et de la philosophie, l'explication, la garantie, le vrai moyen de perfectionnement des sociétés (1). »

M. de Lamartine, entrant en lice, réforma la Poétique de

(1) Discours de réception à l'Académie française.

Boileau ; il s'affranchit des règles tracées par ce grand maître et n'invoqua d'autres muses que la religion, l'amour et la liberté. Tout le monde est d'accord pour attribuer à ce grand poète l'honneur d'avoir découvert un Nouveau-Monde de poésie. Et pourtant, cent ans avant lui, dans un coin du Nord de la France, un poète obscur et ignoré publiait une série d'*Harmonies et de méditations religieuses,* où abondent les vers les plus riches, les plus tendres, les plus faciles, les plus mélodieux. Dans les *Redelycke Rymwerken en christelyke Gedachten* du Dunkerquois De Swaen, vous trouverez les pensées les plus élevées empruntées aux saintes Écritures, exprimées avec la vigueur et la richesse de coloration de nos meilleurs poètes modernes de France.

Ecoutez en effet De Swaen parler du néant de l'homme :

O wormen-aes! ô graf! ô etter-buyl! ô slyck!
O iselyck gheraemte! ô stinckend' vleys, ô lijck!
Sal ick om onder u te kruypen en te vroeten,
Om eene geyle lust in vuyligheyt te boeten,
Af-trecken mijne min van 't ongeschapen goedt,
Dat eeuwigh 't selve blijft, en 't herte geel voldoet?
Sal myne ziel, alleen voor haren Godt gheschaepen,
Haer selven in wat slijck en modder gaen vergaepen?
Sal eene korte vreught my maken onderdaen,
Van die, benevens my, in etter moet vergaen? etc.

Les sublimes idées du chantre de Milly sur la fragilité des choses humaines, se retrouvent dans la méditation de De Swaen, sur la naissance du XVIIIe siècle :

Begin der eeuw verbeelt ons de verwisselingen
En onghestadigheyt der ondermaensche dingen
Die onophoudelik, nu op, dan onder gaen...
Geen grootheyt, rijckdom, macht, noch schoonheydt blyft hier
't Vervalt, 't verandert al : al wat men siet beginnen, [staen,
Moet eyndigen : vergeefs betracht men tijdt te winnen,
't Begonnen is bepaelt, en niet vergaert in niet.

Ces beaux vers correspondent à ceux de M. de Lamartine :

Et qu'est-ce que la terre ? une prison flottante,
Une demeure étroite, un navire, une tente
Que son Dieu dans l'espace a dressé pour un jour,
Et dont le vent du ciel en trois pas fait le tour !
Des plaines, des vallons, des mers et des collines
Où tout sort de la poudre et retourne en ruines,
Et dont la masse à peine est dans l'immensité
Ce que l'heure qui sonne est à l'éternité !
Fange en palais pétrie, hélas ! mais toujours fange.
Où tout est monotone et cependant tout change !

Dans le drame flamand, pas plus que dans la poésie lyrique, les règles des anciens n'étaient suivies. Ainsi, la simplicité et l'unité d'action, fidèlement observées au théâtre antique et sous Louis XIV, étaient bannies du théâtre des Flamands. Au contraire, nombreux acteurs, situations compliquées, action se passant en divers pays, toute une vie d'homme se déroulant sous les yeux des spectateurs.

Les Alex. Dumas et les V. Hugo ont donc, eux aussi, été précédés dans les innovations dramatiques. Il y a cent ans que le drame biographique a été joué au village de Castres; Kean et Monte-Christo ne constituent donc pas un genre tout-à-fait nouveau. Voici le résumé succinct d'une pièce représentée à Castre le 3 septembre 1730, et intitulée *la vie de St-Omer :*

PERSONNAGES.

Friulf.
Omer ou Audomar.
Sofius.
Eustache.
Le roi.
Premier } hommes nobles.
Deuxième }
Un messager.
Pages.
Un prêtre.
Un prêtre des païens.
Premier } païens.
Deuxième }

Momolin.
Bertram.
Bertin.
Adroald.
Domestiques.
Scribe.

PROLOGUE.

SCÈNE I.

Friulf, seigneur de Guldendael, vend tous ses biens, en donne une part aux pauvres, et se prépare avec Audomar ou Omer son fils, à embrasser la vie monastique.

SCÈNE II.

Eustache reçoit Friulf et Omer dans son monastère, ceux-ci font entre ses mains les trois vœux de l'ordre de St-Benoît.

ACTE PREMIER.

PRISE D'HABIT DE FRIULF ET D'AUDOMAR.

SCÈNE I.

La sagesse et la vie exemplaire d'Audomar sont connues de Dagobert, roi de France; ce monarque le trouve capable de devenir évêque de Thérouanne.

SCÈNE II.

Le roi Dagobert raconte la vie d'Audomar à Acharius, évêque de Noyon, et l'engage à choisir Audomar pour évêque de Thérouanne.

SCÈNE III.

Un envoyé de France arrive en Bourgogne, et se rend au monastère où vit retiré Audomar et lui remet des lettres du roi.

SCÈNE IV.

Audomar accompagne le messager en France; il est affligé pendant le voyage et consolé par son compagnon. Quand il fut venu au palais du Roi, tout le monde le prie d'accepter l'évêché de Thérouanne. Audomar demande du temps pour réfléchir et retourne à son couvent.

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE I.

Pendant qu'Audomar réfléchit aux propositions qui lui sont faites, le roi s'impatiente de ne pas le voir retourner; il envoie de nouveau un messager en Bourgogne.

SCÈNE II.

Audomar se rend une seconde fois en France avec le messager du roi.

SCÈNE III.

Le roi entouré de la noblesse, lui demande si elle n'a rien appris de l'arrivée d'Audomar. Sur ces entrefaites, un page vient annoncer que le moine avec le messager approche du palais. Le roi le fait entrer, le choisit pour évêque; Audomar accepte.

TABLEAU : SACRE D'AUDOMAR.

SCÈNE IV.

Audomar arrive dans son diocèse, le trouve soumis à des prêtres païens; il les chasse, brise leurs faux dieux et rétablit le culte du vrai Dieu.

SCÈNE V.

Quelques prêtres idolâtres et deux païens reconnaissent la fausseté de leur doctrine, ils renient leurs dieux. Audomar leur enseigne la véritable loi qu'ils acceptent.

TABLEAU : BAPTÊME DES PAÏENS.

SCÈNE VI.

Momolin, Bertram et Bertin viennent de Conflans auprès d'Audomar, pour être instruits dans la règle monastique; leur réception amicale.

TABLEAU : PRISE D'HABIT DE MOMOLIN, BERTRAM ET BERTIN.

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE I.

Audomar allant à Sithiu (aujourd'hui St-Omer) pour convertir les Païens, rencontre Adroald avec son serviteur. Il les convertit à la religion Catholique.

TABLEAU : BAPTÊME D'ADROALD.

SCÈNE II.

Adroald fait don de sa *villa* et de tous ses biens à Audomar, et témoigne le désir de revêtir le froc; ce qu'Audomar lui accorde.

TABLEAU : PRISE D'HABIT D'ADROALD.

SCÈNE III.

Audomar fonde un monastère à Sithiu et y établit pour prieur Bertin, qui lui donne son nom.

SCÈNE IV.

Audomar visite beaucoup de bourgs en Flandre et convertit beaucoup de monde à la foi catholique.

TABLEAU : AUDOMAR INSTRUISANT LES PEUPLES.

SCÈNE V.

Audomar, devenu vieux et aveugle, confie les soins de Sithiu à Bertin, il tombe malade et meurt. Tous les frères pleurent sur sa mort, ils donnent le nom d'Audomar ou d'Omer à la ville de Sithiu.

ÉPILOGUE.

APOTHÉOSE DE St-OMER.

Il faut dire cependant que dans le romantisme flamand on n'aperçoit pas ce penchant à la mélancolie qui caractérise le romantisme français. La mélancolie est chose nouvelle, elle est née de la situation toute particulière où se trouvent de nos jours les esprits. « Il y a dans la société moderne, écrit un auteur, une impossibilité d'agir qui tourne au-dedans toute l'activité intellectuelle. Quand les intérêts politiques ont cessé d'exister activement pour la masse; quand dans le monde tous les rangs sont marqués, toutes les places occupées, quand chaque carrière est fixée d'avance par la fortune ou la naissance, et que l'ordre social réduit en quelque sorte à sa plus simple expression, ne se soutient plus que par le repos même de ses membres, c'est dans l'imagination que se réfugie ce besoin d'activité qui tourmente certaines âmes. Mais l'imagination, puissance

dangereuse, se contente rarement de la réalité des choses; et, quand on s'est complu avec elle dans les illusions d'un monde idéal, c'est avec dégoût qu'on retombe sur les intérêts vulgaires et les devoirs monotones du monde réel. Alors naît, de l'excès même des forces de la vie, la mélancolie, ce mal moral qui les consume; heureux encore quand les croyances religieuses lui donnent un but, et quand les passions n'en aigrissent pas le caractère (1)! »

Nos littérateurs et nos poètes flamands étaient des hommes sans ambition, écrivant par délassement et pour charmer leurs loisirs, travaillant tout le jour pour gagner le pain quotidien et élever honorablement leur famille. Parlant et chérissant une langue qui n'était pas celle de l'État, ils ne prétendaient pas à en devenir les maîtres. Le démon de la politique ne les fesait pas sortir de la sphère où Dieu les avait placés à leur naissance, et parce qu'ils savaient manier la plume ou la parole, ils ne se croyaient pas pour cela obligés de conduire le monde. Aussi, en ce temps là, les Chatterton sont rares; l'histoire ne cite même aucun nom de poète qui se soit donné la mort, parce que ses vers ne lui rapportaient pas de quoi vivre. On était, alors, à la fois poète et peintre en bâtiments comme Van Rechem, ou imprimeur comme P. Labus, ou médecin comme De Swaen, ou marchand comme Bertein, ou avocat comme Servois et De Breyne, ou maître d'école comme Stevens et Modewyck.

Dans nos campagnes flamandes, les artistes dramatiques étaient aussi nombreux que les amis de la poésie. C'était aussi dans les Rhétoriques qu'ils se trouvaient. Le goût des lettres et du theâtre était donc répandu parmi nous, deux et trois cents ans avant que Lamartine eut tracé ces lignes : « Qui m'aurait dit que les drames se heurteraient à la porte de tous les théâtres; que l'âme lyrique et religieuse d'une

(1) Essai sur la littérature romantique. In-8°. Paris, 1825.

génération de bardes chrétiens inventerait une nouvelle langue pour révéler des enthousiasmes inconnus; que la liberté, la foi, la philosophie, la politique, les doctrines les plus antiques comme les plus neuves, lutteraient à la face du soleil, de génie, de gloire, de talents et d'ardeur, et qu'une vaste et sublime mêlée des intelligences, couvrirait la France et le monde du plus beau comme du plus hardi mouvement intellectuel qu'aucun de nos siècles eût encore vu ? »

Eh bien ! ce phénomène qui se passe de nos jours, nous l'avons observé dans notre Flandre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et nous avons dit avec quelle ardeur la jeunesse flamande se rendait à ces époques aux concours dramatiques et littéraires, et quels sacrifices s'imposait le pays pour les favoriser.

Toutefois, nous ne prétendrons pas que nos poètes et nos écrivains flamands aient exercé une influence sur les princes de la littérature française; ceux-ci ignoraient ceux-là, et lors même qu'ils les eussent connus, ils ne les auraient pas compris. D'ailleurs, notre langue est la langue d'un pays conquis, et l'esprit de parti, l'amour-propre français, n'aurait jamais consenti à adopter ses traits caractéristiques, ses images, ses beautés. C'est en s'inspirant des œuvres immortelles des Ossian, des Shakespeare, des Milton, des Schiller, que la littérature française s'est dépouillée de son ancienne forme classique et en a revêtu une autre plus brillante, plus fortement accentuée. Cette invasion du génie des peuples du Nord dans le monde de l'intelligence, dans le domaine des lettres françaises, serait-elle le prélude d'une autre invasion gigantesque, épouvantable, terrible, et qui signalerait peut-être la dernière heure de la France de Louis XIV? Les peuples du Nord se souviendraient-ils encore des routes suivies par leurs ancêtres, lorsqu'attirés par la fertilité du sol, ils envahirent les

Gaules (*propter loci fertilitatem*. Cæs. lib, III)? Ah! loin de nous ces sombres pensées..... Et cependant, pourquoi donc l'oreille inquiète écoute-t-elle parfois si, du côté du Boristhène, il ne se fait un bruit qui ressemble à des mouvements de bataillons armés; si le cheval du Cosaque ne hennit sous l'éperon, impatient de franchir ses plaines glacées?

S'il était vrai que la France fût à la veille d'une transformation sociale, l'Europe entière ne recevrait-elle pas le contre-coup de cette secousse? et si l'Europe débordait sur la France, quel serait le sort de notre patrie? qu'adviendrait-il des éléments qui la constituent, de l'élément roman et de l'élément germain?... Se sépareraient-ils, l'un pour reprendre son rôle dans les destinées des peuples du Nord, toujours jeunes et vigoureux; l'autre, dans celles des sociétés méridionales...

Nous fîmes ces réflexions, en méditant sur un passage de Montesquieu, qui est le dernier paragraphe du chapitre V du XVIIe livre de l'*Esprit des lois :*

« Le Goth Jornandès a appelé le Nord de l'Europe la fabrique du genre humain, *humani generis officinam*. Je l'appellerai plutôt la fabrique des instruments qui brisent les fers forgés au Midi. C'est là que se forment ces nations vaillantes qui sortent de leur pays pour détruire les tyrans et les esclaves, et apprendre aux hommes que la nature les ayant faits égaux, la raison n'a pu les rendre dépendants que pour leur bonheur. »

TROISIÈME PARTIE.

DES MONUMENTS.

ÉGLISES FLAMANDES DE FRANCE.

Avant de parler des monuments, parlons des ouvriers.

Quand le christianisme apparut dans la contrée habitée par ceux que Jules-César appelait les Ménapiens, les divinités qui y étaient adorées étaient celles des Romains : c'étaient Mercure, Mars, Minerve, Pallas; c'étaient les faux dieux du paganisme (1).

Les premiers apôtres qui annoncèrent la religion nouvelle à ce pays, où s'étendirent plus tard le territoire de Dunkerque et les châtellenies de Bergues, Bourbourg, Cassel et Bailleul, furent St-Vaast, St-Momelin, St-Éloi, St-Maurant et St-Amé, St-Winoc et ses compagnons, St-Vulmare, St-Folquin et St-Godebard; ceux-ci furent les premiers soldats du Christ qui combattirent l'idolâtrie romaine, dans notre région flamande de France.

St-Vaast parcourut les rives de la Lys au commencement du VIe siècle, et s'arrêtant à un endroit nommé Covord, dans la terre d'Etius, aujourd'hui Estaires (2), il y bénit un autel et y déposa des reliques de saints (3).

(1) Chronike van Vlaenderen. Tot Brugge, in-folio. Tome I. Préface, pag. 14.

(2) Estaires, dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

(3) Sanctologus vetus morinensis ubi annotatur ad 6 kalendas Junii : « In Etii terrâ, Covordo vico, memoriâ S. Vedasti qui altare ibi conse» cravit et reliquias sanctorum imposuit » (SANDERUS).

S[t]-Momelin, originaire de Constance, ville de Germanie, quitta, jeune encore, son pays avec deux de ses amis et compatriotes, Berlin et Bertram, animés comme lui de l'Esprit céleste. Tous les trois vinrent à Luxeuil en Bourgogne et y revêtirent l'habit religieux. Après avoir passé plusieurs années dans cette retraite sous la discipline de S[t]-Eustache, ils la quittèrent et parcoururent la France semant sur leurs pas la parole de Dieu. Puis, ils se rendirent à Thérouanne, dont S[t]-Aumer était alors évêque. Le prélat voyant en eux un grand zèle à propager la doctrine de Jésus-Christ, leur désigna la colline de Sithiu, pour y bâtir un monastère. Les trois compagnons se mirent à l'œuvre, et la maison étant achevée, le nombre de leurs disciples s'accrut tellement, qu'elle devint insuffisante à les contenir. Bientôt il fallut songer à créer un autre asyle pour tous ces frères que la Providence leur envoyait de toutes parts. Momelin, Bertin et Bertram allèrent donc à la recherche d'une terre nouvelle, propice à leur dessein.

Un jour, comme nos religieux se promenaient sur les bords d'un large courant d'eau, ils y aperçurent une barque abandonnée; ils y entrèrent, et sans gouvernail, sans rame et sans voile, ils descendirent le cours du fleuve. Les saints voguèrent ainsi au gré du flot et à la grâce de Dieu, en récitant les psaumes du prophète-roi, « jusques à ce que » la nasselle, dit Gazet, print port et s'arresta au bord en » quelque endroit, lorsque Momelin récitait ce verset du » Psautier : *Hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habi-* » *tabo, quoniam elegi eam*. Cognoissant donques que Dieu » lui avoit choisy ce lieu, meit pied à terre, et y feit bastir » un monastère au nom de Dieu et en l'honneur de sainct » Pierre, où il assembla en peu de temps cent cinquante » religieux l'an six cens quarante (1). » L'endroit où Saint-

(1) Cette scène de l'embarcation de S[t]-Momelin est représentée au 17[e] feuillet d'un manuscrit du VIII[e] siècle, qui se trouve à la bibl

Momelin aborda, est devenu le village qui porte aujourd'hui son nom, dans le canton de Bourbourg et sur la rivière d'Aa : *super fluvium Agniona.*

» S[t]-Éloi, écrit l'historien de Dunkerque (1), évêque de Noyon, ayant été nommé légat apostolique du saint Siége en France et en Flandre, dans la Frise et dans la Suède, où le paganisme était encore enraciné, donna tous ses soins à l'éteindre entièrement.

» Il vint dans ce but en Flandre; il prêcha l'Évangile dans le cœur du pays, et y fit presque autant de conversions qu'il y trouva de personnes. Ensuite, il visita les côtes de la mer; il s'arrêta quelque temps dans les dunes pour y instruire et catéchiser les endroits les plus habités. Or comme dans le lieu où est maintenant Dunkerque, un grand nombre de pêcheurs et d'autres pauvres gens s'y étaient établis depuis longtemps, ce saint homme y fit quelque séjour. Il y prêcha les mystères de notre foi, et fit de si grands progrès, que tout ce qu'il y avait de peuples embrassa volontairement le christianisme.

» Tous les Diabintes (2) ayant reçu le baptême, S[t]-Éloi fit bâtir une assez grande église dans les Dunes, pour pouvoir y annoncer la parole divine à ceux qui les habitaient, et pour y administrer les sacrements. Mais comme ce temple, qui fut consacré sous l'invocation de S[t]-Pierre, fut

thèque de S[t]-Omer, sous le titre *de vitâ sancti Audomari.* Nous avons eu le bonheur de toucher de nos mains une parcelle du crâne de cet apôtre des premiers temps du christianisme, auguste et vénérable relique que l'église de S[t] Momelin conserve précieusement dans un buste d'argent, enrichi de pierreries.

(1) Faulconnier, Histoire de Dunkerque, tom. I, pag. 7.

(2) Jamais les Diabintes n'ont habité les côtes de Dunkerque. Voyez *Hist. des Pays-Bas avant et pendant la domination romaine,* par Schayes; le *Mémoire* que j'ai lu au Congrès néerlandais, le 16 septembre 1850, à Amsterdam, et qui est intitulé : *La Flandre maritime de France avant et pendant la domination romaine.*

bientôt fréquenté de tous les chrétiens des Dunes, le nom de ces habitants se changea insensiblement. On donna celui de *Dunekerke* à cette église et à la ville qui se forma en cet endroit. »

Cela arriva en l'an de grâce 646.

Environ l'an 680, St-Winoc, issu d'une race royale de l'île de Bretagne, renonça de bonne heure au sceptre de son père, pour se vouer à Dieu et ne s'occuper que du salut de son âme (1).

Pendant une profonde méditation sur le néant des choses de ce monde, il avait entendu une voix intérieure qui lui disait de quitter ses parents et ses amis. Comme un autre Abraham, Winoc fit violence à son cœur; il se sépara de tous ceux qui lui étaient chers par les liens du sang et de l'amitié, et s'éloigna de la terre natale avec trois de ses compagnons, nobles comme lui et convaincus comme lui de la vérité de ces paroles de St-Paul : « Notre patrie n'est point » de ce monde, cherchons-en une autre où nous devons » habiter éternellement (2). »

Ces trois compagnons étaient Quadanoc, Ingenoc et Madoc.

Après une longue et périlleuse traversée, les quatre voyageurs parvinrent aux environs de Thérouanne, où vivaient alors beaucoup de saints hommes.

En ce temps-là brillait, comme une lumineuse étoile, St-Bertin, abbé du monastère de Sithiu, dont les vertus attiraient de nombreux fidèles sous le joug du Seigneur. Winoc et ses trois compagnons, brûlant du vif désir de vivre sous la direction de ce serviteur de Dieu, allèrent dans

(1) Drogon, *De vitâ sancti Winoci*, MS. de la bibliothèque communale de Bergues. — Traduction flamande, par Oswald Vervlaken. Dunkerque, 1757.

(2) Ep. aux Hébreux, XIII, 14.

cette intention à Sithiu. Saint Bertin, à la vue de ces quatre pélerins embrasés de l'amour divin, éprouva une grande joie et levant les bras au ciel, il s'écria : Béni soit Jésus! et les ayant reçus, il leur apprit la règle de Saint Benoit et leur enseigna par ses paroles et par ses actions, combien il est doux de marcher dans la voie du Seigneur.

Peu après, les saints Bretons furent chargés par leur abbé d'aller au Groenberg prêcher l'Evangile et y construire (*timmeren, charpenter*) un monastère. Aussitot, ils se mirent en chemin, et dès qu'ils furent arrivés, leurs bras se livrèrent au travail et leur esprit à la prière. Les pieux ouvriers firent tant et si bien que leur maison fut édifiée en un court espace de temps, au lieu que nous appelons encore aujourd'hui St-Winoxberg (1).

Vers cette époque, vivait le châtelain Hérémare, puissant, d'après le moine Drogon, non-seulement par ses richesses, mais encore pas ses vertus. Celui-ci, afin de mériter d'être reçu dans la Jérusalem céleste, fit don à Dieu et à St-Winoc de sa terre fertile de Wormhout, baignée par la petite rivière de la Peene, dont les eaux coulaient aux confins de la Flandre et du pays de Thérouanne. St-Bertin ordonna aux quatre religieux de prendre possession de cette nouvelle terre et d'y fonder une demeure pour Jésus-Christ, les pauvres, les malades et les infirmes. Les saints religieux obéissant à la voix de leur supérieur, vinrent à Wormhout et y travaillèrent avec une ardeur si vive, que ses habitants furent un jour tout étonnés de voir au milieu d'eux un monastère et un hôpital (2).

(1) Bergues, dans l'arrondissement de Dunkerque.

(2) Tout ce que nous venons de dire de St-Winoc et de ses compagnons est extrait du MS. de Drogon et de son traducteur Oswald Vervlaken.

St-Maurant, fils du prince Adalbald, duc de Douai (1), et de Ste-Rictrude, était un des familiers du roi Théodoric. Mais bientôt, d'après le conseil de St-Amand, il quitta la cour de France, et renonçant à la main d'une belle et noble jeune fille qui lui était fiancée, il se retira dans sa terre de Broyle sur la Lys. Là, il fit bâtir un monastère vers l'an 678, s'y enferma et vécut sous la direction de St-Amé, archevêque de Sens, qui en fut le premier abbé.

Depuis lors, des maisons se groupèrent autour du nouveau monastère; car, ainsi que l'a dit un élégant écrivain (2), partout où il y a paix, travail et religion, les hommes s'y portent et aiment à s'y fixer. La terre de Broyle perdit son nom qui désignait un terrain marécageux, et s'appela désormais *Maurant-villa,* et plus tard *Merghem* ou *Merville* (3).

La civilisation pénétra ainsi dans ce pays qu'entourait l'épaisse forêt de Nieppe; elle féconda un terrain stérile et le christianisme compta un miracle de plus.

Ceci est rappelé par le poète Sluyper, dans les vers suivants :

Ad Lysæ nitidum fluentis amnem
Olim mansit ubi sacer Morandus
Vicinosque colens agros Amatus.

St-Vulmare, fils de Valbert et de Duda, était natif du Boulonnois. Il fuit de sa patrie pour ne point devenir l'époux d'une jeune fille de haute lignée nommée Ostorilde, que les parents de Vulmare voulaient lui faire prendre pour com-

(1) Neveu d'Erchenoalde, maire du palais de Neustrie, et petit-neveu du roi Dagobert par son aïeule paternelle Gerbette, sœur de ce roi.

(2) Le docteur Le Glay. — Notice sur l'abbaye de Loos.

(3) Sanderus. — Gazet. — Merville, chef-lieu de caton de l'arrondissement d'Hazebrouck.

pagne. Il se réfugia en Flandre, et étant entré dans une vaste forêt, il se cacha dans le creux d'un chêne où il fut, pendant trois jours, privé d'aliments. A sa mort, qui arriva en 697, les habitants de la forêt devenus chrétiens, érigèrent une église à sa mémoire, et le village qui se forma autour, se nomma Eecke (chêne), du nom de l'arbre où le saint avait séjourné (1).

St-Godehard évangélisa les environs de Mont-Cassel et devint le chef spirituel d'une petite bourgade, appelée Arneke, située au pied de la montagne (2). Mais les auteurs ne disent pas à quelle époque le saint prêtre exerça son ministère parmi nous. « Les plus anciens du village, lit-on » dans l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, tesmoignent » avoir entendu de leurs devanciers qu'il y avoit de beaux » escrits et monuments qui certifioyent que sainct Godehard » avoit esté pasteur d'Arneke, et qu'il y avoit esté honoré de » longtemps, sans sçavoir les autres qualitez et conditions » de sa vie, ny le temps de sa mort, parce que ces papiers » avoient esté bruslez avec leur église (3). »

(1) Eecke, village du canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck. Vulmarus laudatissimus abbas diem suum obiit anno 697. Hic vir exploratæ inter Morinos virtutis, Valberto et Duda in Bononiensibus ortus, Ostorildæ nobilis sibi pactæ virginis contactum fugit, atque ad solitariam vitam in Menapiscum, hoc est Flandriam, concessit, vastumque ingressus sylvam : in cavâ arbore triduum absque cibo egit. Ab eâ arbore, *Ekenses*, agri Casletani populus, nomen se trahere dicunt, Vulmarum colunt, templumque ibi suum consecraverunt. — Meyerus, Tom. III *Rerum Flandricarum.* L'église d'Eecke est encore aujourd'hui sous l'invocation de St-Vulmare. D'après Malbrancq, cette église a succédé à un monastère bâti par Saint-Vulmare. *Ekense illic monasterium Benedictinos incolere, colereque D. Wulmerum jàm olim Bononiæ comitem, dùm abbatum ab illius loci auctorem.* — De Morin. Tom. II.

(2) Arneke, canton de Cassel, arrondissement d'Hazebrouck.

(3) J'ai vu dans un MS. du XII[e] siècle, appartenant à la Bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles, catalogué sous le n° 8888, un éloge en vers

Cependant, en visitant un jour ce monument, nous avons découvert sur le mur extérieur de l'abside, une inscription qui ratifie pour ainsi dire la tradition conservée dans ce village, et qui mentionne l'année où St-Godebard

latins rimés du saint vénéré à Arnèke. Ces vers sont inédits; on sera peut-être curieux de les lire ici :

De sancto Godehardo.

Cuncta suis donis refovens qui cuncta creavit
Christiane dilectos sibi sanctos glorificavit,
Saxoniæque decus Godehardum mirificavit
Huncque sacerdotem statuendo beatificavit
Hunc in plebe suâ dans crescere magnificavit
Coram principibus summisque honorificavit
Sublatumque de hinc terris super astra locavit
Ipse pornavit tempus quo pontificavit
Ipse suam terram vel sedem nobilitavit
Ipseque moribus ore ut actibus amplificavit.
Ecclesiam renovans propriam quam semper amavit
Et pausantibus hanc sacer ossibus indè dicavit
Gentibus ergò petentibus hic medicatur
A regionibus advenientibus auxiliatur
Plurima maxima signa benigna ferens opata
Divite paupere milite rege simul venerata
Pestis et hostis terror et error ibi supata
Pernities tumor et rabies sedata fugatur
Cecus lumine mutus famme reparatur
Indiga confuga naufraga plebs vaga letificata
Frigida torrida morbida lurida salvificata
Surdaque claudaque curvaque mancaque siqua gravata
Auditu pedibus gestu manibus reparatur
Jamque bonum firmum quia nomine teste vocatur
Jure quod infirmum fuerit peû solidata
O Godeharde pater ne tarde juvare pecatur
Gens tibi subdita plebs tibi credita ne paciata
Ulla pericula tàm ubi sedulaque famulata
Hæc sit ut extera quam tua dextera ferre putatum
Porta conforta rege protege ne noceatur
Corpora pectora tempora læta sed expiata
Erige corrige labile flebile ne meriata
Effice sed prece vita petita sibi tribuata
Sicque beata soloque poloque Deoque servatur.

en fut le pasteur. Voici cette inscription : *Dicatur sancto Godardo, an° 999, hujus ecclesiæ pastori.*

« S[t]-Folquin, continue Gazet, l'auteur de l'histoire que » nous venons de citer, était de la noble famille de l'empe- » reur Charlemaigne. Ayant esté dès sa jeunesse si bien in- » struy aux lettres et en la piété, il fut esleu du clergé de » Térouenne pour leur évesque, au grand contentement de » l'empereur Loys, fils de Charlemagne. Il eut grand soing » du salut de son peuple, estant infatigable tant en la pré- » dication qu'en la visitation des églises et paroisses de son » diocèse. Comme il le visitoit, estant en un village de Flan- » dre, nommée Heclesbeke, il devint malade et y mourut » l'an huict cens cinquante-cinq, le quatorze décem- » bre (1). »

Ainsi, quand ces apôtres eurent gagné par la persuasion les cœurs à Jésus-Christ, et que l'Évangile eut triomphé de l'idolâtrie, des églises furent édifiées comme pour constater ce triomphe et le consacrer. Une église, d'ailleurs, est pour le chrétien la figure de son divin Maître; elle est pour ses yeux un enseignement symbolique permanent, comme la parole du prêtre l'est pour son intelligence (2).

Il ne reste plus de trace des monuments élevés par les Éloi, les Momelin et les Winoc; car, les églises qu'ils fondaient étaient peu solides; elles étaient de bois, ainsi que l'enseignent Oudegherst et Selden cité par Aug. Thierry (3). Aussi, le moine Oswald Vervlake, lorsqu'il raconte dans

(1) Iperius in Chronicon. — Vie de S[t]-Folquin par Guillaume De Witte, religieux de S. Bertin. Ekelsbèque, village du canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

(2) Vid. Du symbolisme dans les églises du moyen-âge, par MM. S. Mason Neale et Benj. Webb, M. A. de l'université de Cambridge.

(3) Chroniques et Annales de Flandre, page 4 verso. — Scriptores collecti à Selden, t. II, p. 1634. — Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands, t. I, p. 106, par Aug. Thierry. Paris, 1836.

son langage flamand, l'origine du monastère construit à Winoxberg par les disciples de S[t]-Bertin, se sert-il de cette expression *timmeren,* charpenter, pour désigner leur genre de travail. *Sy daer een huys getimmert hebben,* dit-il; *ils y ont charpenté une maison.*

Mais nous sommes porté à croire qu'il existe encore au milieu de nous, dans nos villages flamands, des vestiges des églises bâties au temps de S[t]-Folquin, bâties peut-être par ses ordres et sous sa direction. Nous voulons parler de celles de Ghyvelde, Bissezelle, Zegerscappel et Volkerinchove, qui sont des monuments où se rencontrent les caractères généraux de l'architecture religieuse du IX[e] siècle, c'est-à-dire, le plan basilical, la maçonnerie en *opus incertum,* les fenêtres en plein-cintre et très-étroites, enfin les arcades des nefs s'abattant sur des piliers carrés sans chapiteaux et sans ornements (1).

En examinant les moëllons brunâtres qui ont servi à la construction de ces églises (2), et qui semblent être provenus du mont Cassel ou de celui des Cattes (3), nous nous sommes demandé comment cette masse de pierres si lourdes a pu être transportée de si loin, à une époque où les voies de communication étaient rares et peu praticables? — Com-

(1) Nous pourrions citer aussi Haringhe (Belgique), sur la frontière française à deux kilomètres de Houtkerque. L'église du premier de ces villages a deux nefs et la tour est construite en moëllons bruns de Cassel, disposés en *opus incertum.* Elle a conservé des traces de fenêtres en plein-cintre, aujourd'hui fermées.

(2) A l'exception de celle de Volkerinchove, Haringhe et Houtkerque.

(3) Il existe sur quelques points, au milieu de couches de sable, un grès ferrugineux de couleur brune, qui présente une sorte de stratification horizontale. Au mont Cassel, on trouve, outre ce grès, une autre couche arénacée, à gros grains, un véritable poudingue, dont le grès ferrugineux minacé est la pâte, et les noyaux sont des cailloux siliceux, roulés, ou jaunes ou blanchâtres, parmi lesquels il en est plusieurs qui sont du quartz ligalin gras et translucide. — Desmyttère, Topographie de Cassel, p. 390.

ment en ce temps-là, où l'on ne connaissait guère l'usage de l'argent monnoyé, ont été payés les frais d'extraction et de transport qui aujourd'hui seraient énormes.

Nous avons trouvé la réponse à ces questions dans les *Éléments d'archéologie nationale* du docteur Batissier :

« Dès qu'il s'agissait de bâtir une église, c'était presque toujours un ecclésiastique qui en fournissait le plan et des moines qui en exécutaient les travaux sous sa direction. Il y avait aussi hors des cloîtres des ouvriers laïcs qui travaillaient sous des ecclésiastiques, et notamment les frères -maçons. Ceux-ci étaient divisés en groupes de dix hommes dirigés par un maître-maçon. Ils campaient autour des édifices qu'ils élevaient, et leur besogne achevée, ils allaient chercher fortune ailleurs. Il arrivait souvent qu'ils étaient secondés par les populations qui charriaient les matériaux, et par les seigneurs qui leur donnaient des gratifications en argent ou en objets de consommation nécessaires à la vie. »

Mais pour se faire une idée exacte de la manière dont on bâtissait les églises au moyen-âge, il faut lire dans le *Précis d'antiquités monumentales* par M. de Caumont, la lettre écrite par Haimon, abbé de St-Pierre-sur-Dive, aux religieux de l'abbaye de Buttebery, on Angleterre.

En voici un extrait (1) : « C'est un prodige inoui que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelés au même char (tant la charge est considérable), et cependant il règne un si grand

(1) Traduit par M. Franchomme et cité par l'abbé Bourassé, *Archéologie chrétienne*.

silence qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait confession avec des larmes et des prières; alors les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, etc. S'il se trouve quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et refuser de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char et chassé de la sainte compagnie. »

Ainsi était comprise, en ce temps-là, la fraternité chrétienne! ainsi se faisaient en son nom les grandes choses que nous admirons encore aujourd'hui!

I.

ÉGLISES DU IXe AU Xe SIÈCLE.

BISSEZELLE, GHYVELDE, ZEGERSCAPPEL, VOLKERINCHOVE, TERDEGHEM.

BISSEZELLE (1).

A trois kilomètres d'Ekelsbeke, le village où mourut S[t]-Folquin, est situé Bissezelle, que Malbrancq nomme *Bistinglisella*.

L'église de cette paroisse, telle qu'on la voit encore aujourd'hui, est une véritable basilique; c'est dire combien elle est ancienne. Nous ajouterons même qu'il est possible que S[t]-Folquin en ait été l'architecte; car le célèbre évêque, qui visitait souvent les églises de son diocèse, est venu parfois dans les environs de Bissezelle, puisqu'il avait, non loin de là, sur le territoire de Pitgam, à l'endroit où est le petit oratoire qui lui est dédié, puisqu'il avait, disons-nous, une maison où il se reposait des fatigues de l'épiscopat. Et puis, comme le fait observer l'abbé Bourassé, dans les premiers âges du christianisme, les évêques étaient les seuls qui, avec les abbés et les moines, possédassent l'art de bâtir.

On a, dans une des séances de la Commission historique du Nord (2), révoqué en doute l'existence d'une basilique à Bissezelle. Cependant rien n'est plus vrai; ce petit édifice réunit tous les caractères de l'architecture romane de l'époque primordiale : à l'extérieur, une croix latine pour

(1) Dans le canton de Bergues, arrondissement de Dunkerque.

(2) Tome II du bulletin de la Commission historique du Nord, p. 149.

plan, un appareil consistant en un massif de moëllons bruns de toutes formes et noyés dans un mortier de chaux, des fenêtres en plein-cintre, si étroites et si resserrées qu'elles ressemblent aux meurtrières d'une forteresse; à l'intérieur, une nef et deux bas-côtés d'inégale largeur, séparés de la nef par des piliers carrés sans ornements et sans chapiteaux, et qui servent d'appui à des arcades aussi en plein-cintre.

Dans la suite des temps, cette église, à l'aspect si pauvre, reçut quelques embellissements. On y remarque d'abord un appui de communion artistement sculpté dans le chêne, don fait en 1700, par un échevin de la seigneurie et prévôté de St-Donat; ensuite un *antipendium* d'autel où l'on voit, au milieu de nombreux ramages en ronde bosse s'échappant d'un fond cramoisi, une descente du Saint-Esprit sur les apôtres, brodée par une main habile et avec tant de délicatesse, qu'on dirait l'œuvre d'un grand peintre.

Le comte de Flandre, Charles-le-Bon, donna au prévôt de St-Donat à Bruges toute juridiction sur la paroisse de Bissezelle; c'est ce qui explique comment des échevins de la seigneurie et prévôté de St-Donat ont reçu la sépulture dans l'église de ce village.

Sanderus, d'après Gramaye, croit que Bissezelle avait été anciennement un comté; mais déjà de son temps, cette terre n'était plus qu'un vicomté qui appartenait à la noble famille des Devos.

Un mot encore sur Bissezelle; il s'agit d'un dicton populaire. Ceux qui aiment à railler appellent cette commune : le surplus du monde, *het overschot van de wereld,* et ils ajoutent : quand Dieu eut créé la terre, il aperçut une place vide dont personne ne voulait, et il y mit Bissezelle. Nous avons vainement cherché à savoir où ce sobriquet a pris naissance; toujours est-il que l'histoire lui donne un démenti, puisque Bissezelle a été un des premiers villages chrétiens du nord des Gaules.

Extrait *de la Notice sur l'église de Bissezelle, par M. Develle, architecte à Dunkerque, correspondant de la Commission historique du Nord.*

L'église de Bissezelle, de style roman, est parvenue jusqu'à nous sans altération dans son plan primitif, grâce au manque de ressources de la paroisse, qui a toujours été pauvre, si l'on juge par l'exiguité et par l'extrême simplicité de l'édifice.

Le plan de cette église est une croix latine terminée par une abside à chevet rectangulaire. La nef est accompagnée de deux bas-côtés, et le clocher est placé à l'intersection des bras de la croix. La longueur totale de l'église est de 26 mètres 92. La plus grande largeur, mesurée au transept, de 13 mètres 66. La largeur du sanctuaire est de 4 mètres 22; celle de la nef principale de 5 mètres 42; et celle des bas-côtés de 2 mètres 05 seulement. Toutes ces dimensions sont prises dans œuvre. Il est à remarquer que la nef principale est de 0 mètres 12 plus étroite vers l'entrée que vers le transept.

Les nefs communiquent entre elles par six arcades placées symétriquement, trois de chaque côté, et séparées par de massifs pieds-droits, parallélogrammes en plan; de petites fenêtres, placées dans l'axe des arcades, éclairent la nef principale; les nefs latérales reçoivent la lumière par trois vitrages placés dans le plan incliné de la toiture, et par une lucarne, cette dernière située sur la nef sud. Il est probable que cette lucarne n'existait pas seule, et que les autres auront été supprimées à mesure que leur état de vétusté l'a exigé : des traces qui existent dans la couverture semblent l'indiquer. Les extrémités du transept et le chœur sont éclairés par des fenêtres ogivales; cette forme de cintre est reproduite dans un grand vitrail pratiqué dans le pignon occidental. L'inspection de la maçonnerie suffit

pour démontrer que ces dernières fenêtres sont dues à une modification de la construction primitive; le plein-cintre existe partout ailleurs, tant à la porte principale, qui, elle aussi, a été modifiée dans sa forme et dans ses dimensions, qu'aux deux portes latérales qui existaient dans le mur extérieur de la nef sud, et qui ont été supprimées successivement. En effet, toute la construction primitive, à l'exception de la partie supérieure du clocher, est en moëllons tirés de la montagne de Cassel et posés en *opus incertum;* les cintres des baies sont eux-mêmes en pierre smillée, tandis que les pieds-droits et les cintres des baies pratiquées postérieurement, sont en briques, ainsi que la partie supérieure des pignons de la façade qui dépasse la couverture des nefs. Il n'existe pas de voûte dans cette église, et je n'ai pas aperçu de traces qui puissent faire supposer qu'il y en ait jamais existé; mais au-dessus du plancher qui termine actuellement le sanctuaire, il se trouve quelques courbes en charpente à plein-cintre, qui dénoteraient que cette partie a autrefois été lambrissée en forme de voûte. La nef principale est terminée par un lambris à deux pans, inclinés comme le comble qui le surmonte. Ce lambris est revêtu d'une peinture blanche sur laquelle on a tracé des lignes bleues qui forment des compartiments rectangles, aux angles desquels sont des étoiles jaunes. Les entraits de la charpente, qui eux aussi, sont bleus, portent sur leurs faces verticales des espèces de rinceaux bruns et jaunes, en peinture, le tout grossièrement fait. La charpente des bas-côtés est apparente; on a seulement revêtu les chevrons d'un plafonnage en mortier. Le sanctuaire, le transept et le dessous du clocher, sont terminés par un plancher horizontal peint en bleu. La couverture est faite en ardoise.

Depuis le plafond du transept jusqu'à la base de la flèche, le clocher est construit en pierre blanche calcaire de Saint-Omer, de forme cubique, et d'environ 0 mèt. 20 de

côté; chaque face du clocher, qui intérieurement présente un parallélogramme de 3 mèt. 60, sur 4 mèt. 35, est percée de fenêtres géminées dont les cintres reposent sur des pieds-droits ayant l'arête extérieure abattue; un cordon qui règne sur les quatre faces du clocher, à la naissance du cintre des baies, contourne comme une archivolte les cintres qui réunissent les fenêtres géminées.

La sacristie est d'une époque récente.

Il n'existe aucune pierre tumulaire dans la surface du dallage de l'église.

. . . .

. . . .

. . . .

Quelle que soit la simplicité du petit édifice qui vient d'être décrit, il est à remarquer que son exécution a dû occasionner une dépense relativement assez considérable, à cause du transport, à un notable éloignement, des matériaux qui entrent dans sa construction.

. . . .

Avant de terminer, je dois expliquer ce que j'ai dit au commencement : « Que, grâce au manque de ressources » de la paroisse de Bissezelle, l'église n'a subi aucune altéra- » tion dans sa forme primitive. » C'est qu'en effet les paroisses riches ont toujours plus ou moins dénaturé, par des *embellissements,* le caractère primitif des monuments religieux, et il est hors de doute que les pieds-droits d'arcades de l'église de Bissezelle auraient été transformés en colonnes, si les prédécesseurs de M. le curé avaient eu à disposer de quelques fonds. Maintenant encore, malgré les sages défenses de monseigneur l'archevêque de Cambrai, on voit journellement commettre des dévastations dans les églises. On transforme des arcs aigus en plein-cintre; on pratique des œils-de-bœuf elliptiques là où l'ogive règne partout; on accole aux portes des décorations en bois, à colon-

nes et fronton; on enlève des appuis de communion en bois sculpté, pour les remplacer par des balcons en fer ou en fonte; enfin, on taille les chapiteaux de colonnes pour y substituer des chapiteaux doriques; tout cela dans une bonne intention sans doute, mais sans discernement. »

GHYVELDE (1).

Lorsque le voyageur se rend de Leffrinckouke à Ghyvelde, il découvre dans le lointain, au milieu d'une plaine sablonneuse, une masse noire qui se détache d'un pan de ciel. Cette masse noire est la vieille basilique de Ghyvelde.

Ceux qui connaissent ce monument et qui ont vu dans l'*Archéologie chrétienne* de l'abbé Bourassé, le dessin représentant une basilique romaine, diraient que le premier a servi de modèle au second.

Ce sont bien en effet les petites fenêtres étroites et en plein-cintre de l'époque romane, avec quelques pierres grossières pour voussoir; ce sont encore des arcades pleinement cintrées reposant sur des piliers carrés; c'est le moëllon noir et brun, tel qu'il est sorti de la carrière, posé en *opus incertum*, enveloppé d'un forte couche de mortier; c'est en un mot tout cela réuni qui donne à l'église de Ghyvelde le caractère basilical du IXe siècle.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'une nef dans l'intérieur, mais il existe encore des traces de deux bas-côtés qui longeaient jadis la nef à droite et à gauche. Invisibles au-dedans de l'église, à cause de l'épais badigeonnage qui couvre les murailles, ces traces sont apparentes à l'extérieur.

Immédiatement au-dessous des fenêtres, un petit auvent s'étend le long des murs sud et nord, et semble être un reste des toits qui couvraient les bas-côtés. Il est probable

(1) Dans le canton-est de Dunkerque, arrondissement de ce nom.

que ceux-ci communiquaient avec la maîtresse-nef, par deux rangées de six arcades, aujourd'hui fermées avec des pierres calcaires d'environ 20 centimètres cube. Dans l'axe et au-dessus de ces arcades, sont placées, à chacune des faces latérales, six petites fenêtres ou lucarnes en plein-cintre qui répandent un peu de lumière dans cette antique et vénérable demeure du Dieu des chrétiens.

L'autel est placé à l'ouest et l'entrée de l'église est du côté est; mais la configuration du toit témoigne qu'anciennement l'abside était à l'orient et l'entrée à l'occident. Ce changement a eu lieu sans doute lorsqu'on a établi le chemin qui mène de Bergues à Furnes et passe près de l'unique porte de l'église de Ghyvelde.

Au sud de celle-ci est une guérite où les cloches sont suspendues: elle est carrée, bâtie en briques et percée de baies garnies d'abat-sons. Ce bâtiment est de beaucoup postérieur au corps de l'édifice, à en juger d'après le millésime — 1628 — que porte une pierre blanche incrustée dans le mur méridional.

Ayant porté nos pas jusques dans le chœur de l'église, nous avons remarqué près de l'autel une pierre tombale bleue, sur laquelle sont gravés au trait les corps d'un homme et d'une femme. Au-dessus de leur tête, est un écu dont les armoiries sont effacées. Deux traits parallèles encadrent la pierre et sont rejoints dans les coins par des anneaux circulaires qui entourent des aigles. Entre les lignes parallèles on lit : *Sépultures de Pierre Baert, décédé en* 1531 *et de sa femme*. Serait-ce un des ancêtres du célèbre marin dunkerquois?

Une autre épitaphe n'a pas moins attiré nos regards, c'est celle *du révérend sieur et maître Albert De Wilde, licencié en théologie, curé de Ghivelde, fils d'Antoine, échevin de la ville et châtellenie de Furnes, lequel a fondé pour le repos de son âme un service anniversaire avec clerc et*

diacre, moyennant une rente annuelle de 30 livres, hypothéquée sur des terres situées à Steenkerke.

La dîme de l'église de Ghyvelde fut donnée, en 1067, à l'abbaye de St-Winoc à Bergues, par Baudouin de Lille, comte de Flandre; Charles-le-Bon confirma cette donation en 1121. Ce sont les deux plus anciens actes publics, où il soit fait mention de Ghyvelde.

ZEGERSCAPPEL (1).

En remontant le cours des âges, nous voyons le nom de Zegerscappel figurer pour la première fois dans une charte du XIIe siècle. Un Gislembert de Zegerscappel signa, en 1186, des lettres, par lesquelles Guillaume, châtelain de St-Omer, et sa femme Ida d'Avesnes, cédèrent aux moines de St-André, une certaine quantité de vin, *foragium vini* (2). Jean de Zegerscappel intervint en 1234 comme témoin dans une convention relative à des dîmes entre l'évêque de Thérouanne et Hughes d'Oudeghem. En 1277, il est fait mention de Baudouin de Zegerscappel dans les lettres d'un autre châtelain de St-Omer. Enfin la tradition rapporte que les Templiers avaient une maison dans le village dont nous nous occupons (3).

Cependant dès avant le douzième siècle, Zegerscappel possédait une église ou chapelle. Nous nous sommes formé cette opinion en examinant dans tous ses détails l'église qui existe de nos jours, et dont une des parties est un reste d'une ancienne basilique. Voyez : le mur septentrional de l'édifice est en moëllons de grès placés en *opus incertum;* à la partie supérieure sont percées sept lucarnes en plein-

(1) Dans le canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

(2) Auberti Miræi, *Opera diplomatica*, t. I, p. 151.

(3) Sanderus, *Flandria illustrata.*

cintre, et au-dessous, dans leur axe, étaient autant d'arcades aussi en plein-cintre, lesquelles sont encore visibles, quoique bouchées.

Ce pan de mur daterait donc du IXe au Xe siècle.

Le plan primitif de l'église a insensiblement disparu, par suite des modifications successives qu'il a subies. La première doit avoir eu lieu du XIe au XIIe siècle; c'est alors que le monument aura pris la figure d'une croix latine, et que sur le transept s'est dressée la tour carrée qui est encore debout. Nous nous sommes convaincu de cela, à l'inspection des arcades et des colonnes sur lesquelles repose la base du clocher, colonnes cylindriques et à chapiteaux cubiques, ainsi qu'on les taillait au XIe siècle.

L'église a été reconstruite pour la seconde fois au commencement du XVIIe siècle. A cette époque, les nefs ont été élargies et leur intérieur éclairé par des fenêtres ogivales, couronnées d'une riche guirlande de feuillages de pierre, en guise d'archivolte. Mais c'est surtout la petite porte d'entrée du côté du midi, que le statuaire a embellie de toutes les grâces de son art et ornée de toutes les fleurs de son imagination.

Cette petite porte est une arcade en talon à nervures prismatiques; des feuilles de vigne rampent à l'entour, et se rencontrant au milieu, s'épanouissent en bouquet; une balustrade à jour, divisée en trois compartiments par des piédestaux triangulaires, la surmonte, et deux contreforts qui supportent d'élégants clochetons terminés en cônes, sont à l'un et à l'autre de ses côtés comme deux sentinelles qui veillent sur sa précieuse existence et soutiennent à la fois sa fragilité.

Les travaux de reconstruction se firent de 1614 à 1633; c'est ce qu'indiquent des chiffres taillés soit dans la pierre, soit dans la charpente de l'édifice, et encore l'inscription suivante gravée sur une solive de la nef du milieu :

18

Ter eeren Gods ende onze Moeder der H. Kerke, hebben wy, prochiaenen van Zegerscappel, deze nieuwe werken by ons Symoen De Man, Hendric Verleene, met ordres belast van pastor, schepen ende kerkmeesters, alhier M. R. Geeraert Dunkeyt, 1614.

Traduction : En l'honneur de Dieu et de notre Mère la Sainte Eglise, nous Simon De Man et Henri Verleene, paroissiens de Zegerscappel, avons fait ces nouveaux travaux, ordonnés par le curé, les échevins et les marguilliers, 1614. On pourrait ajouter : et aussi avec le concours de la famille seigneuriale de Quekebil, comme l'attestent les armoiries de cette noble maison qui se voient au sommet du pignon ouest de la nef méridionale.

A une époque très-reculée, il y avait à Zegerscappel deux curés : *olim duos habent curiones,* dit Sanderus.

Cette assertion de l'historien belge est confirmée par une inscription qu'on peut lire sur une dalle bleue conservée dans l'église. Cette incription entoure une figure de prêtre et est ainsi conçue : *Sepulture van Jan Bertram, pastor van Zegerscappel in de Noortportie, de zoone van Moor Bertram van Arneke, die overleet M. V*[c]. — Sépulture de Jean Bertram, curé de Zegerscappel dans le quartier-nord, fils de Maure Bertram d'Arnike, qui trépassa en 1500. — Or, puisqu'il y avait un curé pour la patrie septentrionale de la paroisse, il est permis de supposer que l'autre fraction devait avoir le sien.

Près cette pierre tombale gisent *Damoiselle Jolline de Moor, dame d'Orval, trépassée en XV*[c] *XL,* et les seigneurs de Quekebil. Ces vassaux de la cour de Cassel dorment là du sommeil éternel, non loin de leur ancienne demeure, jolie maison bâtie en 1611, et dont la tourelle attire encore les regards du passant. Quelques pas séparent le berceau de la tombe.

VOLKERINCHOVE (1).

La moitié de la face méridionale de l'église de Volkerinchove est un reste de basilique. Quatre petites fenêtres ou lucarnes en plein-cintre; dans leur axe et au-dessous d'elles, quatre arcades aussi en plein-cintre, dont la retombée se fait sur des piliers carrés; des traces d'un toit abritant autrefois un bas-côté; une tour carrée, entourée au sommet d'un double torre ou gros boudin, et qui semble contemporaine de la basilique; un appareil en pierres calcaires de St-Omer, d'environ 20 centimètres de côté, tous ces caractères architectoniques démontrent bien, selon nous, que ce village possédait comme Zegerscappel, Ghyvelde et Bissezelle, un monument catholique au dixième siècle.

Mais la terre fertile de Volkerinchove ayant comblé de richesses ses heureux habitants, ceux-ci en employèrent une part à embellir la maison de Dieu. Du XVIe au XVIIe siècle, les nefs s'élargirent, les colonnes se couronnèrent de feuillages, les arcs de la plupart des fenêtres se brisèrent en ogives, leurs rinceaux devinrent flamboyants et des guirlandes de pierre se déroulèrent autour en gracieuses archivoltes.

Nous avons déjà dit que Volkerinchove cite avec orgueil comme le plus illustre enfant sorti de ses champs, Michel Driutius, né en 1495, professeur et chancelier de la célèbre université de Louvain. Prêtre et ami de la science, il fonda dans cette ville de Brabant un collége qui porte son nom, et y mourut accablé de travaux et de veilles; *Continuis summisque laboribus ac vigiliis, causâ reipublicæ christianæ confectus* (Sanderus).

(1) Dans le canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

TERDEGHEM.

Ce village possédait une église au IXe ou Xe siècle; il en reste le clocher construit en moëllons bruts du Mont-Cassel et disposés *in opus incertum*. Cette tour, au sommet de laquelle sont encore visibles, quoique bouchées, deux baies étroites et cintrées, est appuyée sur quatre arcades également en plein-cintre, dont la retombée se fait sur des piliers privés de chapiteaux et n'ayant qu'un simple reglet pour entablement.

Quant au vaisseau, il est du XVIe siècle et n'offre rien de remarquable; mais dans le pavage de l'église, nous avons constaté la présence de quelques carreaux en terre rouge cuite, enduits d'une couche d'émail jaunâtre. Ils ont une trentaine de centimètres carrés et représentent en relief des figures humaines, de gracieuses arabesques, des feuillages, des licornes, des animaux portés par d'autres animaux. Ces petites dalles, qui ont, suivant M. le baron Taylor, une origine byzantine, sont des vestiges du XIIIe siècle (1).

(1) Voy. Not. hist. et archéol. sur les dalles sculptées par M. Hermand. — Annal. archéolog. de Didron, livrais. de fév. 1850.

II.

EGLISES DU XIe SIECLE.

ARENBOUTSCAPPEL, KILLEM, QUAEDYPRE, NOORDPEENE, BONDEGHEM, WULFERDINGHE, ESTAIRES, BORRE, LYNDE, SERCUS, HAVERSKERQUE.

AREMBOUTSCAPPEL (1).

C'est du douzième siècle que date le clocher de l'église d'Aremboutscappel.

Cela s'induit de la forme des arcades géminées en *mître* ou *fronton* qui se trouvent à la partie supérieure de la tour. Dans une arcade cintrée sont trois petites colonnes; leurs fûts sont en fuseau, les bases simples et leurs chapiteaux en corbeille cubique, supportent deux angles aigus, dont deux des côtés rectilignes ont un point d'appui commun sur la colonnette centrale.

Cette forme d'arcade, curieuse et rare, est un des caractères distinctifs de l'architecture romano-bysantine du XIe siècle (2).

L'appareil du clocher est semblable à celui qui est entré dans la construction de la tour de Volkerinchove et de Bissezelle, c'est la pierre calcaire de St-Omer d'environ 20 centim. de côté.

Un neveu de *Jean Baert,* Norbert-Ignace Tugghe, écuyer, conseiller-pensionnaire de la ville de Durkerque, décéda le 15 août 1745 à Aremboutscappel. Sa sépulture

(1) Dans le canton de Bergues.
(2) Batissier. — Éléments d'archéologie nationale.

se voit à la droite du maître-autel de l'église, où il a fondé à perpétuité, pour le repos de son âme, une messe-anniversaire en plein-chant avec le *Libera* et le *De Profundis*.

Près de l'église, dans le cimetière, s'élève la tombe du baron Coppens, né au château de Nortland, où il vint mourir en 1834, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Jeune encore, le baron Coppens fut promu aux fonctions publiques. Il fut successivement procureur du roi près l'amirauté de Dunkerque, président de la première assemblée électorale du Nord, membre de la première assemblée législative. Depuis, faisant partie de nos assemblées délibérantes, il contribua à la formation du Directoire, concourut avec les Merlin de Douai et d'autres savants jurisconsultes à de grands travaux de législation et consacra tous ses moments à des objets d'intérêt général; membre de la chambre des cent jours et de celle de 1815, il y fit plusieurs fois entendre sa voix pour réclamer dans l'intérêt du pays (1).

On a du baron Coppens :

1° *Un mémoire sur le rétablissement de l'amirauté de l'empire français et des colonies, présenté à sa majesté impériale et royale,* un vol. in-4°.

2° *Réclamation contre les abus de l'administration des Waeteringues,* une broch. in-4° imprimée en 1823 à Douai.

3° *Quelques considérations sur le rétablissement de la franchise du port et de la ville de Dunkerque.* Une broch. in-4°, Paris 1816.

4° *Supplément au mémoire sur le rétablissement de la Franchise de Dunkerque,* in-4°, Paris.

(1) Oraison funèbre du baron Coppens.

KILLEM (1).

Son église offre un cachet d'antiquité assez remarquable. Au sommet du pignon ouest, au-dessus de la porte d'entrée, on aperçoit trois niches de forme rectangulaire, celle du milieu est plus grande que ses deux compagnes. Chacune d'elles est divisée dans le sens de sa hauteur, par une colonnette de forme fuselée et à chapiteau cubique, en un mot de style roman. Ces trois niches avec leurs petites colonnes sont surmontées d'un triangle, dans lequel sont enchâssés six autres petits triangles.

Batissier enseigne que ces espèces de fenêtres simulées sont un caractère architectonique du XIe siècle. Ce savant archéologue les a souvent observées dans les églises d'Auvergne et aux maisons romano-byzantines de la Bourgogne.

Les trois petites ouvertures, dont nous venons de parler, sont, d'après la symbolique chrétienne, la figure de la sainte Trinité; le triangle principal est l'œil de l'*Éternel,* et les six triangles qu'il renferme sont les six attributs de Dieu. Mason-Neale et Benj. Webb nous disent que le symbolisme romano-byzantin se produisait ainsi aux regards des populations religieuses du XIe siècle (2). Nous retrouverons un autre exemple de ce symbolisme à la façade de l'église de Quaedypre.

On en voyait aussi des traces à la partie supérieure d'un mur qui existait encore à Bergues en 1811, et qui était resté de l'antique et célèbre abbaye de St-Winoc. Le sommet de ce mur construit en grès bruns consistait en un larmier avec congé, appuyé sur une rangée d'arcatures semblables à de courtes cannelures. Entre cette partie sail-

(1) Dans le canton d'Hondschoote, arrondissement de Dunkerque.

(2) Mason-Neale et Benj. Webb. Du symbolisme dans les églises du moyen-âge.

lante et l'arcade elliptique de la grande porte d'entrée, se groupaient trois arcades en plein-cintre tombant sur quatre colonnettes cylindriques. Au-dessous d'elles, était une raie de briques rouges posées en *opus spicatum.*

Les archéologues appellent cette disposition d'arcades : *le triplet roman,* qu'ils considèrent comme représentant la Trinité. Si nous voulions, dit l'abbé Bourassé, citer les églises en France où l'on remarque cette disposition, nous serions forcés de faire un catalogue interminable.

A l'exception du vestige de l'époque romane que nous avons signalé plus haut, l'église de Killem a perdu tout ce qui pouvait rappeler une origine moyen-âge.

QUAEDYPRE (1).

Baudouin de Lille donna en 1067 toute la dîme de ce village à l'abbaye de St-Winoc de Bergues, et ce fut probablement vers ce temps que l'on construisit à Quaedypre une église dont un fragment est parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler d'un triplet roman en *mître* ou *fronton,* placé au sommet du pignon ouest de la nef du milieu (2). Les côtés de chacun des triangles reposent sur quatre colonnettes légèrement fuselées. Leurs chapiteaux sont cubiques et leurs bases simples. Entre les deux colonnettes centrales est simulée une lucarne en plein-cintre dont quelques pierres grossières font archivolte. Au-dessous du triplet et dans l'angle extérieur formé des côtés de deux triangles, est un masque humain taillé dans le grès.

Nous avons encore remarqué du côté nord de l'église d'autres vestiges du monument primitif, qui nous ont fait supposer que celui-ci figurait, au XIe ou XIIe siècle, une croix latine.

(1) Canton de Bergues.
(2) Ce pignon est en grès bruns du mont Cassel.

Quant à l'édifice moderne, il date du commencement du XVII[e] siècle; c'est ce dont on peut se convaincre en regardant le millésime 1601 que porte le mur extérieur de l'abside, celui de 1610 sur une pierre blanche incrustée dans la tour du côté méridional, les façades des nefs latérales datées de 1617 et 1618; enfin des vitraux où l'on voit les images de la sainte Vierge et de son divin Fils, portent les millésimes 1605 et 1623.

NOORDPEENE (1).

L'église du village de Noordpeene a été presque entièrement reconstruite au XVII[e] siècle. Elle a trois nefs et son clocher hexagone, à flèche percée à jour et ornée de crosses, s'élève avec grâce du milieu d'un bouquet d'arbres. Cependant, hâtons-nous de le dire, ce n'est point la forme de l'édifice qui a fixé notre attention.

Ce qui nous a attiré à Noordpeene, c'est un baptistère en marbre ou pierre noire d'Ecaussine, semblable à celui de Gondecourt décrit par M. de Contencin, dans le tome 1[er] du bulletin de la Commission historique du Nord. Les points de similitude entre ces deux petits monuments sont si nombreux, qu'il est permis de supposer qu'ils sont tous les deux du même artiste.

A Noordpeene, comme à Gondecourt, le baptistère consiste en un monolithe carré d'un mètre ou environ de longueur sur chacune de ses faces et de 0,40 de hauteur. Il a été creusé dans sa partie supérieure, de manière à recevoir un bassin circulaire en plomb destiné à contenir l'eau nécessaire au baptême.

Ce monolithe repose sur un dé de pierre brunâtre et tendre, dont les angles sont taillés en fûts de colonnes

(2) Canton de Cassel.

cylindriques et annelés par le milieu. Ces fûts sont reçus à leur sommet dans un quart de rond, interrompu aux quatre angles par des dessins formant des demi-accolades. Ils ont pour base un filet et un gros torre lisse, garni aux coins de la plinthe d'une large feuille découpée, pareille à celle des bases des colonnes provenant de l'abbaye de Bourbourg (1). L'espace compris entre les colonnettes est légèrement arrondi.

Comme à Gondecourt, la cuve des fonts baptismaux de Noordpeene est couverte de sculptures en méplat.

La face antérieure est divisée en trois compartiments par des colonnes jumelles dont le tailloir est en cœur. Dans le compartiment du milieu sont deux enfants voguant dans une nacelle; dans ceux de côté sont accroupis deux dragons ailés dont un semble prêt à mordre la tête du Christ.

La face opposée est parsemée d'une série de chevrons fermés par des arcs de cercle

Sur les faces latérales, on voit d'une part, deux monstres chimériques à figures humaines, séparés par un oiseau qui prend son vol; de l'autre, deux dragons : leurs queues se touchent, leurs têtes se retournent et se regardent et de leurs gueules béantes sortent des spirales. Enfin dans le même plan est figuré un personnage qui a le tronc privé de la tête et tient celle-ci dans la main droite.

Le bassin est entouré d'un double encadrement circulaire taillé dans la pierre et parsemé de huit fleurons à cinq pétales. Autour de ces lignes se développe et circule une riche arabesque d'où se dégagent des cornes d'abondance qui versent des grappes de raisin.

Toute cette ornementation, comme l'a fait observer M. de Contencin, se rencontre fréquemment dans les

(1) Exposées au musée de Dunkerque.

monuments du XIe au XIIe siècle. A cette époque, dit Batissier, les artistes ont répandu sur les faces des chapiteaux toutes les richesses de leur imagination, puisant les motifs de leur décoration dans le monde réel, comme dans le monde imaginaire, les empruntant aux légendes, aux traditions, aux livres saints, et les tirant des règnes de la nature.

Les détails artistiques qui décorent le baptistère de Noordpeene ne sont point, selon nous, dépourvus de signification. Les grappes de raisin, dans la symbolique chrétienne, sont un emblême de la régénération spirituelle. Les enfants dans la nacelle ne font-ils pas pressentir que l'homme, avant de se hasarder sur la mer du monde, doit être fortifié par le sacrement du baptême? La figurine qui porte, comme saint Denis, sa tête dans la main, ne veut-elle pas dire que la vie est un long martyre?

Le petit monument que nous venons de décrire est donc antérieur à l'église actuelle. Mais le pignon de la nef principale, construit avec des moëllons de Cassel, et une fenêtre en plein-cintre, autrefois percée dans l'abside, aujourd'hui bouchée, nous paraissent être les restes d'un édifice qui en fut le contemporain.

Sanderus raconte que l'église de Noordpeene possédait encore de son temps les sépultures de la noble famille de La Tour. Les pierres qui indiquaient au passant la place où gisaient dans la poussière ces hauts et puissants barons, ont disparu. Je n'ai remarqué d'autre sépulture, que celle de maître François-Joseph Dousinelle, qui fut licencié en théologie, professeur en philosophie au collége du roi à Douai, et enfin curé de Noordpeene pendant 36 ans (1).

Il y avait encore dans ce village, outre la famille de La Tour, celle des Hallewyn, dont la seigneurie fut élevée

(1) Mort le 11 septembre 1780, à l'âge de 73 ans.

par les rois de France, à la dignité de marquisat et plus tard de duché. Leur demeure était, suivant l'historien belge, un château splendide et fortifié, *Castrum splendidum ac munitum.*

HONDEGHEM.

Ce village possède une église à trois nefs qui n'ont rien de remarquable. La forme du vaisseau est une croix latine, et sur le transept est posé un clocher roman, œuvre d'art qui attire l'attention de l'archéologue. Son appareil est, du côté-nord, la pierre calcaire de St-Omer de 20 centimètres cube; du côté-sud le moëllon brut du mont Cassel. La tour est carrée et surmontée d'un larmier reposant sur des modillons à masques humains. Immédiatement au-dessous, se déroule une archivolte découpée en dents de scie, qui contourne huit encadrements en plein-cintre. Chacun de ces encadrements (il s'en trouve deux à chaque façade de la tour) renferme des fenêtres géminées, dont le voussoir légèrement trilobé retombe sur des colonnes cylindriques à chapiteaux simplement cubiques ou bien garnis de crochets.

Plus bas, sont simulés deux cercles juxtaposés, dont les circonférences sont divisées par des rayons qui partent des centres. A la partie extérieure du mur septentrional du transept, on voit encore des traces de plein-cintre.

D'après ces caractères architectoniques, nous pouvons assurer qu'Hondeghem avait un monument religieux au XIme siècle.

Sur la cloche de l'église on lit cette inscription : « *Anno* » *D^ni MCCC Maria es mine name. Drie gebroederen* » *maeckten mi Be^q^u Vannorkelme.* » — Traduction : L'an du Seigneur 1400. Marie est mon nom. Trois frères du nom Be^q^u Vannorkelme m'ont fondue.

En 1430, les vicaires-généraux de Thérouanne (le siége épiscopal était alors vacant) confirmèrent l'institution d'une confrérie de la Ste-Vierge établie à Hondeghem. Ils envoyèrent à cet effet au doyen de chrétienté à Bailleul, qui avait à cette époque cette paroisse dans sa juridiction, un décret dont la teneur débute en ces termes : « *Officialis » morinensis Decano Xpianitatis de Balliolo se ejus locum » tenenti, salutem in Domino : cum querimonia nonnullo- » rum de* Canisvillâ *prochianorum, etc.*

Le pape Eugène accorda en 1444 des indulgences a cette confrérie, par une bulle datée de Rome le neuf novembre, et commençant par ces mots : « *Eugenius Epis- » copus, servus servorum Dei, universi Xpi fidelibus » præsentes litteras inspecturis salutem et amplicam bene- » dictionem, etc.* »

Au nombre des confrères on remarquait :

1. Charles de Hondeghem, châtelain de la Motte au Bois, dans la forêt de Nieppe.
2. Jacques de Hondeghem, fils de Charles.
3. Willem Van den Hove, prêtre, curé (*parochie-pape*) de Hondeghem.
4. Jehan Van Notquebue, seigneur de Hondegem et de Bergues.
5. Le Père Jean Van Vielgen, abbé de St-Jean du Mont, près de Thérouanne.
6. Baudin, receveur du comte de Flandre.
7. Gautier Van den Elste.
7. Dederik Van Vielgen, notaire impérial et apostolique.
9. Willem Polar, échevin de la Vierschare d'Hazebrouck.
10. Gilles Van Walscappel.

Ces notes sont extraites d'un manuscrit intitulé : *Dit es de bouc van onser vrauwen Marië ghilde ghehouden in de prochie kerke van Hondeghem ter ere van der zelve maght Marie moeder Gods en haren beilden staende in haren choor van de zelve kerken in Cassel-ambacht by Vlaen-*

derlant. En was gyecopiheert desen bouc int jaer ons heeren doe mer screeft dusentich vier hondert viertich en neghen in de maent van meye, int tweede jaer van de biscopdom ons heiligen Vader den Paeus Nicholay den vyfden.

Ce manuscrit appartient aux archives paroissiales de Hondeghem. Il contient tous les règlements relatifs à la Confrérie de la Sainte-Vierge et en outre les noms de tous ceux qui en ont été membres depuis son origine jusqu'au démembrement du diocèse de Thérouanne.

L'année de la destruction de cette célèbre cité est rappelée dans ce recueil par le chronogramme bien connu : DeLetI MorInI; mais le jour, où cette grande catastrophe épouvanta le monde, est complètement ignoré. Il est indiqué dans le même document par cet autre chronogramme :

prIDI bartheLoMeI.

Ainsi, ce fut en 1553, la veille de la fête de St-Bartholomée, que la capitale des Morins fut rasée !

WULFERDINGHE.

Le onzième siècle apparaît sur toutes les faces de l'église de Wulferdinghe. A l'extérieur, le pignon ouest est décoré d'une arcature en plein-cintre. Chacune des extrémités des arcades, qui sont au nombre de quatre, est reçue sur un chapiteau cubique que porte un fût cylindrique. Dans l'intérieur de l'édifice, des arcades cintrées et des colonnes en demi-relief sont appliquées sur les murs.

Mentionnons ici un appui de communion, artistement sculpté dans le chêne, œuvre du XVIIe siècle, figurant St-Antoine dans un ermitage et St-Martin qui donne un pan de son manteau à un pauvre.

ESTAIRES.

L'autel que St-Vaast avait érigé à Estaires se transforma au XIe siècle en une église paroissiale, à la prière de Robert de Béthune et de Termonde. Mais en 1383, cette maison du Seigneur disparut en partie dans les flammes avec le reste de la ville, quand celle-ci tomba au pouvoir des Anglais.

Toutefois, les deux pignons, construits *in opus incertum*, du transept du monument primitif, ont échappé aux ravages du feu. Ils sont restés debout jusqu'à nos jours. Ce qui les distingue des autres parties de l'église actuelle, c'est une galerie qui orne les tympans de chacun de ces pignons, et qui forme un double triplet roman en *mître*. Les colonnettes, sur lesquelles s'appuyent les côtés des angles, ont les bases simples et les chapiteaux cubiques comme à Quaedypre.

Au-dessous de cette galerie, s'étend une corniche en dents de scie.

Les colonnes qui soutiennent le vaisseau ont des volutes aux chapiteaux et ressemblent entièrement à celles de Neuf-Berquin et de Lagorgue (1). Une date que nous avons découverte sur une d'elles atteste qu'elles remontent à 1566.

BORRE.

Le clocher de Borre est très-ancien; il est placé sur le transept de l'édifice qui est une croix latine.

La partie inférieure de la tour, qui est carrée, est construite *in opus incertum* et en moëllons bruns et bruts de Cassel, et la partie supérieure en pierre calcaire.

Aux faces septentrionale et méridionale se trouve une

(1) Il y eut à Lagorgue une célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, connue sous le nom de Beaupré, et fondée en 1220. Il n'en subsiste plus que des fragments de quelques pierres tombales. Nous publierons bientôt une monographie de cette ancienne communauté.

fenêtre géminée en plein-cintre, entourée d'un torre en guise d'archivolte. Le cintre est reçu sur des chapiteaux à corbeille cubique ou cône renversé, portés par des colonnes cylindriques.

Adam, évêque de Thérouanne, eut la dîme de Borre en 1220, de Gislebert de la Bourre, ainsi que le constatent d'anciennes archives d'Ypres.

LYNDE.

L'église de ce village a une tour carrée, en pierre calcaire de 20 cent. cub. et placée sur le transept.

La chambre aux cloches est éclairée par quatre fenêtres géminées en plein-cintre, dont les arcades reposent, comme à Arembontscappel, sur des colennettes ayant chapiteaux à cônes renversés. La base de la tour formant voûte est soutenue par quatre arcades également en plein-cintre. Du centre de la voûte s'échappent des nervures qui se coupent diagonalement et tombent en demi-cercle sur des consoles ou culs-de-lampe décorés d'animaux fantastiques, tels que licornes et dragons ailés. Les chapiteaux des colonnes des nefs portent des feuilles de vigne, des têtes humaines et d'animaux.

Il existe encore des traces de plein-cintre à la façade occidentale.

On admire dans l'église de Lynde le jubé de la cathédrale de Thérouanne; il est taillé dans le chêne. C'est un grillage représentant une série de fenêtres ogivales flamboyantes, séparées par des pinacles. Au-dessus, est une galerie composée de douze niches dans lesquelles sont les statuettes des douze apôtres (1). Au-dessous de ces figuri-

(1) Nous avons remarqué une galerie semblable au musée des antiques à Bruxelles.

nes se déroule une guirlande de fleurs entremêlées d'écussons qui portent les emblêmes de la Passion.

Sur le mur de la sacristie vers l'est, il se trouve enchâssée une pierre calcaire sculptée, qui est un ancien *ex-voto* de 1669.

SERCUS.

Ce qu'il y a de remarquable à l'église de Sercus, c'est sa tour qui est octogonale, depuis sa base jusqu'au sommet de la flèche (1). Son appareil est la pierre calcaire de St-Omer. Elle est percée de quatre fenêtres geminées et en plein-cintre; les arcades en sont soutenues par des colonnettes qui ont la base simple et le chapiteau à crochets, caractères architectoniques du XIe siècle.

On lit sur le clocher les deux vers flamands :

Om Godts woort
Wort groot Descoort.
Ann°. 1583.

HAVERSKERKE.

L'église a trois nefs de construction moderne; mais la tour placée sur le transept et dont l'appareil est la pierre calcaire cubique, remonte au XIe siècle. Elle est carrée et chacune de ses faces est percée d'une fenêtre qu'entoure une archivolte en plein-cintre. Cette archivolte n'est autre qu'un cordon qui coutourne les quatres côtés de la tour.

ZUYTPEENE.

La façade de l'église de Zuytpeene est construite en grès, ou pierres ferrugineuses, extraits du Mont-Cassel. Elle est ornée de trois rangées de colonnades superposées; celle au sommet est composée de quatre petites colonnes; celle

(1) Ce caractère se rencontre à l'église de Lagorgue.

du milieu en a six, celle au-dessous et la dernière en a onze. Toutes ces petites colonnes sont octogonales et ont les chapiteaux cubiques. Taillées dans la pierre calcaire, elles fesaient contraste par leur blancheur avec le fond noir du pignon.

Ce monument à l'intérieur est divisé en trois nefs; la partie antérieure est de la même époque que la façade; quatre arcades en plein-cintre retombent sur des piliers figurant des faisceaux de colonnettes cylindriques, ayant pour chapiteaux des cônes renversés.

Dans la nef septentrionale, on voit encore la pierre sépulcrale d'Antoine de Zuytpeene et d'Élisabeth Van Steelandt, 1540.

WEMAERSCAPPEL.

L'église de ce village est un vestige d'ancienne basilique. A l'extérieur, le mur occidental est bâti *in opus incertum;* à l'intérieur, il y a une nef et deux bas-côtés qui communiquent avec elle par six arcades en plein-cintre, appuyées sur des piliers carrés et sans chapiteaux. Au-dessus de ces arcades sont de chaque côté quatre lucarnes aussi en plein-cintre, évasées de dehors en dedans. — Le chœur est plus moderne, il est éclairé par des fenêtres ogivales, et est séparé de la nef par une arcade en ogive, appuyée sur des colonnes cylindriques à chapiteaux ornés de feuilles de vigne. Des statuettes en bois, représentant des anges accroupis, servent de modillons et reçoivent les nervures de la voûte.

Dans la chapelle méridionale, une pierre tumulaire est encastrée dans le mur. On y lit l'épitaphe suivante : *Hic jacet Dômu? Adrian? Stinte nat? de Bergis monach? profess? et sacerdos sti? Cenobii sti Winoci qui obiit âno Dûs M°...* TRADUCTION. Ci gît Révérend Adrien Stinte, natif de Bergues, moine profès et prêtre du St-Monastère de St-Winoc, décédé l'an du Seigneur mil...

Au-dessus de cette inscription est gravée au trait l'image d'un abbé assis dans un fauteuil, tenant la crosse de la main droite et un livre de la gauche; près de lui, un moine est à genoux, les mains jointes, et derrière le moine, un chevalier debout, un glaive à la main, et les pieds sur un lion.

D'après le texte de l'épitaphe, on pourrait croire que la pierre d'Adrien Stinte est du XIme siècle; mais nous croyons que le millésime est incomplet et qu'elle est du XVme siècle. Le caractère des figures et des lettres indiquent cette date.

III.

ÉGLISES DU XII[e] SIECLE.

—

STEENE, CAPPELLEBROUCK, MERKEGHEM, CLAIRMARAIS, BOESEGHEM, MORBECQUE, WALLONCAPPELLE, STAPLES, OUDEZEELE.

—

STEENE (1).

Steene était déjà connu au XI[e] siècle; Baudouin de Lille donna en 1067, deux parts de la dîme de cette paroisse à l'abbaye de S[t]-Winoc. Cependant la partie la plus ancienne de son église ne remonte pas, pensons-nous, au-delà du XII[e] siècle.

Ce qui nous autorise à émettre cette opinion, c'est l'examen que nous avons fait des colonnes qui séparent la nef du milieu de la nef septentrionale. Leurs fûts sont uniformément cylindriques et couronnés d'un chapiteau carré. A chacun des angles du tailloir sont sculptées en ronde-bosse des têtes d'anges et des feuilles de vigne, alternées entr'elles. Ces colonnes ont une grande ressemblance avec celles qui se trouvent près du chœur dans l'église de Tournus en Bourgogne, monument qui est du XII[e] siècle.

Le clocher de Steene nous paraît être de la même époque. Il est carré, bâti en briques rouges et percé à chacune de ses faces de deux baies ogivales garnies d'abat-sons; autour de leurs arceaux serpente un cordon en pierre blanche et formant archivolte; un larmier sans congé, que supportent

(1) Canton de Bergues.

de petites arcatures en saillie, abrite le sommet des murs de la tour contre les injures du temps.

Toute l'église a eu à souffrir des guerres qui ont désolé la Flandre. Elle était autrefois en croix latine et avait trois nefs. Deux ont été incendiées, une d'elles seulement a été relevée vers le milieu du XVIe siècle; c'est ce qu'attestent les millésimes inscrits sur les contre-forts qui soutiennent la muraille du côté-sud; sur l'un, on lit la date 1533, sur un autre 1542, et sur un troisième, on remarque un nom illisible. Il est probable que c'est celui de l'architecte qui a fait la restauration, ou celui du curé qui l'a ordonnée. Les millésimes indiquent sans doute l'espace de temps dans lequel la restauration a eu lieu.

Le pignon occidental de la maîtresse-nef a été respecté en partie : on y voit l'appareil primitif qui est en grès bruns de Cassel, posés en *opus incertum*.

L'intérieur de l'église était autrefois éclairé par des vitraux peints; il en subsiste un fragment qui porte le chiffre 1604.

Après la maison de Dieu, nous sommes allé visiter Steenbourg. Cette antique demeure des seigneurs du lieu, ce *non inamœnum castellum*, suivant l'expression de Sanderus, est encore debout avec sa vieille chapelle et son pont-levis.

CAPPELLEBROUCK (1).

L'église de Cappellebrouck, qui n'était d'abord qu'une chapelle au marais, attire l'attention de l'archéologue par les sculptures qui décorent les faces intérieures de ses nefs, où la nudité des murs disparaît sous des détails d'ornementation, caractéristiques du style architectural du XIIe siècle.

A l'extérieur, le plan de l'église est une croix latine, et son appareil est la pierre calcaire de St-Omer. La corniche

(1) Canton de Bourbourg.

du mur qui regarde le midi, est portée sur des modillons à figures humaines, taillées dans la pierre blanche (1).

A l'intérieur, le côté méridional de la grande nef est orné de trois arcades simulées à anse de panier ou elliptiques et surmontées de cinq lucarnes étroites et en plein-cintre comme dans les basiliques. Le côté septentrional est formé d'arcades en plein-cintre qui ont pour supports des colonnes cylindriques; celles-ci ont les chapiteaux composés d'un reglet et de deux feuilles qui se recourbent en crochets. Au-dessus se déroule une rangée de dix autres petites arcades cintrées; leurs cintres sont entourés d'une archivolte décorée d'oves et ont pour points d'appui des colonnettes semblables à celles qui soutiennent les grandes arcades inférieures. Les arcades supérieures renferment alternativement une petite fenêtre cintrée et évasée de dehors en dedans (aujourd'hui bouchée), et une figurine taillée en ronde-bosse dans la pierre. Chacune de ces figurines est debout sur un socle carré, tenant la main droite au menton et de la main gauche une espèce de rouleau. Dans le tympan des arcades où sont placées les statuettes, est sculpté un ange, les ailes déployées, prêt à s'envoler. Les fenêtres, les arcades et les colonnes que nous venons de décrire se retrouvent dans la coupole de l'église de Tournus (2). Quant aux sculptures, elles sont l'œuvre d'une main habile, et font regretter la disparition d'une troisième nef qui complétait le monument religieux de Cappellebrouck.

Les Templiers avaient une maison dans ce village, et

(1) Il existe aussi des modillons à figures humaines, taillées dans la pierre calcaire, à la face septentrionale de l'église d'Houthem, dans le district de Furnes (Belgique).

(2) Voyez tome 2 du Bulletin de la commission historique du Nord. — Éléments d'Archéologie nationale, par Batissier.

lorsqu'ils venaient assister aux offices de l'église paroissiale, ils y entraient, dit-on, par une porte qui ne s'ouvrait que pour eux. Si la tradition est exacte, cette porte serait celle qui se voit encore, quoique murée, au côté septentrional du transept. Elle est très-basse et en plein-cintre, et son voussoir repose sur des colonnettes cylindriques à chapiteaux cubiques.

Enfin, des dalles tumulaires ont conservé les noms de plusieurs échevins de la seigneurie de Cappellebrouck, terre féodale, nous apprend Sanderus, qui appartenait aux chanoines d'Aire, pour l'avoir reçue des mains de Philippe d'Alsace.

MERKEGHEM (1).

En sortant de Bollezelle vers l'ouest, on monte doucement au Ravensberg. — C'est une colline couverte d'excellents herbages que paissent de gras troupeaux, et d'où l'œil ravi découvre, par un soleil d'été, avec de larges bouquets d'arbres, de vastes champs variés comme un tapis émaillé de fleurs, et puis au loin, les plaines nues de l'Artois qui se perdent dans un horizon de pourpre; délicieuse colline d'où l'oreille n'entend que le chant des oiseaux cachés sous la feuillée et le murmure du vent se mêlant à la voix argentine de la cloche du village.

Au sommet de ce site enchanteur, en face de ce joli paysage, au milieu d'une végétation luxuriante et d'une paix profonde, très-haute et noble dame Christine, baronne de Ravensberg, fonda, en 1194, l'abbaye de la bienheureuse Marie de Houthove, du consentement de son fils, seigneur de Bruhous, avec l'autorisation de l'évêque diocésain de St-Omer, celle du comte de Flandre et du très-illustre chapitre-général de l'ordre de Cîteaux, et enfin

(1) Canton de Wormhout.

sous l'approbation de Sa Sainteté le pape Célestin III. C'était une communauté de femmes de l'ordre de Cîteaux de Clairmarais, et sous la direction de l'abbé des Dunes.

Depuis l'époque de sa fondation jusqu'au premier septembre 1722, elle eut vingt-quatre abbesses, qui furent révérendes dames :

1 Aleide, 2 Béatrix, 3 Marie I, 4 Marguerite I, 5 Jeanne, 6 Mathilde, 7, Elisabeth, I, 8 Marguerite II, 9 Marie II, 10 Marguerite III, 11 Élisabeth II, 12 Élisabeth Loonis, 13 Marguerite La Rœux, 14 Marie Winnel, 15 Catherine Ismaats, 16 Élisabeth Vander Mertho, 17 Jacobe Van Torre, 18 Marguerite Vander Meersch, 19 Françoise Bernaerdts, de Cassel I, 20 Françoise Bernaerdts, de Cassel II, 21 Françoise de Mannays, 22 Marie Thuyn, de St-Omer, installée le 27 mai 1668, 23 Liduine Vander Meersch, de Worms, en Allemagne, installée le 7 octobre 1694, décédée le 28 août 1717, 24 Marie-Isabelle Lauvin de St-Omer, installée le 2 avril 1718.

Le côté ouest de l'église de Merkeghem dont la cure était anciennement à la collation de l'abbesse de Ravensberg, nous est resté de l'édifice primitif qui doit avoir été bâti à la même époque que l'abbaye. L'examen de la porte d'entrée de l'église fait naître cette opinion; construite dans un pignon de pierres calcaires de 20 cent. cube, cette porte en plein-cintre a les extrémités de son arc qui retombent sur ces colonnettes jumelles, et la corbeille de leurs chapiteaux est ornée de feuillages qui se retrécissent en volutes imitant des crochets. Nous avons déjà dit qu'on trouve ce genre de chapiteaux dans les monuments du XIIe siècle.

La petite église de Merkeghem, qui, à l'exception de ce débri de l'art romano-bysantin, ne présente rien de remarquable, a été édifiée en trois époques différentes, en 1534, 1599 et 1689. Ce sont les millésimes conservés sur des

colonnes de l'intérieur et sur le mur occidental. Près du chœur, sont des dalles tumulaires du XVIIe siècle, sur lesquelles on peut lire deux épitaphes, celle de Jacques de Zinneghem, un des seigneurs vassaux de la châtellenie de Bourbourg, avec juridiction sur les territoires de Cappellebrouck, Watten et Millan; et celle de Philippe Ytzweire, de Nortberquin, qui fut collégial de la noble cour, ville et châtellenie de Cassel, et bailli de la baronnie de Ravensberg.

CLAIRMARAIS (1).

« Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, dit M. le préfet Dieudonné dans sa Statistique du département du Nord (tome Ier, page 28), il existe, entre Cassel, Hazebrouck et St-Omer, un marais connu sous le nom de *Clair marais*, qui n'a pu être encore desséché et qu'on peut regarder comme un étang. Son étendue est de 58 hectares 33 ares; les eaux y sont tellement profondes qu'elles soutiennent à leur surface des îles flottantes, qui ont jusqu'à 96 mètres de superficie, et qui paraissent être des portions détachées des prairies contigues aux marais. Ces îles sur lesquelles les bestiaux vont paître, se conduisent d'une place à une autre, au moyen d'une corde attachée à une ancre que l'on enfonce dans le gazon. »

Le père Chrysostôme Henriquez, s'exprime dans les mêmes termes sur Clairmerais : « *Est autem in vicinio locus prodigiosus, cui nimirum insulæ variæ arbustis consitæ innatant, in quibus boves oviumque greges pascuntur, quæque ventis hùc illùc aguntur.*

C'est dans ces bas-fonds, devenus plus tard, à force de travail, de belles et verdoyantes prairies, que chantèrent

(1) Canton de Cassel.

les poëtes (1), que citèrent les historiens (2); c'est sur ce sol marécageux que prit racine, au milieu du XII[e] siècle, la fameuse abbaye de Clairmarais de l'ordre de Cîteaux. S[t]-Bernard en jeta la première pierre; ce génie enthousiaste et entreprenant savait bien qu'avec les prières qui monteraient chaque jour vers le ciel, s'élèveraient bientôt des fleurs et de riches moissons là où croupissaient des eaux fétides et stagnantes.

L'abbé de Clairvaux plaça dans le nouveau monastère trente néophites qui l'avaient accompagné en Flandre, et Gonfride, un d'eux, en fut le premier abbé.

Mais la merveille de Clairmarais fut sans contredit son église; elle tenait du prodige, *portento simile est,* dit le père Henriquez, qui en a laissé la description (3). Elle avait, continue-t-il, quatre cents pieds de longueur et quatre-vingts de hauteur. Éclairée par trois rangs de fenêtres ogivales qui étaient au nombre de cent soixante-dix, elle avait une nef et deux bas-côtés, dont la charpente était faite de bois précieux (*è ligno excellentissimo*), et des orgues à double buffet touchaient la voûte du monument avec leurs tuyaux d'étain hauts de vingt-trois pieds. Deux rangées de six colonnes (leurs chapiteaux étaient des corbeilles formées de deux feuilles se terminant en crochets) portaient les arcades de la nef; les tympans de ces arcades étaient ornés de douze magnifiques statues d'albâtre de

(1) Remigio tali visæ quandoque paludes
Sedibus exiliisse suis, perque arva moveri.
. . . .
Audomarum contrà sic nant Delphinia contis.
Ambæ cespitibus præsignes, frondibus ambæ,
Seque errabundæ sociant per stagna sorori!
Lacroix, *Connubia Florum.*

(2) Desmyttere, Topographie de Cassel. — Piers, Notice sur Clairmarais. — Sanderus, Flandria illustrata.

(3) Vid. Sanderus.

sept pieds de hauteur, représentant les douze apôtres. Il y avait encore deux autres statues de même grandeur et de marbre blanc, magnifiques sculptures qui retraçaient aux yeux des fidèles les célestes images du Sauveur du monde et de sa divine Mère. Des vitraux peints, présents de nobles personnages, projetaient un demi-jour dans le bas-côté septentrional.

Autour du chœur rayonnaient quinze chapelles, et au milieu d'elles se dressait un immense autel en marbre de diverses couleurs et soutenu par quatre colonnes torses de marbre. Leurs fûts étaient d'un seul bloc, et avaient quinze pieds de hauteur. Sur l'urne de l'autel était ciselée la belle figure de St-Bernard, recevant le lac de Clairmarais des mains de la Vierge Marie. Au-dessus reposait un tabernacle d'albâtre, dont la porte de bronze doré portait les figures des saints Benoit, Robert, Bernard et Éloi.

D'après le plan de l'abbaye, conservé par Sanderus, nous dirons que l'église était une croix latine, en fesant observer toutefois que le transept s'éloignait notablement de l'abside. Le clocher était placé au point d'intersection des deux bras. Le corps de l'édifice s'appuyait extérieurement contre trente-deux arcs-boutants; des clochetons ou pinacles pyramidaux surmontaient les piliers des arcs-boutants, et des crosses végétales garnissaient les arêtes des clochetons.

La tourmente révolutionnaire a détruit ces richesses monumentales. Au commencement de ce siècle, on contemplait encore avec admiration les ruines de cette célèbre abbaye, mais aujourd'hui les ruines mêmes ont péri : *Etiam periere ruinæ!*

Un jour, c'était en 1194, les moines de Clairmarais contestèrent aux habitants de Loon, dans la châtellenie de Bourbourg, la propriété d'une certaine portion de terre. Le différend fut soumis à la décision des abbés Philippe de

Bergues et Étienne de Balanche, et de Mathilde, abbesse de Bourbourg. Les arbitres jugèrent que les terres resteraient à l'abbaye de Clairmarais, et que celle-ci paierait en retour aux habitants de Loon, quarante livres de monnaie de Flandre.

Aubert Le Mire a conservé cette décision à la page 721 du tome 1er de ses œuvres diplomatiques (*Opera diplomatica*).

La voici :

Ego Philippus Dei gratiâ de Bergis, et ego Stephanus de Balanciis, abbates, et ego Mathildis de Broburg, abbatissa, notum fieri volumus, quod ecclesia de Claromareschi absolute, et homines de Loon, fide interpositâ, compromiserunt in nos super terris et fossatis que continentur in parochiâ de Lon, de quibus querela inter eos vertebatur, ut controversia eorum nostro dirimeretur arbitrio.

Horum autem allegationibus utrimque auditis, ut prædicta ecclesia prædictas terras cum fossatis in pace possideret, decrevimus ut eadem ecclesia prædictus hominibus quadraginta libras Flandrensis monetæ tribueret; quod et factum est, Testes sunt, Bordinus decanus, Joannes, Michaël, sacerdos, Malgerus de Lon, illustris etiam Beatrix, domicella de Broburgh.

Actum est hoc anno millesimo centesimo.

Clairmarais a eu 59 abbés et a existé pendant six cent cinquante ans. Cette maison illustre a donné asyle à Thomas Becquet, l'archevêque de Cantorbery; au comte d'Artois, Robert Ier, à Guillaume de Juliers, à Philippe de Valois; et la plupart des châtelains de St-Omer (de la maison de Morbèque), l'ont choisie pour lieu de leur sépulture. Elle a nourri aussi dans son sein des hommes qui ont laissé après eux une certaine auréole de gloire : Jean Rallin, auteur d'une histoire générale, depuis le commencement du monde jusqu'à 1599; Jean Winibroot, qui a écrit les

annales de l'abbaye, éditées à St-Omer en 1600, avec un autre ouvrage intitulé : *Présent spirituel aux moines de Woestine;* Louis Hertebald, surnommé la Bouche d'or, qui harangua les Gantois révoltés et les engagea à faire la paix avec Charles-Quint; enfin, Hubert Rudolphe qui fit le panégyrique d'Alexandre Farnèse, prince de Parme (édité à Cologne et à Douai).

BOESEGHEM.

Ce qui appelle l'attention sur l'église de Boeseghem, est la corniche de sa façade méridionale.

Le long du mur serpente un cep de vigne qui en se tordant enserre dans ses courbes tortueuses des animaux chimériques, tels que quadrupèdes ailés, des oiseaux à gros bec et à queue de serpent etc. Cette allégorie est taillée dans la pierre calcaire.

Comme les trois fenêtres de cette façade sont ogivales, nous pensons que toute cette partie a survécu à un monument du XIIe siècle.

Ces animaux malfaisants et rampants étouffés par la torsion de cette tige de vigne, ne sont-ils pas l'emblême du génie du mal dompté par le génie du bien?

MORBECQUE.

L'église de Morbecque appartient par sa construction à deux époques différentes. Nous n'avons à nous occuper que de la partie de l'édifice la plus intéressante sous le rapport archéologique, c'est-à-dire, de la tour, de l'abside et de la chapelle latérale de St-Firmin, vestiges du XIIe siècle.

La tour est carrée et chacun des angles du sommet est garni d'une gargouille; un des côtés porte l'inscription : *Princeps Morinorum conficit.*

Le vaisseau de l'église est une croix latine et divisé en

trois nefs communiquant entr'elles par des arcades ogivales. La nef du milieu se termine par une abside circulaire éclairée par six fenêtres à lancettes. Une septième au centre est bouchée.

Les trumeaux ou l'espace contenu entre chacune des fenêtres sont occupés par des pilastres, surmontés de chapiteaux *historiés* en pierre. Les quatre colonnes qui supportent la tour aux points d'intersection du transept, et les deux pilastres à l'entrée du chœur, sont également ornés de chapiteaux historiés; au total douze chapiteaux, dont voici la description : 1° La Sainte Vierge à genou devant un prie-Dieu; sur le prie-Dieu un vase rempli de fleurs; derrière Marie, l'archange à genou qui paraît lui adresser la salutation angélique; 2° un hermitage et des arbres, au milieu desquels une personne en prière; 3° des feuilles de choux répétées sur deux autres chapiteaux; 4° un chien ou un loup enserrant dans sa gueule la tête d'un lion; 5° un enfant se débattant contre un lion; 6° un homme armé d'une massue en terrasse un autre; le vaincu paraît plus grand que le vainqueur; celui-ci fixe son adversaire à terre en le tenant par les cheveux; 7° des branches entrelacées derrière lesquelles est un lion en embuscade; 8° des feuilles de choux; 9° un hermitage comme au numéro 2; 10° quatre personnages, dont deux portant casque et cuirasse luttent contre deux autres.

Des colonnes de l'abside s'élancent des nervures qui soutiennent la voûte ogivale du chœur. A leur point de jonction formant cul-de-lampe sont représentés soit des animaux fantastiques, soit l'agneau pascal, soit les armoiries de la famille de St-Omer, seigneur de Morbèque. Quant aux fûts et piédestaux des colonnes, nous ne pouvons en parler, car ils sont cachés sous une boiserie.

La chapelle latérale de St-Firmin (patron de l'église et dont le nom a été donné à une fontaine renommée dans

le pays) présente les mêmes caractères que l'abside. Ce sont les mêmes blasons, les mêmes nervures à la voûte reçues sur des modillons, sur lesquels sont tracés des griphons et des anges portant les uns et les autres l'écu de Morbèque.

Enfin, une pierre tombale bleue conserve les traits d'un chevalier armé de pied en cap et les mains jointes; une inscription presque illisible permet cependant d'attribuer les cendres, déposées sous cette froide dalle, *à Jacques le bâtard de Morbecque* (1).

Dans la chapelle de la Vierge, reposent sous un sarcophage d'autres membres de la maison de St-Omer. Sur la face antérieure de ce mausolée est un bas-relief, simulant neuf niches ogivales à trilobes, dans lesquelles sont placées neuf figurines, le tout détérioré.

WALLONCAPPELLE.

L'église de ce village a trois nefs; la plus ancienne est celle du milieu; nous la considérons comme existant depuis le XIIe siècle. Ce qui nous a fait cette opinion, ç'a été l'inspection des colonnes qui séparent cette nef des deux autres. En effet, elles sont en grès, cylindriques et surmontées d'un chapiteau carré, orné de volutes à chacun des angles. La cloche est aussi de cette époque, car elle porte une iuscription en lettres onciales et majuscules.

Dans la chapelle de la Vierge, on lit sur une pierre tumulaire noire, au milieu des armoiries de Varennes, Dubois, Bernart, Decanal, Landes, Hybert, Du Chastel, Tramecourt, Dumez, Vacquerie, Lahaye, Magnecourt, Cornhuyse, Dehornes et Massiet, l'épitaphe que voici :

(1) Cy gist Jacques Bastart de Morbeque en sô vivât bailly du bos de Niepe, lequel trespassa le .... XVe chincq.

« Cy gisent nobles seigneurs messire Maximilien de » Varennes, de la Rolandrie, décédé le 7 juillet 1636, » fils de messire Anth. cheval., seigneurs Dubois Grenier, » et de mad. Agnès Elisabeth Vanhoute, dame d'Eeckout, » douairière de Zegerscappel, fille de messire Franchois, » chevalier de Niewenhove et de madame Elisabeth de la » Bourre, dame d'Eeckout, laquelle épousat en troisièmes » noces, messire Philippe de Hubert, seigneur de Beaure- » pair, fils de messire Philippe chevalier de la Motte et de » madame Jeanne de Tramecourt dame de Saultrecourt ».

STAPLES.

L'église de Staples a trois nefs et est de diverses époques. Le pignon occidental de la nef du milieu est en partie du IXe ou Xe siècle; en partie (vers le sommet) du XVIe. La tour carrée et placée sur le porche est percée à chacune de ses faces, d'une fenêtre ogivale geminée, surmontée d'un orifice circulaire ou *oculus,* et enchâssée dans un encadrement en ogive. Son sommet est orné d'une série d'arcatures formant corniche; le tout dans le style du XIIe siècle. Une guérite pentagonale et en briques cache l'escalier qui conduit aux cloches.

La nef méridionale est du XVIe siècle, témoin une jolie fenêtre en ogive flamboyante; celle du côté nord ne date de 1737, ainsi que le prouve cette inscription : *Tot Godts meeder here ende glorie en de heylige maeght Maria, was dit werck ghemaekt ten tyde dat den eerweirdighen heere ende meester Jacobus Cordier, pastoor deser prochie, ende d'heere Josephus Duvedt, bailleu der vierscare van Stapel, anno* 1737.

Ne quittons pas l'église de Staples sans signaler la chaire et un confessionnal en chêne, remarquables par leur sculpture du XVe siècle, ainsi que des vestiges de

verrières peintes et armoiriées. A l'ombre de cette demeure du Dieu des Chrétiens, dans le cimetière « repose le lieu- » tenant-général baron Gobrecht, commandeur de l'ordre » royal de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal » et militaire de St-Louis, né à Cassel le 11 novembre 1772, » décédé à St-Omer le 7 juin 1845. — Il fit partie des ar- » mées du Nord, du Rhin, d'Allemagne, des Grisons, du » Danube, de la Grande Armée, de l'armée d'Italie, de » Russie, etc. — Hondschoote, Alkmaar, le passage du » Rhin, Castrelum, Wertingen, Austerlitz, Wagram, Os- » traweno, Waterloo sont les champs de bataille où ce brave » versa son sang pour la patrie. — Priez Dieu pour son » âme. » — Telle est l'inscription gravée sur une colonne qui indique au passant la sépulture du vieux soldat!

OUDEZEELE.

Au XIIIe siècle, l'histoire fait déjà mention d'Oudezeele. Elle nous apprend qu'un nommé Simon de Briarde acheta cette terre en 1267 de Guillaume de Plateel, qui l'avait acquise de la famille seigneuriale d'Oudezeele. Puis, Henri de Briarde la vendit en 1457 aux moines Guillelmites, de l'ordre de St-Benoît et de la réforme de Cîteaux. Les Guillelmites en transférèrent à leur tour la propriété à Égide de Courtewyle, gouverneur de Nieuport; enfin, par le mariage de la fille de ce dernier avec Claude d'Ausque, Oudezeele passa dans le patrimoine de son fils Jean, qui fut un brave capitaine au rapport de l'auteur de la *Flandria illustrata*.

Au temps de cet historien, on y voyait encore les ruines du couvent des moines de St-Benoît, qu'Arnould de Guines avait d'abord établis vers 1261 dans la terre de Nieulant, sous la dénomination de *Maison de la paix* ou de *Notre-Dame de Nazareth*. Les Guillelmites restèrent à peine onze ans à Oudezeele; ils se retirèrent ensuite à Noordpeene, où ils furent appelés par la noble famille des Halewyn et demeurèrent jusqu'à la révolution française.

Quoiqu'il n'y ait, dans les chroniques, trace d'Oudezeele avant le XIIIe siècle, nous osons néanmoins affirmer qu'avant cette époque, ce village possédait une église. En effet, ce monument est encore aujourd'hui surmonté d'une tour dans le style architectural du XIIe siècle. Elle est carrée, bâtie en briques rouges et percée, à chacune de ses faces, de fenêtres ogivales géminées. Au sommet, un larmier sans congé est appuyé sur de petites arcatures en saillie; au bas et dans l'intérieur de la tour, une petite porte basse, étroite, en plein cintre, donne accès à l'escalier qui conduit aux cloches.

Le vaisseau de l'église ne date que du XVIIe siècle. Il est divisé en trois nefs, séparées par des arcades ogivales. La nef du côté méridional est remarquable : la voûte en est toute lambrissée et ses nervures retombent sur des modillons à pans coupés, au nombre de douze. Ces modillons servent de piédestaux à douze gracieuses statuettes, sculptées dans le bois et représentant les apôtres avec les insignes de leur martyre.

De la distance où nous les avons observées, et malgré le grossier badigeon dont une main ignorante les a enduites, ces petites figurines paraissent être l'œuvre d'un artiste habile.

Près du chœur, nous avons lu sur des pierres tumulaires les épitaphes suivantes :

I.

Icy gisent
Pierre Jacques de Quilval,
seigneur de ....
qui trépassa le vingt-cinq de juillet
mil six-cens-quatre-vingt-sept.
Et
Antoinette de Francqueville
sa compagne qui trespassa le sixième
de décembre mil sept cent et un.

II.
A la mémoire
des honorables familles
De la Cornhuyze et de Draeck,
Et à celle en particulier
de Marie-Florisse
Lamoral de Draeck,
décédée en émigration dans la paroisse
de Frelemberg, diocèse de Cologne,
pays de Juilliers, le 10 avril 1794, âgée de 76 ans,
épouse de F. J. Defrohard De Lamette
écuyer, chef de bataillon, chevalier des ordres royaux
et militaires de St-Louis, de St-Lazarre et de Notre-Dame
du Mont-Carmel de Jérusalem.

En face de l'église était le pretoire où le noble Charles d'Hondeghem, seigneur de Catsberg, tenait ses plaids.

IV.

ÉGLISE DU XIIIe SIÈCLE.

BLARINGHEM.

Il se trouve dans l'église de ce village des dalles en pierre d'un blanc sale, assez massive, que j'appellerai de Marquise, puisqu'il en existait une carrière dans ce lieu. Elles sont moitié sculptées, moitié gravées, et le mastic dont leurs cavités étaient remplies n'a pas entièrement disparu. Par leurs dimensions, elles rentrent toutes dans trois classes, et on peut rétablir avec assez de certitude la disposition générale du pavé qu'elles composaient primitivement. C'étaient des dalles carrées, posées en losanges, séparées les unes des autres par leur propre bordure et par deux rangées d'autres dalles, de même forme que les premières, mais neuf fois plus petites.

Actuellement elles sont disséminées de tous côtés. En voici le dénombrement :

1° Quatorze fragments de grandes dalles en pierre de Marquise, sculptées et carrées, dont le côté, alors qu'elles étaient entières, avait approximativement 83 centimètres.

2° Plus de 60 fragments de bordure, largés du tiers des grandes dalles.

3° 37 petites dalles carrées, sculptées et de même pierre, d'une surface égale au neuvième des grandes.

4° Quatre tables d'autels, également en pierre de Marquise; l'une d'elles a un mètre 90 centimètres de longueur sur un mètre dix centimètres de largeur; les autres en approchent par leurs dimensions.

Quoique ces pierres aient peu de rapport entre elles, cependant quelques unes réunies représentent des scènes de l'ancien Testament.

On lit sur une : *Concepit et Peperit. Caim. rurs....* C'était ce passage de l'Écriture relatif à Adam et Ève : *Adam cognovit uxorem suam hevam : quae concepit et peperit Caim... Rursumque peperit fratrem ejus Abel* (Gen. IV, 1 et 2).

Une seconde porte... *Tvs. Est. Et. Nvdatvs.* Il s'agissait ici de Noë dans son ivresse : *Bibensque vinum inebriatus est et nudatus in tabernaculo suo* (Gen. IX, 21).

Les lettres de la troisième :... *endentes retro...* ont rapport à la même histoire : *at vero Sem et Japheth Pallium imposuerunt humoris suis et incendentes retrorsum operuerunt verenda patris sui* (Gen. IX, 23).

...aac et offer. eum. Michi..., inscription du quatrième fragment, nous rappelle Dieu commandant à Abraham de sacrifier son fils. *Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum quem diligit, Isaac... atque... offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi* (Gen. XXII, 2).

Enfin on lit sur un cinquième : *ad cisternam. non.* mots de ce verset de l'histoire de Joseph : *Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit filium* (Gen. XXXVII, 29).

On distingue encore sur un autre morceau de pierre fort usé l'arche de Noé sur le mont Ararath; il ne subsiste de l'inscription que les lettres *ores,* indicatives du texte : *Locutus est autem ad Noë Deus, dicens : Egredere de arca, tu et uxor tua, filii tui et uxores filiorum tuorum tecum* (Gen. VIII, 15 et 16).

Les bordures se composaient pour la plupart de rameaux contournés avec élégance et continuité. Ce ne serait qu'en forçant l'interprétation d'une figure grotesque qui se trouve sur une d'elles, qu'on pourrait y voir un des faits principaux de l'histoire de Tobie. D'autres présentaient des

hommes, des animaux réels ou fantastiques enroulés dans des feuillages, etc.

Les petites dalles sont très-variées. On y voit des anges dans différentes occupations, des feuilles, des croix ouvragées et feuillues, des monstres de toutes sortes, dans lesquels on reconnaît les symboles héraldiques de l'aigle parti et de la licorne; des jongleurs et des équilibristes, des joueurs d'instruments, etc.

Quant aux quatre tables d'autels, dont les dimensions constatent l'antiquité, je signalerai seulement à leur sujet, pour le moment, leur usage actuel. Du reste, elles ne sont pas les seules qui, après avoir servi pendant longtemps à l'accomplissement de la cérémonie la plus auguste de notre religion, soient devenues de viles dalles méconnues et foulées aux pieds. J'ai remarqué trois autres exemples de cette inexplicable étrangeté, tous antérieurs à la révolution, dans les pavés des églises de Lynde et de Blessy, villages aux environs d'Aire et dans celui de l'église de St-Pierre de la même ville.

Une tradition conservée dans le village de Blaringhem, veut que les dalles sculptées de son église y soient provenues de la cathédrale de Thérouanne. On ne peut en effet soutenir que ces pierres aient été fabriquées au XIIIe siècle pour cette église qui n'avait à cette époque que les dimensions d'une chapelle (1).

(1) Cette description des pierres tombales de Blaringhem. extraite des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, Tom. VI, 1845, est due à la plume de Mr J. Rouyer.

V.

ÉGLISES DU XIVe SIÈCLE.

—

BOURBOURG, St-GEORGES, MERVILLE.

—

BOURBOURG.

En 1383, les Anglais sans aucune déclaration de guerre s'étaient emparés de Bourbourg. Le roi de France Charles VI vint mettre le siége devant cette ville, à la tête des ducs de Berry, de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon, du comte de Flandre et du connétable de France. « Le jeudi » au matin, » dit l'historien Froissard, « entra le roi de France » dedans Bourbourg et aussi firent tous les seigneurs et leurs » gens. Si commencèrent les Bretons à piller la ville, et » rien n'y laissèrent, n'en une église de sainct Jehan.

» En laquelle église un pillard, entre les autres, monta » sur un autel, et vouloit à force oster une pierre qui estoit » en la couronne d'une image faite à la semblance de Notre » Dame. Mais l'image se tourna. — Ce fut chose toute vraie. » — Et le pillard renversa devant l'autel et mourut de mâle » mort. Celuy miracle virent moultz de gens. Derechef un » autre vint qui voulut faire à cest image chose pareille; » mais toutes les cloches sonnèrent à une fois, sans que nul » y meist la main; on ne les y pouvoit mestre, car les cordes » estoient retirées et attachées à mont.

» Pour ces miracles fut l'église fort visitée de tout le » peuple et donna le roi à l'image de Notre-Dame un grand » don; et aussi firent tous les seigneurs; et celuy jour y fut » bien donné trois cents livres. »

Sanderus nous apprend qu'au moyen de ces largesses l'église de Bourbourg reçut de grands embellissements. Ce fut alors que fut construite la partie du chœur dont la voûte est en pierre et qu'on éleva un jubé avec une galerie qui s'étendait à droite et à gauche et était fermée par une balustrade à colonnes de bronze. *E quorum largitionibus aedificatum est odaeum cum sixto utriusque chori lateralis columnis aeneis intercluso, cum eâ parte chori, quae lapideo fornice munita est.*

Ce texte historique prouve que l'admirable chœur de l'église de Bourbourg date du XIVe siècle. Il se termine en abside pentagonale et est éclairé par huit fenêtres ogivales, mais étroites et allongées. Leurs archivoltes formées de plusieurs rangs de tores concentriques, retombent de chaque côté sur de doubles colonnettes superposées, du même diamètre et du même nombre que les tores ou boudins. Ces colonnettes cylindriques et annelées par le milieu ont des bases circulaires et des chapiteaux ornés de feuilles frisées.

La voûte du chœur est en ogive à tiers-point et subdivisée par des arêtes et des arcs doubleaux à moulures arrondies. Les arêtes, dont le point d'intersection formant clef de voûte figure un chou, viennent se réunir dans l'espace compris entre les fenêtres, sur le tailloir d'élégantes colonnettes également cylindriques et annelées, qui sont elles-mêmes appuyées sur le chapiteau d'une autre colonne centrale.

Le chœur de l'église de Bourbourg a une ressemblance frappante avec celui de Ste-Gudule, de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles et les chapelles latérales de St-Piat à Seclin-lez-Lille. On pourrait croire que ces quatre monuments sont de la même époque. Mais M. Schaeyes, un des archéologues les plus distingués d'Europe, a démontré de la manière la plus évidente que les chœurs de Ste-Gudule

et de la Chapelle sont du XIII[e] siècle (1). D'après un article sur Seclin, dû à la plume de M. l'abbé Becuwe et inséré dans l'*Encyclopédie catholique,* il paraîtrait que l'église primitive de cette petite ville aurait été brûlée vers le milieu du XV[e] siècle; d'où cette conclusion, que l'existence de l'église actuelle de Seclin ne remonterait pas au-delà de quatre cents ans.

M. De Coussemaker en appelant l'attention de la Commission historique du département du Nord sur le chœur de l'église de Bourbourg, comme sur la plus belle œuvre architecturale qui soit restée du moyen-âge dans notre pays de Flandre, l'a attribué au XIII[e] siècle.

Suivant les documents que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, c'est-à-dire, d'après le passage de Sanderus cité à la suite de celui de Froissard, nous pensons avoir précisé l'époque de la construction de ce chœur.

Quoiqu'il en soit, nous joignons nos vœux à ceux de notre savant confrère, pour que l'église de Bourbourg soit classée parmi les monuments historiques de France; d'autant plus que le reste de l'édifice paraît remonter au XI[e] ou XII[e] siècle, à en juger par les arcades et fenêtres en plein-cintre qui sont à l'entrée du chœur, et encore par le caractère des petites arcatures fesant corniche à la partie supérieure du mur de la façade septentrionale.

S[t]-GEORGES.

Le dominicain Abraham Bzovius, continuateur des Annales de Baronius, raconte les suites du sacrilége commis par le soldat français sur l'image de N.-D. de Bourbourg. « Le cadavre du coupable fut traîné hors de l'église; on » l'exposa au milieu de la place publique pour qu'il fût » dévoré par les chiens. Mais contre l'instinct de leur na-

(1) Chœur et transept de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles; in-8°.

» ture, pas un ne le toucha; ils semblaient en avoir horreur » et le regarder comme une proie indigne d'eux. La main » qui avait porté le coup se tenait toujours dressée; en vain » chaque soir la recouvrait-on de terre ou de fumier, le len- » demain matin elle reparaissait à découvert. On ne put ni » la rompre ni la faire dévorer par les chiens, elle était là » comme un témoignage visible du crime que ce malheureux » avait commis. Au bout de deux ou trois jours, le cadavre » fut attaché à la queue d'un cheval; on le traîna hors de » la ville, et il fut précipité dans une vieille citerne, non » loin du jardin qui appartenait alors à la compagnie des » arbalétriers de St-Georges. »

Nous pensons encore qu'à cet événement se rattache aussi la fondation de l'église du village de St-Georges; car les fenêtres de l'abside taillées dans la pierre calcaire de St-Omer sont identiquement pareilles à celles du *chœur* de Bourbourg. On pourrait même dire que les unes et les autres ont été taillées par un seul et même artiste. Les sculptures du confessionnal et un trèfle simulé dans le mur du côté méridional prouveraient que ce monument est du XIVe siècle.

Au reste, il n'existe plus de l'église primitive de St-Georges qui était à transept, que le chœur et la tour, dont l'escalier est enfermé dans une guérite octogonale.

La grande nef et les nefs transversales ont été détruites de 1644 à 1652, et la flèche qui surmontait la tour en tomba en 1694 à la suite d'un tremblement de terre.

MERVILLE.

Construit en pierre calcaire de St-Omer, le chœur de l'église de Merville paraît être de la fin du XIVe siècle. Cette date nous est révélée par les compartiments trilobés qui décorent les contreforts et les quatre faces de la tour posée sur le transept, par les fenêtres ogivales entourées de

torres ou boudins et dont les meneaux figurent de légères colonnettes cylindriques à chapiteaux ornés de feuilles recourbées.

Cette portion de l'église a échappé, pensons-nous, à l'incendie qui consuma Merville en 1347. L'autre partie de l'édifice ne remonte pas au-delà de 1599.

En suivant le cours de la Lys, nous avons remarqué encore des monuments religieux du XVIe siècle, bâtis en pierre calcaire, à Sailly et Erquenghem, dans l'arrondissement de Lille. Dans ce dernier village, l'entrée de l'église est sous un joli portail en bois artistement travaillé et du sommet duquel semble descendre un lézard.

Sur la corniche, à l'intérieur, on lit cette inscription en lettres gothiques :

Maere Delevoye fyt cet œuvre l'an M. V cens. XX.

VI.

ÉGLISES DU XVe SIÈCLE.

—

ST-PIERREBROUCK, PITGAM, LOOBERGHE, STEENBÈQUE, ZERMEZEELE.

—

ST-PIERREBROUCK.

L'église de ce village n'offre aucun intérêt archéologique; mais nous y avons découvert une dalle qui porte les plus grands noms historiques de France. Sur une pierre grise, un homme et une femme sont représentés au trait dans l'attitude de la prière; l'homme est vêtu d'une tunique à carreaux et porte à sa ceinture une épée très-longue. Au-dessus de leurs têtes, on lit : *Dieu ait leurs aimes*. Ces mots sont tracés en lettres gothiques de même que le reste de l'inscription taillée dans l'encadrement de la pierre : *Chi chist noble chevalier Pierre de Walincourt, seigneur de Wetz et de le Motte, chambellan du roy Charles de France et de le duc Philippe et Jehan de Bourgoigne, qui trespassa en l'an de grace M. CCCC. XVIII, le xve de mars, et dame Marie Le Cherf, sa compaigne, qui trespassa en l'an de grace M. CCCC. xviij^e jour de mars.*

Marie Le Cherf était la fille de Jean Le Cherf ou de Cerf, seigneur de Hagedorne, et de Jeanne de Langhemersch, dame de Rumbeck. Elle était issue d'une des plus anciennes familles de la Flandre, puisque les *Fragmens généalogiques,* publiés à Genève, font mention d'un de ses ancêtres, Philippe de Cerf, qui épousa en 1330, Catherine de Briarde, fille de Gauwin d'Hondeghem.

Les princes dont Pierre de Walincourt fut successivement le chambellan, étaient Philippe-le-Hardi, son fils Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne et comtes de Flandre, et Charles VI, roi de France.

Après avoir occupé une des premières dignités du royaume (1), le chambellan du roi Charles est venu mourir dans le pauvre village où l'attendait celle qui fut *sa compaigne*. Il repose à côté d'elle sous une humble pierre ignorée, à l'ombre d'une chétive chapelle... O néant des grandeurs humaines!... et comme nous sommes loin de cette simplicité des temps passés!

Une autre femme de haute extraction repose aussi dans l'église de St-Pierrebronck, c'était *noble dame Isabelle Vanmunster qui fust espouse du sieur Jn-Bte Guazzo, escuyer, seigneur de la Motte, Berval, Halen et autres lieux, decédée le* 25 *avril* 1710.

Sur une seconde pierre grise est représenté un prêtre avec l'étole au cou; cette figure est entourée de cette inscription flamande : *Hier begraft weest Alexanders De Timaker, die worde* PAPE *van deser kerke* XXXI *jaeren, de welke overleet int jaer ons Heere* M. CCCC. *Bidt voor de ziele.* — Traduction. — Ici a été enterré Alexandre de Timaker qui fut *pape* de cette église pendant trente-un ans, et trépassa en l'année de notre Seigneur M. CCCC. Priez pour l'âme. — C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un curé qui vécut à la fin du XIVe siècle, et que l'on appelait *pape*. Ce nom, qui est resté des premiers siècles du christianisme, signifie *père :* et il se donnait primitivement à tous les pasteurs qui avaient la première autorité ou qui étaient les chefs de leur église. Cette dénomination n'était pas donnée au desservant d'une église succursale, parce que ce prêtre était amovible et dépendant du curé

(1) Du grand-chambellan, par Dutillet, — part. I, pag. 415 et suiv.

de l'église paroissiale. Le mot *pape* était donc seulement attribué au prêtre qui était à la tête d'une église paroissiale : *Parochus, cum in actu curae animarum gerat vices episcopi, qui dicitur rector parochialis,* prochie-pape.

On voit encore à St-Pierrebrouck le château des seigneurs de Wez. C'est là, que l'ancien pair de France, Ferrier, venait tous les ans, vers l'automne, demander un peu de repos après les travaux de la session législative. C'est là, que l'ancien président du conseil-général du Nord a écrit son livre : *De la rémunération des services publics,* ouvrage qui a paru en 1833 et dont les savants écrivains des *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* ont rendu compte en ces termes (1) :

« Entièrement opposé à la doctrine de M. Ferrier, comme » économiste, nous nous empressons de rendre hommage » à la sagesse et à la profondeur de ses vues comme admi- » nistrateur, et nous désirons vivement que la future Com- » mission du budget prenne en sérieuse considération les » idées saines et élevées, développées dans un écrit remar- » quable sous tous les rapports. Dès longtemps accoutumés » à ne rencontrer aucune sympathie, ni dans le public qui » les regarde comme des abus, ni près des chefs qui les » considèrent comme des instruments inertes d'une volonté » toujours ambulatoire, les employés de toute catégorie » doivent un tribut de reconnaissance à l'habile écrivain, » dont la sollicitude à leur égard, contraste d'une manière » si tranchée avec les dédains injurieux, la dureté systéma- » tique, ou la niaise facilité de ces hommes sans spécialité, » sans antécédents, que les hasards de la faveur ou de l'in- » trigue installent trop souvent aux emplois supérieurs. » Nous félicitons sincèrement M. Ferrier ; c'est quelque

(1) Tome III.

» chose qu'un bon ouvrage; une bonne action, c'est encore » mieux. »

PITGAM (1).

Les revenus ecclésiastiques de cette paroisse furent donnés en 1159, par le pape Alexandre III, au chapitre des chanoines de Thérouanne. Ce fut à cette époque, pensons-nous, que l'on construisit l'église. Son clocher qui a une grande ressemblance avec celui de Bissezelle, paraît tomber de vieillesse; les baies en plein-cintre et entourées d'un cordon-archivolte avec épannelage, les extrémités de ses quatre faces garnies d'un semblable cordon, rappellent le style architectural du XIe au XIIe siècle.

Mais le reste de l'édifice qui a trois nefs, est de beaucoup postérieur. C'est ce que prouve le millésime taillé dans l'un des six compartiments en relief, qui décorent la façade occidentale de la nef du milieu. Ces compartiments sont séparés par des colonnes alternativement losangées et cannelées. Des frontons triangulaires les surmontent et dans leurs tympans sont sculptés, alternativement aussi, de petits bustes et de petits écussons. C'est dans ces détails d'ornementation qu'on trouve les caractères suivants :

P. S.
M. E.
1453.

L'église actuelle de Pitgam daterait donc du XVe siècle.

Ce village était anciennement une terre féodale, régie par des coutumes qui lui étaient propres; et la famille de Werp y avait, au temps de Sanderus, un château-fort. Un bailli, des échevins et gens de loi y exerçaient, au nom du seigneur, haute, moyenne et basse justice, et prenaient

(1) Dans le canton de Bergues.

connaissance de toutes causes portées devant eux, à l'exception de celles qui concernaient la souveraineté du prince. Le droit d'issue appartenait par moitié à l'église et au seigneur, et il était défendu d'arrêter les hommes de fief les jours fériés et à la fête de saint Folquin, patron de l'église.

LOOBERGHE (1).

Looberghe, c'est-à-dire, Loo dans Bergambacht, a été ainsi nommé pour le distinguer de la ville de Loo dans l'ancien Furnambacht (Belgique). C'étaient les deux points extrêmes d'une voie romaine qui suivait, pour ainsi dire, parallèlement le littoral baigné par la mer germanique. Cette ligne, appelée aujourd'hui *Loowech,* chemin de Loo, rattachait ce lieu, qui était une station des Romains, au *Portus Iccius*. C'est ce que nous enseigne Sanderus : *Undè loci hujus antiqua celebritas queat aestimari, sicut etiam è viis regiis militaribus tribus. Una insigni latitudine et rectitudine Minariacum versùs altera versùs Caletum, et Portum Iccium et mare, tertia Gandam versûs, in historis saepiusculè nominata*. Le Loowech, disons-nous, rattachait Loo au Portus-Iccius en rejoignant, aux environs de Looberghe, la voie romaine qui partait de Thérouanne, touchait à Cassel, et aboutissait au port où Jules-César s'embarqua pour l'Angleterre. Ce chemin appartenait aux chanoines réguliers de Loo. Philippe d'Alsace le leur avait donné au XIIe siècle. *Viam etiam illam,* dit-il dans sa charte de 1166 (*Auberti Miraei opera diplomatica,* tome I, page 705), *quae circà claustrum Loensis P. Petri ecclesiae jacent, per quam Grevelenses transire solebant, quam Pater meus et Ego obstrui fecimus, eidem ecclesiae obtinendam concedo*. C'était, comme on le voit, la route

(1) Dans le canton de Bourbourg.

par laquelle ceux de Gravelines avaient l'habitude de se rendre à Loo.

La paroisse de Looberghe était, avant la révolution française, sous la juridiction de la prévôté de St-Donat, à Bergues, et le siége des seigneurs de Van den Brouck et de Rosendael. Quant à son église, elle n'a rien qui mérite d'être signalé, si ce n'est la galerie à jour qui couronne la tour. Découpée dans la pierre calcaire, cette balustrade, comme celle de la tour d'Avesne-le-Sec, offre les dessins contournés, particuliers aux balustrades et aux croisées du XVe siècle.

L'auteur de la *Flandria illustrata* rapporte qu'un homme de grand mérite et d'une des plus nobles familles d'Ipres, avait à Looberghe une jolie maison de plaisance, Jacques-Olivier Immeloot était son nom; c'était là, au milieu des champs, qu'il passait avec ses livres chéris les jours de la belle saison, en cultivant les muses qui fesaient ses délices. *Habet in Looberghe,* dit Sanderus, *liberum etiam allodium, et aedes non inconspicuas fosso munitas, Jacobus de Immeloot patritius Iprensis, vir praestante ingenio et ad poesin vernaculo facto.*

Le poète Sluyper d'Herzelle le comptait au nombre de ses amis; en parlant de lui, il s'exprime ainsi dans son harmonieux langage :

Nam junctos veteri sodalitate
Theseios sibi Sluper hic amicos
Nigro tempore cognites et alto
Vates inveniet, quibus solebat
Olim seria fubulasque junctus
Permiscere frequenter et jocosum
Ex haurire suaviter Falernum.
Inter quos mihi summus atque primus
Gontherus memorandus est Libardus
Boesinghae vigil et pius sacerdos
Plebem sidereo liquore pascens
Ut clarus litteris sacrique juris

Factus Lovanii licentiatus,
His sacris quoque juris utriusque
Instructus litteris, locoque fratris
Dilectus varios mihi per annos
Olivarius arva per paterna
Phaebeos colit Ymmelottus agros.

Traduction : — « Là, aussi Sluyper compte des poètes, de vrais amis dont l'amitié est cimentée par le temps et le malheur. Il se plaisait autrefois à se mêler à leurs études ainsi qu'à leurs plaisirs. Olivier Immeloot, à la fois littérateur et jurisconsulte, qui pendant de longues années me tint lieu de frère, et dont les vers charmaient le foyer domestique.... »

STEENBÈQUE.

Nous citerons l'église de Steenbèque parce que dans l'une de ses trois nefs il se trouve du côté du midi une poutre, dans laquelle sont profondément taillés ces mots :

M. CCCC. XXXII. Jan Van Hue.

La première partie de cette inscription indique sans doute la date de l'édifice, 1432; la seconde, le nom de l'architecte *Jean Van Hue*.

ZERMEZEELE.

Aujourd'hui église à trois nefs; primitivement, c'était une chapelle, fondée en 1429, suivant une inscription tombale, par Franchois Van Wissche. Le caveau de ce noble seigneur et de sa femme existe encore. — La cloche est de 1507. — La sacristie renferme des ornements ou vêtements sacerdotaux du XVIIe siècle et du plus grand prix.

VII.

ÉGLISES DU XVIe SIÈCLE.

—

BOLLEZELLE, BROXELLE, BAMBEKE, HERZELLE, LEDRINGHEM, REXPOEDE, NIEURLET, SPYCKER, WARHEM, WORMHOUT, WESTCAPPEL, MILLAM, CRAYWICK, HONDSCHOOTE, FLÊTRE, HAZEBROUCK, DUNKERQUE, THIENNES, St-JANSCAPPEL, GODEWAERSVELDE, BERGUES, STEENVOORDE.

—

BOLLEZELLE (1).

L'église de ce village, telle qu'on la voit de nos jours, avec sa flèche svelte et légère, s'élançant dans les airs, est un monument des dernières années du XVIe siècle, terminé tout au commencement du XVIIe. Toutefois, les colonnes de la maîtresse-nef sont d'une époque antérieure. Leurs chapiteaux carrés, dont les angles sont ornés de volutes et qui sont couronnés d'un simple réglet pour tout entablement, nous autorisent à dire que ces colonnes ont survécu à une église qui existait au XIIe siècle. Cette thèse peut d'ailleurs s'appuyer sur l'histoire, car le père Malbrancq, dans son ouvrage *De Morinis,* et Meyer dans ses *Annales de la Flandre,* assurent que l'église de Bollezelle était déjà renommée avant le XIIIe siècle, par un pélerinage qui s'y faisait chaque année, le 2 juillet, à Notre Dame de la Visitation.

Des notes laissées par un vénérable prêtre, l'abbé De Coster, qui vivait en 1697, nous donnent quelques détails

(1) Dans le canton de Wormhout.

sur ce pélerinage. « Elles nous apprennent, dit le père Possoz (1), que les Dominicains de Bergues, depuis l'an 1512, époque où leur communauté fut en partie préservée de la contagion qui dépeupla la ville, faisaient tous les ans le voyage de Bollezelle. En 1650, les jésuites de S[t]-Omer, en reconnaissance de la protection visible dont Notre Dame de la Visitation avait entouré leur collége, tandis que la peste décimait leur quartier, envoyèrent pour sa chapelle une lampe d'argent avec cette inscription : *A l'auguste Vierge Marie de Bollezelle, qui délivre de la peste.*

« Plus tard ils offrirent une châsse en argent renfermant des cheveux de la Sainte Vierge, et un calice également en argent, où se lisaient ces mots : *Offert par le séminaire anglais de S[t]-Omer, à la bienheureuse Vierge de Bollezeele, l'an du Seigneur* 1687.

» Notre Dame de Bollezelle se montre surtout favorable aux mères dans les douleurs d'un laborieux enfantement, et aux jeunes épouses à qui le ciel refuse les joies de la maternité.

» En 1621, la princesse Isabelle, épouse du prince Albert, entreprit le pélerinage de Bollezelle, pour obtenir un fils. Elle fit publiquement la communion dans la chapelle de Notre Dame, elle y laissa de riches présents, qui consistaient en une chaîne d'or, une chasuble brodée de ses mains, et un reliquaire contenant des cheveux de la Sainte Vierge. »

Pour perpétuer le souvenir de ces faits, l'on a fait les deux chronogrammes latins qui suivent :

IsabeLLa-CLara, Infans aUstrIaCa, CrInes VIrgInIs MarIæ boLLIzeeLe approprIastI.

SerenIssIMa totIUs beLgII prInCeps IsabeLLa-CLara, Infans austrIaCa hIC transIt.

(1) Sanctuaire de la Mère de Dieu, pag. 205 et suiv. — 1847.

(Isabelle-Claire, Infante d'Autriche, vous avez donné à Bollezeele des cheveux de la vierge Marie. — La sérénissime princesse de toute la Belgique, Isabelle-Claire, Infante d'Autriche, a communié dans ce lieu).

« En 1687, continue le père Possoz, l'épouse de Jacques II, roi d'Angleterre, Marie-Thérèse, de l'illustre famille des ducs de Modène, demanda aussi des prières dans la chapelle de Notre Dame de Bollezelle; elle désirait ardemment un fils, et le 20 mai 1688, elle mettait au monde le prince de Galles. »

BROXELLE (1).

De Bruxelles à Broxelle, de la capitale de la Belgique à un modeste village du nord de la France, la distance est grande; mais la différence de consonnance n'est que d'une voyelle.

Si nous faisons ici ce rapprochement, c'est que ces deux communautés d'habitants semblent avoir la même origine. Voici comment l'étymologiste Scrieckius explique celle de Bruxelles dans son ouvrage sur *les choses celtiques : Urbs Brabantiae nobilissima, ducum sedes, à paludibus appellatur. P. Divaeo* DE REBUS BRAB. *subscribo, sed ita ut intelligatur antiquis Belgis* BROECS-HEL, *fuisse et etiam nunc esse* PRATORUM-DECLIVITAS *vel* DECLIVITAS AD PRATA, *urbs enim dejugis est.* HEL *est* DECLIVÈ, HELLEN *propendere, declinare, ut haec urbs; francis* LA DESCENTE AUX PRÉS OU MARAIS.

La ville de Bruxelles assise sur le flanc d'un côteau qui avait le pied dans des marais, aurait donc, suivant l'écrivain belge, reçu son nom de sa position typographique, *Broecs-hel.* Ne pourrait-on pas dire de même que le village de Broxelle, qui n'est distant que de quelques kilo-

(1) Dans le canton de Wormhout.

mètres des hauteurs de Nieurlet, S. Momelin et Lederzeele, a pris, lui aussi, son nom de sa situation, *Broecs-hel;* à moins qu'on ne le fasse dériver de *Broeksella* qui veut dire *résidence,* SÉJOUR *au marais?*

La Providence a disposé bien différemment des destinées de ces deux marais; de l'un, elle a fait une belle et grande ville de l'Europe moderne, la capitale d'une des plus riches contrées du monde; de l'autre, un obscur village flamand avec une maison d'école, un presbytère couvert de chaume, et une pauvre église que les discordes civiles n'ont pas même respectée; car bâtie en 1561, elle fut incendiée durant la terreur et ne fut restaurée qu'en 1801.

En parcourant la campagne de Broxelle, nous avons été agréablement surpris de voir, au milieu des champs, une chaumière bien proprette, vieille de deux siècles et demi. Une portion de la maçonnerie de la façade orientale est en *opus reticulatum,* c'est-à-dire, formée de petites pierres alternativement rouges et blanches, taillées carrément et disposées en losanges, de manière à figurer un damier. Pour se faire une idée de cette jolie maisonnette, il faut la comparer à un châlet de la Suisse; on y monte par un escalier de bois, et une treille l'ombrage de ses larges feuilles. Aux fenêtres, brillaient anciennement des peintures sur verre. Un jour, le vent pénétra dans cette paisible demeure de l'ouvrier et ébranlant les vitraux, il les brisa. Mais nous avons été assez heureux d'en recueillir les débris; réunis, ils représentent deux blonds enfants qui chantent ensemble une chanson villageoise. Les couleurs de cette petite verrière sont vives, et le dessin facile et gracieux ne serait pas désavoué par Bafcop, notre excellent artiste et compatriote Cassellois. — Au-dessous des petits chanteurs est écrit : *Wy singent vast wat nieuws, ne kryghen tot een buyt, ee kraeckelingh voor soo moet het lietjen uyt.* 1654. — Traduction : — Nous chantons quelque chose

de nouveau et une croquignolle sera notre récompense. 1654.

BAMBEKE (1).

Aux environs de ce village s'engagea, en 1793, une action des plus sanglantes entre les Français et les Anglais. M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, en parle en ces termes : « Houchard s'avança » (sur Hondschoote) en suivant plusieurs routes vers la » ligne de l'Yser, petit cours d'eau qui le séparait du corps » d'observation de Freytag. Au lieu de venir se placer entre » le corps d'observation et le corps de siége, il confia à » Hédouville le soin de marcher sur Rousbrugghe, pour » inquiéter seulement la retraite de Freytag sur Furnes et » il alla lui-même donner de front sur Freytag, en mar» chant avec toute son armée par Houtkerke, Herzelle et » Bambeke. Freytag avait disposé son corps sur une ligne » assez étendue, et il n'en avait qu'une partie autour de lui, » lorsqu'il reçut le premier choc de Houchard. Il résista à » Herzelle, mais après un combat assez vif, il fut obligé de » repasser l'Yser, et de se replier sur Bambeke, et suc» cessivement de Bambeke sur Rexpoede et Killem. En » reculant de la sorte, au-delà de l'Yser, il laissait ses ailes » compromises en avant. La division Walmoden se trouvait » jetée loin de lui à sa droite, et sa propre retraite était » menacée vers Rousbrugghe par Hédouville. »

Quand ces faits se passèrent, la France révolutionnaire avait rompu avec la vieille monarchie, et Bambeke avait vu disparaître sa cour féodale, appelée *Ingelshof*, où les princes de Morbèque d'abord (2), ensuite les seigneurs de

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

(2) Morbèque, village dans l'arrondissement d'Hazebrouck, patrie de Charles de St-Omer, fameux naturaliste du XVIe siècle, appartenait vers 1354, suivant Meyerus, à l'illustre maison de St-Omer. Ensuite

Nieurlet, et en dernier lieu le prévôt de St-Omer tenaient des plaids seigneuriaux.

Mais ce n'est pas seulement pour suivre les traces des batailles ou de la féodalité, que nous sommes venu parcourir les rives fleuries de l'Yser. Nous sommes venu encore à Bambeke pour y rechercher des vestiges de l'art chrétien, et nous avons vu avec bonheur, que l'église de ce village, aujourd'hui si paisible, a été respectée par le canon qui gronda naguère autour d'elle.

C'est toujours la même, telle qu'elle a été élevée en 1591 à 1606; on y admire toujours les mêmes sculptures telles qu'elles sont sorties des mains de l'artiste, au commencement du XVIIe siècle. Le confessionnal de la nef septentrionale et les boiseries qui l'accompagnent, méritent surtout d'être remarqués; le fronton de ce tribunal de la pénitence est porté sur quatre grosses colonnes torses taillées dans le chêne, et autour de leurs fûts rampent des branches de vigne chargées de feuillages et de grappes de raisin.

ce domaine échut, par droit de succession, aux De Montmorency. L'église de Morbèque possède des tombeaux de cette grande famille française, dont l'histoire a proclamé les hauts faits. Ces tombeaux sont de pierre bleue; au-dessus, sont étendus et les mains jointes, un chevalier et sa compagne. Des inscriptions illisibles entourent ces deux figures en haut-relief.

Il y a aussi des Montmorency enterrés dans la petite église de Crombeke, district de Furnes (Belgique); on y lit les épitaphes de 1° Jooris de Montmorency, chevalier de Vanderdelft, Lampernesse, etc., bourgmestre et Landthouder de la ville et châtellenie de Furnes, mort le 10 mars 1642; 2° de Marie-Anne sa fille, âgée de XI ans, qu'il eut de sa 1re femme Anne Van Clichthove. Là gisent encore, sous une dalle bleue incrustée de cuivre, *nobles personnes Guillaume De leBampoele, escuier. en son vivant Lanthouder de Furnambacht, lequel trespassa le 1 jour de juyn, en l'an XVc LIX, et de damoiselle Fifonor de Ghistelles sa compaigne, laquelle fina ses jours le iiie jour de ferrier audict an LXIX, ayant estez conjoints LV ans. Priez Dieu pour leurs âmes.*

Les stalles du chœur et de la nef du milieu appellent aussi l'attention, elles sont formées de panneaux qui s'arrondissent en arcades. Autour de celles-ci serpentent et s'enroulent de légères et fines broderies, et à leurs voussures sont suspendus comme des gouttes d'eau, des festons trilobés, gracieuses découpures qu'un ciseau délicat dévida en 1633.

L'église de Bambeke a conservé, parmi de nombreuses inscriptions tumulaires, les noms de la plupart de ses pasteurs. C'est aussi à l'ombre de ses autels, que repose un prêtre, nommé Pierre Lefebure, qui fut un des bienfaiteurs de Cassel. Cet homme de bien fournit tout le bois de charpente nécessaire à la construction de l'école de charité de cette ville, et y fonda deux bourses pour l'entretien de deux enfants pauvres.

HERZELLE (1).

L'acte le plus ancien que nous ayons trouvé touchant cette seigneurie épiscopale, est du 24 août 1551. C'est une transaction intervenue entre l'évêque de Thérouanne et le magistrat de Bergues, à la suite d'une discussion sur l'étendue de leurs pouvoirs et de leurs droits.

Le prélat s'énonce dans les termes suivants :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Franchois de Crequy, par la permission divine evesque de Thérouane, saluyt : scavoir faisons que désirant mettre fin à divers procès, questions et différens meus, et pendans indécis pardevant messeigneurs messieurs du noble conseil en Flandres et autres apparens à mouvoir d'entre les bailly, viscomte, eschevins et cuerheers, justiciers et officiers de la chastellenie de Bergambacht, et nous et nos officiers, à cause de nostre fief ou seigneurie qu'avons en la paroiche

(1) Dans le canton de Wormhout.

de Herzelle, situé audit Bergambacht, signament pour le faict de la justice, droicts et autorité d'icelle, et pour nourrir paix et amitié, avons commis et deputé Mre Jehan Feulliet, nostre vicaire, Jehan Geeraert, nostre scelleur, et Nicolas Formantel, nostre recepveur, pour au nom de nous avecq lesd. de Bergambacht conférer lesdits procès et différens et avecq eulx transiger, concorder et appoincter lesquels en exploitant leur dicte charge, ont tant et si avant communiqué et conféré ensemble qu'ils sont accordés avec lesdits de Bergambacht, et lesdits de Bergambacht avec eulx, que moyennant et en faisant par moy limiter et conférer les fiefs que on nomme francqs gisans en ladicte paroiche de Herzelles et ce préalablement faict, m'accorderont sur lesdicts francqs-fiefs toute justice civile, à scavoir adhéritement et déshéritement et pandinghe et actions personnelles et quand aux autres fiefs et terres cottières dépendans de notre dict fief me debvant et rendant prestations et rentes annuelles, justice foncière, c'est adhéritement et déshéritement desdites terres, dont sera faict quayier et regrè contenant particularité et habouts, approbé par lesdits eschevins et cuerheers ensemble des héritiers des terres cottières saulf au prince et audict pays le droict d'issue comme de tout temps ils ont eu etc. »

Suit le dénombrement des fiefs dépendant de la seigneurie d'Herzelle.

« Sur lesquelles et autres terres je prétendois avoir toutte justice, haulte, moyenne et basse, dont jay et cède par ces présentes, en tenant seulement sur lesdicts francqs fiefs, toutte justice civile, et des autres fiefs et terres cottières, adhéritement et déshéritement à telle charge et comme cy par mesd. députés en est résolu et conclu avec lesd. de Bergambacht, le tout de poinct en poinct, aggréant et ratifiant etc... En tesmoing de ce avons ces présentes faict seeller de notre seel le XXIIIIe jour du mois d'aougst 1551,

dont l'original est soubsigné sur le reply par ordonnance de monseigneur de Thérouanne et signé P. Boulengier et scellé avec le scel de mondict seigneur en cire vermeille. »

Lors du démembrement du diocèse de Therouanne, la seigneurie d'Herzelle passa à l'évêque d'Ypres; ce fut cinquante ans après cet événement que le village obtint une nouvelle église.

Cet édifice est à trois nefs et d'une architecture très-simple. Nous avons remarqué dans l'intérieur trois tableaux d'excellents maîtres : une Assomption de la Sainte Vierge, une adoration des Mages et un Christ en croix. Ce dernier est un *ex-voto;* aux pieds du Sauveur sont agenouillés et les mains jointes, un chevalier et sa dame. Le chevalier porte la barbe blanche et pointue, la fraise au cou et une tunique de drap bleu, parsemée de lys d'or et de chevrons d'argent; la dame porte de même la fraise au cou et a les cheveux relevés, de manière à laisser le front et les tempes à découvert.

Des personnages semblables sont reproduits en bas-relief, sur une pierre tombale; ils sont enfermés chacun dans une arcade ogivale, que surmontent deux écussons frustes. Une inscription flamande entoure ces figures : *Sepulture van d'heer Jan Demey, filius Jans, in syne leven kerkmester, hoofman van deser prochie, overleden den...... en van Joossine filia Philipp Poote, zyn uysvrauwe die overleed* 23 *Augustus* 1638. — Traduction : — Sépulture de seigneur Jean Demey, fils de Jean, en son vivant marguillier, *hofman* de cette paroisse, décédé le...... et de Jossine, fille de Philippe Poote, sa femme, qui décéda le 23 août 1638.

LEDRINGHEM (1).

Dès le XVe siècle, Ledringhem eut pour seigneurs des personnages qui ne furent pas sans célébrité dans l'histoire; en 1454, c'est Louis de Ghistelles; en 1481, ce sont des membres de la famille d'Eechout, de Watten; peu après les de Mérode et enfin le comte de Middelbourg en Flandre.

Cette seigneurie relevait de la baronnie d'Ekelsbeke et avait des coutumes particulières. Ses gens de loi, échevins, bailli et vicomte n'avaient que la faculté d'administrer la justice au civil et d'instruire les affaires criminelles. Le coupable, s'il était prisonnier, était mené jusqu'à un petit chemin, nommé le sentier du nord, où le vicomte ou burgrave et les gens de la loi le livraient entre les mains du bailli. Celui-ci le conduisait ensuite devant les magistrats d'Ekelsbeke, qui achevaient d'en faire justice.

La maison de la justice seigneuriale de Ledringhem existe encore, et sert aujourd'hui de cabaret. Ce qui la distingue du reste des habitations du village, c'est, outre un mur en briques rouges posées en *opus spicatum*, un écusson dont le champ porte trois bandes et qui se voit au-dessus de la porte d'entrée avec le millésime 1594.

L'église paroissiale date de 1548; il y a des vitraux très-bien conservés et leurs cartons sont de bons maîtres. Sur une fenêtre d'une chapelle latérale est peinte la Vierge Marie, debout et portant l'enfant Jésus dans ses bras; à sa droite et à sa gauche sont agenouillés le seigneur et la dame du lieu, la fraise au cou et les mains jointes. Au-dessous de ces figures, on lit : *Dese venster is ghegeven van mynheer Quekebyl ende syn usvrauw* (2). Sur une fenêtre du chœur est un bel ange avec des armoiries sur sa robe jaune et ces chiffres 1614.

(1) Dans le canton de Wormhout.

(2) Cette fenêtre est donnée par monsieur Quekebyl et sa femme.

Deux rangées de colonnes cylindriques, à chapiteaux décorés alternativement d'oves et de feuilles de persil, soutiennent les arcades qui divisent l'intérieur de l'église en trois nefs. A l'entrée de celle du milieu, au-dessus du porche, se trouvent les orgues, et sur leur buffet sont tracés les vers suivants :

Verheert nu hier Gods heylig cruys,
Met musyck in orgelspel als ook snaergedruys.

« Honore maintenant ici la sainte croix de Dieu avec l'harmonie et le jeu des orgues et aussi avec le bourdonnement des instruments à cordes. »

REXPOEDE (1).

La construction de l'église de ce village remonte à 1557; cette date est sculptée sur une des colonnes près du chœur. L'édifice représente une croix latine et l'intéreur est divisé en trois nefs qui communiquent entr'elles par des arcades ogivales. Celles-ci reposent sur des colonnes cylindriques dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de choux. La voûte des nefs est lambrissée et des nervures retombent sur des modillons à masques humains et à têtes de moutons.

Tous les ans, une neuvaine réunit à Rexpoede de nombreux fidèles au pied des autels. Ces pieux pèlerins viennent y honorer S. Vincent Ferrati, dont l'image, peinte par Defraeye, de Bergues, décore une des chapelles latérales de l'église.

En 1793, il se livra, autour de ce monument, un combat terrible, qui fut le prélude de la fameuse bataille d'Hondschoote, « Les Hanovriens, disent les auteurs de la *France militaire,* furent rejetés en désordre sur Killem. La nuit approchait, Jourdan profita d'un reste de jour pour

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

tirer parti de sa double conquête, et s'établit avec sa division à une demi-lieue des étangs des Moëres, dans le village et les environs de Rexpoede.

« Cette manœuvre hardie et savante compromettait la division de Walmoden, restée dans la position de Wormhout, et avait presque totalement séparé le maréchal Freytag de l'armée anglaise....

» Freytag, pour rétablir ses communications avec Walmoden et avec le duc d'York, s'avançait sur Rexpoede avec une division hanovrienne, ne se doutant pas qu'il avait été prévenu dans ce poste par les Français. Il avait laissé le gros de ses forces à Hondschoote, et désirait en revenant sur ses pas gagner le temps de rallier les détachements compromis et faciliter à Walmoden le moyen de rejoindre le duc d'York par le chemin de la Maison-Blanche. Jourdan était alors occupé à établir autour de Rexpoede sa division harassée, et à distribuer ses postes. Trois bataillons gardaient le village, le reste était 300 pas en arrière et la cavalerie était disséminée par détachements autour des bivouacs. Freytag et le prince Adolphe, tombés au milieu de ces derniers, tentèrent en vain de se défendre et furent faits prisonniers après avoir reçu quelques blessures; mais ni l'un ni l'autre ne restèrent au pouvoir des Français. Le prince Adolphe fut immédiatement délivré par le colonel Milins à la tête des gardes hanovriennes, et le maréchal Freytag le fut un peu plus tard par Walmoden.

» Ce qui venait de se passer et l'arrivée de la nuit auraient dû engager les généraux républicains à un changement de plan, consistant ou à renforcer les bataillons stationnés à Rexpoede ou à évacuer totalement ce village, dans la crainte d'une nouvelle attaque par des forces supérieures, ce qui arriva en effet. Walmoden, mal observé par la division de Landrin, et informé de l'oc-

cupation de Rexpoede, ainsi que du malheur arrivé au maréchal Freytag, quitta la plaine de Wormhout à minuit, descendit par la rive gauche de l'Yser et se présenta devant Rexpoede pour en forcer le passage. Houchard et les représentants, éveillés par cette attaque inattendue, se précipitèrent vers les bivouacs de Jourdan, tandis que ce général se transportait lui-même dans le village où il trouva ses trois bataillons frappés d'une espèce de stupeur qui les empêchait de se retirer ou de se défendre. Ils restèrent immobiles sous le feu meurtrier de l'artillerie hanovrienne, malgré les pressantes exhortations de leur général pour leur faire opérer une attaque qui eût certainement alors contenu l'ennemi.

» Jourdan, ne voulant pas prendre sur lui d'ordonner la retraite, revint vers le général en chef. Houchard intimidé par cette attaque nocturne, n'osa pas engager toutes les troupes de Jourdan pour soutenir le village, et invitant celui-ci à ordonner la retraite des trois bataillons, il se dirigea lui-même sur Bambèque avec le gros de la division. Jourdan retournait au village, lorsqu'il fut accueilli par une décharge meurtière qui l'obligea à se retirer, fort inquiet du sort des trois bataillons qu'il y avait laissés et qui ne s'y trouvaient plus. En effet, ces bataillons, après être restés quelque temps immobiles sous la mitraille, avaient fini par se déterminer à la fuite et s'étaient diriges sur Oostcappel, où ils avaient été heureusement recueillis par le général Colland. Jourdan rentra presque seul à Bambèque, où, en arrivant, son cheval tomba mort par suite des blessures qu'il venait de recevoir.

» Walmoden, maître de Rexpoede, y délivra le maréchal Freytag et regagna ensuite Hondschoote où son retour ranima la confiance de l'armée ennemie. Cet épisode fait ressortir la faute de Houchard, qui, en négligeant de concentrer des forces sur un point décisif, laissa échapper

l'occasion d'anéantir l'armée hanovrienne et rendit nulle la valeur que nos soldats avaient montrée. »

Houchard se releva de cette défaite à la bataille d'Hondschoote.

NIEURLET (1).

Il existe aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, une charte du 15 août 1276, par laquelle Willaume, châtelain de St-Omer et seigneur de Focquemberghe, donne à son oncle, Wautier de Renenghem, chevalier, seigneur de Morbèque, sa terre de *Niewerleet* avec ses dépendances.

Cette seigneurie fut érigée en comté par l'empereur Charles-Quint, ainsi que le constate le rapport suivant :

« Grandeur et dénombrement que fait et baille à très haut, très excellent et très puissant prince Louis XV, roy de France et de Navarre, Pierre de Crop, demeurant à Lederzelle, châtelenie de Cassel, comme procureur spécial de messire Nicolas-Charles-François-Alexandre, comte de Corswaren, des souverains comtes de Looz et de Niel, libre baron de Longechamps, vicomte de Sainte-Gertrude, seigneur de Ligny, Tongrènes etc., ladite procuration jointe à l'acte de foy et hommage prêté au roy, le 5 mai 1744, lequel fief est échu et dévolu à mon mandant par la mort et trépas de messire Charles-Philippe-Brigitte-Dominique de Guines, dit de Bannières, chevalier, comte de Nieurlet, cousin subgermain dudit comte de Corswaren-Looz, que je déclare au nom que dessus tenir directement de sa majesté en titre de comté, et en haute, moyenne et basse justice à cause de son château et cour de Cassel, lequel fief se nomme la paroisse et comté de Nieurliet, *érigé en comte par Charles cinq, roy d'Espagne,* en la ville de Madrid,

(1) Dans le canton de Wormhout.

royaume de Castille, le sixième du mois de novembre l'an de grâce mil-cinq-cens-vingt-neuf, se consistant et comprenant ès parties ci-après déclarées, scavoir :

(Suit la désignation des sous-fiefs).

» Tous lesquels fiefs généralement sont chargés de féauté, hommage, service de cour etc., etc. »

Nos recherches ne nous ont pas permis d'indiquer l'époque précise à laquelle Nieurlet a été érigé en paroisse. En 1464, cette terre a déjà une église et un prêtre qui y administre les sacrements, et qu'on nomme *prochiepape* (1). Cette église était soumise à l'évêque de Thérouanne, mais lors de l'érection de l'évéché de St-Omer en 1560, le pape la comprit dans ce dernier diocèse en la plaçant sous le décanat de Bourbourg.

Depuis ce temps, Nieurlet eut toujours son curé particulier et fut constamment considéré comme paroisse indépendante; mais en 1772, l'évêque de St-Omer Joachim-François Mamer de Couzié, prétextant que c'était par erreur que le saint Père avait reconnu Nieurlet comme paroisse, en révoqua le curé et en fit une succursale de Lederzelle.

Les habitants avec leur seigneur protestèrent contre cette décision épiscopale, et en appelèrent au successeur de Joachim, par la requête suivante :

« A monseigneur, monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de St-Omer.

» Supplient très-humblement les habitans de la paroisse de Nieurlet, joint à eux, Charles-Alexandre-Auguste, duc de Looz-Corswaren, seigneur du même lieu, et représentent que de tout temps il existe dans leur territoire une église qui a toujours été paroissiale et qui, avant l'érection même de l'évêché de St-Omer, avait son curé.

(1) Voyez pag. 301.

» Qu'il est vrai que la calamité des temps, causée par les guerres ou quelques autres raisons, ayant éloigné et dispersé les habitants, l'église a été dans la suite sans curé.

» Que c'est une règle certaine que, quelque long et immémorial qu'ait été l'abandonnement d'une paroisse, elle rentre dans son état primitif dès que cet abandonnement cesse, et pour cela dix familles suffisent : *Decem animae sufficiunt, quia decem faciunt plebem.*

» Qu'il n'y a pas seulement dans le territoire de Nieurlet dix familles; il y a trente-trois familles qui font plus que cent communions, et pour toutes ces raisons, etc. »

Cette requête fut présentée à l'évêque de St-Omer en 1787; mais le prélat avant de statuer, ordonna une enquête. Dans l'intervalle, la révolution éclata et vint mettre obstacle à la réalisation des désirs des habitants de Nieurlet. La nation vendit leur église, la famille De Cuyper en fit l'acquisition et la rendit au culte catholique en 1829.

Un jour de l'été dernier (1847), le hameau était en fête, des banderolles flottaient au vent, des arcs de triomphe et des guirlandes de verdure paraient le chemin qui mène au presbytère; les villageois, jetant dans les airs de joyeuses acclamations, allaient au-devant d'un prêtre... Ce jour-là, c'était l'arrivée du nouveau curé qui venait d'être donné à l'église de Nieurlet, veuve de son pasteur depuis soixante-quinze ans!

SPYCKER.

En 1067, Baudouin de Lille donna la dîme de cette terre à l'abbaye de St-Winoc et le seigneur du lieu y fonda, en 1227, un couvent de filles de St-Victor, appelé vulgairement *Spycker-hof*. Ce sont les seuls événements que nous aient transmis le onzième et le treizième siècles; toutefois, on montre encore dans le village un souterrain entouré de fossés, reste d'une résidence de Templiers.

L'évêque de St-Omer, Paul Baudot, bénit l'église de Spycker le 15 juillet 1621. On pourrait conclure de cette circonstance qu'elle ne date que de cette époque; mais les détails du monument prouvent qu'il lui est antérieur. La bénédiction a eu lieu, pensons-nous, lors de la suppression de deux nefs et de la constructien des deux bras qui les remplacent. On voit en effet aux parois de la tour certaines traces qui font supposer que la primitive église formait autrefois une croix latine à trois nefs. Puis de légères colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages, enchâssées dans l'angle des colonnes réunies qui sont au transept et portent le clocher; une pierre tombale de 1593, une cloche de 1598, tous ces documents démontrent que les habitants de Spycker avaient une maison de prières longtemps avant le XVIIe siècle.

La cloche, chargée d'inscriptions et d'armoiries, mérite surtout d'être décrite. Tout à l'entour de son sommet on lit :

Gegoten is dese klocke goet van zoone ,
Hydoone;
Te eeren tsinte Lenaert patrone
Schoone
Van Spycker, tot een memorie bequame.
Lienaert
Is dese cloecken excellente naeme,
Int jaer
Achten en negetich duyst ende vyfhondert.
Men salse luyden als blixemt oft dondert.

Traduction. — Fondue (1) est cette cloche bonne de son, idoine, en l'honneur de S. Léonard, le beau patron de Spycker et pour bonne mémoire. Léonard est cette cloche, excellent nom. En l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit. On la sonnera quand il fera du tonnerre ou des éclairs.

Au-dessous de ces bouts rimés sans liaison et de mauvaise

(1) Par Marc Leserre.

rédaction sont parsemés quatorze médaillons qui représentent les armoiries du curé, celles du village, un chevalier assis sur un cheval au galop, une femme qui allaite un enfant, St-Hubert, Jésus-Christ au jardin des Oliviers, Jésus-Christ au tombeau, deux figures de femmes, Adam et Ève, Ève donnant la main à Adam; enfin une aigle à deux têtes et les ailes déployées.

Au bas de la cloche se trouvent d'autres bouts rimés :

Sy is gemaeck ten tyde, hoort myn verclaren,
Dat des notaebel persoonen int leven warren :
Heer Lucas Cossyns pastoor ende Cornelis Cent alvooren,
Jan Vande Kerckove, Omaer Osier kerkmeester gecooren,
Mathieu Vanden Pitte, Malliaer Vander Beker op dat termin,
Jan Cent Jan Coslaert coster die laeter al goet sin,
Pieterneles Paschier, Gauderis, prochiaen woenachtig
Binnen Spycker, Godt sy haerliden gedachtig
Met noch meer ander die nu noch leven;
Godt wille ons allen syn eewich ryck geven,
Met peters en meters die aen
Dese clocke sullen haentslaen,
Tes al goet dat eeren Godt.

Traduction. — Elle est faite au temps où vivaient notables personnes, Lucas Cossyns, curé, Cornil Cent, Jean Vande Kerckove, Omer Osier, marguilliers, Mahieu Vande Pitte, Vander Beke, Jean Cent, Jean Coslaert, clerc, Pieternelle Paschier, Gauderis, tous paroissiens de Spycker, et encore beaucoup d'autres qui sont encore en vie. Que Dieu veuille leur accorder son royaume éternel, ainsi qu'aux parrain et marraine de cette cloche.

Nous ne pouvons quitter l'église de Spycker, sans signaler un triptique de 1675; il représente sainte Anne, et sur les volets sont peints les traits d'un seigneur et de sa noble dame, ainsi que ceux de l'évêque de St-Omer et de son vicaire-général. Toutes ces figures sont d'un pinceau habile.

WARHEM (1).

Ce village est un des plus anciens du pays. Nous lisons dans la chronique d'Iperius, moine de St-Bertin, qu'un châtelain de Bergues, le même qui fit fortifier cette ville pour la défendre contre les Normands, acheta vers l'an 938 la terre de Warhem et la donna aux moines de St-Winoc de Bergues. Les comtes de Flandre Baudouin de Lille et Charles-le-Bon, confirmèrent cette donation, le premier en 1067 et le second en 1121.

C'est vers ce temps, c'est-à-dire, au XIe ou XIIe siècle, que fut bâtie la tour de l'église paroissiale. Les petites arcatures qui la couronnent et soutiennent une galerie massive, les lucarnes en plein-cintre simulées qui cachent la nudité de cette galerie, les fenêtres géminées, contenues dans une arcade cintrée, à chacune des quatre faces de la tour, sont bien du style architectural de l'époque romane. Mais la flèche octogone qui la surmonte ne date que de 1694.

Les trois nefs de l'église, construite de 1587 à 1630, renferment les plus riches sculptures. Nous citerons les orgues provenues du couvent des Dominicains de Bergues, le confessionnal du côté-nord décoré des statues de saint Pierre et de la Madelaine, l'autel de St-Éloi (2), enfin la chaire, sur les panneaux de laquelle un ciseau de maître a décrit avec un beau talent les scènes suivantes : Moïse donnant les tables de la loi aux Israélites, St-Jean prêchant dans le désert, Jésus-Christ enseignant dans le temple, la multiplication des pains. Les panneaux sont séparés par quatre figures allégoriques, la Vérité, l'Espérance, la Charité et la Foi. Ce remarquable morceau d'art est daté de 1742.

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

(2) L'autel de St-Éloi qui coûta deux ans de travail, fut donné en 1762, par Jn-Bte Coppens, hoofdman et marguillier de la paroisse.

Sur le territoire de Warhem s'élevait au XVII[e] siècle le fort de *Beenties-meulen,* qui fut démoli à la suite d'un combat meurtrier. En 1646, le maréchal de Gassion, qui guerroyait dans les environs d'Ypres, résolut tout-à-coup de marcher sur Bergues et Dunkerque. Les difficultés pour parvenir jusqu'à cette dernière place étaient grandes. Il fallait d'abord traverser à Rousbrugghe les deux bras de l'Yser, ensuite la basse Colme, canal qui va de Bergues à Hondschoote, et qui était défendue par le canon du fort de *Beenties-meulen.*

A l'égard de l'armée française, la forteresse était située au-delà du canal; elle pouvait communiquer facilement avec Bergues par un chemin couvert. Le passage de la Colme n'était possible qu'après la prise de *Beenties-meulen;* or, pour s'en rendre maître, il fallait empêcher la ville de jeter du secours dans le fort, et pour couper toute communication, il fallait concentrer des forces de l'autre côté de l'eau.

De Gassion détacha donc de son armée cinq cents mousquetaires et deux régiments de cavalerie; et s'étant assuré qu'il n'y avait point de gens de guerre vers Hondschoote, il alla par ces parages gagner *Beenties-meulen.* Il croyait avoir franchi toutes les difficultés, lorsqu'il eut passé l'eau aux environs de cette ville; mais il s'embarrassa dans les terres marécageuses des moëres et eut à passer à la nage deux ou trois larges fossés qui se dégorgeaient dans le canal de Furnes à Dunkerque. La fatigue de marcher en cet état durant cinq heures fit qu'il y eut à peine quatre-vingts mousquetaires qui suivirent leur général jusqu'au pied du fort, et encore ce fut son exemple qui lui conserva cette poignée d'hommes. Heureusement que le reste de l'armée arriva en même temps que De Gassion, devant *Beenties-meulen,* car le maréchal et ses compagnons auraient couru grand danger d'être maltraités par la garnison de Bergues,

qui était survenue et commençait déjà à les assaillir. Mais les Français la reçurent vigoureusement et la contraignirent de rentrer en ville. N'ayant plus d'espoir d'être secouru, le commandant de *Beenties-meulen* capitula et livra sa forteresse, qui fut rasée (1).

WORMHOUT (2).

A l'exemple du prince Adroald, qui fit don de son château de Sithiu à l'abbé de S[t]-Bertin, le seigneur Héremare donna à S[t]-Winoc, aux calendes de novembre 695, sa terre de Wormhout, pour y bâtir un monastère.

Les religieux, qui y furent reçus, eurent beaucoup à souffrir des invasions des Normands, et dès 881, ils furent dispersés et leur maison ravagée. Le comte de Flandre, Baudouin-le-Chauve, répara ce désastre en faisant édifier une église sur les bords de la Peene, c'est-à-dire, à l'endroit même où S[t]-Winoc avait placé son monastère.

En 1067, Baudouin de Lille donna à l'abbaye de Bergues, par acte passé en cette ville, toute la dîme de Wormhout, avec cinq cents manses de terre. « Je lui donne, ajoute le comte, le produit du Tonlieu, qui sera perçu à Wormhout, depuis la sixième heure de la veille de la Pentecôte, jusqu'à la sixième heure du second jour férié; la petite rivière de la Peene avec sa pêcherie dans l'étendue des terres de la susdite abbaye et son moulin à eau; de sorte qu'il n'est permis à personne de se servir du moulin à eau de Wormhout, sans l'autorisation de l'abbé de Bergues. »

Il ne reste plus de trace de l'église de Baudouin-le-Chauve, elle est remplacée par celle qui existe aujourd'hui. Celle-ci est de deux époques différentes. Le bas de la

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunkerque.

(2) Chef-lieu du canton de ce nom.

tour et les colonnes cylindriques de l'intérieur sont du XVI[e] siècle; le haut de la tour et le corps de l'édifice sont du XVII[e]; témoins les millésimes 1613 et 1651 qui se trouvent, le premier dans le tympan d'une arcade de la nef du milieu, et le second sur la partie supérieure de la face septentrionale de la tour.

Les murs intérieurs du portail sont divisés en compartiments ou panneaux par des nervures verticales et horizontales, et l'ensemble de ces panneaux représente diverses figures géométriques. Nous dirions que ce sont là des détails d'ornementation architecturale, propres au XVI[e] siècle, si la grande porte d'entrée n'avait conservé dans le talon de son cintre l'indication de l'année de sa naissance, 1547.

Les colonnes des nefs sont contemporaines du clocher : nous en trouvons la preuve dans la guirlande de feuilles de choux frisés qui contourne la corbeille de leurs chapiteaux; cependant il se peut qu'une de ces colonnes soit un fragment d'un monument antérieur. La colonne, à laquelle nous fesons allusion, posée à l'entrée du chœur, a le chapiteau très-élevé et présente une double rangée de crochets en forme de volutes. Le même caractère se rencontre aux colonnes des églises de S[te]-Walburge à Furnes, de Lisseweghe, de Damme en Belgique, d'Houplin et de Wasquehal (1). « Ce type est très-fréquent, dit M. de Contancin, dans nos églises rurales du XIII[e] au XVI[e] siècle, et il a dû être emprunté à des édifices plus importants des contrées voisines. Nous avons remarqué, ajoute-t-il, ce chapiteau dans la nef de la curieuse église de Noyon, nef qui appartient, comme en sait, au XII[e] siècle (2). »

Cette église a éprouvé bien des vicissitudes; le corps de

(1) Près Lille.
(2) Tome II du bulletin de la Commission historique du Nord.

l'édifice fut brûlé en 1582, par les soldats français, et restauré en 1590, *avec un cœur joyeux* par Jean Van Heulen et ses deux fils Jean et François, comme le dit l'inscription flamande tracée au-dessus de la chapelle de la Vierge : *De fransche soldaeten des conincks, hebben verbrand eene partie van dezen tempel, tjaer vyftien hondert tachtig-twee, erbauwt met herten bly van Hans Van Heulen, t'jaer vyftien hondert vier mael twyntig tiene met Jan en Frans zyn zoon bey, voor alle konstenaeren weird te bezien.*

Le vaisseau de l'église eut à supporter de nouvelles injures au commencement du XVII[e] siècle; le temple sortit une seconde fois de ses ruines en 1613, par les soins de Pierre Willems, marguillier, Jean Jassaert, Robert Cossaert et Martin Van Clite; une seconde inscription flamande rappelle cet événement : *Pieter Willems, kerkmeester van Wormhout, heeft doen rechten dezen tempel, met Jan Jassaert, Robert Cossaert en Maerten Van Clyte.*

Outre ces souvenirs, les habitants de Wormhout peuvent lire chaque jour, écrits en lettres d'or, autour du chœur, les noms vénérables de ceux qui furent leurs pasteurs depuis 1530.

WESTCAPPEL (1).

Une portion du village de Westcappel fut érigée en fief en vertu de lettres patentes accordées à Bruges, le 11 janvier 1478, par Maximilien d'Autriche et Marie de Valois, à Louis Duernaghel, seigneur de Vroylande. En 1502, l'archiduc Philippe le donna, suivant Grammaye, à Denys de Morbèque, son conseiller et chambellan; mais il y avait dans Westcappel une seigneurie plus ancienne, celle de Caple, appartenant à la famille de ce nom (2). Nous repro-

(1) Dans le canton de Bergues.

(2) Voyez *Fragmens généalogiques*. Genève, tome III, page 192.

duisons ici sur cette seigneurie un rapport présenté au roi Louis XV, le 20 novembre 1717, par messire Laurent de Mollieu, gouverneur de la ville de Bourgeau en Picardie. C'est un monument curieux de la procédure féodale :

« Dénombrement d'un fief appelé la seigneurie de Cappel en Westcappel, consistant en un château, moulin avec une cense et autres terres contenant cent et une mesures de terre, ensemble dans une rente de quatre-vingt-dix rasières d'avoine et dix rasières de blé, affectée sur quatre-vingt-dix mesures de terre audit village de Westcappel avec plusieurs emphitéoses, et s'étendant proche l'église dudit Westcappel, ayant justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'y commettre un bailli, douze échevins, un amman et quatre sergents pour y exercer dans ladite seigneurie toute sorte de justice; item appartient à ladite seigneurie le droit d'issue, biens des battards, espaves et vaccans, droit de chasse, calemage et afforage dans ladite seigneurie et dans celle appelée *hingels hof*, s'étendant aux villages de Bambèque, Wormhout, Bissezelle et Killem, étant ladite seigneurie chargée de 23 sols 3 deniers parisis paran au profit de l'espier de Bergues, 24 sols 2 deniers par an au profit de l'église de Westcappel et avec des rentes de blé au profit de l'abbaye de St-Winoc à Bergues, ayant plusieurs arrière-fiefs, 1° Thery de Cocq tient un fief étant à relief de douze perdrix ou cinq livres parisis en redemption; ledit Thery tient encore de ladite seigneurie le calmage et afforage d'icelle étant à foy et hommage au relief de six perdreaux ou 50 sols parisis en redemption à chaque changement; 2° Guillaume Gis tient encore de ladite seigneurie un autre fief au village d'Herzelle, contenant cinq quarts de terre et doit annuellement par reconnaissance une paire de gants; 3° etc. Et la seigneurie de Cappel en Westcappel est tenue de sa majesté

à cause de son Perron de Bergues, étant à foy et hommage et au relief de 10 liv. parisis à chaque changement, et en vente le dixième denier pardessus pareil, etc. »

Quant a l'église actuelle de Westcappel, qui est le principal objet de ce discours, elle est d'une architecture peu digne d'attention; mais elle possède des vitraux peints et des sépultures que nous ne pouvons passer sous silence.

Les vitraux étaient des plus beaux de Belgique, dit Sanderus. *In templo vitreas hic cernis fenestras, iis picturis exornatas, ut toto vix belgio elegantiores videre possis, unius saeculi aetatem ferunt* (1). Il n'en reste aujourd'hui que quelques fragments qui portent leur âge — 1534 et 1539. Cependant nous avons aperçu une verrière encore entière et qui laissait pénétrer autrefois un demi-jour dans l'abside. Elle représente Jésus-Christ crucifié; mais elle est aujourd'hui cachée par un mur de briques. Espérons qu'un jour tombera cette maçonnerie, œuvre grossière de mains ignorantes, et que la divine image de Jésus reparaîtra resplendissante aux yeux des fidèles reconnaissants.

Les pierres tombales que renferme l'église couvrent les restes mortels de nobles châtelains et des premiers chapelains de Westcappel. La plus remarquable d'entre elles est celle où est conchée la statue en marbre noir d'une femme ayant les mains jointes et dont la figure est en marbre blanc. Dans l'encadrement de cette pierre, lequel consiste

(1) C'est à Flètre, que nous avons vu les plus belles verrières durant le cours de nos visites aux églises flamandes. Là, sont encore intacts des vitraux colorés du seizième siècle, c'est-à-dire, de l'époque où florissait la peinture sur verre; ces magnifiques fenêtres sont conservées dans toute leur splendeur. Leurs amortissements, aux parties cintrées, sont ornés de têtes de chérubins, de corps ailés de séraphins, ou de fleurons qui entourent les figures principales du Christ et de la Vierge.

en une moulure saillante, est sculptée en relief l'inscription flamande que voici :

Hier legt begraven vrauwe Luwin Van Cappel, wyf van der Capellen; staerf int jaer ons Heere als men screef M. IIII° LIIII, twintichsten dach van meye. Bid over de ziele.

Ici est inhumée dame Luwin van Cappel, femme des Capelle; elle trépassa en l'an de notre Seigneur, quand on écrivait 1454, 20e jour de mai. Priez pour l'âme.

Près de cette tombe sont deux dalles funéraires, dont une bleue, avec deux figures de femmes au trait et cette inscription :

Sepulture van jongfrau Clements Van Bambeke, die overleedt int jaer M. V° ende XL, en Kateline Lets, wyf van Jan Van Bambeke en Joannis De Blonde, die overleedt den XXX meye M. V° LXII.

Sépulture de demoiselle Clémence Van Bambèque, qui décéda l'an 1540, et de Catherine Lets, femme de Jean Van Bambèque et de Jean De Blonde, qui décéda le 31 mai 1562.

Et une autre dalle en marbre blanc, avec cette épitaphe : « Ici gît Engelbert... écuyer, seigneur de Cappel en Westcappel, capitaine de cavalerie au service de sa majesté catholique, décédé le 14 mai 1695. »

Les premiers ministres de Dieu qui enseignèrent sa sainte parole aux hôtes de Westcappel, furent ceux dont les noms sont gravés sur trois pierres sépulcrales, savoir :

Hier leghet heer Henric van Warhem, priester ende capellaen van West-cappelle, die stierf t'jaer M. IIII° LXXXIIII, in sporkele.

Ci-gît sieur Henri de Warhem, prêtre et chapelain de Westcappel, qui trépassa l'an 1484, en février.

Hier lieght d'heer Morus De Queker, priester en capellaen van dese cappelle, die stierf int jaer XV° en II, den VIII van hoymaent.

Ci-gît sieur Maure De Queker, prêtre et chapelain de cette chapelle, qui trépassa en l'an 1502, le 8 de juillet.

Hier legt Joannes Lepuy, priester en capellaen van dese capelle, die stierf tjaer XV° IIII, den XII hoymaent.	Ci-gît Jean Lepuy, prêtre et chapelain de cette chapelle, qui décéda l'an 1504, le 12 juillet.

MILLAM.

Eglise à trois nefs et à transept. A l'intérieur, deux rangs d'arcades ogivales, dont la retombée se fait sur des colonnes cylindriques à chapiteaux de forme octogonale; vaisseau éclairé par des fenêtres en ogive flamboyante trilobée. — Petite verrière de 25 centimètres carrés représentant un personnage (le donateur) en prière avec une inscription en flamand : Laurent Coloos et Léopoldine Coloos sa femme, 1668. — Deux autres verrières de même dimension, St-Jacques et St-Jean-Baptiste. — Autel de chêne sculpté provenu de l'abbaye de St-Winoc de Bergues. — Statuette en bois de St-Grégoire; figure maigre, roideur dans les traits, plis des vêtements sans souplesse, presque parallèles, œuvre du XIIe siècle. — La Sainte-Vierge et son enfant de grandeur naturelle, tableau magnifique d'Annibal Carrache ornant la chapelle latérale septentrionale.

A l'extérieur, appareil en briques cuites. Une tour carrée posée sur le transept, dont chacune des parois est ornée de deux rangs de fenêtres simulées de style ogival et à trilobes, surmontée d'une balustrade à dessins contournés et d'une flèche massive octogonale garnie de crosses végétales.

CRAYWICK.

Il n'existe plus de l'église de Craywick que l'abside et quatre colonnes cylindriques. Leurs chapiteaux ont un entablement carré et sont décorés de branches de vigne chargées de raisins alternées avec des têtes d'anges. Un d'eux porte le millésime 1559. La sculpture de l'autel est digne d'attention.

HONDSCHOOTE.

Église à trois nefs nouvellement restaurée sans transept. Une tour carrée finissant en flèche surmonte le portail. Elle porte la date de 1513. Ce monument ne présente rien de remarquable à l'exception d'un tableau moderne de Duquesne, donné à cette église par le gouvernement sur la demande de Mr De Lamartine.

FLÊTRE.

Il est déjà fait mention de Flêtre au XIVe siècle, car on voit dans une bulle du pape Alexandre III, que ce souverain Pontife confirme à Milon, évêque de Thérouanne, l'autel de Flêtre. Cette terre a été érigée au XVIe siècle en marquisat qui relevait de la principauté de Croisette. Elle a donné son nom à l'illustre et ancienne maison de Wignacourt. On croit qu'elle descend originairement d'un cadet de la maison de *Guilbet*, qui a eu cette terre en partage et qui a les mêmes armes, c'est-à-dire, trois fleurs de lys au pied pourri de gueule en champ d'argent.

Il y a trois branches issues d'Hion, seigneur de Wignacourt, qui vivait en 1209 et avait épousé Charlotte de la Viefville. La branche aînée est celle de Maximilien qui possédait les terres d'Ourton, Camblain-Castelain et la baronie de Pernes. Le marquis de Wignacourt, seigneur de Camblain-Castelain, et le comte de Wignacourt d'Ourton sont de cette branche.

Le baron de Molène au comté de Namur était chef de la deuxième branche, et possédait en Artois la terre de Beugnâtre, baillage de Bapaume.

Le comte de Flêtre, châtellenie de Cassel en Flandre, était le chef de la troisième branche.

Il y a eu deux grands maîtres de Malthe de cette maison,

savoir : Alof de Wignacourt, élu à cette dignité l'an 1601, mort en 1622 le 14 septembre, à l'âge de 75 ans, et Adrien de Wignacourt, petit neveu d'Alof, élu le 24 juillet 1690. La maison de Flêtre a fourni encore à cet ordre illustre plusieurs commandeurs, baillis et généraux de galères.

On voit dans l'église de ce village deux pierres sépulcrales de la famille de Wignacourt. L'une est enchâssée dans la boiserie du chœur à gauche du maître-autel et représente un chevalier et sa compagne, étendus et les mains jointes. Les pieds de l'homme reposent sur un lion, ceux de la femme, sur un lévrier. Leurs armoiries sont gravées au-dessus de leurs têtes avec ces versets de l'office des morts : « *Jesu fili David, miserere meî. O mater Dei,* » *memento meî.* » Autour de ces deux figures se lit l'inscription suivante : *Chy gist sire Jehan de Wignacourt, chevalier, seigneur de Flêtre de Stracelles, en son temps gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles V, lequel décéda l'an XV^c XLV, le* 11 *de mars. — Chi gyt Barbe de Cars, espouce dudict sire Jehan de Wignacourt.*

La seconde pierre est placée dans la chapelle de St-Nicolas ou de la nef méridionale. Elle représente de même un chevalier et sa dame, sculptés en ronde bosse avec les mêmes symboles de la force et de la fidélité.

Au-dessus de ce marbre noir, sur une plaque de cuivre, étaient gravés ces mots : « *Sépulture d'Antoine Van Houtte,* » *seigneur de Flêtre et de Stracelles, conseiller et cham-* » *bellan de S. M. Charles de Castille, aussi son capitaine* » *de Dunkerque et grand-bailli de Bergues et de Bergam-* » *bacht, qui mourut l'an XV^c. VI. — Sépulture de Barbe* » *Van Belle, dame de Flêtre et de Stracelles, espouce d'An-* » *toine susdict, mourut ano XV^c.* »

Avant d'aller plus loin, il faut constater ici un travail artistique d'une haute valeur, caché dans une armoire. C'est un *ex-voto* taillé dans l'albâtre et encastré dans le mur

de l'abside, à gauche de l'autel. Jésus-Christ y est figuré crucifié entre les deux larrons. A ses pieds sont agenouillés les membres de la famille de Wignacourt. Ce petit monument a 40 centimètres de largeur sur 80 de hauteur. Il doit être sorti du ciseau d'un grand maître, car il serait difficile, pensons-nous, de citer une œuvre d'une plus belle exécution et mieux achevée. Autrefois, une riche dorure couvrait les vêtements des personnages; elle a disparu aujourd'hui. Au-dessous de cette tablette consacrée par la piété des seigneurs de Flêtre, un poète a écrit ces strophes qui ne manquent pas d'élégance :

Espoir ay eu toujours sans cesse
En requérant ta grand bonté,
Que tu nous vœuille dôner adresse
Pour vivre en félicité.

—

Espérance donne liesse
Et conforte adversité
Quand on contemple ta noblesse
Roy regnant en félicité. 1543.

Mais ce qui appelle à Flêtre les artistes et les archéologues, ce sont les vitraux peints de l'église qui datent de 1540.

Les fenêtres qui les contiennent sont ogivales et flamboyantes. La verrière du côté-sud représente la résurrection; celle au-dessus de l'autel de St-Nicolas, vers l'est : Jésus-Christ enfant, enseignant dans le temple; celle du côté-nord, Jésus-Christ en croix; enfin celle de la chapelle de la Vierge : *la Mère de Dieu,* avec cette légende : *Pulcra es ut luna, exaltata cedrus, Puteus aquarum viventium. Porta coeli, virga Jeffi, ortus conclusus, speculum sinè maculâ sicut lilium inter spinas, cum propugnaculo tuo, quietus sum fons hortorum civitas Dei oliva speciola.* Chacune de ces devises accompagne la figure symbolique qu'elle exprime.

Sanderus parle ainsi de ces verrières : *In ecclesiâ paroeciali cernere est fenestras vitreas, elegantes admodùm à viris nobilibus donatas.* Il dit aussi qu'on y voyait autrefois, devant l'autel de la Ste-Vierge, la tombe de Jean Dubois, mort en 1398. Son fils Antoine fit construire à Flêtre un château fort dont on voit encore de nos jours la tourelle circulaire.

Dans cette tourelle sont conservés les portraits des anciens comtes de Flêtre. Tout cela est devenu la propriété d'un tanneur. Mais disons-le, à sa louange, cet honnête industriel a le sentiment du respect dû aux monuments du passé, il pratique la religion du souvenir, et il veille scrupuleusement à l'intégrité des saintes choses que le sort lui a permis d'acquérir.

HAZEBROUCK.

Église de 1532, trois nefs, flèche à jour et en pierre calcaire posée sur le portail.

DUNKERQUE.

Vers 646, St-Éloi vint évangéliser les côtes ménapiennes et bâtit dans les dunes une chapelle ou petite église, origine de la ville et du nom de Dunkerque (*Dune-kerke*). Ce fait n'est pas consigné dans St-Ouen, qui fut le biographe et le contemporain de St-Éloi, mais il est traditionnel dans le pays, et Sanderus l'a relevé comme vrai et l'a consigné dans sa *Flandria illustrate* : *In his Beatus Eligius,* écrit l'historien belge, *fidei dogmata christianae spargens aediculam apostolorum principi dedicavit. Hinc Dunkerekae nomen, hinc urbis auspicia.* Au XIIe siècle, le comte de Flandre, Thiery d'Alsace, accorda la dîme de l'église de Dunkerque à l'abbaye de St-Winoc à Bergues. Philippe son fils la prit sous sa protection, et Jeanne de Constantinople la confirma dans tous les priviléges que lui avait

accordés ce dernier prince. De cet acte d'émancipation date l'accroissement de la ville de Dunkerque.

En 1440, l'église n'était plus assez spacieuse pour les nombreux fidèles qui étaient venus s'établir autour de ses murs. « On résolut donc d'en élever une autre, dit Faul-
» connier, et pour cet effet on choisit une place dans la
» nouvelle enceinte de la ville, plus commode que celle
» de l'ancienne église qui en était dehors. On prit l'endroit
» proche de la grande tour, qui était déjà bâtie, suivant
» le jugement de plusieurs personnes. Selon elles, cette
» tour avait été élevée peu de temps auparavant, autant
» pour servir de fanal aux navires que pour être le clocher
» de l'église. Mais comme rien n'empêchait qu'elle ne ser-
» vît à ces différens usages, on résolut, pour n'être point
» obligé d'élever un autre clocher, de bâtir l'église, qui
» devait être la paroisse de toute la ville, auprès de cette
» tour, qui en serait le clocher. L'on travailla avec tant de
» diligence à la construction de cet édifice, qu'il fut en
» moins de trois ans entièrement achevé. »

L'assertion de Faulconnier se corrobore par l'examen des détails architectoniques de la tour. Les feuilles frisées qui décorent les chapiteaux des demi-colonnes enchâssées dans deux des contreforts, les baies géminées surmontées d'un trèfle et encadrées d'une arcature ogivale, autour de laquelle rampe un feuillage qui s'épanouit au sommet en forme de croix; des panneaux superposés dessinant plusieurs rangées de petites arcades trilobées et cachant la nudité des murailles; ce sont là autant de témoins qui attestent, selon nous, que ce monument remonte au commencement du XVe ou à la fin du XIVe siècle.

L'église de 1440 avait eu trois nefs, formé une croix latine et avait été embellie de vitraux coloriés (1). Au

(1) Il reste un fragment d'un vitrail de 1541.

milieu de la nef principale, s'élevait jusqu'à la voûte un magnifique autel d'albâtre et de marbre de Lydie, que surmontaient les statues de S[te]-Marie, de S[t]-Éloi et des quatre évangélistes. Ce chef-d'œuvre avait coûté 20,000 florins (1).

En 1558, les Français, s'étant emparés de Dunkerque après un rude combat, mirent tout à feu et à sang. L'église de S[t]-Éloi fut brûlée; l'autel seul échappa à l'incendie. Mais elle sortit bientôt de ses cendres, grâce au conseil d'amirauté de Dunkerque, aux princes de Renty et d'Aremberg, aux ducs Ambroise Spinola, marquis de Balbases, François de Moncada, marquis d'Aytona, et au marquis de Mansfeld; mais grâce aussi au concours des pêcheurs dunkerquois, dont le sentiment religieux n'a jamais failli.
« Le magistrat s'assembla le 27 juin, dans la sacristie de » la paroisse, rapporte Faulconnier, et y fit appeler tous » les hôtes; c'est ainsi qu'on nomme les intéressés à la pêche. » Ce fut pour leur faire connaître, qu'il était nécessaire de » remédier au mal que le feu avait fait à l'église, que l'état » où elle était ne permettait pas d'y faire le service divin » à couvert; que pour son rétablissement, au lieu du cen- » tième denier de la vente du poisson, que l'on y donnait » depuis quelques années, il était plus à propos de renou- » veller l'usage du Filet saint, lequel profiterait également » ainsi que les autres filets qu'ils porteraient en mer; que » la première année ces hôtes pourraient retenir onze liv. » cinq sols pour l'achat de ce filet, et sept liv. 10 sols les » années suivantes pour les frais de son entretien; et que » le surplus reviendroit à l'église. Tout cela fut accordé » par les hôtes et fut exécuté fidèlement dans la suite. »

(1) Voy. *Sanderus*, et un plan de cet autel dans les cartons de l'architecte communal de Dunkerqne.

Dix ans après le chœur fut entièrement achevé (1).

L'église, reconstruite par les libéralités de grands seigneurs et d'hommes du peuple, eut pour plan une croix grecque, c'est-à-dire, une croix dont les bras se rapprochent du centre, terminée vers l'est par une abside polygonale. Le vaisseau était divisé en trois nefs; les deux nefs latérales avaient chacune sept mètres 20 cent. de largeur; celle du milieu douze mètres 30 cent. Toutes trois avaient une cinquantaine de mètres de longueur. Le chœur, placé au centre de la maîtresse-nef, occupait, comme aujourd'hui, 30 m. de longueur. Les nefs se communiquaient entre elles par des arcades ogivales qui retombaient sur quarante-quatre faisceaux de colonnettes prismatiques. Ces colonnettes étaient sans chapiteaux et se prolongeaient jusqu'aux voûtes en pierre, où elles se réunissaient en pendentifs. L'intérieur de l'église était éclairé par quarante-huit fenêtres ogivales, larges, traversées de meneaux prismatiques et quelques-unes surmontées de formes flamboyantes. Autour du chœur rayonnèrent onze chapelles et dans chacun des bras du transept, il y en avait une. Celles qui constituaient l'abside possédaient des décors richement sculptés et des peintures murales.

La tour, qui avant l'incendie de 1558, fesait corps avec l'église en fut séparée depuis. Elle n'y fut plus reliée que par deux murs qui simulaient deux nefs et laissaient passage à ceux qui allaient de la Grand'Place au port.

L'entrée de l'église n'était plus sous la tour comme au XV[e] siècle, mais sous un petit portail qui touchait au centre du transept.

En somme, S[t]-Éloi était un beau monument du XVI[e] siècle, de ce style flamand dont il existe en France, à Brou, le plus remarquable modèle, un monument semblable à

(1) Voyez *Faulconnier*.

celui que les archéologues aiment à visiter à Amiens, après la cathédrale, et qui est l'église de St-Germain.

Mais, hélas! durant les troubles religieux qui agitèrent et désolèrent les Pays-Bas, l'église qui nous occupe fut profanée par les Gueux, et l'évêque d'Ypres dut la bénir et la consacrer de nouveau (1583).

En 1591, le duc de Parme, Alexandre Farnèse, contribua à son embellissement. C'était encore la coutume en ce temps-là de voiler l'autel au moment de la consécration; le prince donna la fonte de deux canons pour en faire deux branches, auxquelles devaient être appendus des rideaux. Mais lorsque cet usage cessa, on les convertit en colonnes, qui ont servi dans la suite de supports de candelabres (1).

En 1667, nouvel incendie. « Les Dunkerquois, écrit encore Faulconnier, pensèrent de perdre par le feu leur » église paroissiale qui est une des plus belles de Flandre. » Quelques ouvriers, qui travaillaient au mois d'avril à en » réparer la couverture, oublièrent, le soir en se retirant, » leur réchaud à soudure. Cette négligence fut cause que le » feu se prit à la chapelle de St-Pierre, et en consuma tout » le toit. Il y avait au bas de cette chapelle un petit magasin, » où quelque imprudent, qui l'occupait, avait mis un baril de poudre. Le feu s'étant communiqué au magasin, » et ensuite à la poudre, elle fit un si grand effort, que » quelques-uns, qui y étaient accourus, en perdirent la » vie, et les fenêtres de trois chapelles en furent toutes » cassées. Il en coûta plus de trois mille livres à remettre » les choses en état. »

Enfin, en 1674, le magistrat fit mettre à l'autel et au-dessus de la porte du chœur un jubé qui malheureusement n'existe plus aujourd'hui (2). Ce fut dans cette même en-

(1) *Histoire de Dunkerque*, par Faulconnier.
(2) Ibid.

ceinte, près du sanctuaire, que vingt-huit ans plus tard, fut enterré Jean Bart, le héros auquel Dunkerque se glorifie d'avoir donné le jour.

Bientôt arriva l'année 1784, année fatale à l'église St-Éloi. Elle devint alors veuve de la tour à laquelle elle était unie; une rue les sépara; toutes les chapelles latérales, à l'exception de cinq, furent supprimées; les bras du transept brisés; des fenêtres, aux formes flamboyantes, furent masquées par des transparents; les peintures murales et les sculptures de trois chapelles disparurent sous des boiseries; l'autel aux proportions colossales fut remplacé par un autre de l'époque de Louis XV; enfin, un péristyle, d'imitation romano-grecque fut accolé à cet édifice qu'avait érigé l'art chrétien. C'était comme un mauvais génie qui semblait avoir eu la mission de détruire l'unité et l'harmonie qui brillaient dans le monument que nous a légué le XVIe siècle.

Aujourd'hui nous avons la consolation de voir cette église recouvrer son état primitif par suite de travaux de restauration dignes d'éloges.

THIENNES.

Église de 1550.

St-JANSCAPPEL

Église de 1557. — Ici et à Thiennes, rien de remarquable.

GODEWAERSVELDE.

Église à trois nefs; le vaisseau est de 1526; son clocher qui est carré et conserve quelques traces de plein-cintre, date peut-être du XIe siècle.

BERGUES.

Voir sur le beffroi de cette ville une notice de M. de Contencin, *Bullet. de la Commission historique,* T. I. — *Recherches historiques sur la ville de Bergues.* — L'église paroissiale de St-Martin est de 1562. On y remarque un autel en marbre et cuivre du XVIIe siècle, une chaire artistement sculptée par Van Brounchorst de 1770, une *Cène* d'Otto Venius, les *douze apôtres* peints sur cuivre par *Van Hoeck,* et un tableau de grande dimension par *Devisch* (*Moïse faisant jaillir l'eau du rocher*).

STEENVOORDE.

Église à trois nefs avec une tour carrée et à panneaux tribolés comme celle de l'église de Bergues; ce qui la fait classer dans les monuments du XVIe siècle. Du reste, rien à citer.

Avant de visiter les églises du XVIIe siècle, disons que presque toutes celles qui existaient antérieurement à cette époque, ont eu à souffrir au XVIe siècle, des ravages de la guerre ou du vandalisme des Iconoclastes. Ces briseurs d'images mutilèrent les édifices sacrés, persécutèrent les ministres des autels. Peu de nos monuments religieux ont échappé à leurs atteintes; beaucoup de nos prêtres ont été massacrés. C'est à ces malheurs que le poète d'Herzelle fait allusion dans ces vers :

Istis praecipue diebus, aras
Cum gens gueusia frangeret sacratas,
Et nostros rapidis focis libellos
Injecisse truci manu pararet.

Mais ce fut surtout à Runbrouck, dans la châtellenie de

Cassel, que les *gueux* se livrèrent à des actes barbares. Là, ils brûlèrent l'église, saisirent le curé et son vicaire, les garottèrent, les étranglèrent et les jetèrent dans un puits, qui a conservé depuis le nom de *pape-put,* puits du curé. Cela se fit le vendredi-saint de 1568.

Le père Wynckius d'Ypres a raconté les détails de cet événement dans son histoire intitulée : *De gueusche beroerten* (1).

(1) Voyez pieces justificatives.

VIII.

ÉGLISES DU XVII[e] SIÈCLE.

—

WATTEN, DRINCHAM, COUDEKERQUE, LES NEIGES, GRANDE ET PETITE SPYTHE, UXEM, LEFFRINCKOUKE, LES MOERES ET BERGUES (HÔTEL DE-VILLE).

—

WATTEN (1).

Watten était, d'après Jean-Jacques Chifflet (2), au temps de Jules-César, un promontoire battu des flots de la mer, que Ptolomée appelait *Itium promontorium,* Ιχιον αχρον (3). C'était, dit Meyer au tome I[er] de ses *Annales,* une colonie de Bataves que les Cattes avaient chassés de leur patrie, et que les Romains vainqueurs des Gaules, avaient conduits dans ces parages lointains. C'était, dit Guichardin, dans sa description des villes de Flandre, *jadis villette où se trouvent plusieurs antiquitez.* En effet, Gramaye rapporte qu'on voyait à Watten, d'anciens souterrains et des chemins militaires, et qu'on y avait découvert des monnaies romaines. M. le préfet Dieudonné consigne également ces faits dans sa statistique du département du Nord (tome I[er], page 119).

(1) Dans le canton de Bourbourg.

(2) Chifflet était l'ami d'Aubert Le Mire; il écrivit en 1627.

(3) Le manuscrit du général Vallongue, cité par M. Piers, renferme ce qui suit : « Le golphe se retrécit à Watten, qui devient ainsi une » espèce de porte; c'est en effet ce que ce nom désigne; on y reconnait » facilement le mot *gate,* car le *G* et le *W* se permutent, témoins : » Williams, Guillaume, Wascones, Gascons, etc.; ce mot indique toute » espèce d'entrée, d'ouverture. »

Dans les premiers siècles du christianisme, quelques hommes épris des vérités de l'Évangile, se séparèrent du monde païen et allèrent vivre solitaires dans le bois qui couvrait la montagne de Watten. En 874, une chapelle y fut érigée en l'honneur de St-Riquier, et en 1072 ou 1074, Robert-le-Frison, comte de Flandre, fit construire sur la cîme de la colline un monastère sous l'invocation de St-Nicolas, St-Riquier et St-Gilles. Ce fut une prévôté de chanoines réguliers, de l'ordre de St-Augustin.

La princesse Adèle, sa mère, dota largement la nouvelle communauté; Jean, avoué d'Arras, lui donna, de concert avec sa femme Hermentrude, deux cent vingt arpents de terre dans les villages de Steene, Pitgam et Arembouts-cappel; et un certain Gibold, seigneur de Flêtre, vingt autres arpents situés dans un endroit nommé Thiggabusch, *in Thiggabusco* (1). Ces dons furent augmentés de ceux que fit aux religieux le comte Thierry d'Alsace, qui choisit leur prévôté pour le lieu de sa sépulture. Ce prince y fut, selon ses désirs, transporté après sa mort, arrivé à Gravelines en 1168. On grava sur sa tombe les lignes suivantes :

Hic jacet sepultus dominus Theodoricus ab Elsatiâ, comes Flandriae, qui quatuor vicibus terram sanctam visitavit, et indè rediens sanguinem Domini nostri Jesu Xi detulit et villae Brugensi tradidit et postquam Flandriam annis XL strenuè rexerat apud Gravelingas obiit, anno Dni MCLXVIII (2).

A Thierry succéda Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois. Après avoir fait dessécher, *à force de*

(1) Il est fait mention de ce lieu sur la carte d'Olivier de Vrée, qui la place dans les environs d'Ypres; c'est le village de Dikkebusch.

(2) Joannes Chiffletius. — Meyerus. — Gramayus, cité par Sanderus, tit. Watten. — Oudegherst, pag. 135. — Gazet, p. 291. — Piers, Notice sur Bergues, p. 130.

grands travaux, un immense marais qui s'étendait de Watten à Bourbourg, et était inaccessible *aux usages humains*, il le donna en 1169 aux chanoines de St-Pierre d'Aire. Aubert Le Mire nous a transmis l'acte de donation en ces termes (1) :

Inter Watenos et Bourbourg, palus quaedam limum inaccessibilem spatiosâ latitudine diffundebat, et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosae paludis illuvium feci sumptibus propriis, cum expensâ multi sudoris exhaurire, et ex eâ statum commodioris naturae quasi violenter extorquens in terram frugiferam transformavi.

Hujus terrae quandam, circiter mille septingentas mensuras continentem, cum molendino de Watenes (quod et de proprio feceram) et tractu navium, eâ libertate, pace et quiete, quâ eam priùs possidebam, praefatae ecclesiae possidendam, sub eleemosynae titulo, perenniter assignavi, ut ex hoc beneficio accresceret in ea numerus sedecim prebendarum; eâ lege et conditione, ut ab hominibus, qui reditus S. Petri Arîensis, ex supradictà terrâ provenîentes, apud S. Audomarum... erunt, ab eo, qui molendinum de Watenes tenuerit, nihil penitùs exigatur.

Ainsi, la charte de donation comprend en outre, un moulin que le comte dit avoir fait construire à Watten, en profitant d'une portion des eaux dont il avait, à grands frais, procuré l'écoulement, et d'un canal de navigation qui ne peut être que le canal de la Colme (2).

En 1191, à la mort de Philippe d'Alsace, Watten fut compris dans le douaire assigné à sa veuve, Mathilde, fille du roi de Portugal (3). En 1322, cette terre fut avec d'autres

(1) Opera diplomatica, tom. I, p. 186.

(2) Statistique du département du Nord, tome I.

(3) Anno post Christum natum 1191, mortuo nobilissimo principe Philippo Elsatio, Flandriae comite, uxor ejus Mathildis accipit loco dotis Watenas, etc. — Annales abbatiae sancti Winoci, par le père Waloncappelle, MS.

lieux donnée par appointement à Robert de Cassel, fils de Robert III, comte de Flandre, afin qu'il laissât à son frère Louis de Crécy, la paisible possession du comté (1). Ce seigneur de Cassel reçut aussi la sépulture dans le monastère fondé par le Frison.

Cette prévôté eut pour premier abbé Olfride, mort à Gand en 1085, et le dernier fut Philippe de Lannoy, depuis évêque de St-Omer en 1560. Alors Watten devint le séjour de Frères Mineurs, qui furent remplacés en 1608 par des Jésuites anglais.

C'est de ce temps que date la tour carrée qui couronne encore aujourd'hui la colline de Watten. M. le préfet Dieudonné la met au nombre des monuments du moyen-âge du département du Nord; mais cette tour ne présente rien dans sa construction qui puisse la faire attribuer à une autre époque que celle que nous lui assignons. D'ailleurs, l'ancien monastère fut, au commencement du XVIIe siècle, livré aux flammes par Lanoue, chef huguenot, qui y avait tenu garnison. La communauté des Jésuites, fortifiée par les Espagnols, fut assiégée et prise d'assaut par les troupes françaises sous le maréchal de Gassion (2).

(1) Histoire des comtes de Flandre. — Anvers, 1723.

(2) Faulconnier, histoire de Dunkerque, tome I, page 152. — Piers, Notice sur Bergues, page 132. — Voy. dans ce dernier les événements militaires dont Watten fut le théâtre.

Les ruines de Watten présentent aujourd'hui une tour carrée supportée par quatre arcades ogivales, dont les arceaux retombent sur des chapiteaux à crochets.

Du côté ouest, il y a une porte carrée, surmontée d'une pierre qui porte cette date : 1623, et au-dessous le mot *paix*, sept fois répété.

DRINCHAM (1).

Le village de Drincham, situé dans un terrain aquatique, était autrefois une des plus antiques seigneuries du pays. En 1172, nous voyons déjà un seigneur de Drincham figurer comme témoin dans une charte de Baudouin, châtelain de Bourbourg. En 1383, cette terre fut, au récit de l'historien Meyer, donnée par le comte de Flandre, Louis de Maele, à un de ses fils bâtards, nommé Jean. Ensuite elle fit partie du domaine de la noble maison de Ghistelles et appartint en dernier lieu à la famille des De Cupere, dont les ancêtres ont occupé les plus hautes charges dans l'armée, la magistrature et le sacerdoce.

Le premier d'entre eux qui attacha quelque lustre à son nom, fut Arnould De Cupere. Soldat valeureux, il suivit toutes les guerres qu'entreprit Florent, comte de Hollande, et s'y signala par son courage. Blessé d'une flèche dans l'île de Walker, il y mourut en l'an 1300. Son corps fut inhumé, selon les mémoires de Swer. Almus, page 271, dans l'abbaye d'Egmont, où on lisait l'épitaphe suivante : *Hic jacet nobilis et strenuus miles dominus Arnoldus De Cupere, comitis Hollandiae capitanus qui obiit anno Dominus* 1300. Puis viennent Raimond De Cupere, capitaine d'artillerie au service de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et qui perdit glorieusement la vie en 1415, à la bataille d'Ariencourt; Etienne De Cupere, abbé de Berne, en la mayerie de Bois-le-Duc; son frère Ciprien, fameux prédicateur, et auteur d'un livre intitulé : *La contemplation divine;* Pierre De Cupere, docteur en droit de l'université de Louvain, et conseiller à la cour d'Utrecht; Arnould, chevalier de l'ordre teutonique et commandeur de Layembourg; Christine De Cupere, chanoinesse à Rem-

(1) Dans le canton de Bourbourg.

berghe et abbesse de Nuytcloster, au pays de Clèves; Gery De Cupere, conseiller à la cour de Clèves, puis chanoine de St-Gerion, à Cologne et prévôt de Carpen; Robert De Cupere, capitaine au service des États de la Hollande; Arnould De Cupere, valet de chambre de l'archiduc Maximilien, roi des Romains, avec lequel il fut tenu prisonnier pendant neuf ans; Martin De Cupere, évêque de Calcédoine, suffragant de Cambrai en 1556; Pierre De Cupere, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, au service des Etats de Hollande, qui, s'étant retiré en Angleterre, accepta de la reine Elisabeth la charge de contrôleur-général des trois royaumes; Edouard, Charles et Richard (1) De Cupere-Clifort, lords et connétables d'Angleterre; Pierre De Cupere, écuyer, seigneur de Bazelle et autres lieux, fut fondateur du couvent des Capucins et du séminaire qui porte son nom à Bergues-St-Winoc; et enfin, Mathieu De Cupere, qui fit les guerres d'Allemagne, comme colonel du comte de Bucquoy, devint gouverneur de la ville de Gravelines et ambassadeur en Espagne (2).

Tels furent les illustres aïeux de Philippe-Octave De Cupere, qui, le premier de sa race, reçut le titre et les armes de seigneur de Drincham. Comme tous ceux qui avaient porté son nom, il fut brave et le pays eut en lui un généreux défenseur. Né le 15 septembre 1599, au château de Gravelines, Philippe-Octave se rangea dès sa jeunesse sous les drapeaux, et rendit des services signalés

(1) Richard De Cupère-Clifort, lord Stapleton, un des plus beaux hommes d'Angleterre, était dans les grâces de la reine Élisabeth, et ayant refusé de satisfaire aux désirs de cette princesse pour plusieurs raisons, que Thomas Arlinck rapporte au long dans son histoire, il fut décapité dans la tour de Londres en 1597, à l'âge de 21 ans. La reine fit élever son fils, âgé de 1 an, et lui donna, en 1602, le vicomté de Vilonby, dans le comté de Kent.

(2) Fragmens généalogiques. — Genève, pag. 244 et suiv.

au roi catholique, en qualité d'enseigne-colonel du comte de Mansfelt et d'une compagnie d'hommes d'armes des bandes d'ordonnance sous les ordres de Lamoral, prince de Ligne et du St-Empire. Après avoir combattu vaillamment, il trouva la mort au champ de bataille entre Arras et Bapaume, le 19 juillet 1640. Il avait épousé la fille d'un gentilhomme du duc de Bavière, et laissa plusieurs enfants qui surent, à l'exemple de leur père, défendre leur patrie aux jours du danger.

Les seigneurs de Drincham avaient pour demeure un château-fort qu'un large étang environnait de tous côtés. Situé comme dans une île, il était encore entouré de murs flanqués de tourelles à créneaux et à machicoulis. La *Flandria illustrata* renferme un dessin de cette forteresse, rebâtie en 1620 par la veuve de Mathieu De Cupere, Marie De Marques, dame de Drincham; Sanderus fait observer que c'était le plus beau château de la châtellenie de Bourbourg, *Praetorium quo splendidiùs nullum habet castellania Brouckburgensis.*

En face du château était l'église; un des anciens seigneurs du lieu, nommé Jean, l'a fondée en 1369. *Ad quem annum,* dit le chanoine d'Ypres, *Joannes toparchus de Drincham in arce hujus loci fundavit capellam.* Nous pensons qu'il ne reste plus de l'ancien édifice qu'une colonne torse en pierre, engagée dans le mur méridional, et l'abside dont l'appareil est de pierres de St-Omer, de 20 centimètres de côté, et séparées par des couches de briques.

La chapelle, pour nous servir de l'expression de notre historien, fut presque entièrement reconstruite en 1688. Les armoiries des De Cuypere (de gueule à la croix de St-André herminée) qui en décorent la façade, ont sans doute été placées là pour attester aux âges à venir la part que les nobles châtelains de Drincham ont prise à l'édification de la nouvelle église, et prouver en même

temps que leur foi était aussi vive que leur patriotisme était ardent.

Ces mêmes armoiries se trouvent sur un tableau appendu dans le chœur. Puisque nous citons cet objet d'art, signalons encore aux amateurs de belle sculpture un confessionnal en chêne, de 1684, et exprimons en même temps de vifs regrets de ce qu'il n'existe plus rien de la magnifique verrière que donnèrent à l'église François-Marie De Cupere et sa femme Marie-Thérèse Vlaminck.

Nous ne dirons rien des orgues; le chronogramme suivant démontre qu'elles existent à peine de quelques années :

ereXerUnt Me Ut CanteтUr gLorIa In eXCeLsIs Deo.

Drincham eut au nombre de ses curés un des parents de Jean Baert. Ce fut chez cet ami de son enfance, que le célèbre marin vint parfois se reposer de ses courses lointaines. « Il allait, dit Richer (1), avec sa femme et ses enfants passer des semaines entières chez Nicolas Bart, son proche parent, curé de Drincham, dans la châtellenie de Bourbourg; et il lui disait en arrivant : « Cousin, je viens » passer quelques jours avec vous, mais à condition que je » ne vous serai point à charge. Vous ne mettrez point de » pot au feu aussi longtemps que je serai chez vous. C'est » moi qui fais la dépense ici; vous aurez bouche à cour (2). »

COUDEKERQUE (3).

Le comte de Flandre, Baudouin de Lille, donna en 1067, toute la dîme de Coudekerke à l'abbaye de St-Winoc, et Charles-le-Bon confirma cette donation en 1121. Ces faits font supposer que Coudekerke était déjà une paroisse au

(1) Cité par Vanderest. Histoire de Jean Baert.

(2) Le curé Nicolas Bart mourut à Bergues, le 15 avril 1720, supérieur du séminaire De Cupere.

(3) Dans le canton de Dunkerque.

XIe et XIIe siècle. Toutefois l'église, débris d'un monument plus important (elle est réduite à une nef), n'est vieille que de cent cinquante-cinq ans; mais des pierres funéraires de 1500, 1626 et 1633, qui ont servi à paver le portail, prouvent qu'une autre église l'avait précédée. Une de ces dalles rappelle aux vivants qu'un bon marguillier a eu le bonheur de vivre l'espace de dix lustres dans les liens de l'union conjugale.

Près du temple était le château de Coudecasteel, la seigneurie du lieu. Ce manoir, qui date de 1605, est encore debout, au milieu de ses fossés, mais il n'y a plus de seigneur. La demeure féodale sert aujourd'hui d'habitation à un honnête fermier, un des descendants de cette race qu'on appelait roturière, et que Dieu, suivant l'expression du psalmiste, a tirée de sa misère pour en faire les princes de son peuple (1).

Il y avait au nombre des anciens seigneurs de Coudecasteel, l'écuyer Guillain de Piermont (d'argent au chevron de gueule accompagné de trois trèfles de sinople) qui fut plusieurs fois bourgmestre de Bergues; le chevalier Pierre-Guillaume de Piermont, seigneur de cour et bourgmestre de Bergues, où il mourut en 1669; l'écuyer Jean-Baptiste de Piermont, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, mort à Gravelines, où il reposait dans l'église des Récollets; Jérôme de Piermont, de l'ordre de St-Dominique, mort aux études à Louvain, et Anne de Piermont, qui s'allia à Don Claude de Maroco, capitaine d'une compagnie espagnole.

Le fort français, entre Bergues et Dunkerque, est situé sur la commune de Coudekerque. En 1646, il fut

(1) Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. — Ps. CXIII, v. 6 et 7.

pris d'assaut par les armées des maréchaux de Rantzau et de Gassion.

A peu de distance de là, sur le territoire de Teteghem, est une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame des Neiges,* principalement honorée durant la neuvaine qui a lieu chaque année au mois d'août (1). Alors, pendant neuf jours consécutifs, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, toute la population des environs se rend *aux neiges,* pour invoquer la mère du Dieu des chrétiens, la consolatrice des affligés. Cette chapelle a eu pour fondateur un ancien vicaire de Teteghem, nommé Vandaele, de Warhem, qui la fit construire en 1750. Cet ecclésiastique devint curé de Zudcote et fut promu en dernier lieu à la cure d'Armboutscappel, où il mourut le 28 Novembre 1770. Son épitaphe, qui témoigne de son zèle à embellir la maison du Seigneur, se voit encore dans le chœur de l'église de cette dernière paroisse :

Sepultura reverendi Domini Vandaele, filii Caroli et Petronillae Tamakers conjugum. Natus fuit in Warhem; octavâ novembris 1698 *qui, oblatis primitiis suis* 20 *X*bris 1726, *toto trienno inservivit vicarius parochiae de Teteghem; post haec, pastor in Zudcote, hinc restauratâ ecclesiâ, promotus fuit ad curam Arembaldi templi. Ubi restauratâ et hâc ecclesiâ et institutâ confraternitate venerabilis, fundat missam cantandam diebus jovis, cum duabus benedictionibus antè et post missam; cum duobus obitibus, alter feriâ secundâ. Qui anno* 1750, funditùs erexit sacellum divae virginis ad nives in parochiâ de Teteghem; *dedit utrique sedilia cantûs cum formis, tabernaculum, anno* 1755, *orlogium, duas campanas novas*

(1) Ce sanctuaire n'est pas compris dans l'histoire des *Sanctuaires de la Mère de Dieu,* dans les arrondissements de Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

et mediam parochiae refudit oere proprio, calicem novum, cathedram veritatis, duo tribunalia confessionis, altare summum et organa et depend. Obiit 28 9^{bris} 1770.

GRANDE ET PETITE SYNTHE (1).

Grande-Synthe n'existait pas avant le IXe siècle, du moins la vieille carte de Malbrancq, de l'an 800, n'en fait point mention, quoiqu'on y lise Spycker et Arembouts-cappel. Le comte de Flandre, Baudouin de Lille, cite un *Synthonis* dans sa charte de 1067, cet acte par lequel il attribua tant de dîmes à l'abbaye de St-Winoc. Or, il est plus que probable que ce *Synthonis* est Grande-Synthe.

Gramaye raconte que l'église de cette paroisse reçut, à une époque qu'il n'indique pas, une parcelle de la Croix sur laquelle mourut le Sauveur du monde. Pendant les guerres dont Mardyck fut le théâtre, — Mardyck touche à Grande-Synthe, — la précieuse relique fut mise en terre pour la préserver de la fureur des soldats. Elle fut cachée dans un puits, et dès lors l'eau en devint limpide et salutaire aux malades travaillés par la fièvre. Quand ce dépôt sacré fut découvert, on planta à la place qu'il avait occupée, une croix de bois qu'on appela *Bellart cruys,* ou croix des clochettes, et plus tard on y bâtit une chapelle, qui eut nom *chapelle de la fontaine*, jadis célèbre par ses miracles et en vénération parmi le peuple de Dunkerque et des environs.

On ignore la date de la construction de cet oratoire, qui fut d'abord une succursale de Grande-Synthe et donna ensuite naissance à la paroisse de Petite-Synthe. Mais il est certain que ce dernier village était déjà connu avant la division de l'évêché de Thérouanne, faite en 1559 par le

(1) Dans le canton de Dunkerque.

pape Paul IV et Philippe II, roi d'Espagne. En effet, M. Delot, secrétaire de Mgr. Brune de Monthonet, évêque de St-Omer, écrivit, le 29 novembre 1761, à M. Hidde, curé de Petite-Synthe : « J'ai examiné de nouveau, dit-il, » plusieurs copies de la partition du diocèse de Thérouanne. » J'y vois deux églises dont l'une est nommée *Sancti Tem-* » *plum* ou *Sanctum Templum* et l'autre *Sancti Capella;* ce » qui indique assez que les deux églises existaient lors de » la division de l'évêché de Thérouanne, sous les noms » d'église et de chapelle, qu'on a traduits par *Grande* et » *Petite-Synthe.* » Nous ajouterons qu'il y avait même dans cette chapelle des pierres tumulaires de 1518, 1533 et 1543, c'est-à-dire, d'une époque antérieure au partage du siége épiscopal de Thérouanne. Enfin si l'on consulte les anciens terriers de la vicomté de Bourbourg, on verra que Petite-Synthe y est mentionnée en 1455, mais seulement comme succursale de son aînée. C'est ainsi qu'il faut expliquer le silence que garde sur ce village le catalogue, dressé en 1559, des patrons des paroisses composant le diocèse de Thérouanne, catalogue qui ne parle que de *Sanctum Templum*, Grande-Synthe. Ce ne fut, pensons-nous, qu'à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe que Petite-Synthe fut érigée en paroisse indépendante. Alors, elle a une administration qui lui est propre, et sa chapelle prend dans ses comptes de 1594 à 1608, la dénomination d'église. Celle que l'on voit de nos jours est un monument sans intérêt archéologique, et son existence ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle.

UXEM ET LEFFRINCKOUKE (1).

En 1067, Baudouin de Lille en donna toute la dîme à l'abbaye de St-Winoc à Bergues. Ce fait constaté, allons

(1) Dans le canton de Dunkerque

de suite à Leffrinckouke, car l'église d'Uxem, toute moderne, n'intéresse point l'archéologie. Celle de Leffrinckouke, bâtie en 1680, a un clocher surmonté d'une flèche octogone massive et sans ornements aux arêtes des angles. Cette pyramide, flanquée de quatre clochetons, s'échappe d'une galerie décorée de lucarnes en plein-cintre simulées. Cette espèce de balustrade s'appuie sur des arcatures en relief qui lui servent de modillons, semblables à celles que nous avons remarquées au sommet de la tour de l'église de Steene.

Ce clocher de Leffrinckouke, aujourd'hui tout délabré, serait donc âgé de plusieurs centaines d'années. On voit d'ailleurs dans le dallage de la chapelle septentrionale, une pierre tombale du XVe siècle, avec une figure au trait, représentant une femme dans l'attitude de la prière. Une inscription, interrompue par des griphons à chacun des angles du plan, entoure cette figure et est ainsi conçue :

Hier ligt begraven Lauweriele, twif van Pieter Staelen, die staerf in 't jaer M. CCCC. LXXVIII, de iv dach in viiber.

Ici repose Laurelle, la femme de Pierre Staelen, qui trépassa en l'an 1478, le 4e jour de septembre.

Terminons cette notice en disant que dans le chœur de l'église est un bien rare tableau de style bysantin; c'est l'ensevelissement du Christ, peint sur un fonds d'or.

LES MOERES (1).

La Moëre était primitivement un lac à une lieue de Bergues et de Furnes. On la divisait en grande et petite Moëre; la grande occupait 7,098 mesures (2) et 66 verges de terre;

(1) Dans le canton d'Hondschoote. — Cette notice est extraite d'un calendrier de Bergues de l'an 1770.

(2) La mesure de Bergues est de 44 ares 4 centiares.

la petite contenait 3001 mesures, une ligne et 24 verges; au total, 7,399 mesures, une ligne, 90 verges de terres inondées. La petite Moëre était séparée de la grande par un petit trajet et y communiquait par un fossé ou canal. La grande Moëre avait dans sa largeur de l'orient à l'occident, une bonne lieue de France et un peu plus du midi au septentrion. Du côté du nord, il y avait une langue de terre qu'on pouvait comparer à un promontoire, laquelle n'était jamais inondée, et qui s'avançait d'une demi-lieue dans la Moëre; la petite était de figure presque ronde. Ces lacs avaient sept à huit pieds de profondeur, plus ou moins, dans les temps pluvieux; en hiver davantage et dans les sécheresses moins. L'eau en était saumâtre à cause de son origine; car il faut savoir qu'elle y entra par un débordement de la mer, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il y avait autrefois un canal de Wulpen à Coxie, et de Coxie à la mer, canal qui était fréquenté par des pêcheurs. L'eau de la mer était retenue par des écluses; mais un vent violent du nord-est, dans le temps d'une grosse marée à la pleine lune de mars, fit écouler l'océan germanique dans les terres; une vingtaine de villages furent inondés dans les environs de Furnes. Cependant l'eau se retira lorsque la marée tomba; mais comme le village de la Moëre est beaucoup plus bas que le reste du pays , il resta submergé jusqu'en 1622. Lorsqu'on creusa le hâvre de Nieuport, on combla le canal de Wulpen, ce qui rendit l'évacuation de la Moëre plus difficile.

L'an 1615, la paix étant faite et scellée par le mariage de Louis XIII, roi de France, avec la princesse Anne, infante d'Espagne, fille de Charles IV, l'archiduc Albert et la princesse Isabelle-Claire, infante, souverains des Pays-Bas, jugèrent à propos de dessécher la Moëre. En conséquence, ils députèrent le baron Vinceslas Koebergher, premier directeur des Lombards ou monts de piété de toute

la Flandre, accompagné du célèbre ingénieur Bruno Van Kuyck, afin de consulter sur les lieux si la chose était possible. Ils se transportèrent sur les bords de la Moëre et se flattèrent de réussir; de retour à Bruxelles, ils furent autorisés de faire ce qu'ils jugeaient nécessaire à l'écoulement des eaux. On fit des conditions : le prince retenait la moitié de la Moëre la plus voisine de Furnes; et le baron, la plus proche de Bergues, avec haute, moyenne et basse justice, droit de confiscation, moulage, chasse, pêche, aubaine, patronage, etc., de sorte que, pendant l'été de 1617, le baron fit tirer par son ingénieur un large et profond fossé autour de la Moëre, afin d'empêcher les eaux de s'y rassembler. L'an 1619, on l'appuya d'un rempart de terre contre la violence des eaux qui s'écoulaient du haut-pays. L'année suivante, le baron fit creuser un canal profond depuis la Moëre jusqu'à Dunkerque, afin de faire descendre les eaux dans la mer. Ce canal existe encore, il traverse la paroisse d'Uxem, Teteghem et se jette dans le port de Dunkerque. Par ce moyen la Moëre était presque à sec l'an 1621. En 1622, on pouvait la traverser à pied. L'année suivante, l'ingénieur Van Kuyck fit entrecouper la Moëre par différents fossés et y fit construire vingt moulins à eau, qui renvoyaient les eaux dans le canal de Dunkerque.

En 1624, la Moëre était entièrement sèche. On commença alors à y semer du colzat qui rapporta beaucoup. On donna la permission aux banqueroutiers et autres personnes endettées de s'établir librement dans ce nouveau-monde, qui se couvrit d'arbres, de maisons de plaisance, de vergers et d'un grand nombre de fermes. La princesse Isabelle, après la mort de l'archiduc Albert, l'exempta des dîmes, des impositions d'accises, d'hivernage de troupes; en un mot, les habitants des Moëres ne payèrent que quatre sols par chaque mesure de terre non ensemencée. Cette taxe fut employée à la construction d'une église et à l'entretien d'un curé et

d'un vicaire. En 1627, on fit provision de matériaux, et l'année suivante, le baron de Noirmond posa la première pierre de l'édifice religieux. Mais en 1629, la guerre s'étant déclarée entre la France et l'Espagne, on cessa les travaux : ils furent repris en 1630 quand la paix fut conclue. La même année, la guerre se ralluma en Italie, on cessa de nouveau de travailler à l'église. La paix revint, et avec elle on vit l'achèvement de la maison de Dieu. La dédicace en fut faite en 1644, elle fut dédiée à la sainte Vierge, et un moine de l'abbaye de Furnes, Mr Gérard Fleurkin, y célébra la première messe en qualité de curé; il en fut le premier et le dernier pasteur.

Dans le courant de l'année 1645, le duc d'Orléans venait de prendre Cassel, Mardyck, Bourbourg, Béthune et autres lieux. De Lamboy, pour empêcher les Français de pénétrer dans la Flandre occidentale, campa dans la Moëre; mais de Gassion l'en délogea et 20,000 Français y passèrent leur quartier d'hiver, parce qu'ils y trouvaient des vivres et des fourrages. L'année suivante, le duc d'Orléans par Courtrai, Bergues, etc., et le duc d'Enghien s'approcha de Dunkerque pour en faire le siége. Le marquis de Lede, qui en était gouverneur, voyant la résolution des Français, en donna avis au marquis de Caracène, gouverneur des Pays-Bas. Celui-ci, pensant incommoder les troupes françaises et dans l'espoir de sauver Dunkerque, enjoignit d'ouvrir les écluses et d'inonder la campagne environnante. Ses ordres ne furent que trop fidèlement exécutés; le 4 septembre 1646, pendant la nuit, les eaux de la mer entrèrent dans les Moëres avec une rapidité terrible, renversant tout ce qui s'opposait à leur passage et portant partout la désolation et la mort. Cette nuit, hommes, femmes, enfants, moissons, bestiaux, granges, maisons, tout, à l'exception de l'église, périt submergé, le désastre fut général.

Cependant cette cruelle exécution ne sauva pas Dunker-

que; le 25 septembre les ingénieurs français trouvèrent le moyen de faire écouler les eaux, mais les Moëres n'en purent être dégagées et restèrent lac jusqu'à nos jours (1746).

Si l'église résista à ce déluge, ce fut à cause de l'épaisseur de ses murailles; cependant on la démolit, parce que ses ruines étaient devenues le repaire de brigands. Le baron de Koebergher mourut de chagrin, en voyant le dommage que les Espagnols avaient fait à la Moëre. Mais le comte de Rhouville, par la supériorité de son génie, a su réparer cette grande calamité, et l'état florissant de la Moëre en fait l'éloge bien mieux que la plume la plus habile (1770).

BERGUES (HÔTEL-DE-VILLE).

La commune de Bergues était déjà organisée au XIII[e] siècle; tout annonce qu'elle eut alors un local où ses officiers se réunirent pour délibérer sur ses intérêts. Ce local ne pouvait être autre que celui connu à cette époque sous le nom germanique de *Ghild-halle,* halle de l'association, ou salle destinée aux délibérations publiques; surmontée, il faut croire, d'un beffroi détruit plus tard avec le reste de la ville dans l'épouvantable incendie de 1383.

Jusqu'en 1586, l'administration communale a été séparée de celle de la châtellenie dont Bergues était le chef-lieu. Mais en cette année, la ville et la châtellenie furent unies par Lettres-patentes du roi d'Espagne Philippe II; un magistrat commun présida désormais à leurs communes destinées, il n'y eut plus qu'un scel unique, et les affaires de la ville furent dans la suite traitées dans l'hôtel de la châtellenie, nommé dans le pays *Landshuys,* comme étant sans doute le plus vaste et le plus approprié aux nouveaux besoins. Dès lors, la *Ghild-halle* ou hôtel communal fut supprimé.

La façade du Landshuys, qui est aujourd'hui l'hôtel-de-

ville de Bergues, a des caractères architectoniques de trois époques différentes : une partie est du XVIe siècle, une autre du XVIIe (c'est la plus considérable) et enfin une troisième toute moderne, dont nous n'avons pas à nous occuper.

Il est resté des vestiges de l'édifice primitif (construit en 1541), dans cinq fenêtres qui font face à la rue, dite du Landshuys. Les lignes de l'ogive trilobée qui les décorent, attestent que ce côté du monument remonte effectivement à la première moitié du XVIe siècle. Mais ce dont nous devons parler d'une manière particulière, c'est de la portion de la façade, élevée en 1665, qui s'étend à l'est de la Grand' Place et qui en est un des embellissements.

Entre ces deux millésimes 1541 et 1665, une révolution s'est opérée dans l'architecture; l'art a abandonné la forme appelée gothique pour revêtir celle de la Renaissance, mise en honneur par André Palladis. Aussi, cette dernière fraction de l'hôtel-de-ville est-elle par ses détails une réminiscence du style de ce maître, mais abâtardisé par un mélange de triglyphes et de métopes chargées de diamants et de cartouches.

Voici l'ordonnance de l'édifice :

Sur un soubassement percé de sept ouvertures qui éclairent les caves se dressent, l'une au-dessus de l'autre, deux rangées de neuf colonnes cannelées ou de pilastres d'ordre dorique. Entre chacune de ces colonnes est une baie de fenêtre carrée, à l'exception d'un entrecolonnement réservé à la porte d'entrée à l'étage inférieur, et au balcon à l'étage supérieur.

L'entrée est carrée comme les fenêtres; elle est décorée d'une archivolte en plein-cintre qui vient retomber sur des impostes et que surmonte une espèce de cartouche en bois, où se lit cette inscription :

Philippo quarto
Regi ac domino
Suo
P. P. s. P. q. B.

Au-dessus de la porte principale, une porte de moindre dimension ouvre sur le balcon. Un fronton de forme brisée lui sert d'ornement.

Les étages que nous avons décrits se prolongent dans la rue du Gouvernement et présentent de ce côté méridional les mêmes formes et caractères architectoniques que vers l'ouest, c'est-à-dire, du côté de la Grand' Place.

Tout l'hôtel est couronné d'une balustrade à jour, faite de petites colonnettes fuselées et annelées, au milieu desquelles des socles ondés posés à égales distances supportent des obélisques où pyramides. Au centre de cette galerie, et dans l'axe de la baie d'entrée, est une niche en plein-cintre avec un double fronton qui repose sur deux colonnes cylindriques, et dont le tympan reproduit les armes de la ville. Dans cette niche, on plaçait ordinairement le buste du roi régnant.

Au sommet des fenêtres du rez-de-chaussée, au milieu des triglyphes de la corniche, sont simulés des cartouches en forme d'écus, destinés sans doute à recevoir les armoiries des paroisses vassales du Perrou ou de la cour féodale, qui avait son siége dans l'ancien Landshuys. — Telle est dans son ensemble la façade assez recommandable de ce monument.

APPENDICE.

I.

DE L'USAGE DE LA BRIQUE CHEZ LES FLAMANDS DE FRANCE.

La brique est une des plus anciennes inventions. La tour de Babel fut bâtie de briques, et l'auteur sacré qui raconte ce fait n'en parle pas comme d'une invention nouvelle, mais connue; on peut donc croire qu'il était déjà fait usage de la brique même avant le déluge. On lit en effet, au chapitre XI de la Genèse, ces mots : « Allons, faisons » des briques et cuisons-les au feu. Et ils se servirent de » briques comme de pierres, et de bitume comme de ci- » ment. »

De la Boulaye, qui prétend avoir reconnu la tour de Babel dans un monument de construction bizarre, situé à trois lieues de Babylone, dans une rase campagne, entre l'Euphrate et le Tigre, en parle en ces termes : il y a premièrement six rangs de briques, puis sept rangs, et ainsi successivement jusqu'au haut. Entre les sixième et septième rangs, on voit un lit de paille de trois doigts d'épaisseur; la paille est encore aussi fraîche que lorsqu'on l'y a mise pour la première fois.

Chaque brique a un pied de roi en carré et six doigts d'épaisseur. La liaison des briques peut avoir un doigt; c'est une composition de terre et de bitume, et c'est encore aujourd'hui la manière de bâtir à Bagdad (1).

(1) De la Boulaye cité dans Daviti. — *Daviti, aliae*, pag. 316, 317. — Sainte Bible avec des notes tirées du commentaire de Dom Calmet et autres auteurs, édition Méquignon. Paris, in-8°, tome 1er, page 544. — Raoul Rochette. — Batissier, *Élémen. d'archéol.*

L'usage de la brique passa des Égyptiens aux Grecs, des Grecs aux Étrusques, et des Étrusques aux Romains (1).

Les briques des Grecs étaient de trois sortes; l'une qu'ils appelaient διδωρον (didôron), c'est-à-dire, de deux palmes; l'autre τετραδωρον (tetradôron), de quatre palmes; et la troisième πενταδωρον (pentadôron), de cinq palmes. Ils en fesaient encore d'autres qui n'avaient de grandeur que la moitié de chacune de ces trois sortes et les joignaient ensemble, pour rendre leurs ouvrages plus solides et plus agréables à la vue par la diversité des dimensions et des figures (2).

Les Romains fesaient entrer la brique crue dans leurs bâtiments, c'est-à-dire, non cuite au four, mais séchée seulement au soleil, comme en Orient, pendant un espace de temps qui variait de quatre à cinq ans. Pline rapporte que les briques romaines étaient aussi, comme celles des Grecs, de trois grandeurs différentes : 1° La *Lydienne*, qui avait une palme et demie de long sur une de large; 2° le *Tetradoron* et le *Pentadoron,* qui ont la même largeur que la précédente, mais qui ont quatre et cinq palmes, soit 50 à 57 centimètres de long (3).

Sous les rois de Rome, on se servait de pierres carrées et massives. Dans les derniers temps de la République, on commença à employer la brique, et sous les Empereurs, les édifices les plus vastes qui furent élevés et durèrent le plus longtemps, furent de brique. A l'époque de Galien, les bâtiments étaient composés d'un ordre de tuf et d'un ordre

(1) Dict. d'antiq., v° *Brique.*

(2) Félibien, Dict. de Trévoux, v° *Brique.*

(3) Genera eorum tria Lydion, quo utimur, longum sesquipede, latum pede; alterum tetradorum; tertium pentadoron. *Plin.*, lib. XXXV, cap. 14. — Éléments d'archéol. par Batissier. — V. Hist. de l'architect. en Belgique, par Schaeys, p. 51, in-12°. Bruxel. Jamar, 1850.

de brique alternativement. Après lui, on négligea la brique et on reprit la pierre brute (1).

C'est ce qui explique comment dans le Nord de la France, dans l'ancienne Flandre maritime, il ne se trouve pas de briques avant le XII[e] siècle. L'usage s'en était perdu depuis la domination romaine dans ce pays.

Aussi, vers 680, S[t]-Winoc qui vint annoncer l'Évangile au Groenberg, ne put qu'y *charpenter* une cellule. *Charpenter,* c'est l'expression du biographe de ce saint (2), et il fait entendre par là que cet oratoire a été construit en bois. A deux ou trois lieues de l'endroit sanctifié par le disciple de S[t]-Bertin, il y a une commune qui s'appelle *Houtkerque,* nom flamand qui signifie *église de bois,* et qui prouve que l'origine de ce village est de même un temple chrétien, *construit en bois.*

Quand on pense que dans les premiers âges du christianisme la Flandre était couverte de forêts, on ne s'étonnera pas de voir les fondateurs de chapelles, de monastères et d'églises n'employer que du bois dans leurs édifices.

Cependant du X[e] au XIII[e] siècle, nos architectes font usage du grès ferrugineux du mont Cassel ou de la pierre calcaire. Les églises de Bissezelle, de Killem, de Terdeghem, de Cassel, de l'abbaye de S[t]-Winoc à Bergues, de Quaedypre, de Noordpeene et d'Estaires (monuments contemporains des X[e], XI[e] et XII[e] siècles) sont bâties en grès brut de Cassel. A partir du XI[e] siècle, des églises sont bâties en pierre calcaire; il est facile de s'en convaincre à l'inspection de celles de Volkrinchove, de Wulferdinghe, de Merkeghem, de Bourbourg, de S[t]-Georges, de Loon,

(1) Perrault sur Vitruve. — *Dict. de Trévoux,* loc. citat.

(2) Drog. MS. — V. *Acta sanct. Belg. de Ghesquière,* in-4°, t. VI. — Oswald Vervlake, *Het leven en de dood van den H. Winocus.* In-12°, Dunkerque.

d'Aremboutscappel, d'Haverskerque, de Thiennes, de Boeseghem, de Lynde, de Capellebrouck, de Sercus, etc.

Mais dès le XII[e] siècle, la brique apparaît; elle est entrée dans les églises de Steene, de Morbèque et d'Oudezeele, ainsi que dans les châteaux de Flêtres et de Renescure. C'est en brique que sont édifiées les églises de Steenbèque en 1432, de Pitgam en 1453, d'Hondschoote en 1513, de Wormhout en 1547, de Berthen en 1550, de S[t]-Janscappel en 1557, de Broxelle en 1561, de Rexpoede en 1557, de Ledringhem en 1548, de Dunkerque en 1562, d'Ekelsbeke en 1587, de Lagorgue en 1566, de Renescure en 1537 et d'Hazebrouck en 1532. L'appareil des Beffrois de Bergues et de Bailleul, qui datent de la dernière moitié du XVI[e] siècle, est encore de la brique.

Quant aux maisons de simples particuliers, les plus anciennes où j'aie vu la brique, ne remontent pas au-delà de 1546. C'est ce millésime que porte le bâtiment où se réunit la société de la *rhétorique* d'Eecke. Un cabaret à Ledringhem est de 1594; deux fermes à Vieux-Berquin sont, l'une de 1547, l'autre de 1595; enfin, une chaumière à Broxelle a conservé l'inscription : 1600

Les observations qui précèdent ont été communiquées à M. Mérimée, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'honorable membre de l'Institut de France a bien voulu me gratifier d'une réponse, dont j'extrais les lignes suivantes :

« Vos notes si précises et si bien appuyées par des faits
» confirment les observations que j'ai pu faire dans d'autres
» provinces et prouvent que l'usage de la brique est relati-
» vement moderne, même dans les pays où la nature du sol
» semble l'indiquer comme le moyen de construction le

» plus facile et le plus simple. Il paraît que partout on a » préféré la pierre ou même le bois... Avant le XII[e] siècle, » ne voit-on pas la brique employée en même temps que » la pierre dans les murs de façon à former des cordons » horizontaux, dont le but est de conserver aux assises de » pierres grossièrement taillées leur horizontalité et leur » parallélisme? »

Je n'ai pas remarqué dans la construction des églises flamandes les particularités qui ont fixé l'attention du savant académicien. En Flandre, dès que la brique entre dans les édifices, le grès brut de Cassel en disparaît; en d'autres termes, cette pierre grossière et la brique ne sont pas employées simultanément.

Un dernier mot : les briques provenant de terres situées au nord de la Colme (1), sont de couleur jaunâtre; celles fabriquées avec de l'argile extraite de terrains au sud de cette rivière, sont rouges.

(1) Cette rivière traverse l'arrondissement de Dunkerque dans la direction du sud-ouest au nord-est.

II.

DE L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE CHEZ LES FLAMANDS DE FRANCE.

Les premiers hommes n'avaient qu'un nom; tels Adam, Noé, Abraham. Les peuples de l'antiquité ont suivi le même usage; témoins, Priam, Hector, Agamemnon, Ulysse, Ménelas, Cyrus, Xerxès, Alexandre.

Les Romains en avaient jusqu'à quatre : le *nomen, l'agnomen,* le *cognomen* et le *pronomen*. Publius-Cornelius-Scipio-Africanus désigne le vainqueur des Carthaginois; *Publius* est son nom particulier, *pronomen; Cornelius* est son nom de famille, *nomen; Scipio* est le surnom propre à sa branche, *agnomen; Afrioanus* est son surnom, *cognomen,* dérivant du lieu de ses victoires.

Les Germains, d'où sont issus les Flamands, n'avaient, ainsi que les plus anciens peuples, qu'un seul nom propre et individuel : Klodowig, Baldwyn, Liebwyn, Hemfried, Otfriet, etc.

Chez eux il n'y avait pas de *noms de baptême* dans l'acception moderne de ce mot. Les parents nommaient leurs enfants et les fesaient baptiser sous le nom qu'ils leur avaient donné. Ce nom n'était pas ce qu'on appelle aujourd'hui un prénom, puisqu'il n'y avait pas de nom de famille; c'était un nom propre, individuel, qui se perdait par la mort, qui tenait lieu tout à la fois de nom de baptême et de nom de famille.

Cette coutume de n'avoir qu'un nom, reçu à la naissance et qui s'éteignait au tombeau, comme aujourd'hui celui de Pierre et de Jacques, causait une étrange ambiguité dans la connaissance des personnes et des maisons et fesait perdre la trace des filiations.

Quand cessa cet inconvénient parmi nous? En d'autres

termes, à quelle époque remonte l'origine des noms de famille des habitants de la Flandre maritime de France?

En parcourant les monuments littéraires les plus anciens du pays, nous trouvons dans la vie de St-Winoc, écrite par le moine Drogon (qui vivait en 1060), les noms de quelques personnes guéries miraculeusement par l'intercession du saint. Ce sont ceux d'*Adalardus,* le fermier de la métairie de Swynezeel; d'*Erkenbold,* le châtelain de Bergues, de sa femme *Alfudis* et de son fils *Rainger;* du clerc *Letfridas,* de *Rodger* le maçon, de *Squaboron* le cuisinier des religieux de St-Winoc. Il est évident que ce ne sont pas là des noms de famille, qui se sont transmis aux descendants sortis d'une même souche; mais plutôt des noms propres, donnés uniquement pour désigner des individualités et non pour leur survivre par la naissance d'un être de leur sang.

Trente-cinq ans plus tard, les noms de famille ne paraissent pas encore. Une charte de 1095, accordée par Gertrude, veuve de Robert-le-Frison, à l'église collégiale de sainte Walburge à Furnes (1), est signée d'un châtelain de Bergues, nommé *Wynomar* et de son frère *Everolphe.* Toujours des noms individuels! — On pourrait objecter que les châtelains, ainsi que le font de nos jours les évêques et les rois, ne signaient jamais que de leurs prénoms qu'ils accompagnaient de la désignation de leurs fonctions. Mais nous ferons observer à l'instant que le même acte est encore revêtu des noms de certains magistrats de Furnes : *Remlaphus, Ancelinus, Gerbodon, Everardus, Wynardus, Bovo, Everalphus, Folcuinus, Erembaldus;* or, là encore n'y a-t-il pas absence de noms de famille?

Cependant dès 1093, des personnages de quelque valeur se distinguaient déjà en mettant à côté de leur nom celui

(1) Opera diplomat. Auberti Miraei, tom. III, pag. 21.

du lieu de leur residence; c'est ainsi que *Frinaldus de Cassel, Radulphe de Cassel, Gérard de Cassel* et *Frumold de Steenvoorde* signent une charte de Philippe, comte de Loo, par laquelle ce seigneur déclare fonder et doter un monastère de chanoines réguliers (1).

Des dénominations, quoique formulées de cette dernière manière, ne devaient pas cesser d'entraîner avec elles bien de la confusion; car dans l'acte que nous venons de citer, nous remarquons déjà trois personnes qui se disent de Cassel; quel moyen y avait-il de distinguer l'une d'elles de ses cognominaux du même endroit? — Dans la suite des temps, on remédia à cette difficulté, et dès le commencement du XIIe siècle on voit poindre le *surnom :* aussi, dans les diplômes de cette époque, rencontre-t-on un Simon le Roux, *Simon Rufus* (2), un Guillaume le Borgne, *Willelmus Cocus* (3), un Lambert le Noir, *Lambertus Niger* (4), un Reiner le Petit, *Reinerus Parvus* (5), un Amand le Roux, *Amandus Rufus* (6), un Arnould dit le Juif, *Arnoldus dictus Judaeus* (7), un Guillaume Pied-bleu, *Willelmus Blaevoet* (8). Ce n'est pas à dire pour cela qu'on renoncera à s'appeler à l'avenir du nom du lieu qu'on habite; au bas d'une charte de 1123, on lit encore les signatures d'un *Widon de Steinfort* ou Steenvoorde et d'un *Goiffride de Cassel* (9); d'un *Christian de Stracele* sur un diplôme de 1163 (10); d'*Hugo de Steene* et de *Simon de Tetinghem*

(1) Miraeus, tom. I, pag. 270.
(2) Ibid., charte de 1121, tom. I, pag. 623.
(3) Ibid., dip. de 1186, tom. I, pag. 551.
(4) Ibid., dip. de 1093, tom. II, pag. 1142.
(5) Ibid., Idem, idem.
(6) Ibid., dip. de 1192, tom. II, pag. 980.
(7) Ibid., dip. de 1275. tom. II, pag. 866.
(8) Ibid., dip. de 1176, tom. III, pag. 55.
(9) Ibid., tom. I, pag. 374.
(10) Ibid., tom. I, pag. 393.

sur un autre de 1165 (1); de Gislebert de Bergues, de Henri de Bourbourg, de Baudouin de Bailleul, etc., sur un diplôme de 1151 (2). Ces divers *appellatifs* ne constituent pas encore le nom de famille; au XIIe siècle, le fils ne prend pas encore le nom de son père, il ajoute seulement au sien ce mot : *fils de N...* En 1117, un Bertolphe signe une charte : *Bertulphus filius Snellingi* (3); en 1123, *Lambekinus filius Gotmari* (4); en 1179, *Ingelbertus, frater Gotswini de Adenghem* (5). Même en 1220, un moine de Bergues se désigne ainsi : *Jean fils de Zacharie,* et après lui : *Michel, neveu d'Ingelmar, abbé de Bergues* (6).

Mais à partir du XIIIe siècle, le nom de famille est définitivement adopté, c'est-à-dire, le nom qui passera aux générations qui suivront la génération présente, celui qui ne meurt pas, comme le prénom, avec la personne qui le porte. En 1209, 1213 et 1261 nous découvrons des *Gautier Boc, Gautier Bac, Simon Nevekin*, *Guillaume Block* et *Gaultier Grote* (7). Les noms de Bac, Boc, Nevekin, Block et Grote, joints à ceux de Gaultier, Simon et Guillaume, ne sont-ce pas là des noms de famille qui subsistent encore dans notre Flandre? Cependant, il faut le dire, quelques noms de ce genre avaient percé vers la fin du XIe siècle. En 1083, on trouve un Étienne Boulars, *Stephanus Boulars* (8); en 1101, un Alard *Waschet* et un Gauthier *Kiret* (9); en 1105, un Walter *Flamens* (10); en

(1) Miraeus, tom. I, pag. 705.
(2) Ibid., tom. IV, pag. 207.
(3) Ibid., tom. III, pag. 31.
(4) Ibid., tom. I, pag. 374.
(5) Ibid., tom. I, pag. 107.
(6) Ibid., tom. I, pag. 740.
(7) Ibid., tom. II, pag. 843 et 841. — Tom. I, pag. 681.
(8) Ibid., tom. III, pag. 18.
(9) Ibid., tom. IV, pag. 189.
(10) Ibid., tom. I, pag. 273.

1112, un Robert *Gren* (1); en 1142, un Baudouin *Botel* (2). En un mot, des noms de famille surgissent de loin en loin avant le XII[e] siècle; mais l'usage, ainsi que nous l'avons dit, n'en a été suivi d'une manière durable qu'un siècle plus tard.

Toutes les dates que nous venons d'énumérer correspondent à celles des Croisades. Or, on sait que c'est à l'époque de ces grandioses événements que les plus illustres familles, françaises et flamandes, aiment à faire remonter leur origine. Les descendants de ceux qui se couvrirent de gloire dans ces guerres saintes, firent revivre les noms de leurs ancêtres en s'en parant comme ils firent de leurs armoiries, et en les léguant avec celles-ci à leur postérité.

La noblesse, ayant une fois adopté la mode de porter le nom de ses pères, dut être bientôt imitée de la bourgeoisie et celle-ci des gens du peuple; car, telle est la marche invariable des modes, et il a toujours été vrai de dire ce que La Fontaine a traduit par ce vers :

« Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs. »

Cependant jusqu'au XVI[e] siècle, aucune loi n'obligea le fils de rester inviolablement attaché au nom et aux armes de son père. Aussi, voit-on les enfants de Thierry de Beveren, qui vivait en 1339, renoncer à son nom et prendre celui de Dixmude. Une loi romaine autorisait même ce changement : *Sicut in initio nominis, cognominis, praenominis cognoscendi impositio libera est privatis, ita eorum mutatio innocentibus periculosa non est* (3).

Mais comme cette liberté de changer de nom et d'armes

(1) Miraeus, tom. IV, pag. 189.
(2) Ibid., tom. IV, pag. 101.
(3) Rescrit des Emp. Dioclétien et Maximien, qui forme le 1[er] chapitre de *Mutatione nominis*.

produisait de graves abus, le roi Henri II la supprima par une ordonnance du 26 mars 1555. Depuis lors, il ne fut plus permis de renoncer à son nom et à ses armes qu'au moyen de lettres de dispense délivrées par le pouvoir royal, à peine de 1000 livres d'amende et d'être puni comme faussaire. La législation moderne considère et protège aujourd'hui le nom de chaque citoyen comme son patrimoine le plus sacré et lui défend de l'aliéner.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Extraict getrocken uyt den ferie van de Rethorycque ende regke van alle de geselschepen van alle de Rethorycquen gebaptizeert ende geconformeert door Vader, Prince, Gouverneuren ende notablen van de groote eñ outste bekendste ghilde van de Rhethorycque van Alpha et Omega, opgerecht binnen de stadt van Ypre, alwaer onder andere staet folio 29 *verso soo hier naervolght.*

Ten voors. elfsten in Lauwe 1516 soo waeren gebaptiszeert 't geselschap in tijtel van onrusten geseyt Baptisten van Bergen Ste Winnocx, in Ste Pieters kercke, in deser manieren, dat sij mogen voeren in haeren staendaert ten parure eenen St Jans-Baptiste in de wildernesse contempleren op sijne knien, siende ten hemelwaert en eenen H. Geest uytter wolcken daelende boven St Jan, ende was geinpetreert bij den d'heere Philips de Bryts, d'heere Jacob Hoofts, ende d'heere Adrien Stuyts, in folio 30 verso staet als volght.

Gheconfirmeert de Baptisten den Tijtel van Rethorijcke te Bergen, ende den Tijtel gegeven onrusten in ghenouchten volgende sekeren Blasoen, eenen St Jan knielende, eenen Geest uytter wolcke daelende met radien.

Naer collatie ghedaen jeghens het voorzeyde originel registre rustende in het secret comptoir der stede van Ypre, is dit extrait daer mede bevonden t'accorderen.

T. Jheuelijn.

Aa.

Lieve ende wel beminde.

Wy hebben ontfangen UL. brief geschreven in rym ende gedaghteeckent den 9 deser, waer uytte verstaen, dat hunne guld is onvoorzien van de oorspronckelycke brieven van instel ende vergunninghe der voorrechten haer toegheeygent, die wy ten jaere 1516 souden hebben afgevaerdight.

Ende ten voorderen hun versouck te wesen, dat om te connen voldoen aen het gheeyschte by de overheyd van hunne stadt, het ons soude ghelieven hun toe te schicken een uytschrift van onse oppermacht behoorelyck bewettight ende besegelt, met blyckens dat wy souden in rechte syn diergelycke instellingen ende voorrechten te verleenen; als mede de gemelde hunne instel brieven (die sy meynen in onse handen te syn verbleven) hun souden willen toesenden.

Op alle het welcke naer bescheydentheyt verantwoordende, segghen, dat volgens de oude ende hedendaeghsche pleginge sulcke brieven ofte octroien oorspronckelyck worden gestelt in handen van de versouckers, alleenelyck blyvende by ons berusten, het versouck schrift met het daeroppe verleende bevel, welck versouck schrift ende bevel meldende de oprechting van UL. guld, wy jegenwoordigh onder onse pampieren ende schriften nerghens en bevinden, gelyck wy oock niet en connen bevinden de oorspronckelycke bewysen ende schriften van onse instelling ende oppermacht, alle welcke om de oudtheyd des tydts, de opgecommen veranderinghen van staete, ende gedeurige voorgaende oorloghen, verduystert, vervreemt ende onthandigh syn geworden, sulckx dat wy daer ontrent niet anders en hebben als eene overoude, gedeurighe opghevolghde ende vrédsaeme besittingh, ondersteunt ende gegrontvest met menighvuldige acten ende brieven die wy tot uitstel van een groot ghetal van Rethorike gulden in West-Vlaenderen, hebben afgevardight, ende wanaf de rollen ofte registers van onse hooftguld beginnende met den jaere 1516, melden tot een ghetal van tweeenveertigh, waeronder de aenteeckingh van den instel van UL. guld op den 11[en] van Lauwe 1516, oock is te vinden, ghelyckvormigh aen den uyttreck ghestelt in handen van onsen heer Vader.

Uyt alle het gonne lichtelyck cont oordeelen dat wy naer den eysch niet en connen voldoen aen UL. versouck, ende indien gy lieden wenscht te wesen voorsien van nieuwe brieven van instel ofte octroi, het noodigh sal wesen by versouckschrift aen ons te kennen te geven de onthandingh der gemelde hunne oorspronckelycke brieven, als oock de aenteeckeninghe ten register van haerlieder baptisatie met het gedeurigh besit die sy hebben gehadt in de oeffeningh der guld, ende met voorder versouck van onse brieven van bevesting, voor soo veele noodt.

Ondertusschen moeten UL. berichten, dat de voorrechten vergunt by alle onse uytgegheven brieven ofte octroien altydt bepaelt syn geweest met de onderhoudinghe van het placcaert van de Artshertoghen graeven van Vlaenderen, onse geduchte heeren, van den 15 mey 1601, waerby verboden wort op het tonneel te brenghen alle speelen ende dichten raekende het H. Schrift ende het geheym van onsen godsdienst, waeranne UL. beworpen voorstel van te verthoonen *des heilands bitter doodt* ons schynt opsichtigh te wesen, ende by dies, dat, niet jeghenstaende onse brieven ende vergunde voorrechten, de overheyd van UL. stadt (onaenghesien den toesight die sy hebben uyt den hoofde van de burgherlycke regieringh op alle openbare schauw-speelen) eventwel goede reden soude connen hebben, om dese voorghestelde verthooningh te ontsegghen.

Waermede verhoepende te hebben beantwoort gheheel den inhouden van UL. gemelde brief ende hier nevens te rugh sendende de twee bescheeden behandight aen onsen heer Vader, blyven seer waerlyck,

Lieve ende wel beminde,

UL. bereyde ende goetjonstighe dienaren,

Vader, prince, gouverneurs ende gemeene gheselschap der oude ende vermaerde hooft gulde onder den tytel van *Alpha et Omega* binnen Ipre. F. H. Jweins.

Uyt onse vergaderinghe van den 20^{en} van slaghmand 1766.

Aen hooftman, princen, koning, dekens ende alle gemeene gulde broeders der Redenrycke Baptisten, Roijaertds gulde met kenspreuk *Onruste in genoughte,* schuylende onder de beschermínghe van Maria Hemelvaert tot Berghen Ste Winox.

B.

Extrait uuyt het register van de hoofdgulde van Alpha ende Omega, *rustende inde archiven van de stadt van Iper, te beghinnen met t'jaer* 1516, *alwaer onder andere f°* 38 *staet t'gonne volght :*

Den X^{en} in meije XV^{c} XLVIII.

Soo waeren gheconfirmeert de gilde van Vleteren van onse Vrauwe van Dinant ende tijtle ghegheven *Tijt verwachters* van Vleteren ende gheconsenteert in huer paruere van standaert, wimpele ofte op huerlieder mauwen, cleederen ende elders daert hemlieden believen sal te draeghene eene Marie beelde an d'een zijde ende Rethorijcka, op d'ander zijde een ghewapent man knielende tusschen beeden metten handen te gadere den heleghen Gheest schietende uuten wolcken ende daelende duer de radien, Rethorica wijsende naer den Gheest, hebbende den selven ghewapenden man een rolle in sijnen mondt daer in *exspectans exspectari Dominum,* ende waeren gedoopt in de name vande selve ghilde ende ghemeene gheselschap meester Pieter van Stavele prince ende Francois vanden Muelene; ende de letteren van confirmatie hier of gheexpedieert onder den Zeghele in daten alsboven.

Accordeert met sijn origineel naer collatie daer jeghens ghedaen door den onderschreven raedt pensionaris der stadt Ypre, toop om d'indispositie vanden heere greffier van d'hooftgulde van *Alpha et Omega.*

DE HEEMS.

C.

Poème de Pierre Huys de Bergues, qui a remporté le second prix au concours littéraire de Gand, en 1539.

—

In dit spel zijn vijf Personagen :

SPECIALE ZALUIJNGHE.
SCHRIFTUERLIC TROOST.
HEESSCHER DES WETS.
BELEMMERT HERTE.
WEL GHETROOST HERTE.

SPECYALE SALUIJNGHE.

Discrete heeren, wy v groeten moeten,
Duer wiens vraghe wy sdrucx sproeten boeten,
Noyt vraghe ter wærelt ons behaeghde. bet.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

O gheest Gods, die op alle versaeghde, zet
Uwen troost, wilt ons doch onderwyzen,
Den meesten troost in swærels afgryzen,
Om sdoots verzeeren te bet te lydene.

BELEMMERT HERTE.

Nu beghinnic te vreezen in dit strydene,
Als ic zonde, en doot voor ooghen schauwe.

HEESSCHER DES WETS.

Die mesdoet, die moet ghedooghen rauwe,
Gods oordeel geestelic noch wærlic vlucht.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Vriendt, waer omme eyst dat ghy zo dærlic zucht?
Anziet meer God, dan v blamelick qwaet,
Cruut gheneist ziecten lichamelic, iaet,
Dus droufheyt des herten God ooc confort gheift.

HEESSCHER DES WETS.

Die God zo menyghe reyze verstoort heift,
Hoe wilt ghy op hem troostelicken wint waeyen?
Waent ghy datmen God magh als een kint paeyen?

Gods woordt blijft gheschreven in æruen, eeuwigh,
Al die zondyghen, zullen stæruen, fleeuwigh,
Dus loon zijns wærcx naer Gods sentencye naect.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Zwijght ghy, die bedruct elcx conscyencye maect,
Gods goetheyt alder hooghst om louen staet,
Die alder menschen qwaetheyt te bouen gaet,
Want Gods wijsheyt alle mesdaet verdrijft, snel.

HEESSCHER DES WETS.

God es goet den goeden, maer Paulus schrijft wel
Gramschap, benautheyt en tribulacye,
Den ghenen die qwaet doen.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Dats condemnacye,
Van die voort zonder berau in zonden sneuen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Hoort ghy naer hem, hy doet v vul wonden beuen,
Voor zijn razernye, ghestopt v ooren houdt.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Om dat ghy troost lieuelic oorboren zoudt,
God tooght tuwaert zijn liefde loyale,
En heift ghezonden zaluijnghe specyale,
Dats den helyghen Gheest, zoo Jans sprake prijst.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Gods zaluijnghe zeght, hy alle zaken wijst,
Zoo de zalue des lichaems smerte boett,
Sghelijcx deze zalue elcxs mans herte zoett,
De trooster ghetrauwe en zal falen, niet.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Te vergheifs zal ic swoordts verhalen, iet,
Ten zy dat des gheests sprake van binnen weet.

BELEMMERT HERTE.

Om God te louene cracht mijnder zinnen strect,
Die my zynen troost inwendigh zendt,
In smerten hem tlichame allendigh wendt,
Mijn herte nochtans duer thooren verlicht wat.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Zonder dezen troost noyt niemant ghesticht zat,
Want als Christus wilde zijn discipels laten,
Hy beloofde dezen trooster thuerlier baten,
Zegghende hy zal v alle waerheyt leeren :
Ende van v des wærelts zwaerheyt keeren,
Diemen v doen zal om mynen naem goet,
Dies zy beghift met stroosters beqwame spoet,
Hebben om Christus wel vroom gheleden strijt.

HEESSCHER DES WETS.

Verlact v daer op, ende te vreden zijt,
Ghy zult vinden dat zy v bedrieghen, man.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Den troost des gheests, vriendt v niet lieghen, can
Gheen menschelicke woorden zijn zoo warachtigh,
Gheen trooster om verblyden zoo crachtigh :
Als den gheest, wiens naem Paul• vruchten iuechdelic
Zijn liefde, pays des blijschaps lichten vruechdelic
Den troost des gheests was het stichten der kærcken :
De woorden der menschen dickent lettel wærcken :
Maer dezen gheest es altijts sdrucx ontladere.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Houdt uwen troost, dies ben ic dijns radere :
Een vast betrauwen tuwer voorspoetheyt,
Dat v God Christum gaf duer zijn zoetheyt :
Zo beuint ghy tuwaert de liefde diuyne.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Mærct de Schriftuere an de gordyne,
Daer by blijct Gods liefde niet om vulgronden,
Dat u God heift zynen zone ghezonden,

Op dat wy duer hem al leuen zouden,
Paulus zeght duer Gods liefde zijn wy behouden,
Christus starf als wy zijn vyanden waren :
Voor ons allen, wie magh ons bezwaren :
Als wy duer zijn bloet zijn gherechtuærdicht?

HEESSCHER DES WETS.

Christus en heift niet te stæruene ghewærdight,
Voor al, maer voor de zyne die dueght antieren.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

En laet v dat dijncken in gheender manieren,
Peynst dat hy zo wel es ghestoruen certeynlic :
Voor v, of ghy waert ter wærelt alleynlic :
En zijt met Paulus te zegghene ghezint,
De zone Gods heift my alzo bemint :
Dat hy hem zeluen gaf voor my trezoorlic.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Daer en staet niet voor ons, betrauwet onboorlic
Dat woordt voor my als troost schoone, greyde.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Dat v een ijnghel wt den throone, zeyde
Contrarye van dienghy verwærpen, moet,
En segghen, dit God om mijns zins verscherpen, doet,
Hy heift zijn zone te mywaert gheschoncken,
Of ic eenigh waer in swærels speloncken,
Neimt exempel an der zonnen affæren :
Zijt ghy te min verlicht, of maght v dæren :
Dat zou veil menschen huer licht es gheuende?

BELEMMERT HERTE.

Al waer ic alleene ter wærelt leuende,
Ken moghte niet meer dan ic ben, verclaert zijn.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Mijn liefste, wilt doch nu onueruaert zijn,
Die ghegheuen es om ander menschen ghewin,
Hy en es v dies niet ghegheuen te min :

Wy vinden dat smenschen liefde oncorect,
Te mindere es als zy tot vele strect,
Maer al mint God vele, ten magh niet schaden,
De liefde Gods tuwaerts es zo vul ghenaden :
Zou es ghestadigh, zoo Esayas ontbindt.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Magh een moeder, zeght hy, vergheten haer kindt
Dat zijt in eenyghe benautheyt late,
En al waert by alzo dat zijt vergate,
Vergheten zal ic v ten gheenen tyden.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Zoo lieuelic es hy tuwaert tallen zyden,
Als of hy alleene zochte v zaligheyt.

BELEMMERT HERTE.

Ghedanct zy God van zijn liberaligheyt,
Die my zynen zone zoo ghehuldigh schijnct.

HEESSCHER DES WETS.

Meent ghy dat hy om v zorguuldigh dijnct,
Aerm allendigh zondare onwærdigh?
Hy es hooghe, maghtigh ende rechtuærdigh,
Inden hemel elc ijnghel hem toe lof spreict,
Daer ghy hem hier met voeten als stof steict,
Dies hy v met rechten nu niet en an, ziet.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Zulcke belemmertheyt doch den ban, biet
Al eyst dat God in de hooghste zaten rijst,
Nochtans hy altoos de cleene van staten prijst,
Hy can de aerme wt den drecke trecken,
Wil v tot wanhope zondyghe vlecke, wecken,
Zeght, versmaedde my God naer dit gheschrifte,
Hy en hadde my niet ghegheuen deis ghifte,
Edelder dan schatten, begaudt, bepærelt.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

God heift alzo bemint deze wærelt,

Dat hy Christum om stroosts openbaren, zant,
By wien dat elckerlijck zijn weluaren, vant,
Dus blijct dat hy niet en blijft verbolghen,
En datt v angaet, bewijst het veruolghen,
Op datter niemant zoude verloren blyuen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

God wil v inder vrueghden chooren schryuen,
Dies es Christus voor v de doodt ghestoruen,
Duer wien ghy hebt svaders gracye verworuen,
Op dat hy v zoude met trooste verzaden.

HEESSCHER DES WETS.

Daer en es gheen blyschap voor den qwaden,
Zulc als ghy hier voortijts in uwe ieeght waert,
De goetwillyghe menschen Gods dueght spaert :
Maer den qwaden ghenaect lyden en rauwe voort.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Van Paulus deze sprake ghetrauwe hoort,
Wærdigh tontfanghene met allen zinnen,
Dat Christus ghecommen es ter wærelt binnen,
Om behouden de zondaers die tot hem dromen,
Christus zeght, ic en ben niet ghecomen
Voor goede, maer ic wil de zondaren nooden.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Duer zynen troost oyt droue maren vloden,
Peynst hoe God meer liefde tooghen moghte,
Thooghste, tliefste, tbeste in zijn ooghen dochte,
Hy v te gheuene, dus fraey van gheeste leift,
Zal hy tminste ontzegghen, die tmeeste gheift?
Neen hy, zijn liefde en zoudt ghehijnghen niet.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Paulus zeght, hy gaf ons alle dijnghen, ziet
Met Christ^s, dies my meer troosts verwæruen vranc,
Dat Gods ons zynen zone om stæruen schanc,
Dan dat Christus leedt met grooter verduldigheyt,
Tgheuen tooght de liefde der Dryuuldighheyt,

Die ons vercoos zonder onze verdienste.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

God hier of te danckene es u tzienste,
Ghedanct, zeght Paulus, zy den Vader altoos,
Die ons voor tmaken des hemels vercoos,
Op dat wy zouden heligh en onbesmet zijn.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Hoe magh v bekent Gods liefde bet zijn,
De zonde es vergheuen, dit niet en mist vry,
Niet zonder de betalijnghe Christi :
Maer als God Christus gaf tot dien labuere, zwaer,
Hy heift ghetooght zijn liefde puere, daer,
Wy en verdiendent niet, noch Christus mede, dat
Die ons tgheuen van der zalighede, plat
Met liefde van Vader, Zone, heligh Gheest, spijst.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Tstæruen des doots, Christus liefde meest, wijst
Dies hem inder eeuwigheyt lof gheschien moet,
Den helyghen Gheest, en tvaderlic ingien, goet,
Moeten met rechten ooc gheprezen, wezen,
Diet zoo beschichten, want wy by dezen, lezen,
Dat de godheyt ons zaligheyts fondament es.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

God die rijcke in bermhertigheden bekent es,
Duer de vieryghe liefde die tonswaert blaecte,
Ons al duer Christum leuende maecte,
Dus es de godheyt principael authuer,
Christus verdiendere, en zijn passye zuer :
Was vander behoudijnghe het instrument,
Zoo heift de Dryuuldigheyt excellent
Ons zaligheyt wt liefden gheordonneirt :
Die Christum gaf te zyne ghetormenteirt :
Prent dit wel vast in v memorye.

BELEMMERT HERTE.

Ghedanct zy God, die zulcke victorye

Gheift duer zynen zone ghenadigh my.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Dats wel ghezeyt, blijft daer ghestadigh by,
Want God voorzagh om stroosts ancleuen, raet
Vader, zeght Christus, van my gheschreuen, staet,
Dat ic vulcommen zoude uwen wille,
Om wæren de cause van allen gheschille,
Ghy maectet mijn lichame daer toe ghereedt,
Ic willen volbrijnghen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Gods liefde heett,
Is in deze ordonnancye claer besloten,
Daer zonder verdiente wt es ghesproten,
Het gheuen van zulc een tryumphant, pant.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Met Christo, hy alle zaken in v hant, zant,
Wat zoude de Vader meer moghen gheuen?

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Al hadt ghy oyt gheleet een zondigh leuen,
In Christo vint ghy noch sgheests beuredijnghe,
Zijn gherechtigheyt vasten en bedijnghe,
Aerbeyt en lyden van grooter wærdigheyt
Zijn uwe.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Hy es onze rechtuærdigheyt,
Heligheyt, verlossijnghe, wijsheyt vul vruechden.

HEESSCHER DES WETS.

Zonder ghebreck en deidt ghy noyt dueghden,
Hoe waent ghy Gode zijn behaghelic?

BELEMMERT HERTE.

Dat ic my oyt voughde ter dueght zo traghelic,
Es my hertelicke leedt tdezer spacye.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Christus wærcken zijn uwe consolacye,

Die al oprecht waren, en zuuer van zonden,
Zijt ghy een let zijns lichaems beuonden,
Ghy deelt van hem, dat v nootzakelic es,
Ghelijc van spyze en dranc, die smakelic es,
Duer den mont alle leden ghespijst, ghelaeft zijn.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Christus roupt, die verlast en verflaeft zijn.
Comt al tot my, ic zal v veruromen :
Hy heift ons ghebreken al af ghenomen,
En ons zonden verzoent, dies ghy troost verwærft stijf.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Ghelijc de man duer thuwelic ærft twijf,
In al zijn goet, en voor huer gheen trezooren sluut,
Zoo heescht Christus elx ziele zijn vercoren bruut,
In al dat zyne es zoete van beschauwe :
Zoo den man betaelt de schult vander vrauwe :
Zoo wilde hy tlast der zielen op hem weluen.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Tweewarf heift hy v ghegheuen hem zeluen,
Eerst inden raedt der Dryuuldigheyt begrepen,
Eer hemel ende ærde waren gheschepen,
Daer naer in zijn passye, ten beschicten tyde,
Om ons te zuuerene.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Och weist nu blyde :
Heift Christus voor v ghestort zijn bloet, zoet,
In v zal nemen der dueghden vloet, spoet,
Hy en zal v bedijnghe niet wederlegghen,
Noch gheen nootzakelicke zaken ontzegghen,
Als hope, ghelooue en liefde vierigh,
Want ons van hem deis dueghden manierigh,
Al moghen ghegheuen zijn zonder pyne.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Om duer Jesum Christum zaligh te zyne,
Waren wy, zeght Paulus, te vooren voorzien,
God heift goede ghewærcken bereedt tot dien :

Op dat wy daer in al zouden wandelen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Die Gods goetheyt ten rechten handelen,
Daer zy de zaligheyt by hebben vercreghen,
Hebben ooc alle nootzakelicke weghen,
Die wter herten der zonden qwets dryuen.

HEESSCHER DES WETS.

Maer waer zal touerterden des wets blyuen,
En tbreken des ghebods op dit vermaen, heent?

BELEMMERT HERTE.

By dien mijn herte bloedyghe tranen, weent,
Tbreken des ghebods eenpaer beiaghende.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

U schreyen behaegh God, weist niet versaghende,
Al hebt ghy dickent vanden weghe ghefaelt :
Dat ghy mesdaen hebt, het es al betaelt,
Op v veil verdriets en ongheuals, cam,
Maer Christus v zonden op zynen hals nam,
En droughse an tcruus, naer Petrus belyden :

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Een druepel bloets moghte ons beuryden,
Maer hy was zoo om v bewaren, milde,
Dat hy zijn bloet voor u niet sparen wilde,
Maer selfs de laeste druepel ghehuldigh, gheuen,
Hy heuet al betaelt, wat es hy schuldigh bleuen,
Heift hy ons ghebreck niet verzoent vulmaectelic?

BELEMMERT HERTE.

Ja hy in trauwen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Tblijct wel naectelic,
Dat hy voor v es in de doot ghetorden,
Naer dat ghy met hem zijt een gheworden,

V zonden wilde hy zelue draghen,
Vreest niet als de heesscher om maken discoort, spoort,
Christus leuen metter doot v toebehoort, voort
Ende al zijn duechden reyn ongheblaemt,
Al waren duust zondyghe wærelden verzaemt,
De verzoenijnghe es soffyzant ghenouch.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

De Vader es bet ghepaeyt naer zijn gheuouch,
Met der ghewillyghe doot zijns zoons ootmoedigh,
Dan met des zondaers verdommenesse gloedigh,
Dus wilt ghy iet heesschen, laet dezen ongheqwelt,
Heesschet Christus zelue, die hem heift ghestelt,
Als betaelder, ghy werdt van hem bereayt, schier.

HEESSCHER DES WETS.

Dus doende hebbic te vergheifs ghehaeyt, hier,
Ic en cant met deis twee niet maken langhere,
Zy commen my op van lanx te stranghere.
Weetic een, zy weter zeuen tseghen,
Ic hadde veil beter coop ghezweghen :
Om verwinnen waendic my zeere pooghen :
Maer ic moet den rugghe zonder eere tooghen.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Nu meer gheen verdommelic tempeest, went
Op die in Christo zijn, zoo den gheest, kent,
Duer Paulum es tverstant ghecreghen.

SPECYALE ZALUIINGHE.

Alle goede hebben op Christum ghesleghen
Huer ooghen, zoo Jacob an Joseph beghærde,
En begraeft my niet in de Egypsche ærde,
Maer in tlant van beloften draeght mijn beenen,
Wat moghte hy daermede anders meenen,
Dan dat ons Verlosser zoude, naer thewyzen :
Daer stæruen, begrauen zijn ende verryzen,

Twelc hy te vooren om stroosts verstærcken, zagh.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Sghelijcx men hier an Moyses mærcken, magh,
Die als hem de stærfdagh stont te gheschiene,
Beghærde tlandt van beloften te ziene,
Daer hy duer den gheest zagh Christum van verren,
Wel wetende al moeste hy langhe merren,
Hy zouder zaligheyt by zijn verwæruende.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Nu ziet ghy dat Christus voor alle stæruende :
Was den vulmaecten troost, hoe heligh zy hieten,
Op gheen zake zy hemlien zoo verlieten,
Als op Jesus, die was by daghe, by nachte,
Verbeydt niet alleene van t Juedtsche gheslachte,
Maer ooc vander heydenscher warande :
Verhueghde Moyses zoo, duer tzien vanden lande,
Daer hy wt verwachte Christus comste blyde :
Verhueght ghy die weit, dat ten dezen tyde
Vulcommen es, daer hy op betraude.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Abraham, zeght Christus, mynen dagh anschaude
Twelc hem een vruecht groot bouen maten dochte.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Dezen troost Adam ooc vaten moghte,
Als God tserpent dreeghde, om tzondigh qwellen,
Ic zal twist tusschen v en der vrauwe stellen,
Dies zo dat huer zaet v hooft zal breken.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Christus es den rechten troost ghebleken,
Die goede en qwade rasch wt drucke brijnght.

BELEMMERT HERTE.

Die dezen troost tonzen ghelucke schijnct,
Hem willic bidden om zijn duecht, eere,
Haddict bet ghedaen, ic ware verhueght zeere.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Al hadt ghy zo vele als Maria ghedaen,
Dat ghy Christum en zynen gheest hebt ontfaen,
Moet wezen uwe meeste vertroostijnghe,
Zegt met huer zoo ic int propoost brijnghe,
Mijn gheest verhueght in God mijn behoedere,
Die my groote dijnghen doet, want zou houdere
Verliet op Christum, dan op haer beqwame wærc :
Wel wetende, dat in zyen name stærc,
Alleene de zalighevt es gheleghen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Min dan niet es ons dueghdelic pleghen,
Alst niet gheuought es met betrauwen edelic,
In Christus verdienste.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Het es al redelic,
Dat al ons wærc op Christum vruechdelic rust,
Duer wien God behaeght ons dueghdelic lust,
Maer het greyen Christus dueghden crachtigh.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Het es voor ons eenen troost warachtigh,
Dat wy zijn dueghden, duer tghelooue deelen,
Beter dan ons dueghdelicke parcheelen,
Want in ons de zonde noch hueren aert, plant,
In Christo blyuen wy onueruaert, want
Wt liefden schijnct hy tonzer assistencye,
Al zijn verdienste en obedyencye,
Hoe moghen wy hebben troostelicker nope?

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Symeon verwachtende met grooter hope
Den troost van Israhel tzynen confoorte,
Dezen troost was Jesus, naer wiens gheboorte
Hy haecte, zo ghy mueght zien by figueren snel.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Drye zaken ons propoost colueren wel,

Eerst, dat hy es troost van Israel ongheblaemt,
Ten tweeden, dat den gheest Gods, alzoot betaemt,
Symeon den troost met zoeten vermane tooght
Zegghende, naer den tempel te gane pooght :
Daer zult ghy den troost, niet om vulpryzen schauwen
Gheen mensche moghte Jesum wyzen trauwen,
Twelc specyale zaluijnghe dede claer,
Ten derden, Symeon ghetroost in vrede, daer,
Om laten de wærelt, was lichte beraen.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Hy zeyde, Heere wilt uwen dienær ontslaen,
Want mijn ooghen anschaut hebben hem, duer wien
Ghy de wærelt behoudt.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Christus troost by dien,
Den stæruende mensche moet meest zijn greyende.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Wy en zien niet alleene Jesum schreyende :
Maer wy vinden in hem de Schriftuere veruult :
Als dat hy betaelt heift al Adams schult,
Den vyant verwonnen, de helle berooft,
Den hemel ontdaen, voor elc diet ghelooft,
Hy es onze broeder, paeysmaker, aduocaet :
Es den iuge van onslieder mesdaet :
Onze verlosser en broeder bedeghen :
Hy wert ghehuldigh tonswaert gheneghen,
Waert dat wy de ooghen op Christum sloughen,
Wy zouden meer troost zien naer ons ghenoughen
Dan Symeon zagh om sdrucx verzoeten.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Hy wilt vriendelic des zondaers ziecte boeten,
Hy en heift ghebroken tghecraecte riet, niet,
Dats, dat hy noyt zondare in tverdriet, liet,
Hy trooste Mariam de zondaresse, cranc,
Tvraukin van Samaryen by stroosts lesse, schanc
Tvraukin van Cana, en den Publicaen, qwaet,
Tverloren kint es de doot ontgaen, iaet,

Tverdoolt schaep es duer hem ten weghe gherocht,
Douverspelyghe, die voor hem was ghebrocht,
Heift hy ontsleghen, en huer wroughers veriaeght.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Die hem vergramt hebben, zo Schriftuere ghewaeght:
Tooghde hy als troostelic vriendt trauwe,
Wat zal hy doen die hem hebben ghedient, nauwe,
En noch ghærne dienen zouden ghestadelic?

SPECYALE ZALUIINGHE.

Hy trooste ons in al zijn ghiften ghenadelic,
Voor tleuen des wærelts gaf hy zijn lichame,
Voor tzuueren der zonden zijn bloot eerzame,
Dies hopen wy, dat wy naken zullen recht :
Der helyghen inganc.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Paulus te vullen zeght,
Ghy zijt commen tot Christus bloets bespraeyen
Dat bet dan Abels spreict, om ons verfraeyen :
Want dit roupt ghenade, het Abels riep wrake.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Christus bloet es de verstærckende zake,
Van al Gods beloften, dies vruecht bekent wast,
Zoo de stæruende maect in zijn testament vast,
Alle wærlicke beloften ghereghelt, fijn,
Sghelijx duer twtstorten zijns bloets ghezeghelt zijn
Al de beloften die wy hebben ghehadt oyt.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Christus stæruende v en vergat noyt,
Hy heift ons zynen Vader ghecommendeirt,
Met luder stemmen, met tranen verstorbeirt,
Hy was verhoort, zeght Paul[9], naer zijn wærdde.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Daer zoo beminde een zone tlast anuærdde,
Zoo heligh, zoo hooghe, zoo ghehoorzaem mede,
Doende voor ons zijn wterste bede,

Met tranen en met wtstorten des bloeds,
Totten Vader der ghenaden, die zoo veil goets,
Om ons bereedt hadde langhe te vooren :
Hoe en zoude hy zulc ghebet niet verhooren,
En ons beschermen voor wederstoot bloot,
Wy hebben toeulucht in svaders schoot, groot,
Daer ons niet schaden magh ons partye nu.

BELEMMERT HERTE.

Lof, eere, glorye, altijts gheschie v,
Die my dus ouergheift in svaders handen, breedt,
God es met my, daer en zijn gheen vyanden wreedt,
Die my nu zouden mueghen verdommen.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Werpt wegh dien name, daer moet een ander commen,
Draeght wel ghetroost herte tuwen ghelucke, waect.

WEL GHETROOST HERTE.

V zaluijnghe die my qwytte van drucke maect
Die heift in my zulc een verstyuen, man,
Dat zou des swærels liefde verdryuen, can,
Gods gheest, zo my dijnct, in my gheuloghen es.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Gods liefde crachtigh, zoo Paulus betoghen es,
Es duer Gods gheest ghestort int herte vranc :

WEL GHETROOST HERTE.

Nu en vreezic niet meer sdoots smerte, stranc,
Zy es duer Jesus dood vercranct, teere,
Dus roupic als een die verlanght zeere :
Heere, mijn ziele wilt wt den kaerker leeden.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Die Gods gheest hebben, hem tot vruechden reeden,
Als zy hooren spreken van dien oordeele,
Want huer verlossijnghe naect thueren voordeele,

Als de doot naect, wie zoude dan verzuchten?

WEL GHETROOST HERTE.

De zonden en willic niet meer duchten,
Want thandgheschrifte dat my was teghen,
Es met Christo an tcruus ghesleghen,
Dies es de vyant lanx te verwoedere :
Maer hem en vreezic niet, Christus mijn broedere,
Zal my wel beschærmen in elc sayzoen,
De vyant en magh my niettemeer mesdoen,
Dan Christo, want ic hem toebehoore
Duer tvast betrauwen, dat ic oorbore :
Niemant en magh van hem veruremen, my.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Dat my de Vader gheift, magh niemant nemen, my
Dats Christus troostelic vertellen claer.

WEL GHETROOST HERTE.

Nu en qwelt my niet meer der hellen, vaer,
Want de Vader zelue Christum in weene, liet
Naer den lichame, om datter eene, niet,
Die in hem betraut, zoude ter hellen dalen.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

De dreeghende wet, naer Paulus verhalen :
Es om de goddelooze te verdæruene.

WEL GHETROOST HERTE.

Ic hadde lieuer duustwaerf te stæruene,
Dan God te vergrammene teenygher huere :
Hem willic dienen mijn leuen duere,
Wiens gheest alle druc van my ter noot drijft :

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Tbetrauwen den meesten troost in de doot blijft,
Dat v Christus es en zynen gheest ghegheuen,
Want al had ghy Christum zonder sgheests ancleuen,
Ten ware niet ghenouch, die Christus gheest, dærft
Gaet hem niet an, wien zondigh tempeest, kærft

Zonder Christus gheest in de helsche gronden zijnct.

WEL GHETROOST HERTE.

Christus liefde niet om vulponden, dwijnght
My hem te minnene, wiens charitate groot,
Lijf en ziele te mijnder bate boot :
Gheen druc ter wærelt mijn herte benaut zwaer.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Slaet op v ooghen, en den trooster anschaut daer,
Die v verlost heift met zynen bloede.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

Dit es den troost van qwade en goede,
Duer hem den moordenære vercreegh Gods rijcke :
Al was hy vul zonden bin den ærdtschen wijcke :
Hem en moghte niet dæren svyants schare :

SPECYALE ZALUIJNGHE.

Stephanus de eerste martelare :
Die oyt ghescbuut hadde tsondigh sneuen,
En betraude niet in zijn duecht verheuen :
Want hy badt, heere Jesu mynen gheest ontfanght.

WEL GHETROOSTE HERTE.

Zijt inder eeuwigheyt ghelooft, ghedanct :
Die my Christus en zijn gheest hebt gheschoncken,
Ic ben in zijn liefde zo duerdroncken :
Dat ic nu zelue niet meer en leue,
Maer Christus in my, wien ic mij zeluen gheue.

SCHRIFTUERLIC TROOST.

O troost, duer uwe bloedyghe beken,
Laet op ons zijncken dijnder gracyen nat,
Wilt troost in alle cleynmoedyghe, steken,
Veriaeght des vyants oueruloedyghe, treken,
Verleent nu dijnder consolacyen, schat,
En hier naermaels der contemplacyen, stat.

WEL GHETROOST HERTE.

Doet my met Stephanus in vreden slapen,

Op uwen troost dat al mijn iolijt, staet,
Laetze toch der ghenadigheden, rapen,
Die als dienærs v tallen steden, cnapen,
Wiens herte tuwaert tot alder tijt gaet,
Die op v betrauwen niet onbeurijt laet.

SPECYALE ZALUIJNGHE.

De Berghsche Royaerts, wiens alle zinnen minnen,
De conste die can sdrucx verzeeren, keeren,
Jonstelic roeren om prijs ghewinnen, vinnen,
Neimt danckelic topstel vul eeren, heeren.

FINIS.

D.

Afschrift van den act van wyzdom.

« D'onderschreven experten geassumeert van weghen Jan Deman binnen de stad Audenaerde, tot het aenhooren ende jugeren de meriten van de tragedie van Julius Cæsar, ende de agtervolgende comedien, vertoont door verscheide heeren lievhebbers ende confraters van Rhetorica binnen de gezeide stad Audenaerde van op den 19 augusty tot en met den tweeden december 1787, hebben geoordeelt ende gejugeert, soo sy jugeren en aanwyzen by dezen dat d'heeren confraters van Rhetorica binnen de stad Bergen St Winnox, die de voorseyde tragedie van Julius Cæsar, ende achtervolgende comedie gerepresenteert hebben den 30 september 1787 voornoemt, verdienen en meriteren den eersten pryz van de tragedie, ende den eersten pryz van de comedie, ingevolg het beschryf door denzelven Jan Deman tot diet gedaan, in teeken van welken wy deze hebben onderteekent binnen de gemelde stad Audenaarde den 4 january 1788.

» Ende waaren onderteekent P. F. Vanderbanck, Hendricus Brouque, P. J. Depotter, Joannes Deman, en als present J. B. van Themsche.

» P.S. Nota den pryz van eer is gejont aan de voorzeyde heeren confraters van Bergen St Winnocx, bestaande in eene goude medaillie weirdig achtentwintig guldens brabants courant, met de vergrooting van diere volgens het beschryf, my toorkonde date *ut supra*, geteekent Joannes Deman, en als present J. B. van Themsche. »

In volgende onderhandeling ons afgezondene hebben verzogt de betaaling van de voorgemelde toegewezene pryzen, welke Joannes Deman belooft heeft te zullen doen, zoohaast het vonnis wegens de volgende pryzen zoude voluit zyn, verzekerende den heer Van Themsche dat dezelve zonder misse eerhaest zoude geschieden.

Joannes Deman heeft stadig verbeden en opgeworpen de vereischte hervertooning, welke by den uitzendbriev was ondersproken, en onze afgezondene hebben beantwoord dat wy der zelve hebben vry gesteld gewezt, en tog dat sy van syne bede

aen hunne gulde kennisse hadden geven, om door dezelve ten dien aengaande zulk besluit te nemen als sy in raad zal vinden.

Voorts hebben sy van den heer hofdman Van Themsche hun afscheid genomen, en naer hem offer van allen mogelyken dienst en verzekering van onze waare vrindschap gegeven te hebben, sy zyn vertrokken naar hunne hostelry.

Den volgenden daag des morgens, sy zyn gegaan ten huiz van den heer burgmeester aan welken sy den voorschreven act hebben vertoont, en dezen heer heeft aan hun doen geven, de medaillie van eer gejond door de heeren van het magistraat van Audenaarde, welke van de eene zyde draagt het wapen des stad Audenaarde, en van de andere het volgende latynsch opschrift.

E.

Détails sur la mort du curé et du vicaire de Rubrouck, en 1568, *tirés de l'histoire intitutée de* Geusche beroerten, *du père Wyckius, prêtre et licencié en théologie aux Dominicains d'Ypres.*

Op den goeden vrydag van het jaer 1568, volgens de romsche rekeninge, de bende der geusche landloopers gekoomen zynde in de prochie van Rubrouck, twee mylen van Cassel gelegen, hebben aenstonds vreede slaegen gegeven, en de dood gedreygd aen alle die hun by de kerke ontmoetende, waer by aldien dat zy zouden uyt hun huys gaen, ofte zouden zien door hunne vensters. Dan s'avonds naer den zes ueren op de plaetse komende, gaen zy recht naer het huys van den eerweirden heere pastoor Antonius Van.der Clytte, de maerte t'huys vyndende, gebooden zy haer hun aen te brengen, licht, bylen en dusdaenige instrumenten, om het opzet die zy voorhanden hadden uyt te werken; alle deze zaeken door de maerte aengebragt zynde, verbooden zy haer op peyne van haer aenstonds te dooden, haer te roeren, uyt het huys te gaen, ofte iet anders te pleegen. Voorzien zynde van de voorzeyde instrumenten, hebben zy met geweld de koffers van den heere pastoor opengebrooken, de kleederen en al dat zy vonden uytgenoomen, het geene dat zy niet en konden wegdraegen hebben zy in stukken gesleegen, en de brokken in het vier gesmeeten, den pastoor ten zelve tyden vermoeyd zynde van biegte te hooren, ter oorzaeke van den aenstaenden hoogtyd, wandelde in de voorkerke met den heer cappellaen, die ten zelve tyde wedergekeerd was van Cassel met de heylige Olie, en die waerschynelyk aen den pastoor te kennen gaf het geene den heere deeken van Cassel hem hadde laten weten. Eenige van de bende, gelyk wy gezegd hebben, in het huys van den pastoor alzoo bezig zynde, de andere hebben den pastoor in de kerke vastgegrepen, ende met koorden gebonden naer zyn huys geleyd, op de zelve wyze hebben zy den cappellaen alzoo gehandelt, hoe wel dat den pastoor eene van zyne leerlingen was die een van de opperhoofden van deze schelmachtige bende was, met zoete woorden trachtende

van dit boos voornemen aftekeeren; hy en heeft nogtans zyn herte niet kunnen beweegen, alhoewel ook dat hy deze moorders om genade bad, hy en heeft niet gehoort geweest, maer zy wierpen hem op voor schelstukken die hy bedreven had om de welke hy de dood verdient hadde, dat hy niet tegenstaende zoo menigvuldige goede vermaeningen hertnekkelyk vast bleef aen de romsche Kerke, zy dezelve eene godloosheyd noemden, daer en boven dat hy hem bemoeyt hadde met de papische biegte, die zoo menigmael bediend hadde, en dat hy er zoo meenige door zyne valsche leeringe verleyd hadde. Het is ons teenemael onbekent hoe vreedelyk deze priesters voor hunne dood mishandeld hebben geweest, ende wat aenspraek zy met hun gehad hebben; want de duysternessen van dien avond waeren zoo groot dat de prochiaenen in groot getal aenkomende ende gewapend zynde, zoo om hunne priesters ter hulpe te komen als om de booswichten te vangen ofte te dooden, hun niet hebben konnen achterhaelen, ja zelfs niet kunnen ondervynden alwaer ofte langs welken weg zy de priesters hadden weg geleyd, dit is nogtans zeker door de getuygenisse van vele dat, als zy hoorden de aenkomste der prochiaenen, zy het vier in de kerke gesteeken hebben, ende dat zy de priesters met hun leydende met groote haeste de vlugt genomen hebben; door het vier die zy in de kerke gesteeken hadden, zoude deze teenemael afgebrand hebben, hadden de prochiaenen niet ter hulpe gekomen, en hadden zy de deuren der kerke niet open gebrooken, die dit boos volk geslooten hadden, het vier niet geblust het welke zig alreede begonst te vertoonen, ende vermits zy niet en wisten langs waer zy de priesters hadden weg geleyd ofte wat dat zy met hun gedaen hadden, moesten zy den volgenden dag met den vroegen morgen deze zoeken. Naer dat zy een neerstig onderzoek gedaen hebben, vondenze deze verdronken in eenen put niet verre afgeleegen van de kerke, genaemt den *haffel-put,* 't sedert dien de *pape-put,* en gelykerwys deeze moorders hun met 't hoofd vooren hadden in den grond gesmeeten, zoo moesten zy deze zoeken met haeken ofte andere diergelyke instrumenten. Naer dat men volgens gewoonte eene nauwkeurige schouwinge gedaen hadde, de schouwers en bevonden niet dat den pastoor eenige wonden ontfangen hadde, maer dat hy met eene koorde verworgt zynde, hadde in den put gesmeeten geweest

en alzoo verdronken was. Wat aengaet den heer cappellaen, zy bevonden uyt zeker teekens dat hy zeer harde slaegen op de kruyne van zyn hoofd ontfangen hadde, ende dat hy zyn hoofd zeer deerlyk gewond, ende zyne nekke doorsteeken zynde, hadde in den put gesmeeten geweest, en van de gelyken verdronken was, dit is alles gebeurt ten thien ueren van den nagt op den 17 april. Den cappellaen was ouder als den pastoor, en men konde nauwelyks onderscheyden wie van beyde in godvrugtigheyd overtrefte. Beyde zeer deugdzaem ende getrouwelyk onderhoudende alle de gebooden des Heeren, naer dat zy door eene vreede ende onweirdige dood hadden omgebragt geweest, zyn zy zeer eerlyk begraven geweest in de capelle van Onze Lieve Vrouwe kerke tot Rubrouck. Deeze voorzeyde straetschenders dit schelmstuk bedreeven hebbende, zyn zy door de toelaetinge van den rechtveirdigen God ontrent Blendeque gevallen in de handen der soldaeten, zoo dat'er dry der bende, van de welke eenen gebortig was van Cassel, gedoot zynde, de boete van hunne goddeloosheyd betaelt hebben.

F.

Extrait de la charte de Baudouin de Lille, par laquelle ce comte de Flandre a disposé en 1067 *de plusieurs dîmes en faveur de l'abbaye de St-Winoc à Bergues* (*Auberti Miraei Opera diplomatica,* page 511.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ne noverea memoriæ et oblivionis, mater antiquitas gestis nostris invideat permanentiam, fideli gestorum conservatrici paginæ gesta nostra commendamus.

Ego igitur Balduinus, Dei gratiâ Flandrensis comes, notum facio tam præsentibus quam futuris, quod Balduinus Calvus, Flandrensis comes, in inferioribus partibus Burgi-Bergensis, in honore sanctorum confessorum Martini, et Winoci ecclesiam fundavit et canonicos, qui diu noctuque Deo servirent, ibidem instituit. Ecclesiam quoque cum rerum influentiâ, tum privilegiorum munificentiâ, magnifice dictavit, et sacrum corpus B. Winoci, quod præ timore hostium, multis antè temporibus, à Wormhout in Sithiu erat translatum, reportavit et in præfatâ ecclesiâ Bergis collocavit.

. . . .

Interim præfato comite Balduino defuncto, ego Balduinus, ejusdem filius, Dei gratiâ Flandrorum principatum suscepi. Ego igitur de remedio animæ meæ cogitans, et indigentiam monachorum ibidem Deo famulantium considerans, suggerente etiam et concedente Adela, comitissa, unà cum filiis meis Balduino atque Roberto, hoc pro salute mea et successorum meorum, per manus Rumoldi abbatis, Deo sanctoque Winoco in perpetuum condonavi:

Videlicet totam decimam de Wormhout, totam de Ipra, totam de Warhem, totam de Hoymillâ, totam de Ghinelda, totam de Oxhem, totam de Dunkercka, totam de Coudekercka, totam de Sintonis, totam de Spiceis, totam de cappella Erembaldi, et duas partes totius decimæ Chocas, duas de Brielen, duas de Bissingesela, duas de Crochtem, duas de Sternis, duas de Tetingeem, duas de Kilheem, duas de Oudengesela, duas de Houtkerka, duas de Snellegerikerca, et quingentas mensuras terræ de Wormhout,

quæ terra Heremani vocatur, cum integro comitatu, et Salinas in Sintonis, quas Grenos vocant, si redactæ in terram cultibilem ex benefiicio maris accreverint, liberas eis cum omni incremento tradidi, et centum mensuras terræ extrà ambitum monasterii S. Winoci ad orientem, et antiquum Bergum cum comitatu, qui Bergis esse dignoscitur, et terram illam quæ Groeneberch dicitur, ad usus peregrinorum S. Winoci et vaccatiam de Ghynelda.

Et si solitudo vel quæcumque terra incultibilis juxtà terram prædicti monasterii jacuerit, eam liceat eidem monasterio, sine omni contradictione, usui proprio mancipare, et quidquid in suprà dictis villis ex beneficio maris vel paludis accreverit, ut quale vel cujusmodi jus habet interiùs, habeat et exteriùs, et teloneum de Wormhout à sextâ horâ vigiliæ Pentecostes usque ad sextam horam feriæ secundæ. Fluviolum quoque Penam cum piscarlâ, ubicumque terram præfatæ ecclesiæ præterfluit, et molendinum aquaticum, ita ut nulli liceat habere molendinum aquaticum in Wormhout, nisi cui et quamdiù abbas permiserit (1).

. . . .

Hæc ego Balduinus Flandrensium comes, pro salute animæ meæ et successorum meorum, Deo sanctoque Winnoco in perpetuum, condonavi, et ne quis in posterum impedire præsumat, vel conetur infringere; sigilli mei auctoritate munivi.

Actum est hoc Bergis in solenni curia Pentecostes, anno Dominicæ incarnationis millesimo sexagesimo septimo indictione quintâ, adstante Drogone, Teruanensi episcopo, qui jussu comitis, ne quis hanc pactionem infringeret, excommunicatione firmavit, in præsentiâ sacri corporis S. Winnoci, scilicet in suburbio ipsius Castri, omnibus assentientibus et respondentibus, fiat, fiat, amen. Signum Balduini gloriosi comitis, Adelæ comitissæ, Balduini atque Roberti, filiorum ejus, Eustachii comitis Boloniæ, et aliorum multorum tam clericorum quàm laïcorum, quos longum esset numerare.

(1) Le comte de Flandre, Charles-le-Bon, étendit ces dîmes, à Ochterzelle, Sudcote et Mardyck. Mr Raimond de Bertrand, de Dunkerque, a écrit l'histoire des deux derniers villages.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

—

Pag. 19, lig. 29. Au lieu de: *fût aussi*, lisez : *fût ainsi.*
Pag. 20, lig. 27. Au lieu de : *traductien*, lisez : *traduction.*
Pag. 24, lig. 10. Au lieu de : *ces deux fragments*, lisez : *ces trois fragments.*
Pag. 35, lig. 3. Au lieu de : *Diabintes*, lisez : *Ménapiens.*
Pag. 40, lig. 17. Au lieu de : *la Leder*, lisez : *le Leder.*
Pag. 42, lig. 24. Après *den Nypen*, ajoutez : *dans le canton de Bergues.*
Pag. 45, lig. 17. Au lieu de *Cassel*, lisez : de *la Peene.*
Pag. 56, lig. 11. Au lieu de : *Vaudumont*, lisez : *Vaudemont.*
Pag. 87, lig. 24. Au lieu de : *au reste*, lisez : *au surplus.*
Pag. 93, lig. 16. Au lieu de : *Blavoet*, lisez : *Blavoet;*
Pag. 108, 4e ligne de la note (2). Au lieu de : *Bergues-St-Winde*, lisez : *Bergues-St-Winoc.*
Pag. 110, lig. 20. Au lieu de : *cornemusus*, lisez : *cornemuses.*
Pag. 115, lig. 9 et 10. Au lieu de : *inférieure*, lisez : *inférieures.*
Pag. 114, lig. 18. Au lieu de : *St-Mauraut*, lisez : *St-Maurant.*
Pag. 135, lig. 11. Au lieu de : *les Anglais se joignant*, lisez : *se joignent.*
Pag. 184, lig. 20. Au lieu de : *ont pris*, lisez : *ont prise.*
Pag. 193, lig. 3. Au lieu de : *de suite*, lisez : *aussitôt.*
Pag. 225, lig. 13. Au lieu de : *répandait*, lisez : *répandant.*

Partout où il y a *fesons, fesant, fesait*, lisez : *faisons, faisant, faisait.*





